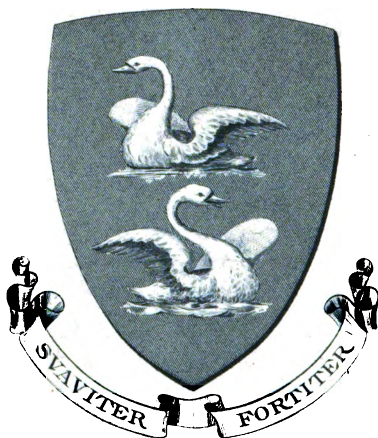




Matthew Daly

1886.

HISTOIRE

DE FRANCE.

…RIE DE COSSON, RUE GARENCIÈRE, N° 5.

…
DE F…

…LES GAULOI…
LO…

PAR …
…L'INSTITUT ET …

NOUVEL…
Re…

TOM…

…LECOINTE
QUAI D…

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI ;

PAR ANQUETIL,

DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue et corrigée.

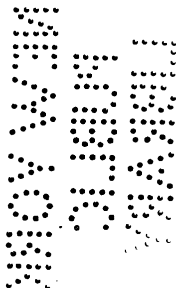
TOME NEUVIÈME.

PARIS,

LECOINTE ET DUREY, LIBRAIRES,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 49.

M DCCC XX.



HISTOIRE DE FRANCE.

BRANCHE DES BOURBONS.

1589—1793.

HENRI IV,

ÂGÉ DE 35 ANS ET DEMI.

[1589] HENRI DE BOURBON, roi de Navarre, entra dans la chambre de Henri III, au moment que ce prince venoit d'expirer. Il se jeta sur le corps sanglant, l'embrassa avec transport; puis, se relevant, il dit d'un air pénétré et le cœur gros de soupirs : « Les larmes ne le feront pas revivre. Les vraies preuves d'affection et de fidélité sont de le venger; pour moi, j'y sacrifierai ma vie; nous sommes tous François, et il n'y a rien qui nous dis-

tingue au devoir que nous devons à la mémoire de notre roi et au service de notre patrie. » Plusieurs seigneurs et capitaines tombèrent à ses genoux, et lui baisèrent la main en signe d'engagement à le seconder. On proposa d'élever un catafalque sur le pont de Saint-Cloud, d'y faire défiler l'armée, jurer à chaque soldat, sur le corps du monarque, de le venger, de fondre ensuite sur Paris, avec ces troupes dévouées, pour ainsi dire, à la mort par cette action; d'y porter le fer et le feu, et de massacrer le conseil de l'union, les seize, tous les ligueurs, qui, autant que l'assassin, avoient plongé le poignard dans le sein de leur roi.

Ils auroient bien mérité ce traitement, encore trop doux, pour les excès auxquels ils se livrèrent quand ils apprirent la mort de Henri III. La duchesse de Montpensier sauta au cou de celui qui apporta la première nouvelle. Elle s'écria, transportée de joie : « Ah, mon ami, soyez le bien-venu! Mais est-il bien vrai au moins? ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il mort? Dieu! que vous me faites aise! Je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il n'ait su, avant de mourir, que c'est moi qui l'ai fait faire. » Elle monta ensuite en carrosse avec Anne d'Est sa mère, et se promena dans les rues de Paris, criant, « bonnes nouvelles, » et excitant le peuple à se réjouir. On alluma des feux de joie: les prédicateurs firent l'éloge

de Jacques Clément, qu'ils appeloient saint martyr. On couroit en foule voir sa mère, pauvre villageoise que la duchesse de Montpensier avoit reçue chez elle. Le conseil de l'union lui fit une pension, et les séditieux harangueurs des seize eurent l'effronterie de lui appliquer, comme ils l'avoient fait à la mère des Guises, ces paroles de l'Écriture : « Heureux le ventre qui t'a porté, et bénies soient les mamelles qui t'ont allaité ! » Sixte V combla de louanges, en plein consistoire, le crime affreux du parricide. Il s'échappa jusqu'à le comparer, pour l'utilité, à l'incarnation et à la résurrection du Sauveur, et, pour l'héroïsme, aux actions de Judith et d'Éléazar. Cette déclamation scandaleuse fut puissamment réfutée par des écrits qui joignent trop d'aigreur aux raisons.

Tout ceci n'arriva que successivement. C'étoit dans l'armée qui assiégeoit Paris que les événemens se pressoient. Qu'on se représente Henri IV au milieu de ce corps, composé des meilleurs soldats et de la principale noblesse du royaume, aussi divisés d'intérêts que de religion. Les uns, attachés personnellement au nouveau monarque, lui juroient une fidélité inviolable : « Sire, lui disoit Givri, vous êtes le roi des braves, et ne serez abandonné que des poltrons. » Les autres, incapables d'égards et de ménagemens, « comme gens forcenés,

en présence du roi lui-même, enfonçoient leurs chapeaux, les jetoient par terre, crioient, hurloient, fermoient les poings, complotoient, se touchant dans la main, formant des vœux et promesses, dont on oyoit pour conclusions : Plutôt mourir que d'avoir un roi huguenot. » Mais les transports de ces zélés étoient moins à craindre que le silence sombre des grands, qui, tantôt séparés, tantôt réunis, paroissoient méditer quelque projet important.

La vraie cause de l'embarras qu'on remarquoit dans leur contenance, est que chacun vouloit profiter de l'occasion, et faire acheter au nouveau monarque sa soumission par des grâces. Quelques-uns eurent l'impudence de mettre ouvertement un prix à leur fidélité. D'autres, moins effrontés, formoient des difficultés, afin d'entamer une négociation, ou de se faire offrir ce qu'ils n'osoient demander. .....

Le roi, dévoré de soupçons, tenoit conseil avec La Force et d'Aubigné, incertain s'il devoit confier sa fortune et sa vie à une armée dont les principaux chefs lui étoient suspects à tant de titres, ou s'il devoit se retirer avec ses meilleures troupes dans les provinces outre-Loire, où étoit le plus grand nombre de ses partisans. D'Aubigné le détermina pour l'avis le plus honorable, quoique le plus dangereux; il lui fit sentir que, s'il se reléguoit au-

delà du grand fleuve qui partage le royaume, les ligueurs feroient aisément croire qu'il désespéroit lui-même de sa cause, et que ces bruits, répandus avec adresse, porteroient un coup mortel à son parti : « Et qui vous croiroit encore roi de France, ajoutoit-il, en voyant vos lettres datées de Limoges ? » Cette réflexion engagea le roi à tenir ferme.

Ses courtisans s'employèrent vivement à gagner les troupes et leurs chefs. Le maréchal de Biron et Harlai de Sanci amenèrent aux pieds du monarque les Suisses, dont le bon exemple entraîna le corps de l'armée. Plusieurs princes et seigneurs, honteux d'avoir balancé, revinrent d'eux-mêmes; ils tinrent une assemblée dans laquelle quelques-uns, encore indéterminés, proposèrent de remettre l'élection d'un roi à l'assemblée des états, qui devoient être convoqués incessamment, et en attendant de nommer le roi de Navarre seulement généralissime; mais le plus grand nombre conclut à reconnoître Henri de Bourbon héritier légitime de la couronne, et à lui prêter serment de fidélité, sous la réserve de certaines conditions.

En conséquence de cette décision, on fit jurer au roi de conserver et de maintenir la religion catholique dans le royaume; de se faire instruire de ses dogmes dans le délai de six mois; de rendre aux gens d'église les

biens qui leur avoient été enlevés par les réformés; de ne permettre l'exercice public du nouveau culte que dans les endroits où il jouissoit alors de cette liberté, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par les états-généraux, qui seroient convoqués par lui à Tours dans six mois; et de poursuivre enfin contre les assassins du feu roi la vengeance de sa mort. Après cet engagement solennel de la part de Henri, les princes, les grands officiers de la couronne, les seigneurs et les gentilshommes qui se trouvoient pour lors à l'armée, lui rendirent hommage comme à leur légitime souverain, et jurèrent de sacrifier leurs biens et leurs vies à son service.

Tous ne se portèrent point avec la même affection à l'accomplissement de cette promesse. Le duc d'Epernon, favori de Henri III, sous prétexte d'une affaire de famille pour laquelle il avoit déjà obtenu un congé du feu roi, se retira dans son gouvernement d'Angoulême avec toutes ses troupes. On lui supposa des vues secrètes d'ambition, comme l'espérance de se rendre indépendant à l'aide des troubles qui alloient agiter le royaume. D'autres attribuèrent sa retraite à vanité et à dépit de se voir réduit à ne jouer qu'un rôle inférieur dans la nouvelle cour, après avoir représenté le premier avec tant d'empire dans l'ancienne. Plusieurs seigneurs l'imitèrent,

et quittèrent l'armée sous des prétextes frivoles : mais il n'en passa presque aucun dans le parti opposé. Le roi, à qui cette défection enlevoit l'espoir de réduire la capitale, fit bonne contenance, parut indifférent à cette désertion, et dit publiquement qu'il permettoit à tous les mécontens de se retirer ; qu'il aimoit mieux cent François bien intentionnés que deux cents dont l'attachement lui seroit suspect.

Il mit ordre ensuite aux affaires du royaume. Les gouverneurs des provinces, les commandans des villes, les magistrats, tous ceux qui avoient besoin de l'attache du nouveau roi pour continuer leurs fonctions, furent confirmés. Il écrivit des lettres circulaires aux parlemens et aux autres tribunaux. Il convoqua les états-généraux à Tours pour le mois d'octobre, et en même temps il partagea les troupes qui lui restoient en trois corps. Le premier fut donné au duc de Longueville, gouverneur de Picardie, pour s'opposer aux Espagnols, qui menaçoient cette province ; le second au duc d'Aumont, pour contenir la Champagne ; et avec le troisième corps, le roi, accompagné du duc de Montpensier et du maréchal de Biron, gagna la Normandie, où il devoit être joint par les troupes auxiliaires de l'Angleterre.

Cependant les seize et le peuple des li-

gueurs continuoient à se déchaîner contre la mémoire de Henri III, contre Henri IV, qu'ils appeloient par dérision le Navarrois, le Béarnois ; et les chefs travailloient efficacement à profiter de cette fureur. De la formidable maison de Guise, il ne restoit en état de figurer que le duc de Mayenne, frère des deux qui avoient été tués à Blois. Le duc de Guise, fils aîné du héros de la ligue, avoit été arrêté au moment de la mort de son père, et, quoiqu'il fût encore très-jeune, on le gardoit soigneusement dans le château de Tours. Pour ses frères puînés, ils sortoient à peine de l'enfance. Mayenne, naturellement modéré dans ses vues, modeste dans ses désirs, fait pour être bon citoyen et sujet fidèle, devint, par le concours des circonstances, rebelle et chef de parti ; tous ceux qui l'environnoient lui souffloient l'esprit de trouble et de révolte. Sa mère lui redemandoit ses fils massacrés à Blois. La veuve du duc le rendoit responsable du sang de son époux, s'il ne soutenoit la guerre. La furieuse Montpensier sa sœur crioit encore vengeance, et, non contente de l'assassinat du roi, elle auroit voulu faire ressentir à tous les royalistes les transports de la haine qui l'animoit contre leur chef. De leur côté, les ligueurs conjuroient le duc de ne pas les abandonner à la merci d'un roi hérétique. Les moins bel-

liqueux paroissoient trouver du courage en cette occasion. Tout Paris étoit en armes : les levées se faisoient avec le plus grand succès dans les provinces. Don Bernardin de Mendose, envoyé d'Espagne, montroit à Mayenne les trésors de son maître ouverts, et ses bataillons prêts à marcher au secours de la religion.

Tant de motifs, tant d'espérances empêchèrent le duc de prêter l'oreille aux propositions d'accommodement que Henri IV lui fit faire sous main, au moment même de la mort de Henri III. Jeannin, président au parlement de Bourgogne, homme de grand sens, inviolablement attaché à la maison de Guise, donna pour lors à Mayenne un conseil dont l'exécution auroit fort embarrassé le nouveau roi : c'étoit d'appeler les princes, les pairs, les principaux officiers de la couronne à la tête des deux armées, et de sommer Henri de se faire catholique, faute de quoi on l'auroit déclaré déchu de ses droits au trône. Mayenne goûta peu cet avis, craignant que les royalistes au contraire ne gagnassent les autres, et qu'il ne se vît abandonné lui-même. Quelques-uns lui proposèrent aussi de se faire roi ; il ne le voulut pas non plus. Mais le 7 août il fit proclamer roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, qui étoit alors prisonnier entre

les mains de Henri IV son neveu, et il prit lui-même le titre de lieutenant-général du royaume : ensuite, pendant que son armée se formoit, il alla concerter les opérations de la guerre avec le duc de Parme, le célèbre Alexandre Farnèse, commandant en Flandre pour les Espagnols, et revint à Paris, d'où il sortit à la fin d'août, à la tête de plus de vingt-cinq mille hommes, publiant qu'il alloit prendre le Béarnois.

Henri IV, en partageant son armée, n'avoit gardé qu'environ sept mille hommes; ce fut avec cette foible division qu'il se trouva cerné près de Dieppe, à l'extrémité du pays de Caux, par toutes les forces de Mayenne. Il n'étoit pas à présumer que cette poignée de monde pût tenir contre l'armée de la ligue; Mayenne en étoit persuadé : il écrivit en Espagne, « qu'il tenoit le Bearnois enfermé en lieu d'où il ne pouvoit lui échapper, à moins que de sauter dans la mer. » C'étoit aussi l'opinion de la majorité du conseil de Henri, où l'on délibéra s'il n'étoit pas convenable que le roi passât en Angleterre pour en hâter le secours. Mais le maréchal de Biron s'éleva vivement contre cet avis, et le fit rejeter. « Sire, dit-il au roi, au rapport de Mézeray, on propose à votre majesté de quitter son royaume, et moi je soutiens que, si vous n'étiez pas en France, il faudroit percer

au travers de tous les hasards et de tous les obstacles pour vous y rendre ; et maintenant que vous y êtes, vous en sortiriez ; vous feriez de bon gré ce que les plus grands efforts de vos ennemis ne sauroient jamais vous contraindre de faire ? En l'état où vous êtes, sire, sortir de France seulement pour vingt-quatre heures, c'est s'en bannir pour jamais. Le péril au reste n'est pas si grand qu'on vous le dépeint ; et ceux qui pensent nous envelopper sont les mêmes que nous avons tenus si lâchement enfermés dans Paris, ou gens qui ne valent pas mieux. Enfin, sire, nous sommes en France, il nous y faut enterrer. Il s'agit d'un royaume, il faut l'emporter ou y perdre la vie. Quand même il n'y auroit pas d'autre sûreté pour votre personne sacrée que la fuite, il vaudroit mieux mille fois mourir de pied ferme, que de vous sauver par ce moyen. Votre majesté ne doit jamais souffrir qu'on dise d'elle qu'un cadet de Lorraine lui a fait perdre terre, et encore moins qu'on la voie mendier à la porte d'un prince étranger. Non, non, sire, il n'y a ni couronne ni honneur pour vous au-delà de la mer. Si vous allez au-devant du secours de l'Angleterre, il reculera : si vous vous présentez au port de la Rochelle en homme qui se sauve, vous n'y trouverez que des reproches et du mépris. Je ne puis croire que vous deviez plu-

tôt fier votre personne à l'inconstance des flots et à la merci de l'étranger, qu'à tant de braves gentilshommes et tant de vieux soldats qui sont prêts à lui servir de rempart et de bouclier : et je suis trop serviteur de votre majesté pour lui dissimuler que, si elle cherchoit sa sûreté ailleurs que dans leur vertu, ils seroient eux obligés de chercher la leur dans un autre parti que le sien. » Excité par ce discours, qui répondoit si bien à ses sentimens, le monarque ne désespéra pas de sa fortune, et en attendant que les Anglois, avec les troupes de Picardie et de Champagne, qu'il avoit rappelées, pussent le rejoindre, il se fortifia sous les murs de Dieppe, résolu d'y soutenir les premiers efforts de l'ennemi.

Mayenne n'avoit paru à la vue du camp royal qu'au milieu de septembre; il y resta jusqu'au 6 octobre, et pendant cet intervalle il livra plusieurs assauts. Le plus meurtrier eut lieu le 21 septembre, du côté du village d'Arques, d'où ce combat a pris son nom.

Le duc y employa tout ce que la science militaire peut imaginer d'expédiens dans une attaque dangereuse; et le roi, tout ce que l'intrépidité peut fournir de ressources dans une défense difficile. Pressé de toutes parts, il se montroit partout; tantôt il se tenoit ferme dans ses lignes, tantôt il en sortoit à

la tête de sa cavalerie à la poursuite des fuyards.

Les ennemis ne pénétrèrent qu'une fois dans les retranchemens, encore ne fut-ce que par surprise. Il y avoit des lansquenets dans les deux armées; ceux de la ligue étant un jour chargés, soit exprès, soit par hasard, de l'attaque d'un poste défendu par leurs compatriotes, s'approchent les armes basses, comme s'ils vouloient se rendre. Les royalistes trompés leur tendent la main pour les aider à monter sur le revers du fossé; mais les traîtres n'y sont pas plutôt que, fondant avec impétuosité sur ces soldats surpris et déconcertés, ils les chassent de leur poste, et leur enlèvent trois drapeaux. Heureusement des troupes fraîches accoururent au secours des fuyards; les lansquenets de Mayenne furent à leur tour culbutés du haut du fossé; mais on ne recouvra pas les drapeaux, dont les ligueurs se parèrent comme d'un trophée légitime.

A cette même action, qui fut très-meurtrière, le roi se trouva dans le plus grand danger. Emporté par l'ardeur du combat, il s'étoit engagé entre deux corps considérables de cavalerie. Se voyant presque investi, il s'écria d'un ton de désespoir : « Eh quoi! n'y aura-t-il pas dans toute la France cinquante gentilshommes qui aient assez de résolution

pour mourir avec leur roi! — Courage! sire, lui cria Châtillon, l'aîné des fils de l'amiral Coligni, courage! nous voici prêts à mourir avec vous. » En disant ces mots, il charge les escadrons opposés, et dégage le roi. Ce fut après ce combat d'Arques que Henri écrivoit à Crillon cette charmante et fameuse lettre : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques et tu n'y étois pas. Adieu, brave Crillon, je t'aime à tort et à travers. » Il y eut, les jours suivans, d'autres escarmouches aussi peu avantageuses pour le duc de Mayenne; ce qui le détermina à décamper. Il gagna la Picardie, d'où il devoit se rendre en Flandre pour y prendre de nouvelles mesures avec les Espagnols.

Tant que durèrent les attaques du camp d'Arques, les émissaires des ligueurs répandoient dans Paris les nouvelles les plus avantageuses au parti. On faisoit venir de Dieppe des courriers qui publioient que le camp du roi étoit investi, qu'il ne pouvoit échapper, et que le duc de Mayenne alloit l'amener dans la capitale en triomphe, lié et garrotté. Cette nouvelle s'accrédita si bien qu'on loua des fenêtres pour le voir passer. Les trois drapeaux arrachés par trahison aux lansquenets servirent à entretenir l'erreur, parce que sur leur modèle la duchesse de Montpensier en fit faire plusieurs autres qu'on exposa au public

comme des témoignages certains de la victoire du duc.

Mais ce peuple aveuglé ne fut pas longtemps dans cette agréable illusion. Pendant qu'il se laissoit abuser par de fausses relations, et qu'il chantoit des chansons insolentes, Henri IV, fortifié de cinq mille Anglois, avec les troupes de Picardie et de Champagne, et une nombreuse noblesse accourue au secours de son roi, parut devant Paris. Il attaqua les faubourgs, et les força le premier novembre, fête de la Toussaint. Les Parisiens prirent les armes : mais ils furent repoussés et menés battant jusque dans la ville, dont les royalistes auroient pu s'emparer dès ce jour s'ils n'avoient craint quelque embûche.

Henri permit le pillage des faubourgs à ses soldats, et le butin qu'ils y firent tint lieu de la solde que le roi n'avoit pas le moyen de payer. Il donna de bons ordres pour empêcher les meurtres, l'incendie et la licence ordinaire en ces occasions. Les églises et les monastères furent épargnés, l'office divin s'y célébra comme en pleine paix, et plusieurs officiers catholiques des troupes du roi y assistèrent le jour même du combat. Henri garda quatre jours sa conquête. En sortant, le 5 novembre, il mit son armée en bataille, invitant au combat le duc de Mayenne qui étoit venu promptement au secours de la

capitale. Personne ne parut hors des murs, et le roi prit tranquillement le chemin de Tours pour acquitter la promesse qu'il avoit faite à son avénement d'y convoquer les états du royaume; mais les embarras de la guerre ayant rendu cette mesure impossible dans les circonstances présentes, il en prit à témoins, dans un lit de justice, les généraux envers lesquels il avoit pris cet engagement. De leur aveu, il en remit la convocation au mois de mars de l'année suivante, et regagna aussitôt la basse Normandie qu'il réduisit entièrement à son obéissance. Avant son départ, l'ambassadeur de la république de Venise lui avoit présenté ses lettres de créance, et lui avoit procuré la satisfaction de se voir reconnu par une puissance catholique, avantage que lui contestoit la ligue.

Mayenne fit aussi quelques expéditions; mais il étoit plus occupé des affaires du cabinet que de la guerre. D'un côté il avoit à se tenir en garde contre la vivacité du conseil de l'union, qui auroit toujours voulu l'engager dans des partis extrêmes; mais le duc ne pouvoit suivre ces avis emportés sans s'abandonner entièrement aux Espagnols, sa seule ressource. Leur zèle si vanté en faveur de la religion catholique ne lui paroissoit plus si pur ni si désintéressé. D'un autre côté, Henri IV lui faisoit toujours de nouvelles

propositions d'accommodement. Etoient-elles sincères, ou mises en avant pour le rendre suspect aux zélés de la ligue? C'est ce que Mayenne ne pouvoit démêler, et cette incertitude le forçoit à mesurer toutes ses démarches.

Jeannin, auparavant assez favorable aux Espagnols, voyant que, pour nantissement de leurs avances, ils exigeoient les meilleures villes de France qui étoient à leur bienséance, conseilloit au duc de traiter avec le roi. Villeroi, ancien ministre de Henri III, quoiqu'il se dît attaché par conscience à la ligue, étoit du même avis; mais la duchesse de Montpensier, au contraire, exhortoit son frère à tout risquer et à se faire roi lui-même. « Vous en avez déjà l'autorité, lui disoit-elle, et ne doutez pas que les seigneurs catholiques ne combattent plus volontiers pour un roi que pour un lieutenant-général. Donner la couronne au cardinal de Bourbon, c'est reconnoître qu'elle appartient à sa famille; et si ce roi, vieux et infirme, vient à nous manquer, qui mettra-t-on à sa place? » Malgré ces raisons, Mayenne persista dans sa première résolution de remplir le vide du trône par un roi prisonnier qui lui en laissoit toute la puissance.

En conséquence, il parut le 21 novembre un arrêt du parlement séant à Paris, présidé

par Brisson, qui ordonnoit de reconnoître pour roi Charles X, et le duc de Mayenne pour son lieutenant. Par un autre, donné quelques jours après, il étoit enjoint aux princes et aux grands oficiers de la couronne de se rendre aux états convoqués par les ligueurs, à Melun, pour le mois de février.

L'arrêt portant injonction de reconnoître Charles X, ainsi que toutes les dispositions qui y étoient énoncées, fut cassé et annulé par un arrêt du parlement séant à Tours, sous l'autorité du roi, composé des conseillers échappés de Paris, et présidé par Achille de Harlai, qui, moyennant une grosse rançon, étoit sorti de la Bastille où Bussi Leclerc l'avoit renfermé après les barricades. D'autres parlemens donnèrent aussi des arrêts plus ou moins semblables à celui de Paris, qui essuyèrent le même traitement à Tours. Enfin, chacun cherchant à s'étayer de la même puissance, les ligueurs et les seigneurs catholiques envoyèrent des ambassadeurs au pape.

[1590] Ceux de la ligue arrivèrent les premiers. Ils dirent à Sixte V que tout le royaume, les villes, les campagnes, la magistrature, le clergé, et la plus grande partie de la noblesse reconnoissoient pour roi le cardinal de Bourbon, que le Navarrois étoit presque abandonné, et incapable de résister aux forces qui l'investissoient. Sur ce rapport, le

pape crut qu'il n'étoit plus question que de munir de son autorité l'élection déjà faite d'un cardinal, et tout au plus de pourvoir à sa succession. Il choisit pour ces opérations le cardinal Henri Gaëtan, à qui il donna le titre de légat. Sixte le fit accompagner de plusieurs personnages distingués par leur capacité et leur prudence. De ce nombre étoit le jésuite Bellarmin, célèbre controversiste, plusieurs prélats très-habiles, et des prédicateurs fameux. Il fortifia aussi ce cortége d'une somme de trois cent mille écus.

Mais avant même que le légat fût parti, les dispositions du pape étoient déjà changées. François de Luxembourg, duc de Piney *, envoyé des catholiques royalistes, mais ne pouvant se rendre à Rome aussi promptement que les envoyés des ligueurs, avoit écrit à

* Il étoit arrière-petit-fils d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne et baron de Piney, fils puîné du fameux Louis, connétable de Saint-Paul; sa petite-fille Marie-Charlotte porta les biens de sa branche dans la maison de Clermont-Tonnerre; et Madeleine-Charlotte Bonne-Thérèse, fille de cette dernière, dans la maison de Montmorency, par son mariage avec François-Henri de Montmorency, comte de Bouteville, connu sous le nom du maréchal de Luxembourg. Les biens de la branche aînée étoient passés à la maison de Bourbon par le mariage de Marie, petite-fille du connétable, avec François de Bourbon, comte de Vendôme, bisaïeul de Henri IV.

Sixte pour lui apprendre l'état des choses, le détromper sur les impostures avancées par les ligueurs, et le prier de suspendre le départ de Gaëtan jusqu'à ce qu'il pût s'expliquer de vive voix. Cette lettre et la nouvelle des succès du roi firent faire de sérieuses réflexions au souverain pontife : néanmoins, vaincu par lss instances des agens de la ligue, il laissa partir le légat ; mais, au lieu de lui prescrire, comme auparavant, d'employer tous ses efforts à affermir le cardinal de Bourbon sur le trône, dans le bref que Sixte donna, il disoit expressément qu'il n'envoyoit le légat que pour réunir tous les François dans la religion romaine, et contribuer à l'élection d'un roi catholique, sans faire mention du cardinal. Il recommanda à Gaëtan de ne se point déclarer ennemi du roi de Navarre, tant qu'il y auroit espérance de le ramener à la foi, de rester neutre dans toutes les prétentions temporelles des princes, de ne songer qu'aux intérêts de la religion, de ne faire acception de personne, et de consentir à tout, pourvu que le roi qu'on éliroit fût François, obéissant à l'église, et agréable au royaume.

Ces ordres bien exécutés auroient pu rétablir la paix en France, au lieu que l'infidélité du légat à ses instructions perpétua le trouble et l'augmenta. Gaëtan, loin de rester neutre, comme le pape l'avoit recommandé,

montra dès le commencement une partialité entière pour la ligue et pour les Espagnols. Morosini, ce nonce pacifique qui avoit été obligé de cesser ses fonctions après la catastrophe de Blois, conseilloit au légat de ne point aller droit à Paris, trop ouvertement déclaré contre Henri, mais de se tenir dans quelque ville de France agréable aux deux partis; d'examiner de là le cours des affaires, de ne se déterminer que selon les circonstances, et de rendre son asile le sanctuaire de la paix. Pareil conseil lui étoit donné par le duc de Nevers, qui, retiré dans ses terres, avoit pour le roi tous les égards compatibles avec une exacte neutralité. Mais Gaëtan crut que Morosini ne lui parloit ainsi qu'afin de lui faire commettre les mêmes fautes que Rome avoit reprochées à ce nonce. On lui rendit aussi le duc de Nevers suspect, comme trop attaché au roi; de sorte qu'il n'écouta ni l'un ni l'autre.

Elevé dans les principes ultramontains, il s'imaginoit que tout alloit plier en France sous son autorité, et que sa volonté feroit un roi; mais il fut cruellement détrompé, même dans le cours de son voyage. Sa fierté et sa hauteur lui attirèrent des répliques dures, des bravades et jusqu'à des affronts de la part des catholiques mêmes, qu'il prétendoit commander trop despotiquement. Le roi fit pu-

blier que si le légat venoit à sa cour on eût à le recevoir avec honneur et distinction; que si, au contraire, il alloit vers les rebelles, on ne le regardât point comme légat, mais comme son ennemi. Les ordres donnés en conséquence de cette déclaration s'exécutèrent à la lettre. Henri envoya des partis sur la route. Ils battirent et dispersèrent l'escorte destinée à l'amener à Paris; et Gaëtan, qui avoit compté traverser la France en conquérant, se vit réduit à gagner la capitale en fugitif.

Les Parisiens le dédommagèrent comme ils purent. On orna pour lui l'archevêché des meubles de la couronne, et on lui fit une réception royale. La bourgeoisie étoit sous les armes; mais les salves trop fréquentes de cette milice ne plurent aucunement au légat. « Il avoit grand peur que quelques malintentionnés ne chargeassent à plomb ou ne tirassent maladroitement. C'est pourquoi il leur faisoit signe de cesser; mais eux, croyant que ce fussent bénédictions, déchargeoient de plus belle. » Il alla ensuite au parlement, où ses pouvoirs furent lus, enregistrés et applaudis. Il essuya pourtant une mortification, qu'il dissimula sagement. Ayant été reçu au parquet, il s'avançoit d'un pas délibéré, et montoit droit au dais destiné pour le roi; mais le président Brisson, sous prétexte de lui faire honneur, le prit par la main et le

rangea au-dessous de lui, selon la coutume.

Ces devoirs de parade remplis, il fallut pénétrer le fond des affaires; et ce fut alors que le légat sentit la difficulté de sa commission. Il se trouva plongé dans un chaos inexprimable. Rien de si compliqué que les intérêts de ceux qui faisoient la guerre, et par conséquent rien de si embarrassant que de prendre un parti. Tous sembloient s'accorder sur le premier point, savoir, de ne regarder le vieux Charles X que comme un fantôme, une décoration de théâtre, qui ne devoit remplir la scène que jusqu'à ce que le vrai personnage y fût introduit. Il s'agissoit donc de savoir quel seroit ce personnage. Le duc de Mayenne, chargé jusqu'alors de tout le poids de la guerre, vouloit disposer de la couronne, ou pour lui, ou pour quelque prince qui lui en eût obligation. Le roi d'Espagne prétendoit qu'elle appartenoit à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie sa fille, du chef d'Élisabeth, sœur de Henri III, mère de la princesse. Il demandoit qu'en la couronnant on le déclarât protecteur de la France, et qu'on lui abandonnât la disposition de toutes les charges et bénéfices. Outre ses prétendus droits, Philippe faisoit sonner bien haut les secours d'hommes et d'argent qu'il avoit déjà donnés, et ceux qu'il promettoit encore. La populace de Paris étoit pour lui, ainsi que les seize et les plus

vifs du conseil de l'union, gagnés par les pistoles d'Espagne. L'ascendant que prenoit Philippe dans ce conseil, où dominoient des hommes peu faits par leurs habitudes pour régler la destinée des états, et qui se jetoient toujours dans les partis extrêmes, détermina Mayenne à le casser, sous prétexte que, par la multiplicité de ses membres, il ressembloit plutôt au sénat d'une république qu'au conseil d'un roi. Il fut secondé dans cette mesure hardie par les membres mêmes de ce conseil, qu'il avoit eu l'habileté d'y introduire aussitôt qu'il avoit été déclaré lieutenant-général du royaume, après la mort de ses frères. Il en composa dès lors un nouveau, où il fit entrer Jeannin, Villeroi, l'archevêque de Lyon d'Espinac, échappé, moyennant rançon, de la prison où il avoit été retenu depuis le massacre de Blois, et avec eux des magistrats, des militaires, et d'autres personnes de poids capables de balancer les résolutions immodérées de la cabale des seize, qui continua à subsister.

La noblesse du parti de la ligue vouloit un roi françois. Accoutumée à servir sous le duc de Mayenne et les princes de sa maison, elle penchoit pour eux : mais les gens de robe, plus instruits du droit, inclinoient pour le roi de Navarre, à condition qu'il se feroit catholique. Le duc de Lorraine croyoit la couronne

due au marquis de Pont son fils, du chef de Claude, sœur de Henri III, sa femme, et il ne pensoit pas qu'on pût la lui refuser, ne fût-ce que comme récompense des dépenses qu'il avoit faites pour la ligue. Il trouvoit donc fort mauvais que le duc de Mayenne, ou les jeunes Guises, ses neveux, d'une branche cadette, se présentassent en concurrence avec l'aînée, et il présumoit qu'on ne pouvoit s'empêcher de lui céder pour le moins Metz, Toul, Verdun et Sedan, en dédommagement de ses avances. A entendre le duc de Savoie, ses droits à la couronne de France étoient bien supérieurs à ceux de Philippe et du duc de Lorraine, parce qu'il remontoit plus haut et les répétoit de Marguerite, sa mère, sœur de Henri II. Il offroit néanmoins de céder ses prétentions en échange du marquisat de Saluces, d'où il comptoit s'étendre en Provence, où il possédoit déjà le comté de Nice.

A l'exemple des princes étrangers, beaucoup de grands seigneurs désiroient intérieurement le démembrement de la monarchie. Ils comptoient se rendre insensiblement souverains des provinces où ils étoient cantonnés, et il n'y avoit pas un gouverneur de ville ou de simple château, qui n'espérât aussi, à l'aide des troubles, se perpétuer dans son commandement.

Concilier tant d'intérêts divers étoit chose

impossible. Aussi, sans prétendre réformer les vues particulières de chacun, on s'appliqua à réunir en un corps, par quelque acte solennel, toutes les personnes opposées au roi de Navarre. Tel fut le but du fameux décret de Sorbonne, visiblement dicté par les Espagnols et les seize. Il déclaroit, en substance, coupables de péché mortel, en état de damnation et excommuniés, non-seulement ceux qui reconnoissoient pour roi Henri de Bourbon, mais encore quiconque ne détesteroit pas la doctrine soutenue dans les propositions suivantes : « 1° On peut et on doit même reconnoître pour roi Henri de Bourbon ; 2° il est permis en conscience de tenir son parti et de payer les impôts qu'il exige ; 3° il n'est pas contre la religion de le reconnoître pour roi, sous la condition qu'il se fera catholique; 4° la couronne de France peut être déférée à un hérétique relaps et excommunié, si son droit d'ailleurs est légitime; 5° les papes n'ont pas droit d'excommunier nos rois ; 6° il est permis et même nécessaire de traiter avec le Béarnois et les hérétiques. » Toutes ces propositions furent condamnées par un décret qu'on fit signer au clergé de Paris, et on l'adressa à toutes les villes de l'union. Le parlement rendit ensuite un arrêt en faveur du prétendu roi Charles X. Il y étoit enjoint à tous les François de le reconnoître, et de

prendre les armes pour le retirer de la prison où son neveu le retenoit; mais le cardinal, loin de se prêter au désir des rebelles, envoya, du château où il étoit gardé, rendre au roi l'hommage d'un sujet soumis.

Les ligueurs jugèrent aussi à propos de faire renouveler solennellement par tous les corps le serment d'union. La bourgeoisie commença, ayant à sa tête le prévôt des marchands et ses capitaines. Le parlement, la chambre des comptes, toutes les cours souveraines et les compagnies suivirent. Cette cérémonie se faisoit en public, à la fin d'une grand'messe, avec les témoignages les plus marqués de piété et de dévotion. Comme il s'étoit répandu un bruit que le roi avoit appelé auprès de lui les évêques et archevêques les mieux disposés pour écouter leurs instructions, le légat écrivit à tous les prélats du royaume une lettre circulaire par laquelle il leur défendoit d'aller à Tours. Réciproquement le roi donna une déclaration qui ordonnoit de traiter en criminels de lèse-majesté tous ceux qui entretiendroient un commerce direct ou indirect avec le légat. Mais bien différent de Henri III son prédécesseur, en même temps que Henri IV défendoit par ses édits la majesté du trône, il se mettoit en état de la faire respecter par les armes.

L'hiver n'avoit pas suspendu les opérations

militaires; elles se continuoient avec chaleur dans toutes les provinces. Le roi ne se reposoit pas plus que ses lieutenans. Après avoir subjugué le Maine et la Normandie presque entière, il tourna vers Paris dans les premiers jours de mars. Mayenne, intéressé à l'éloigner de la capitale, alla au-devant de lui. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine d'Ivri, près de Dreux. Celle de Mayenne, comme celle de Joyeuse à Coutras, bien supérieure en nombre, l'étoit aussi en riches armures, en harnois de prix, en casaques brillantes d'or et d'argent. Aussi l'événement fut-il pareil. Les dispositions habiles, le courage mâle, la bravoure exercée, l'emportèrent sur le luxe et l'inexpérience, quoique non dénuée de valeur. On se trouva en présence dès le 13 mars au soir; mais, la nuit approchant, le combat, comme de concert, fut remis au lendemain.

Rien n'est à négliger des circonstances personnelles à notre Henri IV, dans cette bataille, dont le succès affermit pour toujours la couronne sur sa tête. Après une nuit passée dans l'action et l'inquiétude, pendant que le soldat, retiré commodément dans deux villages, dormoit sous la sauvegarde de son chef, le roi, dès le point du jour, donna ses ordres pour le combat. On lui fit remarquer qu'entre ses dispositions il n'y en avoit aucune

pour la retraite, en cas de fâcheux événement : « Point d'autre retraite, répondit-il, que le champ de bataille. » Les calvinistes firent dévotement leurs prières, ainsi que les catholiques, dont les principaux entendirent la messe et communièrent.

Henri signala le commencement de cette journée par une action de justice bien digne de sa générosité et de son bon cœur. Théodore de Schomberg, général des Allemands, lui avoit demandé quelques jours auparavant la paie de ses troupes. Ce monarque, qui se trouvoit sans finances, lui répondit brusquement : « Jamais homme de courage n'a demandé de l'argent la veille d'une bataille. » Ce mot trop vif revint dans la mémoire du roi au moment du combat, et s'approchant du général allemand : « M. de Schomberg, lui dit-il, je vous ai offensé. Cette journée peut être la dernière de ma vie; je ne veux point emporter l'honneur d'un gentilhomme, je sais votre valeur et votre mérite : je vous prie de me pardonner, et embrassez-moi. — Il est vrai, sire, répondit Schomberg, que votre majesté me blessa l'autre jour, mais aujourd'hui elle me tue; car l'honneur qu'elle me fait m'oblige de mourir en cette occasion pour son service. » En effet, il fut tué en combattant vaillamment à côté du roi. Déjà les trompettes sonnoient, et les armées s'é-

branloient, prêtes à se choquer. Henri, monté sur son cheval de bataille, armé de toutes pièces, mais sans casque, pour se faire mieux reconnoître, s'avance à la tête de ses troupes, et joignant les mains, les yeux levés au ciel : « Seigneur, s'écrie-t-il, vous savez mes pensées et vous pénétrez le fond de mon cœur. S'il est avantageux à mon peuple que je possède la couronne, favorisez ma cause et protégez mes armes. Si votre sainte volonté en a autrement disposé, ôtez-moi la vie, ô mon Dieu, en même temps que vous m'ôterez le royaume, et que je meure du moins à la vue de ces braves guerriers qui s'exposent pour mon service. » Ces paroles attendrissantes, prononcées avec véhémence par Henri, furent entendues de tous ceux qui l'environnoient. Aussitôt il s'éleva dans l'armée un cri général de *vive le roi*. A cette acclamation, Henri, reprenant un air gai et serein, dit en regardant ses troupes : « Mes amis, vous êtes François, je suis votre roi, voilà l'ennemi ; plus de gens, plus d'honneur. Si l'étendard vous manque, suivez mon panache, vous le verrez toujours au chemin de l'honneur et du devoir. » Après ces mots, il prend son casque ombragé de plumes blanches, et donne le signal du combat.

Le choc principal fut de cavalerie à cavalerie. Comme elle étoit de part et d'autre pres-

que toute composée de gentilshommes, elle resta long-temps mêlée sans qu'on pût deviner de quel côté pencheroit la victoire. On crut un instant le roi mort ou pris, et sa troupe défaite, parce que celui qui portoit la cornette royale, ayant été aveuglé d'un coup de feu, ne tenoit plus ferme, et que dans le même temps, un officier dont le casque étoit comme celui du roi, orné d'un panache blanc, fut terrassé. Déjà les ennemis crioient *victoire*, et les royalistes demeuroient suspendus entre la défense et la fuite. Henri court à ses gens ébranlés : « Tournez visage, leur dit-il, afin que si vous ne voulez combattre, vous me voyiez du moins mourir. » Il dit, et, suivi des plus braves, il s'enfonce dans le plus épais des escadrons ennemis. La fumée et la poussière le dérobent bientôt aux yeux. A la tête de la réserve le maréchal de Biron se porte en même temps partout où le besoin de secours se fait sentir ; et par sa seule présence, il rend aux siens, sans combattre, la supériorité qu'ils pouvoient perdre. Les ligueurs s'effraient à leur tour, reculent, se débandent, et bientôt ce ne fut plus qu'une déroute. Du milieu du carnage, on entendit crier *sauve les François*, ordre bien digne de Henri IV, à qui on l'attribua.

La victoire étoit gagnée ; les escadrons ennemis épars fuyoient dans la plaine : mais le

roi ne paroissoit pas. L'inquiétude commençoit à s'emparer des troupes, lorsqu'on le vit arriver l'épée haute, couvert de sang et de poussière. Les cris *de vive le roi* redoublèrent à son aspect. Henri remit en ordre son armée. Il restoit sur le champ de bataille un corps de Suisses qui ne vouloit pas se rendre. On fit approcher du canon pour l'enfoncer : ils ne composèrent qu'alors, après avoir exigé un certificat portant témoignage qu'il leur avoit été impossible de se défendre.

Le roi se mit à la poursuite des vaincus; il y périt plus d'hommes que dans la mêlée. L'armée victorieuse les poussa plusieurs lieues devant elle, enlevant tous les drapeaux, et faisant une multitude de prisonniers. On remarqua le soin que prit Henri dans toute cette déroute, d'arracher le plus qu'il put de François à la première fureur du soldat, et son attention à recevoir et à consoler les officiers vaincus qu'on lui présentoit. La nuit le força de s'arrêter à Rosni, château appartenant à Sulli, distant d'une lieue de Mantes. A mesure que ses capitaines arrivoient, il alloit au-devant d'eux, les embrassoit et les faisoit asseoir à sa table. Comme on lui demanda quel nom on donneroit à cette bataille, il répondit : « C'est la journée du Tout-Puissant, à lui seul en appartient la gloire. » Enfin quand on lui présenta son épée

de combat, dégouttante de sang, pleine de hachures, encore souillée des dépouilles des malheureux qui étoient tombés sous ses coups, il détourna les yeux avec horreur, gémit des excès auxquels la guerre force les plus humains, et dès le lendemain il envoya offrir la paix à ses ennemis.

C'étoit malgré lui que le duc de Mayenne, trop certain par le combat d'Arques des ressources de Henri IV, avoit risqué la bataille d'Ivri; mais il n'avoit pu tenir contre les murmures des seize, qui le taxoient de lâcheté, et contre les instances impérieuses du légat et des Espagnols. Ceux-ci y perdirent un gros corps de cavalerie et leur chef, le comte d'Egmont, jeune présomptueux, auquel il étoit échappé de dire, avant l'action, que si les François avoient peur d'une bataille, ils n'avoient qu'à le laisser faire, et que lui seul, avec ses troupes, sauroit bien réduire le Navarrois. Mais une faute inexcusable dans Mayenne, c'est d'avoir interdit la retraite à la majeure partie des siens, en faisant couper précipitamment les ponts d'Ivri, pour empêcher l'ennemi de le joindre. Aussi son armée fut-elle presque entièrement détruite. Il se retira presque seul à Mantes, où il ne fit que passer la nuit, et encore dans les plus fortes alarmes, à cause du voisinage des troupes victorieuses. Dès le lendemain il gagna Pon-

toise, et de là Saint-Denys, n'osant rendre les envieux qu'il avoit à Paris témoins de sa honte.

Le légat, l'ambassadeur d'Espagne, l'archevêque de Lyon et madame de Montpensier allèrent le consoler et conférer sur les affaires du parti. Toutes les nouvelles qu'ils recevoient ne pouvoient qu'augmenter leur chagrin. La ligue étoit battue partout; les lieutenans de Henri tenoient librement la campagne. Pour lui, après sa victoire, il soumit rapidement les villes voisines, s'assura des grands chemins et des rivières, et parut menacer Paris d'un siége ou d'un blocus. Dans cette extrémité, Mayenne écrivit les lettres les plus pressantes au roi d'Espagne. Ce prince avoit publié depuis peu un fastueux manifeste, dans lequel il se déclaroit disposé à ne point quitter les armes, qu'il n'eût exterminé l'hérésie, et réuni les princes catholiques pour chasser les Turcs de la Terre Sainte. Après ces magnifiques promesses, il ne pouvoit sans honte abandonner la ligue presqu'au premier échec. Aussi ses agens s'engagèrent-ils en son nom à un prompt et puissant secours. On fit les plus vives instances auprès du souverain pontife; mais Sixte commençoit à agir en homme détrompé. Le duc de Luxembourg avoit déjà eu plusieurs audiences, dont les Espagnols et les ligueurs ressentirent le contre-coup. La po-

litique du pape ne lui permit pas de marquer d'abord clairement le changement de ses dispositions. Il se contenta de remettre à un autre temps, sous quelque prétexte, les secours qu'il étoit peut-être déjà déterminé à refuser.

Loin de laisser entrevoir ses craintes, la ligue, dans ses écrits, n'entretenoit le public que de ses espérances; mais les démarches des chefs démentoient ces flatteuses promesses, puisque dans le même temps ils se donnoient tous les mouvemens possibles pour entamer des négociations, ressources ordinaires des foibles. Les pourparlers, qui devinrent si fréquens depuis ce moment jusqu'à la fin de la guerre, étoient ordinairement, de la part des ligueurs, le fruit de la nécessité : tantôt désir de gagner du temps, tantôt envie de pénétrer les desseins des seigneurs catholiques attachés au roi, ou de les séduire, presque jamais volonté d'en venir à une conclusion.

Ils agirent long-temps d'après ce principe, accrédité par les émissaires d'Espagne, que le Béarnois ne se convertiroit pas, et que, quand même il le feroit, on ne devoit pas le reconnoître, parce que sa première apostasie le rendoit à jamais indigne du trône. En conséquence ce n'étoit pas avec lui qu'ils prétendoient traiter, mais avec les seigneurs catholi-

ques de son parti, dont ils avoient, disoient-ils, pitié comme de gens qui couroient aveuglément à leur perte. Tels étoient les motifs que publia le légat, quand il demanda une entrevue au maréchal de Biron, peu de temps après la bataille d'Ivri. Mais sa feinte pitié ne trompa personne, et à travers ses déguisemens on entrevit son but secret, qui étoit de retarder les progrès du roi, en obtenant une trève ou une suspension d'armes, s'il avoit pu.

Dans cette occasion comme dans toutes les autres, Biron et les seigneurs catholiques qui se joignirent à lui, demandèrent permission au roi. Ils le firent par devoir, et aussi pour mortifier Gaëtan et les Espagnols, en leur montrant que cet accord, qu'ils ne vouloient pas être censés traiter avec le roi, étoit néanmoins uniquement fondé sur l'autorité qu'ils refusoient de reconnoître.

Il n'y eut rien de remarquble à l'entrevue de Noisi, qu'une plaisanterie d'Anne d'Anglure, connu sous le nom de Givri. Comme il étoit très-bon officier, le légat employa toutes sortes de caresses pour le détacher du roi. Voyant ses efforts inutiles, il l'exhorta du moins à demander au pape, en la personne de son représentant, pardon du passé. Givri prend un air touché, se prosterne aux pieds du prélat, et lui demande pardon des maux qu'il a faits aux Parisiens, et une absolution

générale. Le légat la lui accorde, très-satisfait. Givri, toujours à genoux, ajoute : « Donnez-moi aussi l'absolution de l'avenir, parce que je suis disposé à ne leur pas moins faire par la suite. » Il se relève aussitôt et disparoît. Quoiqu'on rît de cette saillie, néanmoins, à cause du légat, elle mortifia les spectateurs, même royalistes. Ils lui en firent excuse, et l'entrevue finit par des politesses réciproques, comme elle avoit commencé.

Il s'entretint depuis des négociations, tantôt publiques, tantôt secrètes, entre Henri lui-même et Villeroi. Ce ministre traitoit toujours et ne cessoit de mettre en avant la proposition du retour du roi à la religion catholique, comme devant faire tomber tous les obstacles. Henri ne vouloit s'engager, pour l'instant, qu'à la promesse de se faire instruire. Le ministre ne se rebutoit pas, et insistoit au moins pour une trève. S'il s'avançoit trop, il étoit désavoué ; les ligueurs ne cherchoient point à conclure, mais à lier une négociation qui empêchât le roi de profiter de ses avantages. On juge par l'application de Villeroi à justifier sa bonne foi dans ses mémoires, qu'elle fut souvent soupçonnée : sort ordinaire à ceux qui, dans les affaires, suivent plus la vivacité de leur zèle que les lumières d'une saine politique.

Le cardinal de Bourbon, reconnu par la

ligue, mourut dans le mois de mai. Ce prince avouoit publiquement le droit de Henri son neveu ; mais de peur que les rebelles n'abusassent de sa foiblesse, le roi fut obligé de le faire garder dans un château fort, où il finit ses jours. Cet événement mit de l'embarras dans les démarches des ligueurs. Jusqu'alors les ordres s'étoient donnés, les arrêts s'étoient rendus dans les parlemens au nom de Charles X, et on avoit même frappé dans plusieurs villes des monnoies à son coin ; mais il étoit question maintenant de décider sous quel étendard on combattroit désormais. L'absence du duc de Mayenne, qui étoit allé en Flandre conférer avec le duc de Parme, et l'embarras du siége de Paris, firent remettre la délibération à un autre temps. On ne songea pour le moment qu'à se défendre contre Henri, et à lui susciter tous les obstacles qui pouvoient l'empêcher de conquérir la capitale.

On prétend que s'il fût venu camper devant Paris aussitôt après la victoire d'Ivri, cette ville consternée lui auroit ouvert ses portes. On croit aussi que, malgré ce retard, s'il avoit voulu brusquer les attaques, quand il fut une fois en présence, il l'auroit emporté de force. Il étoit impossible qu'une place d'une si grande étendue, n'eût bien des endroits foibles. D'ailleurs elle n'avoit qu'une médiocre garnison espagnole, soutenue de quelque noblesse

françoise, et d'une bourgeoisie très-peu capable de résister à des troupes aguerries. Mais le roi craignoit pour Paris les suites d'un assaut qui pouvoit ruiner en un moment cette ville opulente, la gloire et la ressource du royaume. Il préféra le blocus, persuadé que quelques jours suffiroient pour affamer le peuple immense contenu dans ses murailles, et le contraindre à se rendre.

Mais ce dessein pénétré donna aux émissaires d'Espagne la facilité de prendre les mesures propres à rendre la résistance invincible. Quand on s'aperçut qu'il y avoit peu à craindre de la force, sans négliger absolument les précautions ordinaires dans une ville assiégée, on s'appliqua principalement à prévenir les esprits contre l'impatience, suite ordinaire des incommodités d'un blocus. Le zèle de la religion parut le moyen le plus sûr pour opérer. En effet, il réussit peut-être au-delà des espérances. Des femmes délicates, des hommes accoutumés à leurs aises, supportèrent sans murmures, non quelques privations passagères, mais une famine cruelle, une espèce de mort lente qu'on leur fit goûter, en leur persuadant qu'ils étoient martyrs de la bonne cause. Cette adresse à entretenir une opiniâtreté inflexible dans tout un peuple, paroît plus admirable, quand on sait combien les chefs de la ligue furent obligés de varier

les ruses selon la différence des génies et des dispositions.

Il y avoit à tromper des hommes simples et d'autres d'un esprit raffiné, des personnes sensées, mais prévenues, et une populace grossière. Plus que tout cela, il falloit contenir ceux que leurs lumières et leur droiture mettoient en état et dans la disposition d'éclairer les autres. La politique espagnole pourvut à tout. On donna au peuple et à ceux qui lui ressemblent, des spectacles bizarres, et aux personnes déjà séduites, des raisons spécieuses à leur portée. Pour ceux qui pouvoient détromper les autres, on les enchaîna si bien, par la crainte des seize et de leurs satellites, qu'ils n'osèrent long-temps, quoiqu'en très-grand nombre, risquer des démarches dont le danger étoit évident, et le succès très-incertain. Mais le principal moyen dont on se servit pour échauffer les esprits, fut de renouveler le fameux décret de Sorbonne, qui déclaroit un hérétique relaps incapable de succéder au trône; de publier ce décret dans les chaires, et de le faire valoir dans les confessionnaux. On exigeoit des pénitens abusés qu'ils le regardassent comme un oracle du Saint-Esprit, et qu'ils promissent de s'y conformer au risque de leur fortune, et au péril de leur vie.

Pour mieux persuader cette espèce de dévouement par leur exemple, les zélés imagi-

nèrent une procession militaire, qui se fit le 3 Juin. Elle étoit composée d'écoliers, de prêtres, de religieux de tous les ordres, excepté les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, les bénédictins et les célestins. A la tête marchoient Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le prieur des chartreux, tenant d'une main le crucifix, et de l'autre une hallebarde. Ils étoient suivis de religieux qui marchoient sur deux lignes, revêtus des habits de leur ordre, et armés pardessus, les uns de toutes pièces, les autres d'une cuirasse, ou d'un simple casque, selon ce qu'ils avoient trouvé à emprunter. Leurs armes offensives consistoient en épées, en piques, en sabres et surtout en arquebuses, qu'ils manioient avec la dextérité propre à leur état. On chantoit, pendant la marche, des hymnes et des psaumes entremêlés de fréquentes décharges.

Le légat crut devoir autoriser cette cérémonie par sa présence. Un de ses domestiques fut tué, presqu'à côté de lui, dans la salve que firent ces nouveaux arquebusiers. Cet accident causa de la rumeur; mais elle s'apaisa bientôt, parce qu'on répandit parmi le peuple, que cet homme ayant été tué dans une cérémonie si sainte, son âme s'étoit envolée au ciel, « et qu'il falloit le croire, parce que monseigneur le légat, qui savoit bien ce qui en étoit, l'as-

suroit ainsi. » Cette procession passa par les rues les plus fréquentées de Paris, et réjouit autant la populace qu'elle affligea les gens de bien.

Il s'en fit quelques jours après une autre plus grave et plus décente, peut-être en réparation de cette bouffonnerie, dont on fut apparemment honteux. La plus grande partie du clergé de Paris y assista très-dévotement; on y porta les reliques des saints, et elle finit par une messe solennelle dans la cathédrale. Le duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne, et gouverneur de l'Ile-de-France pour la ligue, les chefs de la bourgeoisie et des troupes étrangères appelées pour soutenir le siége, le parlement et les autres cours souveraines, y jurèrent de défendre la ville et la religion jusqu'à la mort.

Mais ce n'étoit pas tant l'épée du vainqueur qu'on avoit à craindre, que les trahisons intérieures, et surtout la famine. On tâcha de prévenir ces inconvéniens en établissant de bons corps-de-gardes et des patrouilles exactes, et en économisant le grain. On occupoit aussi le peuple de sermons, de processions, de vœux, de saluts, où tous les grands assistoient exactement. Le parlement donna un arrêt qui défendoit, sous peine de la vie, de parler de paix; et il courut des billets par lesquels on menaçoit de jeter dans la rivière les premiers qui se plaindroient.

Malgré ces précautions, sitôt que le roi eut assuré ses postes, qu'il eut brûlé les moulins et investi la ville de tous côtés, la disette commença à se faire sentir. Les magistrats firent fouiller les maisons qu'ils soupçonnoient les mieux approvisionnées. On tira de celles des jésuites et des capucins, de quoi soulager pour quelque temps la misère publique; mais bientôt les assiégés retombèrent dans la même nécessité.

Le pain étant devenu rare, on y substitua des bouillies de différentes farines que le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisoient distribuer aux plus pauvres. Ils y joignirent de l'argent, qui fut bien reçu tant qu'on trouva quelques alimens à acheter; mais les greniers s'épuisèrent, et le peuple, rejetant un métal inutile, s'écrioit douloureusement : « Point d'argent, mais du pain! » Ils mangèrent bientôt les chevaux, les ânes, les chats, les rats, les souris, enfin tous les animaux qu'ils purent trouver. On faisoit bouillir leurs peaux, ainsi que les vieux cuirs, dont ces malheureux soutenoient en gémissant leur vie languissante. Ils sortoient quelquefois en troupes pour fourrager les bleds, qui approchoient de leur maturité; mais ils étoient repoussés par le canon des royalistes. Néanmoins ceux-ci, touchés de compassion, en laissoient toujours échapper quelques-uns, et souffroient

que les autres remportassent leur récolte dans les murs : mais cette foible ressource leur manqua aussi, parce que le roi rapprocha ses postes, et resserra la ville, de sorte qu'ils se trouvèrent réduits à brouter l'herbe des rues les moins fréquentées.

Ces nourritures malsaines causèrent beaucoup de maladies. « La médecine qu'ils y faisoient étoient la patience, dit un témoin oculaire, bien persuadé du mérite de cette opiniâtreté, et ne laissoit-on de faire infinies processions avec les indulgences et pardons que le légat leur donnoit, qui se gagnoient en la plupart des églises, avec les sermons qu'ils oyoient, qui leur faisoient prendre tant de courage, que les sermons leur tenoient lieu de pain; et quand un prédicateur les avoit assurés qu'ils seroient secourus dans huit jours, ils s'en retournoient contens, et s'entretenoient de ces espérances, encore qu'on leur eût donné beaucoup de telles remises et dilations, et ne leur souvenoit plus de ce qu'ils avoient enduré. »

Par ces artifices on en vint jusqu'à leur faire essayer du pain de son, mêlé de poussière d'ardoise, de foin et de paille hachée. On fit de la farine des os des bêtes qu'on tuoit et même avec de vieux ossemens ramassés dans les cimetières. Cette invention vint encore du légat et des Espagnols, qui trouvoient tous

moyens bons, pourvu que leurs projets s'accomplissent. On l'appela « le pain de madame de Montpensier; » parce qu'elle en avoit approuvé l'invention : mais ceux qui en mangèrent en moururent. Le jour, on étoit attendri par la vue des moribonds qui se traînoient dans les rues; la nuit, on étoit pénétré de leurs plaintes lugubres, qu'ils réservoient aux ténèbres, dans la crainte d'être punis comme réfractaires aux arrêts qui défendoient de demander la paix. Les cadavres pourrissoient dans les maisons désertes, et y devenoient la proie des animaux. Enfin une mère renouvela les horreurs du siége de Jérusalem: elle fit rôtir les membres de son enfant mort, et expira de douleur sur cette affreuse nourriture. « Il mourut, dit le témoin déjà cité, plus de treize mille personnes de faim, chose qui doit bien retourner à la louange de la chrétienté. »

Une extrémité si déplorable enhardit plusieurs fois les plus sensés du peuple à hasarder quelque coup de vigueur, pour forcer les ligueurs à faire la paix ou à rendre la ville : mais ces tentatives furent toujours découvertes et prévenues. Il n'y eut, en deux mois que dura le blocus, qu'une émeute un peu importante. Le projet qui y donna lieu étoit assez bien concerté. Le conseil de l'union, composé du gouverneur, du légat, de l'am-

bassadeur d'Espagne, des chefs des troupes, et des autres personnes en état de donner les ordres, se tenoit ordinairement au palais. Des mécontens, gens de marque, apostèrent eux-mêmes des hommes résolus pour bloquer le palais quand le conseil y seroit assemblé; et pendant qu'on l'auroit tenu, pour ainsi dire, sous la clef, dans l'impossibilité de communiquer au dehors, les auteurs de l'entreprise devoient se présenter au peuple, publier que la paix étoit faite, faire mettre les armes bas, comme de l'aveu du conseil de l'union, et ouvrir les portes aux troupes du roi. Ceux qui étoient marqués pour former le blocus parurent au palais en grand nombre; mais ils eurent l'imprudence de crier trop tôt *pain ou paix*. Ces clameurs donnèrent des soupçons à la garde étrangère qui veilloit à la sûreté du conseil; elle se mit en défense. Les autres, mal conduits, reculèrent en tirant quelques coups de pistolet. La garde alors fit main basse : il y en eut néanmoins peu de tués; mais plusieurs des plus échauffés furent pris et pendus pour intimider les autres.

Il résulta cependant de cet éclat une résolution de donner du moins une apparence de satisfaction au peuple, en entamant une négociation avec le roi. On savoit qu'on le trouveroit disposé à embrasser tous les moyens

possibles de pacification. Outre les raisons politiques qui le portoient à presser la réduction avant l'arrivée du duc de Parme, général espagnol, dont l'armée étoit déjà sur la frontière, Henri trouvoit dans la bonté de son cœur, les motifs les plus forts de se prêter à tous les expédiens capables de sauver ses sujets, lors même qu'ils s'obstinoient à périr. Il avoit fait jeter dans la ville des lettres par lesquelles il promettoit paix et amnistie entière, si on vouloit se rendre. Tous les royalistes qui avoient occasion de parler aux Parisiens, soit dans les sorties, soit dans la ville même, où ils entroient avec des sauf-conduits pour leurs affaires, les exhortoient à se délivrer, par une prompte obéissance, de la misère qui les accabloit. Tous vantoient la bonté du roi, sa générosité, sa bienfaisance, sa facilité à pardonner. Ce prince lui-même, en particulier comme en public, plaignoit le sort de ce peuple aveuglé. En faisant repousser ces affamés dans la ville, il gémissoit sur la nécessité qui le forçoit à se rendre sourd aux cris de ses sujets. Tous ceux qui, échappés de Paris, pouvoient pénétrer jusqu'à lui, le trouvoient affable, prévenant, montrant non la majesté d'un roi irrité, mais la tendresse d'un père.

C'est ce que tous, amis et ennemis, remarquèrent dans la conférence qui se tint

le 5 août à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs. Il y en avoit eu de temps en temps plusieurs autres depuis le commencement du blocus, mais seulement entre des seigneurs autorisés des deux côtés. Le roi lui-même se trouva à celle-ci, environné de la principale noblesse de son royaume. Quelqu'un lui faisant remarquer que cette foule pourroit l'incommoder, il répondit : « J'en suis bien autrement pressé un jour de bataille. » Les représentans des ligueurs étoient tirés du clergé, et avoient à leur tête Pierre, cardinal de Gondi, évêque de Paris, frère du maréchal de Retz, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon. Ces députés, au lieu de prendre la qualité de supplians, se donnèrent celle de médiateurs. Ils dirent au roi que le parlement et le peuple de Paris, touchés des maux qu'enduroient les François par leur obstination aux guerres civiles, les envoyoient vers lui et vers le duc de Mayenne, pour voir si on ne pourroit pas trouver quelque ouverture de paix.

Henri leur fit sentir combien la proposition d'un pareil arbitrage étoit peu convenable de la part d'une ville réduite aux dernières extrémités de la famine. Ensuite, quoique leurs pouvoirs ne fussent pas en forme, il voulut bien entrer en matière avec eux, et leur proposa à son tour de traiter de

la reddition de la ville, de lui donner des otages pour sûreté des conditions, d'aller après cela trouver le duc de Mayenne. Si le duc réussissoit à faire lever le siége sous huit jours, le roi s'engageoit à rendre les otages. Si même dans cet intervalle les députés pouvoient amener Mayenne à une paix générale, dans laquelle Paris fût compris, le roi promettoit de renoncer à la première capitulation, fût-elle plus avantageuse pour lui; toujours néanmoins à condition que, faute par le duc de Mayenne de conclure la paix ou de secourir la ville sous huitaine, elle ouvriroit ses portes.

Les députés rejetèrent ces propositions; ils s'en tinrent toujours à la résolution de ne faire aucune convention qu'ils ne se fussent auparavant abouchés avec le duc de Mayenne. Ils demandoient un passe-port, et permission de l'aller trouver. Le roi le leur refusa, persuadé qu'ils ne s'en serviroient que pour hâter le secours, et rapporter dans la ville des espérances qui rendroient le peuple plus opiniâtre.

Henri, dans cette conférence, montra son cœur paternel. Il s'attendrit jusqu'aux larmes sur les malheurs de la France; il peignit avec feu les horreurs de l'anarchie, les tribunaux sans magistrats, les villes sans commerce, les campagnes sans cultivateurs; la capitale,

autrefois si florissante, dévastée par les étrangers, et devenue la proie d'une famine effroyable. Il conjura les députés de reprendre des sentimens françois, de ne se pas rendre les instrumens de l'ambition espagnole, et, les trouvant inflexibles, il les congédia honorablement. Le monarque leur remit en main ses offres par écrit, dans l'intention qu'elles fussent lues publiquement; mais les seize répandirent au contraire que Henri vouloit avoir la ville sans conditions. Par là on confirma le peuple dans son opiniâtreté, et on le détermina à attendre patiemment l'arrivée du secours.

A force de sollicitations et d'instances les ligueurs avoient enfin obtenu de l'Espagne une forte armée, malgré la résolution où cette cour étoit d'abord de n'entretenir la guerre en France que par les François, en leur fournissant seulement quelques troupes auxiliaires assez fortes pour balancer le succès, et trop foibles pour amener un événement décisif. Mais les affaires de la ligue étoient réduites à un état qui ne permettoit plus ces ménagemens politiques. Toute la force du parti résidoit dans la capitale, dont le sort alloit décider de l'issue d'une intrigue formée à si grands frais aux dépens du sang le plus pur de la France. Paris étant pris, toute la faction tomboit d'elle-même; or, Paris abandonné

à lui-même ne pouvoit plus tenir. Le duc de Parme reçut donc des ordres pressans et absolus de voler au secours des assiégés.

Il en coûta à ce prince pour quitter la Flandre, le théâtre de ses victoires. Dans l'expédition où il alloit s'embarquer il avoit peu à compter sur les amis, et tout à craindre d'un ennemi courageux, exercé aux armes, environné d'une noblesse presque invincible, d'autant plus redoutable qu'il falloit aller l'attaquer dans sa propre maison et dans le centre de ses forces. Aussi, contraint par le conseil d'Espagne de tenter l'aventure, il n'y eut point de précaution que ce prudent général se permît de négliger. Il prit une forte armée, et la pourvut de pontons, d'artillerie, de munitions de toute espèce, pour la rendre capable de se soutenir par elle-même. Il y établit la plus exacte discipline. On ne partoit qu'au soleil levé; l'armée étoit couverte par ses chariots dans la marche, et tous les soirs elle se retranchoit en arrivant. Un corps de cavalerie légère précédoit toujours pour fouiller le pays et assurer les campemens. Afin d'ôter aux soldats tout prétexte de s'écarter, les vivres étoient fournis en abondance, et les repos aussi fréquens que la nécessité des affaires pouvoit le permettre.

Comme une marche si bien combinée demandoit du temps, le duc de Mayenne prit

toujours le devant avec un corps d'environ dix mille hommes, moins dans l'espérance d'interrompre le blocus, que pour inspirer du courage aux Parisiens quand ils le sauroient près d'eux. Il arriva à Meaux peu de temps avant le duc de Parme, qui le joignit à la tête de son armée le 22 août.

Le roi se trouva dans un extrême embarras. Il ne se sentoit pas assez fort pour faire tête à l'armée du duc, et conserver en même temps ses postes; mais aussi lever le blocus c'étoit perdre en un moment le fruit de plusieurs mois de peines et de travaux. Il fallut cependant se résoudre à ce dernier parti, dans la crainte de tout perdre en voulant tout gagner. Le monarque rassembla son armée le dernier jour d'août, et prit auprès de Chelles et de Lagni une position qu'il crut propre à forcer le duc ou à renoncer à la délivrance de la capitale ou à livrer bataille. Il envoya même la lui offrir, mais le vieux général répondit aux trompettes : « Dites à votre roi que je ne suis pas venu de si loin pour prendre conseil de mon ennemi : je sais que mes manœuvres ne lui plaisent pas; mais, s'il est si bon général qu'on le publie, qu'il me force au combat; car de moi-même je ne serai point assez imprudent pour exposer au hasard d'une bataille ce que je tiens dans la main. »

Instruit des dispositions du duc, Henri ap-

porta de nouveaux soins à fermer si bien les chemins de Paris, que les Espagnols ne pussent y arriver sans avoir auparavant risqué une action. Cependant les Parisiens murmuroient hautement : les provisions entrées depuis l'ouverture de quelques passages, loin d'apaiser la faim, n'avoient fait que l'aiguiser davantage. Ils menaçoient à grands cris de se rendre s'ils n'étoient promptement délivrés.

Comme s'il n'eût pu résister à ces clameurs, le duc de Parme sort de son camp le 5 septembre, publiant qu'il va tenter le sort des armes. A cette nouvelle Henri tressaille de joie; le soldat et l'officier, enflammés de la même ardeur, brûlent d'en venir aux mains. Les deux armées s'avancent: celle du duc à pas lents, encore retardée par des haltes fréquentes. Le François, poussé par son impatience naturelle, s'élance au-devant des ennemis : mais tout à coup ceux-ci se replient sur eux-mêmes ; ils se dérobent par un vallon à la vue des royalistes, prennent une position avantageuse qu'ils fortifient sur-le-champ de fossés et de redoutes, et portent toute leur artillerie contre Lagni. Cette ville, située sur la Marne, étoit un poste très-important dans les circonstances, parce qu'au-dessus de cette place les ligueurs avoient fait des magasins de grains considérables, destinés à ra-

5.

vitailler Paris quand la rivière seroit libre. La même raison engageoit le roi à faire tous ses efforts pour conserver cette ville. Sitôt qu'il la sait assiégée, il y envoie un renfort. Il délibère ensuite s'il attaquera le duc dans ses retranchemens, ou s'il passera la Marne pour secourir la place. Le premier parti étoit trop hasardeux : le second auroit laissé toute la plaine libre aux convois des ennemis qui n'attendoient qu'un débouché. Pendant cette incertitude les assauts redoublent à Lagni, la place est emportée sous les yeux du roi, la rivière se couvre de bateaux chargés de blé, et les vivres arrivent à Paris en abondance.

Cet événement inattendu ruinoit tous les projets du roi; il le sentit : cependant il ne pouvoit encore renoncer à ses espérances. Avant que de perdre la capitale de vue, il fit sur elle une dernière tentative. La nuit du 9 au 10 septembre, le monarque présenta l'escalade de trois côtés. Comme les Parisiens avoient eu quelques soupçons, il les trouva sur leurs gardes. Les royalistes repoussés lâchèrent prise : mais, dans la persuasion que, la première alarme passée, chacun avoit abandonné son poste pour aller se reposer, le roi prend lui-même des troupes fraîches, et les ramène à l'escalade à la pointe du jour. Déjà quelques soldats franchissoient la muraille, lorsqu'un jésuite et un marchand libraire,

qui étoient restés sur le rempart du quartier Saint-Jacques, entendant le bruit, crient aux armes. Ils renversent une échelle chargée d'hommes, dont les premiers étoient près de s'élancer sur le parapet, et précipitent les assaillans dans le fossé. Le corps-de-garde se réveille et vient à leur secours. En un moment les tambours donnent l'alarme dans les quartiers, les bourgeois courent à leurs postes, la garnison borde les murs, et Henri se retire une seconde fois, non sans remords de n'avoir pas joint plutôt l'activité des attaques aux progrès lents du blocus.

On prétendit pour lors que l'armée royale, amollie par les délices du camp, s'étoit plus occupée de plaisir que des fonctions militaires. Il s'y trouvoit beaucoup de jeunes officiers; presque tous avoient des connoissances dans la ville, ainsi que leurs soldats. Comme des postes avancés aux remparts on se voyoit facilement, et qu'on se parloit même, il étoit rare que les instances et les larmes des assiégés n'obtinssent pas quelques complaisances des assiégeans. Aussi passa-t-il beaucoup de vivres pendant le blocus, malgré les défenses sévères du roi. D'ailleurs les quartiers regorgeoient de compagnies que la curiosité ou d'autres motifs y amenoient, et le soldat, peu occupé, y formoit des liaisons toujours funestes à l'activité militaire. Le roi

lui-même est soupçonné de s'être trop plu auprès de la belle Marie de Beauvilliers, depuis abbesse de Montmartre. Si sa valeur avoit été assoupie, l'arrivée du duc de Parme la réveilla. Tout ce que pouvoit imaginer un brave capitaine, Henri le tenta; et, voyant ses efforts inutiles, il partagea son armée, envoya dans les provinces différens corps sous d'habiles chefs, et mit de bonnes garnisons dans les villes menacées. Il ne se réserva qu'un camp volant, qu'il destina à observer les démarches du général espagnol, et à traverser ses desseins.

Forcé par la cour d'Espagne à une expédition qui n'étoit pas de son goût, il paroît que le duc de Parme ne songea qu'à remplir au plus vite l'objet principal de sa mission, qui étoit la délivrance de Paris, et à se retirer. Ce prince, aussi habile politique que grand capitaine, pendant le séjour qu'il fit à Paris, sonda la faction de la ligue, en essaya, pour ainsi dire, les ressorts, et n'y vit point ce qu'on faisoit entendre à Philippe. Les agens de ce monarque, soit conviction de leur part, soit pour se faire valoir, ne cessoient de lui mander que le parlement, les plus grands seigneurs, enfin tout le corps de la nation étoient décidés à ne jamais se reconcilier avec Henri IV, qu'ils aimoient mieux obéir à l'Espagne, et qu'il n'y avoit qu'à pro-

fiter des circonstances pour soumettre la France presque sans coup férir.

C'étoit tout le contraire. A la vérité, beaucoup de catholiques zélés se croyoient obligés en conscience de ne point reconnoître Henri tant qu'il ne seroit pas rentré dans la religion de ses pères : mais loin d'être disposés à préférer une puissance étrangère, ils désiroient ardemment sa conversion pour rentrer sous la domination légitime. Il n'y avoit, à proprement parler, de dévoués sincèrement à Philippe, que les seize, ces rebelles de Paris, déjà coupables de trop d'excès contre le roi pour espérer grâce, et la populace gagnée par les pistoles d'Espagne. Quant aux seigneurs ligueurs, tous, sans excepter le duc de Mayenne, avoient des vues d'ambition et d'intérêt bien éloignées de celles qu'auroit désirées le conseil de Philippe.

Le duc de Parme pénétra ces motifs, et eut même lieu d'en ressentir les effets, au moment, pour ainsi dire, de sa victoire. S'étant emparé de Corbeil, ville située sur la Seine, à sept lieues de Paris, il proposa d'y mettre une forte garnison et des troupes, afin d'assurer la navigation de la rivière; mais le conseil de l'union crut deviner que le dessein du général espagnol étoit de faire de cette ville comme une place d'armes, pour s'en servir au besoin contre Paris même. Dans cette

pessuasion, on lui fit tant de difficultés, que, dégoûté d'ailleurs d'une entreprise où il voyoit beaucoup de risques et peu de profit, il reprit, au commencement de novembre, le chemin de la Flandre.

A peine étoit-il parti que les royalistes rentrèrent dans Corbeil. Le roi, qui avoit employé la moitié de septembre et tout le mois d'octobre à prendre plusieurs places, grossit son camp volant, et se mit à la poursuite du duc. Il le harcela en tête et en queue pendant toute la marche, couvrit les villes sur lesquelles Farnèse pouvoit avoir quelque dessein, et ne le quitta que quand il le vit hors des frontières.

Quoique le duc de Parme fût resté peu de temps à Paris, et que ses exploits se fussent bornés à la levée du blocus, l'appareil d'une armée, les caresses du général, et surtout la promesse d'un prompt retour, dont il flatta les seize, releva merveilleusement leur courage. Ils conçurent aussi de grandes espérances du côté de Rome, parce que le pape Sixte V mourut. Ce pontife étoit devenu suspect à la ligue, depuis que, ayant pénétré ses motifs secrets, qui n'étoient rien moins que le zèle de la religion, il avoit refusé de la secourir. A la nouvelle de sa mort, Aubri, curé de Saint-André-des-Arts, eut l'effronterie de dire en chaire : « Dieu nous a délivrés d'un méchant pape et

politique. S'il eût vécu plus long-temps, on eût été bien étonné de voir prêcher dans Paris contre le pape, et il l'eût fallu faire. » Le conclave qui suivit obligea Gaëtan de quitter Paris; mais le parti ne perdit rien à son absence, parce qu'à sa place il laissa Philippe Sega, évêque de Plaisance, un de ses conseillers intimes, imbu des mêmes principes, et aussi dévoué aux Espagnols.

Ceux-ci ne laissoient échapper aucune occasion de susciter des embarras au roi. Eux et les autres voisins regardoient la France comme un vaisseau destiné à périr, dont les débris devoient nécessairement devenir la proie des plus habiles. En conséquence, sous prétexte d'aider l'un ou l'autre parti, ils se disputoient déjà les provinces à leur bienséance, comme un patrimoine. Presque partout où les François acharnés à leur ruine ensanglantoient le sein de la patrie, on voyoit d'un côté les Espagnols, de l'autre les Anglois, auxiliaires aussi dangereux, entretenir par leur présence une fureur qui, sans leurs secours intéressés, se seroit peut-être calmée d'elle-même.

La Bretagne fut long-temps victime de cette politique ruineuse. Henri III y avoit nommé gouverneur Philippe Emmanuel de Vaudemont, duc de Mercœur, frère de la reine. S'imaginant, à la mort du monarque, que le royaume alloit se démembrer, Mer-

cœur conçut le projet de se rendre souverain dans son gouvernement, à l'aide des prétentions de Marie de Luxembourg-Martigues, sa femme, héritière de la maison de Penthièvre *. Il trouva beaucoup de gentilshommes disposés à le seconder, dans l'espérance d'avoir un prince particulier. Cependant, comme il ne se sentoit pas assez fort contre les troupes que Henri IV lui opposoit, il appela les Espagnols à son sécours : Henri eut recours aux Anglois. Les deux nations sollicitées envoyèrent des troupes en nombre à peu près égal, qui perpétuèrent la guerre dans cette province.

Le duc de Savoie, trouvant aussi la Provence à sa bienséance, y fit marcher des soldats, et conduisit si bien son intrigue, qu'il fut reçu à Aix avec tous les honneurs de la souveraineté, et que le parlement le déclara, lui présent, protecteur et gouverneur de la province. Plusieurs autres commandans en faisoient autant en différentes provinces, et menaçoient le royaume d'un partage.

* Marie de Luxembourg-Martigues étoit fille de Sébastien de Luxembourg-Martigues, comte, puis duc de Penthièvre, du chef de sa mère Charlotte de Brosse, sœur et héritière de Jean de Brosse, dit de Bretagne, et arrière-petite-fille de François de Luxembourg, premier vicomte de Martigues de cette maison, second fils de Thibaut de Luxembourg, sieur de Fiennes, frère puîné du fameux connétable de Saint-Paul.

Ces entreprises déplaisoient au duc de Mayenne ; il faisoit tous ses efforts pour les empêcher : mais assez embarrassé lui-même à justifier le titre de son autorité, il n'osoit sévir contre les coupables, trop heureux quand ils avoient encore la complaisance de lui montrer des égards. Aussi fut-il obligé de fermer les yeux sur la conduite du duc de Mercœur, et de se contenter des excuses du duc de Savoie, accompagnées d'offres de service. Henri IV prenoit des mesures plus efficaces : il marquoit, pour ainsi dire, toujours ses droits sur les provinces et les villes usurpées, par la guerre qu'il faisoit aux usurpateurs. Mais comme il ne pouvoit pas donner des troupes considérables à ses lieutenans, et qu'entre ces petits corps les succès n'étoient jamais décisifs, le roi prit la résolution de former une grande armée, capable de soumettre successivement tous les rebelles, et de faire tête au duc de Parme, s'il lui prenoit envie de revenir en France.

L'invasion des Espagnols, entrés dans le royaume en corps d'armée, fournit au roi une raison toute naturelle de solliciter le secours des princes voisins. Il envoya des négociateurs en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, et les fit suivre par le vicomte de Turenne, en qualité d'ambassadeur. Ce seigneur s'aboucha avec la reine d'Angleterre et le prince d'O-

range. Il vit les rois de Suède et de Danemarck, les électeurs, les princes, et les villes libres de l'Empire. Partout il trouva des préventions bien fondées contre les vues ambitieuses de Philippe II, et un vif désir d'empêcher l'agrandissement de la maison d'Autriche; par conséquent des dispositions à aider le roi, soit par des secours directs, soit par des diversions. Le reste de l'année et le commencement de la suivante furent employés à ces négociations, que Henri conduisoit de son cabinet, sans néanmoins se ralentir sur les opérations militaires.

[1591] Celles qui ouvrirent l'année ne réussirent pas mieux à un parti qu'à l'autre : les ligueurs échouèrent sur Saint-Denys, comme le roi dans une surprise qu'il tenta sur Paris. La nuit du 3 janvier, un gros détachement de la garnison de Paris, commandé par le chevalier d'Aumale, frère du duc de ce nom, pénétra, à l'aide des glaces et des anciennes brèches, dans la ville de Saint-Denys, dont le comte de Vic étoit gouverneur. Aux cris de victoire des assaillans, le comte crut la ville prise, et moins dans l'espérance de la recouvrer que pour ne point survivre à sa perte, il se jeta lui septième dans les rangs des ennemis. Un seul trompette que de Vic avoit mené avec lui sonnoit la charge. A cette brusque attaque, les Parisiens, croyant les

ennemis beaucoup plus nombreux, commencent à s'ébranler. Le gouverneur les presse plus vivement; les soldats de sa garnison se joignent successivement à lui. Dans le désordre, le chevalier d'Aumale est tué; les assaillans, dispersés et sans chef, se précipitent en foule par les mêmes brèches qui leur avoient procuré une entrée facile, et la ville est reconquise.

Deux jours après, le roi tenta à son tour de surprendre Paris. Cette entreprise fut nommée *la journée des farines*, parce qu'elle se fit par des officiers déguisés en paysans, qui, menant des ânes, des charrettes et des chevaux chargés de farines, devoient demander à être reçus dans la ville. Leur dessein étoit d'embarrasser la porte, de se rendre maîtres des corps de-garde, et d'y tenir ferme jusqu'à l'arrivée des troupes qui étoient cachées dans les faubourgs. Ils se présentèrent en effet avant le jour; mais, soit connoissance du projet, soit simple soupçon, on ne voulut pas les recevoir. Pendant qu'ils faisoient instance, le jour parut; les Parisiens coururent aux armes. Henri, qui n'avoit compté que sur une surprise, n'osa hasarder une attaque. Il retira ses troupes, avec la douleur de voir que cette tentative n'avoit abouti qu'à fournir aux factieux un prétexte plausible d'introduire une forte garnison espagnole : précaution dange-



reuse, à laquelle les plus sages s'étoient jusqu'alors opposés avec succès.

En attendant des circonstances plus heureuses, le roi continua à s'emparer des villes circonvoisines ; il y mettoit des garnisons dont les courses gênoient l'approvisionnement de Paris. Presque toutes furent aisément emportées ; la seule ville de Chartres, fortifiée par l'art et la nature, soutint un siége opiniâtre. Elle subit néanmoins le joug comme les autres : le roi lui accorda une composition honorable. A son entrée, le magistrat lui fit les protestations ordinaires de fidélité et d'obéissance, « à laquelle, dit-il, nous sommes obligés par le droit divin et humain ; — Et par le droit canon, » reprit le monarque en poussant brusquement son cheval. Cette conquête, à laquelle avoit contribué pour beaucoup le comte de Châtillon, lui coûta ce jeune guerrier, qui périt peu après la reddition de cette ville, des suites de la fatigue qu'il y avoit essuyée.

Ce prince étoit alors tourmenté par des inquiétudes qui l'empêchoient de goûter le plaisir de ses succès. En même temps que la ligue soulevoit son royaume, l'ambition de quelques particuliers lui suscitoit des ennemis dans sa propre cour, et jusque dans sa famille. Le cardinal de Bourbon, fils du prince de Condé, tué à Jarnac, et neveu de celui que

les ligueurs avoient reconnu pour roi, crut trouver dans les délais que Henri son cousin apportoit à sa conversion, un prétexte plausible d'aspirer au trône. Naturellement le jeune prélat étoit plus ami de ses aises que jaloux de commander. Il avoit même de la répugnance pour les travaux et les sollicitudes inséparables de l'intrigue ; mais ses anciens précepteurs, son gouverneur, enfin les gens de sa petite cour, espérant tirer avantage de sa fortune, surent lui inspirer les sentimens convenables à leurs projets.

Le cardinal se prêta à tout ce qu'on voulut : il souffrit qu'on répandît des écrits qui pouvoient être très-nuisibles au roi, en ce qu'ils l'accusoient de n'avoir aucun dessein de se convertir, et en conséquence exhortoient les catholiques à se séparer de lui. Le prélat envoya même demander au pape sa protection, et solliciter une injonction à la ligue de le reconnoître pour roi. Les prétentions du cardinal, présentées aux courtisans par des agens habiles, causèrent de la fermentation dans les esprits, et donnèrent naissance à une faction qu'on appela *le tiers parti.*

Mieux conduite, et par un chef plus hardi, elle auroit pu devenir dangereuse ; mais tantôt la fortune, tantôt la vigueur manquèrent aux projets, et ils échouèrent, quoique les ligueurs se joignissent volontiers au tiers-parti

quand il étoit question d'attaquer le roi. Ainsi les uns et les autres concoururent à l'entreprise de Mantes. On avoit remarqué que Henri, ayant fixé son conseil dans cette ville, y venoit quand les opérations militaires le lui permettoient, et y demeuroit sans grandes précautions. Cette sécurité fit concevoir quelque possibilité à l'enlever. Belin, gouverneur de Paris, et Villars-Brancas, gouverneur de Rouen, convinrent, l'un de remonter, l'autre de descendre la rivière avec le plus grand nombre de troupes qu'ils pourroient rassembler, de se réunir à jour nommé sous les murs de Mantes, et de brusquer l'attaque. Ceux du tiers-parti qui devoient être dans la ville avec le roi, avoient promis de seconder les assaillans en causant quelque émeute. Ils ne doutoient presque pas du succès. Leur embarras, au rapport de Sulli, n'étoit que de savoir ce qu'ils feroient du roi quand ils l'auroient pris; « car, disoient-ils, tels oiseaux ne sont pas bons en cage, » expression qui insinue qu'on auroit bien pu s'en défaire : mais le complot fut découvert, et manqua, parce que les royalistes surprirent les dépêches adressées au pape, qui en contenoient tout le détail.

Les conseillers du cardinal tâchèrent de l'enhardir à un autre éclat, qui ne réussit pas mieux. Sachant que le roi devoit proposer

dans son conseil une surséance aux édits portés contre les calvinistes, ils exhortèrent le jeune prélat à profiter de cette occasion pour signaler son zèle et engager ses partisans à se déclarer. Il va au conseil dans ces dispositions. Le roi fait sa proposition : le cardinal se lève, bégaye quelques mots de protestation, et veut sortir; mais le monarque, voyant que les autres évêques présens ne faisoient aucun mouvement pour le suivre, jette sur lui un regard d'indignation, et lui ordonne de rester. Le cardinal, couvert de confusion, se remit à sa place, et ne remporta de sa démarche inconsidérée que la honte de s'être avancé mal à propos.

Néanmoins les ministres du roi, Sulli entre autres, ne furent point d'avis qu'on brusquât ce jeune imprudent. On tâcha de le ramener, en lui remontrant qu'agir comme il faisoit, c'étoit fournir des armes aux ennemis de sa maison. On prit même un biais encore plus sûr, savoir, de gagner, par des charges, des emplois et des gratifications, les personnes qui le conseilloient. Par là le grand zèle de ces ardens catholiques se ralentit, et les prétentions du tiers-parti tombèrent pour quelque temps.

Le roi eut aussi alors un chagrin domestique, suscité par une femme qui lui avoit été chère, et que le dépit rendoit une ennemie

dangereuse. Dans sa première jeunesse, Henri s'étoit laissé prendre aux charmes de Corisande d'Andouin, comtesse de Guiche : on l'a même soupconné d'avoir sacrifié ses intérêts, après la bataille de Coutras, au plaisir d'aller porter les trophées de sa victoire aux pieds de sa maîtresse. De son côté, Corisande aima de bonne foi le jeune monarque. Elle vendit ses pierreries et engagea ses biens pour l'aider dans les circonstances difficiles où il se trouvoit engagé. Mais quelques années firent disparoître les charmes de la comtesse. Elle changea au point que Henri eut honte de l'avoir aimée, et le lui fit sentir. Rarement une femme pardonne un affront de cette espèce. L'amour de Corisande, outragé, lui conseilla la vengeance, et lui en fournit les moyens. Elle savoit combien le roi redoutoit l'union de sa sœur Catherine avec le comte de Soissons son cousin, frère du cardinal de Bourbon. Il apprehendoit que ce jeune prince, devenu trop puissant par ce mariage, ne voulût un jour lui donner la loi. Il comptoit d'ailleurs, en différant l'hymen de Catherine, se faire des partisans de ceux qui y prétendoient; mais le prince et la princesse s'aimoient. Ce fut sur la connoissance de cette inclination mutuelle que Corisande bâtit le système de sa vengeance. Elle se rend leur confidente et leur conseil, applaudit à la pas-

tion de ces jeunes amans, nourrit leurs feux, leur fournit les moyens de les entretenir en dépit du roi. Enfin elle les amène au point qu'ils étoient près de se marier à l'insu du monarque. Il l'apprit cependant à l'extrémité, et n'eut que le temps de faire partir un de ses ministres, qui heureusement arriva assez tôt pour rompre l'intrigue. Henri appela sa sœur auprès de lui, et fut obligé de prendre contre la mauvaise volonté de la comtesse des précautions toujours gênantes en elles-mêmes, et qui le deviennent encore davantage quand l'attention est partagée par d'autres objets d'une importance plus marquée.

Tout cela arriva dans le temps que le roi se trouvoit entre le tiers-parti, qui le menaçoit d'élever un trône contre le sien s'il ne se faisoit catholique, et entre les calvinistes, qui parloient de se choisir un autre chef, si Henri abandonnoit leur religion, et dans le temps même qu'un nouveau nonce entroit en France, armé de tous les foudres du Vatican, pour exhorter la noblesse et le peuple à embrasser la ligue, et pour y forcer le clergé, sous peine d'excommunication.

A Sixte V avoit succédé Urbain VII (Jean-Baptiste Castagna), qui ne régna que treize jours; il avoit été remplacé, le 5 décembre 1590, par Nicolas Sfondrate, Milanois, qui prit le nom de Grégoire XIV. Pendant la

durée du long et orageux conclave qui l'avoit porté sur le trône pontifical, le duc de Luxembourg, chargé par le roi des affaires de Rome, écrivit aux cardinaux une lettre qui développoit toutes les ruses du conseil d'Espagne, et qui les avertissoit de ne pas prendre le change sur le but de la ligue : « C'est l'ouvrage, leur disoit-il, de l'ancien ennemi des François, qui se sert du prétexte de la religion pour déchirer le royaume, afin de l'envahir plus aisément quand il aura épuisé ses forces par la guerre civile : presque tous les seigneurs françois et les principaux magistrats sont attachés au roi ; il a promis de se faire instruire, et il le fera si, par une sévérité déplacée, on ne met obstacle à ses bons desseins. Rappelez-vous les changemens funestes qu'un zèle imprudent a fait éprouver à la religion, en Allemagne et en Angleterre, et craignez le schisme qui éclatera infailliblement en France si vous voulez forcer les catholiques à abandonner le roi. » Le duc de Luxembourg écrivit dans les mêmes termes au nouveau pape, et le conjura de suspendre son jugement jusqu'à ce que les princes et les seigneurs françois lui eussent donné les éclaircissemens nécessaires, par une ambassade solennelle qui se préparoit.

Mais les intrigues des Espagnols et des ligueurs avoient déjà prévalu auprès de Gré-

goire, qui, né sujet du roi d'Espagne, lui étoit entièrement dévoué. Au lieu d'attendre les instructions qu'on lui annonçoit, il commença par lever des troupes, leur assigna des fonds, et en donna le commandement à Hercule Sfondrate, duc de Montémarciano, son neveu. En même temps il fit partir pour la France, avec les pouvoirs les plus amples et des bulles fulminantes contre les royalistes, un nouveau nonce, nommé Marsile Landriano, prélat milanois, aussi attaché aux Espagnols que le légat Philippe Sega, et non moins entêté que lui des maximes ultramontaines.

A son arrivée dans le royaume, il se tint à Reims une assemblée où se trouvèrent avec le nonce les ducs de Mayenne, de Lorraine, et les autres princes de leur maison, les envoyés de Savoie et d'Espagne, et le cardinal de Pellevé, nommé depuis, par le pape, archevêque de cette ville. Le nonce disoit qu'il étoit venu en France exprès pour sacrer le roi que les états-généraux éliroient. On faisoit déjà grand bruit de ces états : les ligueurs les regardoient comme le coup mortel pour le parti des Bourbons ; mais ils n'étoient pas encore convoqués. Il fut alors question de décider s'il convenoit de les assembler ou non. Quand on eut bien discuté les raisons pour et contre, les plus ardens se trouvèrent

enfin contraints d'avouer qu'avant de hasarder un pareil éclat, la dernière ressource de la sainte union, il falloit mettre en meilleur train les affaires de la ligue, de peur de se rendre ridicule, en décidant ce qu'on ne pourroit exécuter. On regarda donc comme nécessaire de savoir auparavant quelles forces l'Espagne voudroit employer au soutien de la bonne cause. Le président Jeannin fut chargé par l'asemblée d'aller s'en informer. Le duc de Mayenne lui donna en particulier la commission de sonder les dispositions de Philippe à son égard, et de découvrir s'il pouvoit personnellement s'en promettre des secours particuliers dans une occasion décisive.

On agita aussi dans l'assemblée de Reims s'il étoit à propos que le nonce fît valoir ses pouvoirs dans toute leur étendue. Le duc de Mayenne, avec les plus sensés, opinoit à user de ménagement, de peur de révolter les François, toujours en garde contre les entreprises de la cour de Rome. « D'ailleurs, disoient-ils, les menaces d'excommunication seroient bonnes après une victoire, pour servir de prétexte aux transfuges ; mais à présent que les affaires du roi sont florissantes, ne croyez pas que personne l'abandonne sur de pareilles craintes. » Les autres prétendoient au contraire qu'un coup de vigueur réchaufferoit les tièdes. Ils disoient qu'on sa-

voit dans le public les intentions du pape, et que retrancher quelque chose de la sévérité de ses ordres, ce seroit paroître se défier de sa propre cause; qu'il falloit donc frapper le coup au hasard de tous événemens. Ce sentiment prévalut, et Landriano, livré à l'impétuosité de son caractère, fulmina les bulles, par lesquelles il exhortoit les laïques à quitter le parti du roi, et l'ordonnoit aux ecclésiastiques, dans le délai d'un mois, sous peine d'être excommuniés et privés de leurs bénéfices.

Mais il fut bien étonné, lorsqu'au lieu de voir plier les François sous ses menaces, comme il s'en étoit flatté, il entendit une réclamation générale. Le roi donna un édit dans lequel, renouvelant la promesse de se faire instruire, qu'il avoit solennellement jurée en montant sur le trône, il se plaignoit amèrement des obstacles que ses ennemis apportoient à sa conversion, en lui suscitant tous les jours de nouveaux embarras. Il taxoit la conduite du pape de précipitation, celle du nonce d'imprudence. Pour la conservation de son autorité royale, des lois de son royaume, des libertés de l'église gallicane, il renvoyoit l'affaire à ses parlemens, et exhortoit les archevêques, évêques et autres prélats à s'assembler au plus tôt, pour statuer selon les saints canons sur l'injustice des

censures prononcées par les monitoires de Landriano.

En conséquence, les parlemens de Tours et de Châlons appelèrent comme d'abus des bulles du nonce. Ils les déclarèrent scandaleuses, pleines d'impostures, tendantes à exciter la révolte, et comme telles, les condamnèrent à être brûlées par la main du bourreau. Ces cours décrétèrent le nonce lui-même d'ajournement personnel, et ensuite de prise de corps. Elles promirent une récompense à ceux qui le livreroient, et défendirent, sous peine de mort, de le recevoir et de le loger chez soi. Le même arrêt déclaroit criminels de lèse-majesté, déchus de leurs bénéfices tous ceux qui publieroient et souscriroient ces bulles. Il défendoit d'envoyer de l'argent à Rome, et recevoit le procureur-général appelant au futur concile de l'élection de Grégoire XIV.

Des évêques royalistes ne montrèrent pas moins de zèle. En termes plus ménagés que les parlemens, ils n'en décidèrent pas moins que les excommunications fulminées par le nonce étoient injustes dans le fond et dans la forme; qu'elles avoient été lancées à la sollicitation des ennemis de la France, et qu'elles ne devoient lier ni les évêques ni les autres catholiques fidèles au roi. Ils exhortoient en conséquence les foibles à ne pas se

laisser effrayer, et à continuer d'agir, suivant l'obéissance due aux princes légitimes.

Ce sage mandement des évêques royalistes fut contredit par d'autres mandemens des évêques ligueurs, comme les arrêts de Tours et de Châlons furent combattus par ceux du parlement de Paris. On écrivit, on se réfuta, on fit brûler les ouvrages les uns des autres. Ces exécutions mirent beaucoup de chaleur dans les esprits, sans avancer les affaires; mais ce fut beaucoup pour le roi, que la ligue n'y gagnât rien, surtout après une démarche que ce prince avoit hasardée dans ces circonstances délicates.

On a vu qu'en 1577 Henri III avoit donné à Poitiers un édit très-favorable aux calvinistes. Il le révoqua malgré lui, lorsque, huit ans après, le duc de Guise le força à la paix de Nemours. Henri IV, pressé des deux côtés, crut ne pouvoir mieux établir la bonne intelligence nécessaire entre les calvinistes et les catholiques de son parti, qu'en rappelant les dispositions de cet ancien édit. « Si on n'accorde quelque chose aux réformés, dit le roi dans un conseil assemblé à ce sujet, il est à craindre qu'ils ne le prennent d'eux-mêmes, et que, rebutés par leur prince naturel, ils ne se choisissent un chef, comme a été autrefois l'amiral de Coligni : ainsi il y auroit deux rois dans le royaume. Voici, ajou-

toit le roi, une armée étrangère qui marche à notre secours : si en arrivant elle trouve les réformés dans l'oppression, il ne faut pas douter qu'elle ne fasse en leur faveur des demandes exorbitantes. Prévenons ce moment. Accordons de bonne grâce ce que nous ne pourrions refuser alors : c'est le seul moyen d'empêcher toute désunion entre les sujets fidèles, et de les faire vivre en paix sous la protection des lois. » Le conseil étoit presque tout composé de catholiques, entre lesquels se trouvoient beaucoup d'évêques; néanmoins ils applaudirent aux motifs du roi, et l'édit fut renouvelé, avec la clause qu'il auroit force de loi dans l'état, seulement jusqu'à ce que la paix étant rétablie, les différends de la religion pussent être terminés à l'amiable.

Cette armée auxiliaire, dont parloit Henri, s'avançoit enfin de toutes les parties de l'Allemagne vers les frontières de France. Dès la fin de l'année précédente, sur la nouvelle des préparatifs que faisoient contre lui les princes catholiques, le roi, comme nous l'avons dit plus haut, avoit envoyé Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, parcourir les cours protestantes, et y chercher du secours. Quelque activité qu'il mît dans sa négociation, les succès en furent lents, mais du moins réels. Il forma un corps de cinq à six

mille cavaliers, et d'environ onze mille fantassins, qu'il amena sur les frontières au milieu de septembre.

Henri, après le siége de Chartres, assiégea Noyon, que le duc de Mayenne, quoique à la tête d'une armée supérieure, laissa prendre sans coup férir. Le roi mit ensuite son infanterie en garnison dans les places de Picardie, et avec sa cavalerie il alla au-devant de l'armée allemande. Il la trouva composé d'excellentes troupes; et, en reconnoissance du service que Turenne venoit de lui rendre, il lui fit épouser l'héritière du duché de Bouillon : récompense politique qui réunissoit plusieurs avantages. Par cette alliance, Henri éloignoit Turenne des terres considérables qu'il possédoit dans le Querci, le Limousin et le Périgord, où la multitude de ses vassaux le rendoit redoutable; il opposoit au duc de Lorraine un adversaire actif, et il assuroit cette frontière contre les irruptions étrangères. Dès le lendemain des noces, le roi fut obligé d'emprunter les pierreries de la jeune épouse pour apaiser les Allemands qui commençoient à murmurer de ne pas trouver en arrivant l'argent qu'on leur avoit promis. Son intention ensuite étoit d'attaquer le duc de Mayenne.

Ce général avoit été renforcé par les troupes du pape, dont la ligue attendoit un grand

effort; mais ces auxiliaires, au lieu d'aller droit à leur destination, s'étoient arrêtés sur la route à faire la guerre en Dauphiné pour le duc de Savoie contre les généraux du roi, et ils l'avoient faite malheureusement; de sorte qu'ils étoient très-diminués et fort maltraités, lorsqu'après avoir traversé la Franche-Comté, ils rejoignirent Mayenne en Lorraine. N'osant les exposer contre des troupes fraîches, il les mit avec le reste de son armée dans de bons quartiers où il se fortifia. Le roi n'ayant pu les en chasser ni forcer le duc à une bataille, prit, à travers la Picardie, la route de Rouen, dont il avoit promis aux Anglois de faire le siége.

Il recevoit de tous côtés les nouvelles les plus favorables. Ses lieutenans tenoient la campagne dans presque toutes les provinces; et dans celles où ils n'étoient pas supérieurs, ils balançoient du moins les succès. Telle étoit la Bretagne, dont le duc de Mercœur comptoit se faire un état particulier, à l'aide des Espagnols qu'il y avoit appelés. Un seul homme arrêtoit ses progrès et tenoit lieu au roi du grand nombre de troupes qu'il auroit été forcé d'opposer à Mercœur. C'étoit le brave La Noue, dont la capacité est assez connue par les *Commentaires politiques et militaires* qu'il nous a laissés. Excellent surtout dans une guerre de chicane : bois, ra-

vines, montagnes, marais, tous les obstacles que présente un pays coupé et couvert, il savoit les tourner à son avantage. Jamais il n'étoit sans ressource : battu un jour, il se remontroit en force le lendemain. Sa réputation seule lui donnoit des soldats : sans cesse il harceloit l'ennemi, et formoit des entreprises. Il périt enfin au siége de Lamballe, pour avoir voulu reconnoître lui-même la brèche avant de livrer l'assaut. Il emporta les regrets de tous les François. Ses vertus militaires étoient relevées par l'innocence de ses mœurs, sa modération, sa droiture, et une équité incorruptible. La Noue ne laissa pour héritage à ses enfans que des dettes qu'il avoit contractées pour le service de l'état, et qu'ils acquittèrent fidèlement.

Ainsi la France se voyoit enlever ses meilleurs citoyens, pendant que les factieux, dépouillant tout sentiment patriotique, s'indignoient de ce que le duc de Mayenne avoit mis à ses désirs des bornes qui pouvoient faciliter la paix. Selon eux, il auroit dû prendre la couronne dès le commencement, faire ducs et comtes tous ses parens et les gouverneurs de provinces les plus accrédités, traiter avec les catholiques royalistes, et pousser le roi de Navarre à outrance. Il n'est point douteux que le duc de Guise ne se fût conduit ainsi, si ses projets ambitieux n'eus-

sent été terminés à Blois avec sa vie ; et les esprits étant affectés comme ils l'étoient, on peut presque assurer qu'il auroit réussi. Mais outre qu'une résolution si extrême n'alloit pas au caractère du duc de Mayenne, naturellement modéré, peut-être encore l'auroit-il hasardé en pure perte. Guise dans son parti ne voyoit personne qui eût osé lui disputer la couronne. Mayenne au contraire étoit environné de compétiteurs, parens et étrangers, et lorsqu'il y pensoit le moins, il lui en survint un plus dangereux que tous les autres : Charles, son neveu, duc de Guise, qui, ayant été enfermé dans le château de Tours, après le meurtre du duc son père, s'en sauva dans le mois d'août de cette année.

Henri IV fut d'abord fâché de cette évasion, mais il s'en consola par la réflexion qu'un chef de plus dans le parti en diviseroit davantage les membres, ce qui arriva. La fameuse duchesse de Montpensier, croyant voir revivre un frère chéri dans ce jeune neveu, s'y attacha avec passion, et commença à négliger le duc de Mayenne. Les Parisiens firent des feux de joie à l'occasion de sa délivrance, et les Espagnols fondèrent dès lors sur lui des espérances qu'ils firent dans la suite éclater aux états de Paris. Ils lui marquèrent les plus grands égards pour se l'attacher. Mayenne en prit de l'ombrage, et les factieux

de Paris se flattant désormais d'être mieux appuyés par un chef plus entreprenant, en conçurent une nouvelle audace.

Après la journée des farines, les seize, comme nous l'avons dit, prirent le prétexte de la crainte d'une autre surprise, pour faire augmenter de quatre mille hommes la garnison étrangère de Paris : nouveauté qui ne passa point sans altercation entre les zélés partisans de l'Espagne et le parlement. Cette dispute fut comme un trait de lumière qui éclaira les deux partis sur leurs intentions réciproques. Jusqu'alors ils s'étoient crus dans les mêmes sentimens, guidés dans leurs actions uniquement par l'amour de la religion et de la patrie; ce fut donc avec la dernière surprise que, par les explications auxquelles l'affaire de la garnison donna lieu, le parlement s'aperçut que les seize et leurs adhérens étoient une troupe de traîtres, achetés par les Espagnols, prêts à bouleverser l'état pour remplir leurs engagemens. Les seize, au contraire, étoient étonnés qu'on ne fût pas aussi vif qu'eux sur les intérêts de l'Espagne, qu'ils regardoient comme inséparables de ceux de la sainte union.

Il naquit de ces découvertes une grande défiance entre ces personnages, auparavant si unis. Ils ne prenoient plus de résolution, ils n'imaginoient plus de projets qui ne fus-

sent regardés par le parti opposé comme un piége. Dès lors l'aigreur de la faction se joignant au désir naturel qu'ont tous les hommes de faire prévaloir leurs opinions, on s'attaqua dans les conversations et dans les écrits, d'abord avec quelques ménagemens, ensuite avec toute la fureur de la haine. Pour se soutenir, chaque parti s'attacha à ceux dont il espéroit le plus de secours : les seize aux Espagnols, le parlement au duc de Mayenne.

Réciproquement, le duc commença à avoir plus d'égards pour le parlement, surtout depuis qu'il se fut bien assuré des dispositions des Espagnols. Il en eut les premières certitudes par le président Jeannin, que l'assemblée de Reims avoit député auprès de Philippe. Jusqu'alors Mayenne s'étoit imaginé que, si les affaires n'avançoient pas, c'étoit la faute des ministres d'Espagne, toujours lents dans leurs procédés, et il ne doutoit pas que Philippe, mieux instruit, ne le secourût puissamment. Mais Jeannin l'assura que le conseil n'agissoit que par ordre du roi, et que le retard venoit non d'indécision, mais d'un parti pris de le laisser toujours dans le besoin, afin de le faire entrer, malgré lui, dans les vues de l'Espagne; que tout tendoit dans cette cour à faire assembler les états-généraux à Paris, dont elle se croyoit maîtresse par la faction des seize, et à faire élire reine de

France l'infante, jeune princesse singulièrement aimée de son père ; qu'après cela il n'y avoit pas d'efforts auxquels la ligue ne dût s'attendre. Sur ces connoissances, Mayenne prit aussi son parti. Ne pouvant se flatter d'obtenir la couronne, il résolut de retenir du moins le plus long-temps qu'il pourroit l'autorité de lieutenant-général du royaume.

Dans ces entrefaites arriva la mort de Grégoire XIV, dont la nouvelle consterna les ligueurs. Innocent IX (Jean-Antoine-Facchinetti), son successeur, quoique redevable en grande partie de son élection à la faction d'Espagne, déclara que l'état de ses finances ne lui permettoit pas de soudoyer désormais les troupes que Grégoire avoit envoyées en France ; de sorte qu'elles se seroient débandées dans les quartiers de rafraîchissement où elles étoient encore, si l'Espagne ne les eût prises à sa solde. Il paroît d'ailleurs que le nouveau pontife n'étoit pas fort porté à favoriser les menées sourdes de Philippe, puisqu'il montra un vif désir de voir finir l'anarchie en France, par l'élection d'un roi catholique. Il insinua qu'on devoit jeter les yeux sur le cardinal de Bourbon, ce qui donna quelque ressort au tiers-parti. Néanmoins le pape laissa toujours légat dans le royaume le fougueux Séga, évêque de Plaisance, qu'il venoit de faire cardinal depuis

peu, à la recommandation de l'Espagne, et qu'il continua dans ses fonctions, sur ce principe, « que les nouveaux ministres ne font qu'estropier les affaires avant que de les entendre. » Ainsi le ministre continua de porter tout à l'excès, quoique sa cour fût rentrée dans des sentimens de modération.

Il se livra d'autant plus hardiment à son penchant, qu'il se flattoit de voir bientôt les projets de la cour d'Espagne réalisés par le retour du duc de Parme en France. Deux motifs engagèrent ce général à y ramener son armée : 1° les instances du duc de Mayenne, qui déclara qu'il traiteroit avec le roi, si on ne se hâtoit de faire lever le siége de Rouen, dont la prise entraîneroit nécessairement la défection de beaucoup d'autres villes, et peut-être la dissolution de la ligue ; 2° l'envie d'assembler les états, pour y faire élire l'infante. Mais Farnèse, moins confiant que les ministres de son roi, vouloit, en cas de mauvais succès, avoir du moins entre ses mains une place forte qui le dédommageât de ses frais : il demanda La Fère, sous prétexte d'y former son dépôt d'artillerie. Mayenne rejeta la proposition, protestant que jamais il ne se dessaisiroit de cette place, qu'il prétendoit lui appartenir en propre, comme faisant partie de la dot de sa femme. D'ailleurs, si l'on s'attache à ce qui coûte, cette ville devoit lui

être très-précieuse, puisqu'il en avoit déjà acheté la conservation par un crime. La ligue y avoit nommé gouverneur Florimond de Halluin, marquis de Maignelais, seigneur de Picardie : Mayenne eut quelque soupçon qu'il traitoit secrètement avec le roi, et sur ces simples indices il le fit assassiner. On se récria contre cette action; mais le duc la soutint juste et n'excédant point son pouvoir de lieutenant-général du royaume. Tout le monde dans son parti ne convenoit pas de ce droit, et on dit alors assez publiquement, « que les armes de la ligue n'étoient aiguisées que contre ceux qui ne s'en défioient pas. » Malgré ces premières protestations, Mayenne fut obligé de se relâcher. Il permit que La Fère reçût garnison espagnole, et qu'ils en restassent maîtres, tant que l'artillerie y demeureroit.

Farnèse, politique prudent, comptoit pour beaucoup de s'être acquis une ville de défense dans le royaume ; mais Jean-Baptiste Taxis et Diégo d'Ibarra, agens d'Espagne, résidans à Paris, avoient des vues plus étendues. C'étoient de ces hommes à projets, dont les cours sont pleines, génies ardens, qui forment un plan, l'ornent de toutes les possibilités dont il est susceptible, et qui, si on les laisse commencer, engagent bientôt ceux qui les écoutent dans des dépenses que l'appât du succès et la honte de perdre ses avances en

reculant rendent toujours plus considérables. Ce furent sans doute des conseillers de cette espèce, qui, du projet très-possible d'envahir quelques provinces, à l'aide de la guerre civile, amenèrent Philippe II au dessein chimérique de subjuguer la France entière. Il crut y parvenir par les factieux de Paris, auxquels il prodigua ses trésors; mais il ne réussit qu'à leur faire commettre des crimes dont l'énormité discrédita son parti.

Mayenne, à qui le zèle inconsidéré des seize étoit suspect depuis long-temps, regarda leur crédit comme un rempart élevé contre sa puissance, sitôt qu'il eut lui-même séparé ses intérêts de ceux des Espagnols: c'est pourquoi il s'appliqua à miner leur autorité. De leur côté, conseillés par les agens espagnols, ils ne négligeoient rien pour se rendre maîtres absolus dans la ville. Les plus échauffés tenoient des assemblées dans lesquelles on murmuroit hautement contre la lenteur du duc de Mayenne: on se plaignoit de la tiédeur qui commençoit à s'emparer même des seize, et on l'attribuoit au secret penchant que le cardinal de Gondi, évêque de Paris, avoit pour la paix. Ce prélat, doux et modéré, gênoit le légat, qui imagina, pour s'en défaire, de le mettre dans la dure nécessité de signer le décret de la Sorbonne, ou de quitter Paris. Gondi aima mieux se retirer

que de signer un acte qui excluoit du trône le prince légitime; il s'évada. On fit courir contre lui des procédures : ses revenus saisis furent appliqués aux besoins du parti, et le légat se trouva ainsi maître du spirituel dans la capitale.

Pour qu'il fût aussi maître des affaires générales, il auroit fallu que les seize y eussent eu la même influence qu'autrefois ; mais nous avons vu que le duc de Mayenne avoit eu soin d'introduire dans le conseil de la ligue nombre de personnes prudentes, capables d'arrêter la fougue des factieux. Ceux-ci sentirent le frein, et pour le secouer ils imaginèrent de présenter une requête par laquelle ils demandoient au duc qu'il lui plût d'admettre désormais au conseil des hommes plus habiles et plus affectionnés à la sainte union; cela vouloit dire, dans leur langage, des fanatiques et des enthousiastes comme eux. Leur requête contenoit encore un autre article. Ils se plaignoient que le parlement avoit absous un nommé Brigard, procureur de la ville, accusé d'intelligence avec le Béarnois. Mayenne les tança vivement de ce que, bornés d'abord à la ville de Paris, ils vouloient maintenant se mêler de gouverner l'état. Il leur reprocha qu'ils ne s'occupoient qu'à donner de mauvaises interprétations à ses actions, et à le noircir dans l'esprit du peuple, pendant

qu'eux-mêmes se livroient en aveugles au conseil d'Espagne, au préjudice de la fidélité qu'ils lui devoient comme lieutenant-général de la couronne. Cependant il finit par leur promettre quelque satisfaction sur l'affaire de Brigard.

Comme cette promesse, faite uniquement pour les calmer, ne s'exécutoit pas, outrés de ne pouvoir faire sur ce malheureux un exemple qui auroit intimidé les autres, ils s'en prirent à ses juges, c'est-à-dire, au parlement même. Il étoit alors présidé par Brisson, très-habile jurisconsulte, fort attaché à ses études et à ses livres. Quand le parlement se dispersa après l'attentat de Bussi-Leclerc, Brisson se laissa mettre à la tête de la partie qui restoit à Paris. On le taxe même d'avoir été flatté de la préférence : mais, s'il eut la foiblesse d'accepter la place et de s'en croire honoré, du moins s'y conduisit-il toujours selon les règles d'une exacte probité, ne souffrant pas qu'on procédât autrement que selon les formes juridiques. C'est ce qui sauva Brigard, que Brisson renvoya absous, parce qu'il ne le trouva pas convaincu.

Tant de circonspection ne pouvoit plaire à des brouillons qui ne vouloient point de délai dans leurs vengeances. Brisson, l'organe de la justice et des lois, leur devint odieux. Ils tentèrent d'abord de le faire assassiner. Le

coup manqua, parce qu'un soldat qu'ils avoient voulu gagner refusa de se prêter à cette action infâme. On est surpris de voir jusqu'où ces furieux poussoient la rage et l'effronterie. Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, eut l'audace de dire en pleine assemblée : « Messieurs, c'est assez connivé. Il ne faut pas espérer jamais avoir raison de la cour du parlement en justice. C'est trop endurer : il faut jouer des couteaux. » Il ajouta avec la même hardiesse : « Je suis averti qu'il y a des traîtres dans cette compagnie ; il faut les chasser et jeter dans la rivière. »

En effet, pour l'exécution de l'affreux complot qu'ils méditoient, il ne leur falloit que des gens dévoués et incapables de remords. Tels étoient Bussi-Leclerc, gouverneur de la Bastille ; Cromé, conseiller au grand conseil ; Louchard, commissaire ; Ameline, avocat ; Emmenot, Cocheri et Anroux, capitaines de quartiers, chefs de l'entreprise. Ces hommes de sang jugèrent la mort du président nécessaire ; mais, tant pour leur sûreté que pour l'exemple, ils voulurent revêtir leur arrêt d'une forme de justice. On a remarqué qu'il y avoit dans le conseil de la ligue des gens sages et éclairés, qu'il n'étoit facile ni de séduire ni de surprendre ; néanmoins les conjurés conçurent le projet de s'appuyer du suffrage même de ces sages, de donner à la

condamnation de Brisson l'apparence d'un décret du conseil général, et ils y réussirent.

Sous prétexte que les délibérations ne pouvoient rester secrètes entre un si grand nombre, ils demandèrent qu'il fût fait sur la totalité un choix de douze personnes, qui auroient plein pouvoir d'expédier les affaires pressées : ce qu'on accorda, à condition néanmoins de communiquer à l'assemblée générale les résolutions importantes, avant leur exécution. Ce point obtenu, à force de démarches et de brigues, ils composèrent leur comité comme ils voulurent. Tous les jours ils assembloient le grand conseil de l'union, et fatiguoient les députés de l'affaire de Brigard, des mesures à prendre pour forcer le parlement à rendre justice, et de la crainte que la trahison ne devînt plus commune par l'impunité. Ces douze hommes, répandus dans l'assemblée, remuoient les esprits, communiquoient leur feu, et faisoient des prosélytes. Ils proposoient tantôt des prières et des suppliques au duc de Mayenne, tantôt des voies de fait, puis ils revenoient aux murmures et aux plaintes contre les traîtres et leurs fauteurs. Dans l'embarras qu'ils affectoient, on n'étoit pas surpris de leur voir quelquefois prendre, comme par inspiration, des résolutions inattendues. Quand elles ne présentoient rien de dangereux, les sages cédoient pour éviter pire.

Un jour, Bussi-Leclerc se lève comme un enthousiaste, et propose de signer de nouveau l'édit d'union. Aussitôt il présente un papier blanc, sous prétexte qu'on n'a pas le temps d'inscrire la formule, met son nom au bas, et le fait passer à ses voisins qui l'imitent. Une autre fois, l'un du conseil des douze élève une difficulté; et, comme on ne tomboit pas d'accord, il propose de la consulter en Sorbonne. Il présente donc encore un papier blanc, disant qu'il n'y a toujours qu'à signer, et que le mémoire s'inscrira au-dessus. Quelques-uns cependant résistoient, mais enfin ils se laissoient entraîner par l'exemple.

Maîtres de ces signatures, ces scélérats écrivent au-dessus l'arrêt de mort du président Brisson, de Claude Larcher, conseiller au parlement, et de Jean Tardif, conseiller au châtelet : les deux derniers, odieux aux factieux parce qu'ils montroient du penchant pour la paix. Le 16 novembre, de grand matin, des députés du conseil des douze se rendent à la maison du président Brisson. Il sortoit dans le moment pour aller au palais. Ils lui disent que le conseil de l'union le demande à l'hôtel-de-ville. Brisson se laisse conduire. En passant près du Petit-Châtelet, ils détournent sa mule, et le font entrer en prison.

Il y trouve, pour premier objet, des hommes couverts d'un roquet noir, sur lequel il

y avoit une grande croix rouge. Sans lui donner le temps de se reconnoître, ils lui anooncent qu'il faut mourir. L'un lui arrache son chapeau, l'autre le fait mettre à genoux. Le greffier lui lit sa sentence. Il y étoit dit qu'on le condamnoit à être pendu pour avoir entretenu commerce avec les hérétiques, ennemis de la religion et du royaume. « Quels sont mes juges, demande Brisson étonné ? où sont les témoins ? quelles sont les preuves ? » Les scélérats se regardent, sourient de sa simplicité, et lui disent de se hâter, qu'il n'y a pas de temps à perdre. Le président demande du moins qu'on lui fasse venir un avocat d'Alençon, qui demeuroit chez lui. On lui refuse cette grâce. « Je vous prie donc, dit-il à ses bourreaux, de lui dire que mon livre que j'ai commencé ne soit point brouillé, qui est une tant belle œuvre. » Il se tourna ensuite vers un prêtre qu'on avoit fait venir, se confessa, et fut pendu à une échelle arcboutée contre une poutre.

A peine étoit-il mort que d'autres satellites amènent Claude Larcher et Jean Tardif. Comme on lisoit leur sentence, Larcher, apercevant le corps de Brisson, s'écrie qu'il n'est pas besoin d'en dire davantage, que la vie lui est à charge après l'indigne traitement qu'on a fait à ce grand homme. » Ils se confessèrent, s'abandonnèrent au bourreau, et

moururent sans plaintes ni murmures. Les corps des trois magistrats furent portés à la Grève, et attachés, en chemise, chacun à une potence, avec des écriteaux diffamans.

Le peuple alla les voir, mais sans donner aucune marque de joie. Les conjurés s'attendoient que la populace applaudiroit; et qu'à la faveur de l'impression que feroit ce spectacle, il seroit aisé d'exciter une émeute et de se rendre maître de la ville, malgré la noblesse et la bonne bourgeoisie. Il y avoit, dans cette intention, des gens apostés qui rôdoient dans la place de Grève. Ils se mêloient aux pelotons des curieux, noircissoient par des imputations calomnieuses la mémoire des proscrits, et tâchoient d'échauffer ceux qui les écoutoient. Il parut aussi, à ce dessein, des gens armés, tant François qu'Espagnols, comme prêts à seconder le zèle des bien intentionnés, mais tout cela inutilement. Le peuple regarda et ne dit mot. Les bons bourgeois, les magistrats et les nobles se renfermèrent chacun dans leurs maisons, abattus de tristesse; et les conjurés, au lieu de l'emportement et de la fureur dont ils comptoient profiter, ne virent autour d'eux qu'horreur et consternation. Le spectacle de ces cadavres leur devenant plus nuisible qu'avantageux, ils les firent ôter du gibet au bout de deux jours.

Ce morne silence, signe d'une improbation universelle, les obligea de songer à leur sûreté. Les assemblées générales se tenoient toujours. Les conjurés du petit conseil tâchèrent d'y faire ratifier leur crime, mais inutilement. Ils écrivirent au roi d'Espagne pour se mettre sous sa protection. Ils réclamèrent les bons offices des agens espagnols et du jeune duc de Guise auprès du duc de Mayenne, dont ils appréhendoient principalement le courroux. Ils eurent même le dessein, ne se fiant pas trop aux recommandations, de s'assurer des duchesses de Nemours et de Montpensier, mère et sœur du lieutenant-général, pour leur servir d'otage contre sa vengeance.

Mayenne étoit alors avec son armée à Soissons, où il attendoit le duc de Parme. Les princesses alarmées lui écrivirent les lettres les plus pressantes. Le parlement, les principaux bourgeois, la noblesse, joignirent leurs instances. Tous le conjuroient de partir sur-le-champ, de venir les délivrer de l'esclavage et de la mort. Les agens d'Espagne tentèrent de le retenir en l'épouvantant : ils feignoient d'appréhender pour lui la fureur du peuple, qu'ils disoient très-porté à soutenir les auteurs du meurtre des magistrats. Ils lui conseilloient de ne point s'exposer, et de traiter la chose de loin. Enfin, ils offroient leur médiation, et se faisoient fort d'obtenir des coupa-

bles une réparation dont il seroit content. Sans les écouter, le lieutenant-général laisse son armée sous les ordres du duc de Guise son neveu, prend un corps de cavalerie d'élite, arrive à Paris, fait mettre les bourgeois sous les armes, et somme la Bastille. Bussi-Leclerc son gouverneur demande quelques heures pour délibérer; Mayenne tire du canon de l'arsenal, et le fait pointer contre cette forteresse. Aussitôt Bussi se rend, à la seule condition de n'être pas recherché pour la mort des magistrats

Cinq jours se passent à établir de bons corps-de-garde, à s'assurer de la ville et à faire les informations nécessaires. Les agens d'Espagne, les parens et amis des coupables renouvellent leurs sollicitations. Aucun ne cherche à les justifier du fait, tous ne les excusent que par l'intention. Mayenne, impénétrable, écoute, ne donne ni alarmes ni espérances. Mais la nuit du 3 au 4 décembre, par son ordre, on surprend dans leurs lits Lonchard, Anroux, Emmonot, Ameline: il les fait pendre dans une salle basse du Louvre, et on les attache ensuite à des gibets afin qu'ils soient reconnus de tout le monde. En même temps paroît une amnistie, dont étoient exceptés Cromé et Cocheri, qu'on cherche inutilement, et qui échappèrent. Le greffier et le bourreau, exceptés aussi de l'amnistie, fu-

rent dans la suite pris et punis du dernier supplice. L'ordre étant rétabli dans la ville, et la tyrannie des seize détruite, Mayenne retourna à son armée, qui fut bientôt jointe par celle du duc de Parme.

Pendant ce temps le roi pressoit les attaques de Rouen. Cette ville qui, dix-neuf ans auparavant, avoit soutenu un siége opiniâtre contre les catholiques, renfermoit alors un peuple tout dévoué à la ligue. Sa garnison étoit nombreuse, commandée par Villars-Brancas, capitaine expérimenté et jaloux d'honneur; aussi ne négligea-t-il rien de ce qui pouvoit assurer la place : il fit relever les fortifications : pour la sûreté de la rivière, il arma de longues barques, dont il donna le commandement à un habile marin, nommé Laurent Anquetil. Le parlement seconda puissamment le gouverneur. On renouvela le serment d'union après une messe solennelle, comme à Paris. Il fut défendu, sous peine de mort, d'entretenir aucune intelligence avec le Navarrois. Les lettres que le roi envoya ne furent point lues; ses hérauts furent écoutés, et quelques citoyens, s'étant laissé gagner, furent découverts et punis du dernier supplice. Les habitans se partagèrent volontairement les travaux militaires. Ils faisoient la fonction de pionniers et de soldats. Dès le commencement du siége on dressa un inventaire des

vivres, et on les distribua avec mesure. Malgré ces soins la ville ressentit la disette dès la fin de décembre, et elle attendoit avec la plus vive impatience le secours promis par le duc de Parme.

[1592] Mais quelque nécessaire que fût ce secours, ce n'étoit ni le premier ni le principal motif de l'entrée du duc de Parme en France. Les ministres d'Espagne en espéroient l'assemblée des états et l'élection de l'infante. C'est par là qu'ils vouloient commencer. Ils le déclarèrent au duc de Mayenne; et, dans plusieurs conférences, ils firent auprès de lui des instances qui approchoient de la violence. Farnèse, voyant que le duc de Mayenne ne goûtoit pas la proposition, suivoit ce projet avec plus de menagemens et plus d'égards extérieurs pour le lieutenant-général. Il n'hésitoit pas à condamner la chaleur de Taxis et d'Ibarra, et les actions indiscrètes qu'il avoit produites. Pendant que ces deux agens négocioient avec tout le monde, pour tâcher de se passer de Mayenne, Farnèse, au contraire, lui répétoit souvent qu'il ne vouloit traiter qu'avec lui, qu'il en avoit commission expresse du roi d'Espagne. Pour gagner sa confiance il en passoit souvent par son avis, malgré les ministres espagnols qui, soit feinte, soit persuasion, se plaignoient hautement de Farnèse, et disoient qu'il se

conduisoit en homme ennemi des intérêts de Philippe son maître.

Mayenne, loin de se laisser séduire par ce manége, n'en étoit que plus sur ses gardes. Il observoit en homme piqué toutes les démarches des Espagnols. Il s'appliquoit à ne leur laisser prendre aucun avantage, ni dans les opérations militaires, ni dans les négociations. Enfin il montra tant de fermeté à différer l'assemblée des états, alléguant la nécessité d'en conférer avec sa famille, de gagner les grands, et de faire auparavant quelque exploit capable de relever la gloire du parti, que le duc de Parme se détermina à commencer ses faits d'armes par le secours de Rouen.

Il marcha par la Picardie avec cet ordre admirable qui lui avoit si bien réussi dans sa première incursion. Le roi, laissant Rouen assiégé par la plus grande partie de son armée, prit un corps de cavalerie pour harceler l'ennemi et retarder sa marche. Cette campagne fourniroit seule la matière d'un gros volume. Les militaires, curieux d'apprendre, ne sauroient trop l'étudier dans les histoires du temps. Du moment que le roi rencontra le duc de Parme sur la frontière de Normandie, jusqu'à ce que Farnèse rentrât en Flandre, le monarque ne le perdit pas un moment de vue. Quoique grands généraux, ils firent l'un et l'autre une infinité de fautes, mais qui furent

toujours réparées : le roi, des fautes de hardiesse et de témérité; le duc de Parme, des fautes d'une précaution trop circonspecte.

Avec un peu moins de prudence, celui-ci auroit fini la guerre au combat d'Aumale, sur la frontière de Normandie, où le roi devoit être tué ou fait prisonnier : ce prince, ayant laissé sa cavalerie derrière lui, s'étoit approché d'Aumale avec quatre cents gentilshommes seulement et cinq cents arquebusiers à cheval, et il s'y trouvoit à l'instant même où le duc de Parme y arrivoit aussi en bon ordre. Dès que la position prise par le roi lui eut permis de découvrir l'armée ennemie, il y aperçut trop de cavalerie pour oser tenter une escarmouche, et il résolut de s'en tenir à une simple reconnoissance. A cet effet, il ne retient que cent gentilshommes avec lui, ordonne aux trois cents autres de se poster sur le penchant de la colline d'Aumale, pour être à portée de le secourir au besoin, et place Lavardin et ses arquebusiers dans un vallon couvert, près de la ville, pour arrêter l'ennemi dans le cas où il s'approcheroit un peu trop. Ces dispositions faites, il passe le pont d'Aumale et avance fièrement dans la plaine avec ses cent chevaux. Ceux qui l'accompagnent lui font faire par Rosni des représentations sur le danger auquel il s'expose. « Voilà, dit le roi, des discours de gens qui ont peur. »

Rosni réplique que personne ne tremble que pour lui-même; qu'il se borne à donner ses ordres et qu'il se retire. « Allez, lui répondit-il, je crois à votre fidélité, mais croyez aussi que je ne suis pas aussi étourdi que vous le pensez, que je crains pour ma peau tout autant qu'un autre, et que je me retirerai si à propos, qu'il ne m'arrivera aucun inconvénient. »

Le duc de Parme, voyant s'avancer cette petite troupe, considère cette manœuvre comme un piége qu'on lui tend, et suppose qu'on veut attirer en rase campagne sa cavalerie, bien moins nombreuse et bien moins bonne que celle du roi, qui étoit presque entièrement composée de noblesse. Il fait donc halte pour s'assurer des intentions de l'ennemi; et instruit bientôt par sa cavalerie légère qu'il n'a pour le moment en tête que ces cent cavaliers, il les fait attaquer brusquement de plusieurs côtés, et les mène si vigoureusement que le roi est obligé de reculer jusque vers le vallon où il avoit caché ses arquebusiers. Mais aussitôt qu'il est à portée de s'en faire entendre, « charge! charge! » s'écrie-t-il alors de toute sa force. A ce mot, les Espagnols, soupçonnant l'embuscade, s'arrêtent. Cependant ce cri n'est suivi que de cinquante ou soixante coups d'arquebuse, lesquels ne partirent que de la seule troupe de

Henri. C'est que Lavardin n'étoit plus à son poste : de son propre mouvement, il s'étoit permis d'en choisir un autre plus couvert, et par ce déplacement imprudent il mit le roi dans le plus imminent de tous les périls. Les Espagnols, ne trouvant pas la résistance qu'ils avoient présumée, poussent dès lors sa petite troupe avec assurance, et la contraignent d'en venir à un combat corps à corps.

Henri, à qui il ne restoit de moyen de salut que la retraite, s'y résigne et la dirige avec sang froid sur le pont d'Aumale : placé à l'arrière-garde, et toujours combattant, il arrive enfin, et faisant alors défiler devant lui sa troupe diminuée de moitié, il passe lui-même le dernier. Dans la mêlée il reçut un coup de feu qui heureusement ne fit qu'effleurer la peau, et qui ne l'empêcha pas de maintenir le combat de l'autre côté du pont jusqu'à l'arrivée de Lavardin, et jusqu'à ce qu'il eût rejoint le coteau où il avoit placé ses trois cents cavaliers. Ceux-ci firent si bonne contenance que le duc, toujours plus convaincu qu'on ne vouloit qu'attirer sa cavalerie au combat, fit sonner la retraite.

La blessure du roi avoit fait impression dans son armée, et il fut obligé de se montrer partout, pour prévenir le découragement. L'ennemi, chez qui le bruit s'en étoit pareillement répandu, envoya pour s'en as-

surer un trompette, sous prétexte d'échange de prisonniers. Le roi, qui se douta du motif, le fit venir et lui dit : « Je sais pourquoi vous êtes envoyé ; mais dites au duc de Parme que vous m'avez vu sain et gaillard, et tout préparé à le bien recevoir, quand il voudra venir. » Lorsqu'on fut informé dans le camp espagnol de l'extrémité où s'étoit trouvé le roi, les François qui s'y trouvoient ayant reproché au duc de Parme d'avoir manqué une si belle occasion : « J'agirois encore de même, répondit-il froidement ; j'ai cru avoir affaire à un général, et non à un carabin. » Le roi, piqué de ce jugement, dit, quand il lui fut rapporté : « Il est bien aisé au duc de Parme d'être prudent, parce qu'il ne risque que de ne pas faire des conquêtes dont il peut se passer, au lieu que moi je défends ma couronne ; et il est naturel que, rebuté d'une si longue guerre, je prodigue mon sang et hasarde tout pour en voir la fin. » Ces deux réponses expliquent et justifient ce que nous avons appelé fautes dans les généraux.

Ce coup manqué, le duc de Parme pouvoit encore, en hâtant sa marche, empêcher le roi de rejoindre son armée qui assiégeoit Rouen, ou défaire cette armée, consternée de l'heureux succès d'une sortie faite par Villars le 26 février. C'est tout ce qu'appréhendoit Henri ; mais la mésintelligence des ducs de

Mayenne et de Parme le sauva. L'un ne proposoit jamais d'avancer que l'autre ne trouvât des raisons d'attendre. Même contrariété entre les deux nations qui composoient l'armée. Le François, quoique portant les armes contre Henri IV, tiroit vanité de la bravoure de ce roi, son compatriote, et en méprisoit davantage le flegme espagnol. L'Espagnol, au moindre échec souffert par l'armée royale, relevoit le savoir et la prudence de son commandant. A la jalousie de nation et de gloire se joignoit la jalousie d'intérêt. L'auxiliaire craignoit d'être dupe de son secours, et le ligueur appréhendoit que l'étranger ne tournât à son profit les avantages communs. Par cette raison, Villars, après l'heureux succès de sa sortie, se croyant capable de lasser seul les assiégeans, ne demanda plus que l'armée de Farnèse s'avançât, dans la crainte qu'en faisant lever le siége elle ne lui laissât une garnison espagnole dont il ne seroit pas le maître.

Mais la sécurité ne dura pas long-temps. Le roi, plus promptement qu'on ne l'auroit cru, répara le dommage de la sortie, se mit à presser de nouveau la ville, et la réduisit bientôt aux dernières extrémités. Il fallut donc rappeler Farnèse, peu curieux de s'engager en France. Ce général, qui avoit reçu avec plaisir les insinuations de Villars sur

l'inutilité des secours qu'il pourroit offrir à Rouen, s'étoit contenté d'y jeter quelques troupes, et étoit retourné au-delà de la Somme, qu'il avoit passée auparavant; mais, instruit que sa présence redevenoit nécessaire, il repassa la Somme, força sa marche, et arriva près de Rouen en deux journées. Il surprit le roi et lui laissa à peine le temps de ramasser ses troupes répandues autour de la ville.

L'infanterie royale étoit très-diminuée par les fatigues d'un si long siége fait pendant l'hiver, et la cavalerie par les marches et contre-marches continuelles : cependant, au lieu de se retirer, le roi campa fièrement en présence de l'ennemi et fit bonne contenance. Deux moyens se présentoient au duc de Parme de mettre Rouen en sûreté : l'un d'attaquer brusquement l'armée du roi, dans l'épuisement où elle étoit, l'autre d'assiéger Caudebec, ville peu importante par elle-même, mais considérable par les magasins qui s'y trouvoient. Le premier parti n'ayant pas été pris sur-le-champ, parce qu'on perdit le temps à délibérer, et que le roi fortifia son camp, devint par là même impraticable. Alors le duc de Parme, contre son gré, et entraîné par la pluralité des avis, mena son armée devant Caudebec. En établissant ses batteries, il fut blessé au bras d'un coup

de mousquet. Il prit la ville; mais, retenu au lit, il ne put profiter des occasions que lui fournissoit souvent la trop grande hardiesse du roi.

Ce prince, échappé à l'ennemi qui devoit le terrasser d'abord, et toujours plus intrépide, se présentoit sans cesse avec sa petite armée, encore bien inférieure, quoique déjà renforcée par un grand nombre de gentilshommes, que le bruit du danger où il se trouvoit amenoit journellement auprès de sa personne. Il s'embarrassa un jour avec sa cavalerie, dans un terrain coupé, où l'infanterie espagnole auroit pu le combattre à son avantage. Mayenne en fit la proposition, pressa, insista : « Ah! s'écria douloureusement le duc de Parme, pour combattre le roi de Navarre il faut des corps vivans, et non pas des hommes épuisés de sang et à demi morts comme moi. »

Le roi devint supérieur à l'Espagnol; ses troupes augmentoient chaque jour : la noblesse arrivoit en foule dans son camp. Ce n'étoit plus par de petits combats qu'il harceloit l'ennemi, mais il le bravoit, lui faisoit replier ses gardes avancées, et gagnoit toujours du terrain. En peu de temps il réduisit cette armée, auparavant triomphante, à une langue de terre circonscrite d'un côté par la mer, d'un autre par la rivière de Seine, large en cet endroit de plus d'un quart de lieue, et

d'un troisième par l'armée royale, dont les cantonnemens s'étendoient de la mer à la Seine. Le duc de Montpensier, en effet, avec l'avant-garde, occupoit les environs de Dieppe; le roi, avec le corps de bataille, Yvetot; et le vicomte de Turenne, nouveau duc de Bouillon, à la tête de l'arrière-garde, étoit posté près de Caudebec, dans les villages de la Folletière, de Betteville et de Sainte-Marguerite, dont le dernier n'étoit séparé de la Seine que par un bois. Le pain commença à manquer aux Espagnols; bientôt il n'y eut plus de fourrage pour les chevaux; l'eau de la Seine, gâtée par la marée, ne fournissoit qu'une boisson dangereuse, et les soldats, exposés à des pluies continuelles, n'avoient pas même de paille pour se garantir de la fraîcheur de la terre. Pour comble de malheur, les deux généraux étoient retenus au lit : Farnèse par sa blessure, Mayenne par les suites d'une maladie négligée.

Tout sembloit désespéré, et Henri se flattoit, non sans de justes motifs de confiance, de voir bientôt cette armée réduite sans coup férir à mettre bas les armes. Mais que ne peut la confiance du soldat dans son chef? Cette armée, livrée au dernier péril, ne marqua ni inquiétude ni frayeur : à peine y eut-il quelque désertion. Farnèse, abattu par la douleur et par une cruelle insomnie, ramasse

toutes les forces de son esprit, combine son projet, et profitant de l'instant où une flottille hollandoise aux ordres de Henri se radouboit à Quillebœuf, il donne ordre de faire préparer promptement dans le port de Rouen des bateaux, des pontons et des madriers, en quantité suffisante pour construire un pont en peu d'heures. Le 21 mai, à la marée descendante et à la faveur de l'obscurité, ils lui parviennent dans le courant de la nuit, et sans le moindre soupçon de la part du roi, qui n'avoit pris aucune précaution de ce côté, tant la largeur de la rivière lui paroissoit un obstacle insurmontable à toute tentative d'évasion. Cependant le pont se trouva prêt à minuit; et le 22 mai, de grand matin, la majeure partie de l'armée avoit déjà passé à l'autre bord, sans avoir été aperçue ni soupçonnée. Le duc, à la pointe du jour, à l'aide d'une diversion dont il chargea Ranuce son fils, transporta pareillement l'arrière-garde, et acheva de mettre un large fleuve entre lui et son ennemi. Ranuce, ayant rempli son objet, rompit sa troupe et perça jusqu'à Rouen sans avoir éprouvé de perte sensible. Farnèse force ensuite la marche. En deux jours il se rend à Saint-Cloud, y repasse la Seine, côtoie Paris sans vouloir y entrer, de peur que les soldats ne se débandent, et ne s'arrête qu'à

Château-Thierry, lorsqu'il se voit en sûreté par l'avance qu'il avoit gagnée sur le roi.

Ainsi Henri vit en un moment arrachée de ses mains une victoire méritée par tant de fatigues et regardée comme certaine. Quand on vint lui annoncer que l'armée ennemie avoit passé le fleuve, il ne put se le persuader, et à peine en crut-il ses yeux. Sur-le-champ il envoya quelques détachemens à la poursuite, mais ils ne prirent que des traîneurs. Revenu de son premier étonnement, le roi avisa aux moyens de tirer encore parti des conjonctures, pour se dédommager au moins de la brillante capture qu'il avoit compté faire; et, dans le conseil des généraux, il proposa de se porter rapidement au pont de l'Arche, d'y passer la Seine et de disputer le passage de l'Eure au duc de Parme. Mais les Anglois et les Hollandois vouloient retourner dans leur pays, les Allemands et les Suisses demandoient de l'argent, et les généraux catholiques se soucioient peu de contribuer à des opérations décisives, tant que Henri différeroit de les satisfaire sur l'article de la religion. On perdit deux jours en délibérations; et le résultat en fut que le roi ne pouvant, faute d'argent, garder une si nombreuse armée, se vit contraint d'en congédier une partie, comme il avoit déjà fait après le siége de Paris. Il renvoya donc

les seigneurs dans leurs gouvernemens ; et, avec une troupe d'élite seulement, il précipita sa marche par la Picardie et la Champagne, pour couper l'ennemi vers la frontière : mais Farnèse avoit trop d'avance. Henri ne put le joindre, et il se rabattit sur quelques villes de Champagne, dont il s'empara.

On prétend qu'après le combat d'Aumale, Henri ayant envoyé un trompette au duc de Parme pour lui demander ce qu'il pensoit de sa retraite : « Elle est fort belle, répondit le duc, mais pour moi j'estime qu'on ne se doit point mettre en lieu d'où l'on soit contraint de se retirer. » Farnèse, lors de la sienne à Caudebec, et quoiqu'il se fût mis en lieu d'où il fut contraint de se retirer, ne laissa pas, et à même intention, d'envoyer à son tour un trompette à Henri, qui répondit sur le même ton : « Je ne me connois point en retraite, et j'estime que la plus belle est toujours une fuite. » On veut au reste que celle du duc de Parme ne se fût pas faite aussi commodément sans une espèce de connivence de la part du maréchal de Biron. Son fils, le baron de Biron, si fameux depuis par sa catastrophe, étoit venu dire au roi que, s'il vouloit lui donner quatre mille fantassins et deux mille chevaux, il répondoit de tailler en pièces l'arrière-garde ennemie. Le maréchal,

qui étoit présent, se moqua de cette proposition, traita son fils d'aventurier, et l'empêcha d'insister plus long-temps auprès du prince, qui ne demandoit pas mieux que d'accéder à cette demande : mais il n'osa y donner suite d'après l'opposition du maréchal, qui s'étoit arrogé sur toutes les opérations militaires un droit despotique de décision, que le roi lui-même n'osoit pas contrarier. Le baron, étonné de rencontrer dans son père une résistance aussi marquée à une entreprise dont le succès paroissoit immanquable, lui en parla le soir même, et lui témoigna sa surprise de ce qu'il lui avoit enlevé une occasion aussi facile d'acquérir de la gloire en détruisant cette arrière-garde : « Tu n'y entends rien, lui répondit le maréchal, je savois bien que tu pouvois ce que tu proposois; mais si tu l'eusses fait la guerre étoit finie, et toi et moi n'aurions eu plus rien à faire qu'à aller planter des choux à Biron. »

Si ce fait est constant, le maréchal ne tarda pas à recevoir, par le fait de la guerre même, le juste châtiment du soin qu'il prenoit de la perpétuer. Dans le cours de cette même retraite, et sous les murs d'Epernai, il fut frappé du coup qui termina sa vie. Outre la bravoure et la science militaire, Biron étoit renommé par son esprit, qu'il cultiva plus que ne faisoient les guerriers de ce temps. Il

aimoit beaucoup la lecture. « Dès son jeune âge, dit Brantôme, il avoit été curieux de s'enquérir, et savoir tout; si bien qu'ordinairement il portoit dans ses poches des tablettes, et tout ce qu'il voyoit et oyoit de bien, aussitôt il le mettoit et écrivoit dans lesdites tablettes; si que cela couroit à la cour en forme de proverbe, quand quelqu'un disoit quelque chose : Tu as trouvé cela dans les tablettes de Biron. » Il paroît que dans le service il donnoit à l'obéissance la préférence sur toutes les autres vertus; car ayant commandé à un capitaine d'aller brûler une maison, comme celui-ci demandoit l'ordre par écrit de peur d'être inquiété : « Quoi! répliqua-t-il, êtes-vous de ces gens qui craignent tant la justice? je vous casse; jamais vous ne me servirez, car tout homme de guerre qui craint une plume craint bien plus une épée. » Cet homme si absolu étoit néanmoins excellent maître. Son intendant lui représentant qu'il avoit un trop grand nombre de domestiques : « Sachez donc d'eux, répondit-il, s'ils peuvent se passer de moi. » Biron avoit une de ces âmes grandes et élevées qui savent, malgré les préjugés, assigner aux choses leur juste valeur. En présentant au roi ses titres pour être chevalier de ses ordres : « Sire, dit-il, voilà ma noblesse ici comprise; » puis mettant la main sur son épée, il ajouta : « Mais, sire, la voici

encore mieux. » On lui reconnoît de la prudence, du talent pour la négociation, et la modestie de ne jamais rien faire sans l'avoir auparavant bien médité. Mais comme il n'y a pas de vertus sans mélange, on lui reproche d'avoir été impérieux, emporté, envieux, jaloux de la gloire des autres, et habile surtout à perpétuer la guerre pour se rendre nécessaire.

Le roi le perdit dans un temps où les ressources de son esprit lui auroient été fort utiles. Il étoit en négociation avec Mayenne. Quand le duc de Parme eut échappé au roi auprès de Caudebec, le lieutenant-général pressa Farnèse de rester en France. N'ayant pu l'obtenir, soit dépit, soit nécessité de santé, il s'arrêta dans Rouen. Il s'y trouva presque abandonné : ni capitaines ni soldats ne voulurent demeurer auprès de lui. Toutes les troupes suivirent la grande armée, même celles du pape : elles affectèrent de s'attacher au jeune duc de Guise, que le duc de Parme favorisoit extérieurement, et auquel il faisoit mine de vouloir donner le commandement du corps qu'il laisseroit en France.

Dans ces circonstances, Mayenne se livra volontiers à une négociation dont Villeroi fut l'entremetteur, et que Duplessis-Mornai conduisit de la part du roi. Elle pensa se rompre dès la première proposition, parce

que le duc exigeoit pour base du traité une promesse du roi de se convertir, et que ce prince ne vouloit pas être forcé. On prit donc un milieu, savoir, que l'affaire de la conversion seroit renvoyée au pape, à qui le roi adresseroit une ambassade solennelle, chargée de régler cet article. Voici les autres conditions proposées par le duc de Mayenne. Que les villes et places fortes possédées actuellement par des gouverneurs catholiques leur resteroient pendant six ans; qu'il auroit pour lui et ses descendans à perpétuité, le gouvernement de Bourgogne, Lyon et le Lyonnois, avec tous les droits régaliens, et une des principales charges de la couronne, comme celle de connétable ou de lieutenant-général du royaume; qu'on donneroit le Dauphiné au duc de Nemours, la Champagne au duc de Guise, la Bretagne au duc de Mercœur, le Languedoc au duc de Joyeuse, et la Picardie au duc d'Aumale; que les catholiques seroient maintenus dans toutes les charges; que le roi déclareroit par un édit que la guerre s'étoit faite uniquement en vue de la religion, et que Mayenne étoit innocent de la mort de Henri III. Le duc exigea pour préliminaires que, si ces propositions n'étoient pas acceptées, elles seroient du moins tenues secrètes; ce qu'on lui promit.

Si elles eussent été admises, la ligue n'eût

pas été détruite, et Henri IV se fût trouvé aussi dépendant que l'avoit été Henri III. Duplessis rejeta hautement des conditions si dures; mais, de plus, persuadé que le duc de Mayenne, en se prêtant à ce pourparler, n'avoit en vue que de donner de la jalousie aux Espagnols, afin d'en être mieux traité, contre la parole donnée, il divulgua les articles, espérant causer de la division dans la ligue, quand on verroit que le duc de Mayenne traitoit seul et ne pensoit guère qu'à sa fortune et à celle de ses parens; mais la ruse de Duplessis tourna, contre ses espérances, à l'avantage du duc. Les grands, en possession des principales villes du royaume, lui surent bon gré d'avoir stipulé qu'elles leur resteroient du moins pendant six ans. Ses parens furent contens des avantages qu'il leur procuroit. Le peuple lui voulut du bien de ce qu'il paroissoit pencher pour la paix. Le duc de Parme, pour ne pas le désespérer, lui remit le commandement des troupes qu'il laissoit en France. Enfin le pape prit une entière confiance dans le lieutenant-général, en voyant sa déférence scrupuleuse pour le saint siége. Les catholiques royalistes, d'autre part, trouvèrent mauvais que cette importante négociation eût été confiée à un protestant, et que le roi eût offert aux ligueurs, à certaines conditions, cette conversion que ses engage-

mens envers eux et que leurs services envers lui n'avoient pu obtenir. Voilà où aboutit la fausse politique de Duplessis. C'est aussi un exemple, entre mille autres que présente cette histoire, de l'attention qu'on doit avoir dans toutes les affaires à ne jamais s'écarter des strictes règles de la bonne foi.

Le pape dont il s'agit ici étoit Clément VIII (Hippolyte Aldobrandin), qui, à la fin de février, succéda à Innocent IX. Élevé au pontificat, comme son prédécesseur, par la faction espagnole, toute-puissante alors dans les conclaves, il ne put s'empêcher de se conformer d'abord aux vues de ses bienfaiteurs; mais sa grande intelligence dans les affaires, et la disposition qu'on lui connoissoit à ne se pas laisser dominer, donnèrent lieu d'espérer de lui, pour la suite, des procédés plus prudens. Il confirma néanmoins le cardinal de Plaisance dans sa légation, et lui adressa un bref, par lequel il lui enjoignoit de procurer au plus tôt l'élection d'un roi catholique, excluant le roi de Navarre, mais sans le nommer. Ce bref fut enregistré au parlement de Paris en octobre, et supprimé en novembre par les parlemens de Tours et de Châlons, dont les arrêts furent condamnés au feu à Paris en décembre.

Tout cela étoit pour le peuple, car les ministres des affaires ne prétendoient pas pous-

ser les choses à outrance de part ni d'autre. Ils laissoient toujours des ouvertures aux propositions d'accommodement, et sembloient attentifs à ne point prendre de ces partis décisifs qui ne permettoit plus de retour. Le souverain pontife, après quelques difficultés, reçut à Rome le cardinal de Gondi, évêque de Paris, quoiqu'il fût très-attaché à Henri IV. Le roi ne voulut pas non plus laisser nommer un patriarche en France, comme plusieurs prélats catholiques l'en pressoient; et, malgré les remontrances des parlemens de Tours et de Châlons, il envoya une ambassade à Rome, dont il chargea Jean de Vivonne, marquis de Pisani, accoutumé à négocier dans cette cour.

Tant de ménagemens ne plaisoient pas aux zélés ligueurs de Paris. Les seize, plus abattus que corrigés par la punition de leurs chefs, auroient voulu trouver matière à de nouveaux troubles; mais ils n'étoient plus les maîtres. L'effrayant exemple du président Brisson et de ses infortunés collègues avoit ouvert les yeux aux principaux de la ville sur leurs vrais intérêts. Les colonels de quartiers, les capitaines de compagnies, les officiers de ville et les chefs des meilleures familles s'assemblèrent les uns chez le sieur d'Aubrai, ancien prévôt des marchands, les autres chez l'abbé de Sainte-Geneviève.

Ils convinrent, après un mûr examen, que les malheurs précédens étoient arrivés parce que les gens d'honneur et bien nés avoient souffert avec eux dans les charges des hommes de basse naissance, sans lumières et sans principes, que les Espagnols et les chefs de la ligue avoient facilement engagés aux excès nécessaires à leurs projets. Telle avoit été la politique du duc de Guise, lorsqu'on changea les officiers municipaux, après les barricades, et celle du duc de Mayenne, après la mort de Henri III. Bien convaincus du principe du mal, les bons bourgeois résolurent de reprendre l'autorité qu'ils avoient laissé échapper, de ne plus souffrir dans les places naturellement destinées aux citoyens distingués des gens que leur pauvreté rendoit plus susceptibles de séduction. Il fut arrêté que les anciens colonels rentreroient dans le droit, usurpé par les seize, de commander chacun leur quartier. Cette seule résolution porta un coup mortel à la faction espagnole, parce que de seize colonels, treize se déclarèrent contre elle, et le peuple même commença à la tourner en ridicule, sitôt que le duc de Parme fut éloigné.

Ce peuple se lassoit de la guerre, dont il recommençoit à ressentir les horreurs. Le pain devenoit cher à Paris, parce que le roi, de retour dans les environs, après la pour-

suite de Farnèse, bouchoit les avenues, soit en prenant les villes circonvoisines, soit en occupant les grands chemins et fermant les rivières. Il bâtit vers la fin de l'été, à quatre lieues de Paris, sur la Marne, à Gournai, près de Chelles, un fort que les royalistes appelèrent Pille-Badaut, nom qui désignoit l'effet qu'on s'en promettoit. La garnison qu'ils y mirent interceptoit tous les convois, de sorte que la disette augmenta à Paris, et avec elle les murmures. On osa donc, dans une assemblée tenue chez l'abbé de Sainte-Geneviève, parler de la nécessité d'entrer en accommodement avec le roi. Les factieux appeloient politiques ceux qui penchoient pour ce parti, voulant faire entendre qu'ils sacrifioient l'état et la religion à leurs intérêts particuliers.

Mais, peu inquiète de ces imputations, la nouvelle confédération, du moins aussi forte que l'ancienne, réduisoit celle-ci au silence et à l'inaction. Le président d'Aubrai eut, avec ce qui restoit des seize, devant le comte de Belin, gouverneur, une conférence, dans laquelle il les amena, de questions en questions, à avouer qu'ils ne vouloient reconnoître au-dessus d'eux ni le parlement ni le duc de Mayenne ; par là il mit en évidence le genre de liaison qu'ils avoient avec les Espagnols, et leurs pernicieux desseins. Il leur prouva aussi,

par l'amnistie même du duc de Mayenne, qu'il ne leur étoit plus permis de s'assembler. N'osant donc plus parler en leur propre nom, ils se servirent de celui de la Sorbonne, dont ils étoient encore maîtres, par la retraite volontaire ou forcée des plus habiles docteurs. Elle présenta requête au duc de Mayenne, le suppliant de faire exécuter ses décrets, qui défendoient, sous les peines de droit, de parler jamais d'accommodement avec le roi de Navarre. Cette requête n'eut d'autre suite que de manifester une mauvaise volonté toujours existante. Les politiques s'en vengèrent en décriant les prédicateurs de la ligue ; on accoutuma aussi le peuple à entendre dire qu'il étoit indécent que les ministres de la religion parlassent dans les sermons d'affaires d'état, et fissent retentir les chaires d'invectives.

Ces préliminaires ne promettoient pas une issue avantageuse aux états que la ligue étoit près d'assembler à Paris. Il n'y avoit plus à reculer. Excepté le roi, toutes les parties belligérantes les désiroient, parce que toutes, Espagnols, ligueurs, grandes villes, princes, commandans, se trouvoient pendant la guerre dans une situation chancelante, à laquelle ils espéroient qu'une assemblée solennelle des états du royaume donneroit une assiette fixe. Tous comptoient y gagner quelque chose :

les chefs, la confirmation de leurs dignités; les étrangers, des places frontières, peut-être des provinces; et les peuples, la paix.

Le roi, au contraire, ne pouvoit regarder cette assemblée que comme un orage formé contre lui. Le moins qu'il dût appréhender, c'étoit d'y voir livrer à l'examen de la multitude un droit aussi certain que le sien : épreuve toujours dangereuse pour un souverain, qui ne doit jamais se mettre à la discrétion de ses peuples. Cette assemblée exposoit de plus le roi à la situation critique que le sage Sulli lui avoit recommandé d'éviter sur toutes choses. « Gardez-vous, lui disoit-il, de traiter avec vos ennemis en les unissant ensemble en forme d'associés, ni de leur donner à poursuivre de communs intérêts qui les puissent lier, leur donner une tête, des bras, des jambes, pour les faire agir et aller d'un même branle. » Il lui conseilloit, au contraire, de recevoir les particuliers à part, les diviser, les gagner l'un après l'autre. « Ainsi, ajoutoit-il, de tant de diverses têtes, capricieuses humeurs, avidités, fantaisies, il s'engendrera tant d'ennuis, jalousies, haines, désirs, desseins, prétentions si contraires, qui s'entrechoqueront tellement, qu'étant impossible de les concilier, mal contens les uns des autres et désespérés, ils se jetteront entre vos bras. Que si vous voulez vous faire catholique, la

chose en sera encore plus sûre. » Ce conseil renferme en peu de mots le plan de conduite que le roi suivit durant et après les états.

Il y eut difficulté entre les intéressés sur le lieu de l'assemblée. Les Espagnols désiroient Soissons, parce que cette ville étant peu éloignée des frontières, il leur seroit aisé d'en faire approcher une armée, et de se rendre maîtres des délibérations. Les princes lorrains souhaitoient Reims, dont les habitans leur étoient dévoués; mais le duc de Mayenne, sûr de Paris, depuis le châtiment des seize, les convoqua dans la capitale pour le mois de janvier de l'année suivante.

[1593] L'assemblée ne fut pas d'abord nombreuse. On n'y vit ni princes du sang, ni pairs de France, ni grands officiers de la couronne. L'ouverture se fit par des discours peu dignes des états-généraux d'un royaume aussi illustre que la France : et à peine les séances étoient-elles commencées, qu'elles furent suspendues, sous prétexte d'expéditions militaires qui obligeoient le duc de Mayenne à quitter Paris ; mais en effet parce qu'il se ménageoit une négociation dont les parties intéressées vouloient voir l'issue avant que d'aller plus loin, et aussi parce que les chefs de la ligue et les Espagnols n'étoient pas bien d'accord sur le but même des états.

A en croire les écrits qui furent publiés

avant l'ouverture des états, tels que l'édit de convocation par le duc de Mayenne, en qualité de lieutenant-général de l'état et couronne de France, une lettre du légat adressée aux catholiques qui suivoient le parti du roi, les harangues prononcées dans l'assemblée par les chefs de la ligue et les envoyés d'Espagne, tous se proposoient également la fin des troubles et le bien du royaume, qu'ils croyoient dépendre de l'élection d'un roi catholique. Mais, à travers cette prétendue conformité de sentimens, on aperçoit une différence d'opinions bien importante, savoir, que le duc de Mayenne, en rappelant dans sa déclaration les vains efforts qu'il avoit faits pour engager le roi à se convertir, sembloit permettre d'en tirer l'induction qu'il reconnoîtroit Henri s'il embrassoit la foi catholique, au lieu que le légat et les Espagnols, en avançant comme une vérité incontestable qu'un hérétique relaps ne pouvoit jamais être élevé au trône, se ménageoient des raisons de ne pas reconnoître Henri, quand même il se convertiroit, et par conséquent d'éterniser la guerre. Mais tous les politiques furent trompés, et les affaires eurent une issue que personne n'avoit pu prévoir.

Le duc de Mayenne, dans l'écrit qu'il publia pour la convocation des états, avoit exhorté les catholiques royalistes à y envoyer

des députés, promettant de leur donner toutes les sûretés possibles, et déclarant que s'ils refusoient, ce seroit à eux et non à lui qu'il faudroit imputer désormais la continuation des troubles qui alloient infailliblement causer la ruine du royaume. Henri donna une déclaration contraire à cet écrit; mais en même temps que par un écrit plein de vigueur il condamnoit cette convocation audacieuse des prétendus états, comme attentatoire à l'autorité royale, et qu'il chargeoit du crime de lèse-majesté les députés qui s'y rendroient, les plus affectionnés de ses ministres lui conseillèrent de se prêter à l'invitation par laquelle le duc de Mayenne terminoit son écrit. Si, disoient-ils, après une promesse si solennelle, il refuse une conférence publique avec les catholiques royalistes, ce sera de quoi le convaincre de mauvaise foi à la face de la nation; s'il accepte, on trouvera, en s'abouchant, des moyens de conciliation; ou bien la justice des propositions qui seront faites dessillera les yeux des personnes prévenues, confondra les malintentionnées, et rendra inutile et même pernicieuse à ses auteurs cette grande machine des états, dressée avec tant d'appareil contre l'autorité légitime! Sur ces raisons, le roi consentit à la conférence. Il ne fut plus question que de trouver des termes et des expédiens qui liassent la

partie, sans compromettre la dignité royale, à qui il ne convenoit pas de reconnoître les états de Paris, et sans choquer les états, qui vouloient être reconnus.

Tout cela fut sagement exécuté dans un écrit composé au nom des princes, prélats, seigneurs et autres catholiques fidèles sujets du roi, et signé par un secrétaire d'état, avec la permission expresse du prince. Après les protestations ordinaires, et communes à tous les partis, de n'avoir pour but dans leurs actions que l'avantage du royaume et de la religion; après une excursion contre les Espagnols, sur lesquels on rejetoit la cause de tous les malheurs de la France, les seigneurs royalistes sommoient le duc de Mayenne et ses partisans de fixer un endroit commode entre Paris et Saint-Denys, et d'y envoyer des députés, pour traiter à l'amiable des affaires présentes avec ceux qu'ils nommeroient eux-mêmes.

Cette lettre, apportée à Paris par un trompette, et rendue publique à la fin de janvier, deux jours après l'ouverture des états, les jeta dans un grand embarras. Les gens attachés aux formes y découvrirent un défaut essentiel, en ce qu'elle n'étoit point signée par les seigneurs royalistes au nom desquels elle étoit écrite, mais seulement par un secrétaire d'état. Les politiques y aperçurent le dessein de

retarder les opérations des états, et de les rendre odieux aux peuples, s'ils ne répondoient pas favorablement. Pour les Espagnols et le légat, ils n'y virent que l'hérésie, en ce qu'elle paroissoit mettre le bien de l'état avant celui de la religion, et soutenir qu'un hérétique relaps, condamné et excommunié, pouvoit avoir quelque droit à la couronne de France. Ils mirent la lettre entre les mains de leurs théologiens, qui, sur ce motif, la déclarèrent absurde, hérétique, schismatique, remplie d'impiété, et dictée par un esprit de révolte contre l'église.

Il s'en falloit bien que le gros des députés pensât de même. Malgré la rigueur de la censure, on mit la proposition de la lettre en délibération, et il fut décidé que, le duc de Mayenne ayant lui-même invité les royalistes à l'assemblée, on ne pouvoit, sans se déshonorer, refuser la conférence qu'ils offroient. Cependant, afin de ne pas trop mécontenter le légat, les Espagnols et leurs adhérens, il fut statué que durant la conférence on n'auroit aucun commerce direct ni indirect avec le roi de Navarre; ni quelque autre hérétique que ce fût, et qu'on ne traiteroit qu'avec les catholiques du parti contraire. Cette résolution, le fruit de deux mois de peines, de soins et de courses, aboutit à choisir le village de Surêne, à deux lieues de Paris, où les dé-

putés de part et d'autre, munis chacun de passe-ports, commencèrent à conférer, les derniers jours d'avril.

Pendant cet intervalle, il se tint quelques séances des états peu importantes. On agita dans une s'il étoit à propos de recevoir le concile de Trente; et au grand regret du légat, ces états, qu'il croyoit lui être si dévoués, laissèrent la proposition indécise.

Cette langueur dans une assemblée qui promettoit tant de zèle venoit de l'absence du chef. Mayenne, incertain du but auquel il devoit diriger les états, les avoit quittés après la première séance, comme il a été dit, pour aller en Picardie recevoir les troupes et l'argent d'Espagne, ainsi que pour s'instruire plus à fond des intentions de cette cour.

Le duc de Parme venoit de mourir des suites de la blessure qu'il avoit reçue devant Caudebec, et des fatigues de sa dernière campagne. La perte d'un si grand général devoit nécessairement occasionner en Flandre un changement désavantageux aux Espagnols, et par contre-coup aux ligueurs. Il étoit donc de la prudence du duc de Mayenne, avant de hasarder l'élection d'un roi, de connoître les ressources qu'on lui offriroit pour la soutenir, et de savoir aussi à qui ces auxiliaires intéressés destinoient le trône. Ce mystère de politique se dévoila dans l'entrevue

que le duc eut à Soissons avec le duc de Féria, et avec Mendose, Taxis et d'Ibarra, ministres espagnols.

Il les trouva buttés à ce point, que les Bourbons, étant hérétiques ou fauteurs d'hérétiques, ne pouvoient occuper le trône. « Or, disoient-ils, les Bourbons exclus, la loi salique est annulée d'elle-même, et l'infante Isabelle, fille du roi catholique, succède de droit à la couronne, comme la plus proche héritière de Henri III, née de sa sœur Élisabeth, l'aînée de toutes les autres; ou, si l'élection appartient à la nation, c'est encore Isabelle qui doit régner, tant par la convenance d'appeler au trône la personne la plus proche, que par reconnoissance pour le roi d'Espagne, sans lequel la France seroit depuis long-temps hérétique, et sous le joug du roi de Navarre. »

Les Espagnols s'étoient si bien persuadé la bonté de ces raisons qu'ils n'y concevoient pas de réplique. En conséquence ils faisoient les plus belles promesses au duc de Mayenne, et lui offroient dès lors le commandement absolu des armées, toutes les dignités et les biens qu'ils pouvoient désirer. Mais, instruit que ces armées se réduisoient à mille chevaux et à quatre mille hommes de pied, et qu'on n'avoit pas plus de vingt-cinq mille ducats à lui donner, Mayenne répondit froidement qu'on

avoit pris bien peu de mesures pour un si grand projet, et que si l'on s'en tenoit à ces secours jamais on ne réussiroit. « D'ailleurs, ajouta-t-il, vous croyez donc que les François prêteront volontiers l'oreille à la destruction de la loi salique, et qu'ils se soumettront aisément à un joug étranger? Désabusez-vous. Jamais vous ne réussirez qu'en répandant l'or et l'argent à pleines mains, et surtout en montrant une armée florissante et nombreuse, prête à appuyer votre proposition. Sans cela, il est fort à craindre que le seul soupçon de vos desseins n'engage la plupart des députés à se tourner du côté du roi de Navarre. »

Confus de ces objections, auxquelles ils ne s'attendoient pas, les ministres répondirent que leurs secours auroient toujours été assez forts pour arrêter le roi de Navarre, s'ils eussent été bien employés; que ce n'étoient pas eux qui avoient perdu les batailles, et que ce qu'ils répandoient d'argent suffiroit avec des gens moins avides. « Au reste, ajoutèrent-ils, qu'on élise seulement l'infante, alors argent, vivres, munitions, soldats, récompenses, rien ne manquera. Faut-il une armée de cinquante mille hommes de pied et de dix mille chevaux? Vous n'avez qu'à demander, elle sera bientôt prête. » Le duc de Mayenne, souriant à ce pompeux étalage, répliqua:

« Ne parlons pas de l'avenir, et songeons plus au présent : comptez qu'à moins d'un avantage actuel bien assuré pour chacun des députés, vous ne les déterminerez jamais à avaler un morceau aussi amer que celui de soumettre la France à une domination étrangère. »

A ces mots, Mendose, plus propre à une dispute scolastique qu'à une pareille négociation, se lève en colère : « Et nous, dit-il, nous savons que les états non-seulement accepteront l'infante, mais même qu'ils prieront le roi de la leur donner. Il n'y a que vous qui vous y opposez. — Allez, leur répondit Mayenne d'un ton plus railleur que piqué, vous ne connoissez ni le caractère des François ni la manière de traiter avec eux. Vous croyez apparemment les conduire comme les peuples simples et ignorans de l'Inde ; mais vous êtes bien loin de votre compte. »

Nous verrons, reprit Mendose irrité, et nous vous montrerons que nous n'avons pas besoin de vous pour faire tomber la couronne à l'infante. — Je ne le crains pas, répondit Mayenne ; et, sans moi, l'univers entier n'y réussiroit pas. — Vous le pensez ? dit Féria ; mais, pour vous détromper, nous n'aurions qu'à vous ôter le commandement de l'armée et le donner au duc de Guise. — Et moi, s'écria Mayenne outré de dépit, je n'ai qu'à parler, je vais soulever toute la France contre

vous, et je ne veux que huit jours pour vous chasser du royaume. Vous agissez comme si vous étiez payés par le roi de Navarre. Ne croyèz pas avoir droit ici de me donner des lois comme à votre sujet. Je ne le suis pas encore, et votre manière d'agir est un avis pour moi de ne le devenir jamais. »

Après une scène aussi vive, il sembloit qu'on ne dût jamais se rapprocher; mais, comme on avoit besoin les uns des autres, Taxis réussit à adoucir les esprits. On se revit, on convint de quelques conditions, bien déterminé à ne les remplir qu'autant qu'on y trouveroit son avantage : ainsi ils se séparèrent réconciliés en apparence. Les ambassadeurs gagnèrent Paris, et Mayenne alla presser le siége de Noyon, dont il s'empara. Après cette conquête, il renvoya en Flandre la plus grande partie des Espagnols de son armée, dans la crainte, disoit-il, s'il les gardoit parmi les troupes qu'il meneroit à Paris, qu'on l'accusât de vouloir gêner les suffrages. Il créa alors, pour donner du relief à ses états, quatre marechaux de France, La Châtre, Bois-Dauphin, de Rosne et Brissac, et un amiral, Villars Brancas, gouverneur de Rouen.

Le duc de Féria, porteur d'une lettre de créance adressée aux états, fut admis à les haranguer. Cet Espagnol ne parla que de la nécessité d'élire un roi catholique; mais, quelque

modération qu'il affectât dans son discours, la fierté nationale perça et déplut. On diroit même qu'il ne fallut que la présence de cet étranger au milieu d'une assemblée de François pour réveiller les sentimens patriotiques dans les cœurs les plus aliénés, puisque le cardinal de Pellevé, ce partisan si zèlé de la ligue et de l'Espagne, ne put entendre les éloges dont Féria combloit sa nation, comme à dessein d'abaisser la France, sans s'élever contre lui en pleins états. Peut-être même Henri IV ne dut-il les dispositions favorables d'une bonne partie des députés et du parlement qu'au dépit des François, irrités de voir les Espagnols s'ériger en arbitres de leurs destinées.

Il est un terme fixé par la Providence aux malheurs comme à la prospérité des royaumes. Souvent ce terme échappe à l'œil perçant des politiques, et le nuage qu'ils croient devoir éclater en tempêtes, est celui qui, par une douce rosée, ramène le calme et la sérénité. La France, après vingt-trois ans de guerres civiles, loin de pouvoir se promettre un avenir moins malheureux, se trouvoit à la veille de troubles plus funestes et plus difficiles à terminer.

Les états-généraux, assemblés dans la capitale, menaçoient d'élire un roi, pendant qu'en la personne de Henri IV les François en

avoient un qu'ils auroient dû choisir, quand même la loi fondamentale du royaume ne le leur eût pas donné. Il étoit brave, affable, généreux, doué de toutes les qualités royales, mais malheureusement élevé dans une religion différente de la dominante. Sans répugnance pour elle, il ne vouloit pas être forcé à l'embrasser; mais les circonstances sembloient lui en faire une nécessité. S'il ne changeoit pas, ses partisans catholiques lui montroient dans le cardinal de Bourbon, son proche parent, un chef propre à lui être opposé par le tiers-parti; ou dans les états un roi de leur religion tout prêt à être élu. S'il changeoit, les calvinistes, ses anciens amis, demandoient des sûretés alarmantes pour les catholiques. Étoit-il même sûr qu'en adoptant la religion romaine il gagneroit les ligueurs dont le plus grand nombre se vantoit publiquement de ne jamais reconnoître un hérétique relaps ? S'ils persévéroient dans leur opiniâtreté, si le pape les y soutenoit, Henri auroit donc fait une démarche qui lui enleveroit des partisans d'un côté, sans lui en rendre de l'autre.

En vain aussi se flattoit-il de voir la rivalité des aspirans au trône les exclure réciproquement. Dans une assemblée de personnes préoccupées, accoutumées par les dernières guerres aux résolutions extrêmes, il ne falloit qu'une acclamation peu réfléchie pour former

une élection qui coûteroit ensuite bien du sang. Les efforts des Espagnols n'étoient pas non plus à mépriser. Il répandoient de l'argent, ils en promettoient davantage ; ils offroient leur infante à quiconque des princes du sang oseroit prendre la couronne avec elle. Combien une pareille offre ne pouvoit-elle pas faire d'infidèles et de traîtres ? On se trouvoit donc entre un roi existant et le danger éminent d'en voir créer un autre. Ainsi, point d'apparence de paix : trop heureux les François, si le désespoir ne redoubloit pas les anciennes calamités ! Tel étoit l'état des affaires, les derniers jours d'avril, à l'ouverture des conférences de Surêne.

Deux prélats y portèrent la parole, Renauld-de-Beaulne-de-Samblançay, archevêque de Bourges, pour les royalistes, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, pour les ligueurs. On accusoit le premier d'ambition, et de ne montrer un si vif attachement pour le parti désapprouvé du pape, qu'afin de se faire élire patriarche en France. Le second, disoit-on, s'étoit livré à la ligue en haine du duc d'Épernon, qui, sous Henri III, lui avoit fait une insulte dont il n'avoit pu tirer vengeance ; et il y persévéroit pour couvrir sa vie licencieuse du manteau de la religion. Mais quels qu'aient été leurs motifs secrets, qu'il ne faut pas juger d'après les libelles du

temps, tous deux montrèrent en cette occasion les qualités propres à la faction dont ils étoient chargés : intelligence, érudition, science des affaires; éloquence plus douce, plus insinuante, plus fournie de raisons dans Renauld-de-Beaulne; plus vive, au contraire, plus véhémente dans Pierre d'Espinac, comme il convenoit à une cause qui demandoit qu'on sût plus échauffer les esprits que les éclairer. D'autres minstres des deux partis, sans jouer un rôle aussi brillant, partageoient le travail; du côté du roi, Pompone-de-Bellièvre, Chavigni, Nicolas d'Angenne de-Rambouillet, Pont-Carré, de Thou, Revol de Vic, gouverneur de Saint-Denys, Gaspard de Schomberg, Allemand d'origine, mais plus zélé que bien des François pour le bonheur du royaume: du côté des états, Villars, créé depuis peu, par le duc de Mayenne, amiral de France, Belin, gouverneur de Paris, Jeannin, Villeroi, et plusieurs autres hommes d'église et de robe.

L'archevêque de Bourges ouvrit la conférence par un discours énergique sur les avantages de la paix, sur la nécessité de sacrifier vengeance, intérêts particuliers, haines personnelles, et de se réunir pour prendre des résolutions capables de remédier aux maux dont tous gémissoient. L'archevêque de Lyon, dans sa réponse non moins pathétique, insista

beaucoup sur cette union; mais il fit entendre qu'elle devoit être entre les catholiques contre les sectaires. Le premier reprit, et, par l'énumération des calamités qui affligeroient le royaume tant qu'il n'y auroit pas un chef reconnu de toute la France, il prouva que le premier fondement de la tranquillité publique devoit être la soumission à un roi, et qu'il y auroit de l'injustice à en choisir ailleurs que dans l'illustre maison qui pendant une si longue suite de siècles avoit donné des maîtres et des pères à la patrie. D'Espinac répondit qu'une démonstration sans réplique que ce ne seroit pas la réunion sous un même prince qui rétabliroit le calme en France, c'est que, sous Henri III, le dernier roi dont l'autorité n'étoit pas contestée, les troubles n'avoient pas été moins violens; d'où il concluoit que ce n'étoit pas une nécessité de commencer par l'obéissance à un même roi, encore moins à un roi hérétique, qui avoit si souvent trompé les peuples par la promesse illusoire de se convertir.

Ces discours tinrent plusieurs séances; on agita aussi les grandes questions: Si l'église est dans l'état, ou l'état dans l'église; si les catholiques doivent obéir à un roi hérétique; si la puissance qui n'est pas approuvée par le vicaire de Jésus-Christ en terre est légitime. On parla des libertés de l'église gallicane et

des censures. Les ligueurs se plaignirent des procédés des parlemens de Tours et Châlons, injurieux au saint-siége, et des arrêts favorables aux hérétiques donnés par Henri; le tout sans altercation et sans aigreur, mais aussi sans rien décider. Enfin, une proposition des royalistes, inattendue par les ligueurs, mit ceux-ci dans la nécessité de donner les mains à un accommodement, ou de faire voir leur mauvaise volonté.

L'archevêque de Bourges appuyoit toujours sur les espérances que Henri donnoit de se convertir, et il apportoit en preuve l'ambassade envoyée à Rome. L'archevêque de Lyon répondoit que cette ambassade étoit au nom des seigneurs catholiques, et non du roi, et qu'il avoit trop souvent amusé les peuples par de vaines promesses pour qu'on dût s'y fier davantage. C'étoit réduire l'affaire au point unique de la conversion du roi. Les plus fidèles ministres de Henri le lui firent sentir. On lui représenta que ne donner, comme il avoit fait jusqu'alors, que des paroles vagues pour un terme illimité, c'étoit fournir toujours des raisons aux malintentionnés, et leur laisser le temps de consommer leurs mauvais desseins par l'élection d'un roi; qu'il falloit enfin un engagement fixe, public et irrévocable. Les confidens de Henri le conjurèrent d'y penser sérieusement. Toute sa cour lui fit

les plus vives instances. Les seigneurs catholiques prièrent les calvinistes de ne s'y point opposer; et plusieurs de ceux-ci non-seulement ne s'y opposèrent pas, mais le lui conseillèrent. Rosni, tout zélé calviniste qu'il étoit fut de ce nombre. On y compta même des ministres protestans, lesquels, consultés par Henri, lui accordèrent qu'il pouvoit faire son salut dans la communion romaine. Du Perron, homme habile et aimable, s'insinua dans sa confiance; le roi goûta sa conversation, et se laissa insensiblement amener à des conférences réglées, qui en peu de temps avancèrent beaucoup son instruction.

Les choses étant à ce point, les députés catholiques se rendirent à Surêne le 19 mai. Les ligueurs recommencent à insister, comme à leur ordinaire, sur la nécessité de se réunir pour l'élection d'un roi catholique. Pour toute réponse, l'archevêque de Bourges leur présente une déclaration du roi, qui leur signifie que désormais il n'apportera plus de délais à sa conversion; que dès à présent il se fait instruire, et que pour cela il a mandé les meilleurs théologiens et les évêques, qu'il invite de venir concourir à cette bonne œuvre. Puis, sans laisser aux ligueurs le temps de se reconnoître, le prélat leur offre de traiter sur-le-champ de la paix, en prenant la conversion du roi comme base de l'accommodement,

qui seroit nul si ce préalable n'avoit pas lieu dans un terme convenu.

Notre monarque, ajoutoit l'archevêque, souhaite bien sincèrement que sa réconciliation avec l'église se fasse par l'autorité du pape : mais comme le crédit des Espagnols à la cour de Rome fait craindre des délais qui pourroient devenir funestes à la France, le roi croit pouvoir achever cet ouvrage sans préjudicier aux droits du saint siége, déterminé comme il est à rendre ensuite au souverain pontife les témoignages de respect et de soumission qu'il lui doit. Mais, de peur que les embarras de la guerre ne retardent l'exécution d'un si louable dessein, sa majesté offre une trève générale de trois mois, quoique la trève suspende ses avantages et soit contraire à ses intérêts Elle se flatte de donner la paix à son peuple dans cet intervalle, pendant lequel on recueillera tranquillement les fruits de la terre; ce qui ne pourroit arriver si la guerre continuoit à dévaster la France.

A ce discours les députés ligueurs, frappés d'étonnement, ne purent cacher leur trouble. Ils répondirent en peu de mots qu'ils se réjouissoient de ce que le roi de Navarre avoit formé le dessein de revenir à la religion de ses ancêtres, qu'ils souhaitoient que sa résolution fût sincère; mais que n'ayant pas de pouvoirs de leurs commettans sur les

propositions qui venoient d'être faites, ils demandoient un délai pour consulter le légat, les seigneurs de leur parti et les états-généraux.

L'embarras fut plus grand encore dans le conseil de la ligue, où ils firent leur rapport. Les opinions y furent si diverses que jamais on ne put prendre de résolution. Les royalistes, avant que de partir de Surêne, avoient offert aux ligueurs copie de la déclaration du roi et du discours de l'archevêque de Bourges. Ceux-ci la refusèrent : mais le président Le Maître, qui étoit à la tête du parlement de Paris, l'avoit demandée secrètement, et il en fit transcrire un grand nombre d'exemplaires qui se répandirent dans le public. La bonne foi du roi, les espérances qu'il donnoit, et surtout la trêve qu'il offroit, causèrent une révolution remarquable dans plusieurs esprits. Pour leur faire encore plus désirer les douceurs de la paix, Henri alla mettre le siége devant la ville de Dreux, un des entrepôts de Paris. Il la prit, et rendit par cette conquête la disette encore plus sensible dans la capitale.

Tout y étoit dans la plus grande confusion. La haute bourgeoisie, la populace, le clergé, le duc de Mayenne, le duc de Guise et ses autres parens, les députés des états, le parlement, le légat, les Espagnols, chacun avoit

ses intérêts à part, et se conduisoit par des vues différentes, souvent contraires, et qui changeoient quelquefois d'un jour à l'autre. Les uns faisoient valoir le pouvoir des états, d'autres les déprimoient. Il paroissoit des écrits plaisans et sérieux, qui développoient les projets politiques des chefs et les tournoient en ridicule. Le plus grand nombre commença à ne se plus laisser conduire en aveugles. On raisonna; on dit son avis tout haut. Des ecclésiastiques osèrent non-seulement ne plus prêcher la ligue, mais encore blâmer en chaire ceux que le préjugé soulevoit contre un accommodement.

Malgré cette révolution, les chefs n'abandonnoient pas leurs projets. Ils crurent même devoir profiter du reste de chaleur qui restoit encore dans les esprits pour mettre la dernière main au grand ouvrage de l'élection. Les Espagnols la désiroient opiniâtrément, ainsi que le légat et les François achetés de leurs deniers ou entraînés par le fanatisme, ou plutôt, les François ligueurs vouloient effectivement un roi catholique : mais les Espagnols tendoient, sous prétexte d'élection, à envahir la France entière, à s'emparer des provinces à leur bienséance, ou enfin à y jeter les flambeaux d'une discorde qu'on ne pût éteindre de long-temps.

Pour le duc de Mayenne, sa conduite est

presque inexplicable. On croit qu'il ne vouloit pas de nouveau roi s'il ne l'etoit lui-même, et que, s'il laissa si long-temps l'élection en suspens, ce fut pour pénétrer les dispositions où l'on étoit à son égard, et voir s'il ne pourroit pas faire pencher la balance de son côté. D'autres pensent, avec plus de vraisemblance, qu'entraîné par le mouvement général des affaires, il agit sans système; conduite qui paroît plus conforme à son caractère indécis. Cependant comme, en qualité de lieutenant-général de la couronne, il étoit chef de toutes les assemblées, on lui a obligation des obstacles qui arrêtèrent la fougue espagnole et l'empêchèrent de consommer ses mauvais desseins.

Avant que les ligueurs rendissent réponse aux députés royalistes, sur leurs dernières propositions de l'instruction du roi et d'une trève générale, Féria, Taxis et Mendose résolurent d'engager sérieusement l'affaire de l'élection. Il demandèrent audience à ce sujet, et furent entendus dans un conseil tenu chez le légat. Féria ne s'arrêta pas, ainsi que dans le premier discours, à des exhortations vagues d'élire un roi; il en vint droit au fait, et proposa l'infante Isabelle, issue de la fille aînée de Henri II, et réunissant sur sa tête, par la mort des trois derniers rois ses frères, tous les droits à la couronne.

A ce début, Roze, évêque de Senlis; ce Roze, panégyriste de l'assassin de Henri III; Roze, qu'on n'auroit jamais soupçonné de conserver dans son cœur quelques germes de sentimens françois, s'écria transporté qu'il commençoit à croire à cette heure ce qu'il n'avoit jamais voulu regarder que comme une imputation calomnieuse des hérétiques; savoir, que les Espagnols, sous prétexte de religion, ne cherchoient qu'à satisfaire leur ambition; que la loi salique, observée depuis douze cents ans en France, ne permettoit à cet empire d'autres maîtres que les mâles du sang royal, et que si les Espagnols s'obstinoient dans leurs pernicieux projets ils auroient pour ennemis lui et tous les catholiques de bonne foi *.

* Il est à observer que ce fougueux Guillaume Roze étoit d'ailleurs homme de mérite. Il fut bon prédicateur, habile théologien recteur de l'université de Paris grand-maître de Navarre, et eut la confiance et l'estime des cours d'Espagne et de Rome; ses ennemis ne lui ont jamais reproché que le fanatisme, qu'il porta véritablement à l'extrême. En signant la ligue, après son nom il mit ses paroles : *Utinam qui præit sacramento antecedat martyrio!* Cependant un zèle si outré ne fit que peu de prosélytes à Senlis : les habitans restèrent toujours fidèles à Henri III, malgré leur évêque. En 1589, ils soutinrent un siège meurtrier contre les ligueurs de Paris; et leur ville fut peut-être la première ville de France qui reconnut Henri IV, par

Cette brusque sortie surprit tout le monde, et choqua vivement les Espagnols. Plusieurs François n'en furent pas fâchés ; mais, pour ne point laisser dégénérer leur assemblée en dispute, ils s'empressèrent de calmer Roze, d'apaiser les ministres, et on leur accorda une audience des états qu'ils demandoient. Le jurisconsulte Mendose y répéta, dans un discours très-long, très-chargé de citations et de passages, ce que Féria avoit dit en bref chez le légat sur les droits de l'infante à la couronne. Plusieurs députés lui applaudirent ; mais il n'y eut point de délibération en conséquence.

On étoit encore occupé de la conférence de Surêne qui traînoit en longueur. Les députés de la ligue manquèrent plusieurs séances sous prétexte d'indisposition. Pour leur commodité, les royalistes proposèrent de se rapprocher de Paris. On s'assembla à la Roquette, maison de plaisance près du faubourg Saint-Antoine, ensuite à la Villette, à la tête du faubourg Saint-Martin, sans autre succès que de mettre de jour en jour en plus grande évidence l'obstination des ligueurs et la bonne foi des royalistes. Ceux-là s'en tenoient à ne pas vouloir d'accord que le pape n'eût prononcé : ceux-ci, en atten-

un députation solennelle envoyée le second jour de son règne.

dant, offroient toujours la conversion du roi et une trève générale.

Les douceurs de la paix, présentées en même temps qu'avoient lieu les expéditions du roi autour de Paris, mettant de près devant les yeux toutes les horreurs de la guerre, émurent le peuple. Il suivit un jour en foule les députés de la ligue qui alloient à la Villette, leur demandant la paix à grands cris : mais les voyant revenir sans succès, et sachant que c'étoit le légat et les Espagnols qui s'opposoient à la trève, un murmure général éclata ; on s'assembla par pelotons à l'hôtel-de-ville, et dans l'instant tout sembla tendre à une sédition. Le duc de Mayenne se trouvoit entre deux feux, parce que le légat, homme violent et sans égards, menaçoit de quitter la ville si l'on continuoit de traiter avec un hérétique relaps. Les choses tournèrent cependant plus heureusement que le lieutenant-général n'osoit espérer. Le peuple se contenta des promesses qu'on lui fit de travailler plus sérieusement à la paix, et en conséquence il se soumit à la défense publiée de faire des assemblées particulières au-dessus de six personnes. Le légat s'apaisa aussi en voyant que le duc de Mayenne marquoit plus d'ardeur pour l'élection, but auquel tendoient tous les désirs du prélat.

Les ministres d'Espagne firent à ce sujet

une nouvelle tentative, mais plus adroite que la première. Ils avoient péché non-seulement en proposant trop brusquement leur infante, mais encore en déclarant que le dessein de Philippe II son père étoit de la marier à l'archiduc Ernest son cousin, frère de l'empereur Rodolphe II. Quoiqu'ils colorassent ce projet de l'intention de réunir aux forces d'Espagne toutes celles d'Allemagne pour soutenir l'élection, c'étoit toujours annoncer clairement que la France alloit devenir une conquête de la maison d'Autriche, ce qui révolta bien des esprits, et leur enleva beaucoup de partisans. Après y avoir plus mûrement pensé, ils demandèrent une autre audience, et l'obtinrent dans une assemblée tenue exprès au Louvre. Ils y déclarèrent que, si on vouloit élire l'infante, le roi catholique nommeroit de son côté un des seigneurs françois, y compris ceux de la maison de Lorraine, qui épouseroit l'infante, et qu'il partageroit le trône avec un droit égal. « Un mois après l'élection, ajoutoient-ils, il y aura une forte armée sur la frontière ; deux autres mois après un second corps de troupes, de l'argent, des munitions, des biens et des honneurs pour les chefs ; enfin tous les avantages possibles à la reconnoissance du plus riche monarque de la chrétienté. »

Une couronne, le mariage d'une jeune

princesse, les trésors des deux Indes, toutes les forces de la maison d'Autriche réunies pour soutenir l'entreprise : ces objets remuèrent les moins ambitieux. Les Espagnols, en ne nommant pas celui qu'ils avoient envie de préférer, tenoient en haleine tous les autres. Il y en eut trois pris à cette amorce, Charles de Savoie, duc de Nemours, qui, sans autre titre que sa jeunesse et sa naissance, entama une négociation avec le duc de Mayenne son frère utérin, pour l'engager à lui être favorable ; le cardinal de Bourbon, qui offroit la jonction du tiers-parti ; enfin le jeune duc de Guise, qui avoit pour lui le nom de son père, du mérite personnel, et le suffrage général des zélés ligueurs.

Cette ruse des Espagnols porta l'alarme dans le conseil du roi. Les seigneurs de son parti écrivirent à ceux de la ligue des lettres qu'ils rendirent publiques, dans lesquelles l'intrigue étoit développée de manière à détromper les prévenus. On y démontroit que la proposition de marier l'infante aux princes françois n'étoit faite que pour avoir une élection, de quelque manière que ce fût, et sans perpétuer la guerre. Ces écrits firent impression ; il vint, outre cela, au roi un secours beaucoup plus puissant auquel personne ne s'attendoit.

On se rappelle l'esclavage du parlement de

Paris après l'attentat de Bussi-Leclerc, qui traîna les chefs à la Bastille. Depuis ce moment, presque toutes les délibérations de cette compagnie portèrent l'empreinte du fanatisme. Souvent elle fut obligée d'appliquer le sceau de son autorité à des principes qu'elle détestoit; et, quand elle voulut élever sa voix pour la patrie, les terribles exemples du président Brisson, et des conseillers Larcher et Tardif, attachés par les mutins à un infâme gibet, fermoient la bouche aux plus hardis.

Quoique les choses commençassent à changer, il y avoit cependant encore de trop justes sujets de crainte pour les bons citoyens qui voudroient opposer le flambeau de la justice aux manœuvres ténébreuses des étrangers. Les Espagnols tenoient une forte garnison dans Paris. Toutes les semaines ils distribuoient du blé à plus de quatre mille pères de famille de la plus basse populace, prêts à porter le fer et le feu partout où leurs bienfaiteurs les enverroient. Dans toutes les compagnies il y avoit encore des hommes, même de bon sens, qui, aveuglés par l'ancienne prévention, auroient sacrifié leurs biens et leur vie aux Espagnols, comme aux soutiens de la religion catholique.

C'est dans ces circonstances que ce parlement, si timide jusqu'alors, poussé comme

par une inspiration subite, s'assemble, délibère, et donne enfin, le 28 juin, ce fameux arrêt par lequel il est enjoint à Jean Le Maître, président, accompagné d'un nombre suffisant de conseillers, de se retirer par-devers le lieutenant-général de la couronne; et là, en présence des princes et seigneurs assemblés pour cet effet, de lui recommander qu'en vertu de l'autorité suprême dont il est revêtu, il ait à prendre les mesures les plus sûres, afin que, sous prétexte de la religion, on ne mette pas une maison étrangère sur le trône de nos rois, et qu'il ne soit fait aucun traité, pacte ou convention tendant à transférer la couronne à quelque prince ou princesse d'une autre nation; déclarant au surplus lesdits traités, si aucuns ont été faits, nuls, contraires à la loi salique et aux autres lois fondamentales du royaume.

Ces remontrances furent faites avec la plus grande fermeté. Le duc de Mayenne en parut surpris. Il traita d'attentat à son autorité, et d'injure personnelle, un arrêt rendu en son absence dans une matière aussi importante, et menaça de le casser. Le président Le Maître soutint dignement les priviléges du parlement. Il montra qu'il n'avoit pas excédé son pouvoir, et il fit habilement sentir au duc de Mayenne que, loin de se trouver offensé, il devoit au fond être très-satisfait

d'un arrêt qui le mettoit à l'abri des sollicitations importunes, et qui l'empêcheroit de faire quelques démarches indignes de sa naissance et de son caractère. Mayenne fit semblant de se contenter de ces raisons. Des historiens disent qu'il y avoit une secrète intelligence avec les principaux du parlement, et qu'il ne se fit rien dans cette occasion que de son consentement.

Mais il est vraisemblable que Mayenne n'eut aucune connoissance de la délibération; elle fut proposée et conduite à sa conclusion avec beaucoup de peine et d'adresse, par Michet de Marillac, alors conseiller de la seconde chambre des enquêtes, et qui depuis a été garde des sceaux. L'arrêt fût donné sur les conclusions d'Édouard Molé, qui faisoit les fonctions de procureur général. Il parla, dit un auteur contemporain, fort vertueusement au duc de Mayenne. « Ma vie, lui dit-il, et mes moyens sont à votre service; mais je suis vrai François, et perdrai la vie et les biens devant que jamais être autre. »

Quelque foudroyant que fût cet arrêt, il ne découragea pas les ministres espagnols. Acharnés à obtenir une élection malgré tous les obstacles, ils ne quittèrent point prise. On n'avoit pas voulu de l'infante seule, encore moins avec l'archiduc Ernest : la proposition de la faire régner avec un seigneur françois

que Philippe nommeroit n'ayant pas non plus été goûtée, ils proposèrent enfin sérieusement, et de bonne foi, le duc de Guise. Mayenne crut que c'étoit encore un détour, et refusa de s'expliquer, les supposant sans pouvoir à cet égard; mais ils lui montrèrent le consentement par écrit de leur maître; et sur-le-champ ils se mirent à traiter des conditions. Ils demandoient que les états donnassent le trône aux deux époux, sans partage, *in solidum;* que l'infante, épousant le duc de Guise, eût la Bretagne en souveraineté pour sa dot, et que, si le duc mouroit sans enfans mâles, l'infante pût épouser un seigneur françois à son choix. Tous les partisans d'Espagne trouvoient ces conditions si raisonnables, qu'ils ne doutoient pas qu'elles ne fussent acceptées par les états. Il arriva de là que, pendant plusieurs jours, le duc de Guise eut une cour royale, et que le duc de Mayenne fut laissé presque seul.

Ce triomphe de théâtre ne dura pas. Mayenne en fit sentir à son neveu tout le vide. Après lui avoir prouvé que les Espagnols le trompoient par l'appât d'un mariage qu'ils seroient maîtres de conclure ou de rompre à volonté : « Ne croyez pas, ajouta-t-il, que le duc de Lorraine et les autres princes de notre maison consentent à une élection qui les mettroit bientôt sous la domination de Philippe. Vous allez voir les états protestans

d'Allemagne, l'Angleterre, et presque tous les François, se révolter contre ce projet; et le moins qui puisse arriver, c'est que la guerre recommence avec plus de fureur, et que, la ligue se trouvant divisée, vous succombiez victime de la politique espagnole. «

Le jeune prince paroissoit écouter avec docilité les raisons de son oncle; mais on s'apercevoit que l'espoir d'une couronne ne sortoit pas facilement de son cœur. Catherine de Clèves sa mère, la duchesse de Montpensier sa tante, tous les flatteurs dont il étoit environné l'excitoient à tenir ferme. Mayenne sentit qu'il ne réussiroit pas par la simple persuasion à parer ce coup. Il résolut d'imposer des conditions si fortes, que les Espagnols ne pussent les accepter.

Il les remercia d'abord en son nom et au nom de tous les princes de sa maison de l'honneur que Philippe vouloit bien faire à son neveu. Ensuite il fit la loi en ces termes: « L'élection demeurera secrète jusqu'à ce que le mariage soit consommé, et il ne sera même déclaré que quand je le voudrai. L'infante venant à mourir sans enfans mâles, le duc de Guise sera seul roi. Le duc de Guise mourant, l'infante ne pourra se remarier qu'à un prince lorrain, de l'avis des autres. Si elle n'a pas d'enfans, l'aîné des Guises succédera. Les seuls François seront nommés

aux charges et dignités. On me donnera en toute souveraineté et à perpétuité, pour moi et mes enfans, les gouvernemens de Bourgogne et de Champagne, mes biens héréditaires, la principauté de Joinville, Vitri, Saint-Dizier, une pension annuelle de cinquante mille écus, et dès à présent des assurances pour huit cent mille livres en plusieurs paiemens.»

Mayenne croyoit que les Espagnols, rebutés par l'excès de ces demandes, romproient avec éclat; mais, à son grand étonnement, ils accordèrent tout. On dit que dans son dépit, plutôt que de voir son neveu roi, il projeta de ressusciter le tiers-parti. Malheureusement pour lui, le cardinal de Bourbon étoit déjà attaqué de la maladie dont il mourut quelque temps après, et par conséquent hors d'état de seconder par quelque activité les démarches du lieutenant-général. Il se voyoit pressé de tous côtés, sommé de sa parole, obligé de combattre contre les étrangers, contre les François, contre sa propre famille. Sa mère le conjuroit de faire régner son petit-fils. La duchesse de Montpensier sa sœur le harceloit. Une objection faite à propos dans l'assemblée des états le tira d'embarras.

Il s'étoit engagé d'y proposer l'élection, et il le fit, mais si mollement, qu'on apercevoit aisément qu'il ne désiroit que d'être

contrarié. La Châtre, un des maréchaux de sa création, d'accord avec lui, à ce qu'on croit, se leva, et représenta qu'il y auroit de l'imprudence à élire un roi pendant qu'on n'avoit point de troupes, et que Henri, au contraire, dont l'abjuration paroissoit immanquable, étoit à la tête d'une bonne armée; qu'il falloit bien plutôt accepter la trève, dont on avoit le plus grand besoin. Ce raisonnement passe de bouche en bouche : le plus grand nombre l'approuve, et on conclut de différer l'élection.

Les états se rassemblent le 4 juillet au Louvre, dans le plus grand appareil. On prie les ambassadeurs d'Espagne de s'y trouver. L'orateur remercie pompeusement Philippe, en leurs personnes, de tout ce qu'il a fait pour la cause commune, et leur remet une lettre pour leur maître, dans laquelle on disoit que la situation actuelle des affaires ne permettoit pas de procéder à l'élection; mais que les états n'y renonçoient pas, et qu'ils le supplioient de faire avancer au plus tôt son armée, de peur qu'on ne fût obligé de s'accommoder désavantageusement avec l'ennemi.

Les ministres espagnols répondirent aussi par écrit, d'un air désintéressé, que le roi n'avoit travaillé que pour le bonheur de la France; qu'ils étoient fâchés qu'on n'eût pas

profité de sa bonne volonté en élisant un roi dont la puissance auroit remédié à tous les maux ; qu'au reste ils seroient toujours également disposés à aider la sainte union de leurs bons offices.

Un pareil dénouement, après le sérieux de l'intrigue, donna aux états de Paris un air de ridicule qui n'a pas échappé aux plaisans du temps. Ceux qui l'ont le mieux saisi sont Leroi, chanoine de Rouen, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, Nicolas Rapin, Passerat, Pithou, et Florent Chrétien, auteur du livre intitulé *Catholicon d'Espagne*, ou *Satire Ménippée*. C'est une relation burlesque de ces états, entremêlée de descriptions, de harangues, d'allégories, qui développent le caractère et les secrets motifs des principaux acteurs. Le style, depuis près de deux cents ans, n'a guère vieilli; et, pour peu qu'on ait quelque teinture de l'histoire, on lit encore cet ouvrage avec le plus grand plaisir. Il fit alors une vive impression, et on dit que le ridicule qu'il répandit sur la ligue lui porta un coup plus funeste que toutes les conquêtes de Henri IV.

Ce prince, après plusieurs expéditions militaires, qui inspiroient toujours aux peuples un désir plus vif de la paix, se rendit le 9 juillet à Mantes, où s'étoient assemblés par ses ordres plusieurs évêques et théologiens,

non-seulement de ceux qui suivoient depuis long-temps son parti, mais même des ligueurs. Invités à contribuer de leurs lumières à l'instruction du roi, ils ne crurent pas devoir déférer aux menaces et aux défenses du légat, qui, tant par lui-même que par ses émissaires, faisoit tous ses efforts pour empêcher que le roi ne reçût l'absolution.

Le cardinal de Plaisance vouloit que la Sorbonne notât d'hérésie les ecclésiastiques qui s'étoient rendus auprès de Henri, et que leurs bénéfices fussent déclarés impétrables. Sur ce principe, il fit faire le procès à Joseph Foulon, alors abbé de Sainte-Geneviève. Les factieux l'épioient depuis long-temps, parce que ses dispositions à l'égard du roi leur étoient plus que suspectes. En effet, c'étoit chez lui qu'avoient été tenues les assemblées où l'on avoit commencé à parler librement sur les excès des ligueurs. Ils le veillèrent si bien, qu'ils surprirent des lettres écrites à des partisans du roi, dans lesquelles l'abbé se réjouissoit avec eux de la conversion de ce prince. Le légat ne manqua pas de voir dans ces écrits un crime de lèse-majesté divine et humaine. Il fit arrêter le prétendu coupable. On lui donna pour juges des ligueurs déterminés, et son procès fut suivi avec la plus grande vivacité. Il déclina la juridiction ordinaire, et, fondé sur ses priviléges, il appela comme

d'abus. Tout cela lui fut inutile. Le légat étoit déterminé à faire sur lui un exemple. Les amis de Foulon, qui étoient en grand nombre et des plus considérables, lui conseillèrent de feindre une maladie. Sous ce prétexte ils demandèrent son élargissement jusqu'à la guérison, et le cautionnèrent. L'abbé sortit, et se sauva auprès du roi, dont la conversion fit oublier les autres affaires.

Les prélats, docteurs et théologiens assemblés par le roi, déterminés à passer par-dessus les anciennes difficultés, avoient résolu de recevoir son abjuration. Ils exigèrent seulement qu'aussitôt après ce prince envoyât une ambassade solennelle au souverain pontife, pour demander l'absolution. Henri s'y engagea volontiers. Pour rendre sa réconciliation avec l'église plus solennelle, ne pouvant en faire la cérémonie à Paris, il se transporta à Saint-Denys, qui n'est qu'à deux lieues de la capitale. On y avoit préparé, avec une magnificence royale, tout ce qui pouvoit donner de la pompe et de l'éclat à cette action. Le légat ne voulut point laisser passer cette dernière occasion sans causer du moins le trouble qu'il pourroit. Il fit donc publier un écrit qui portoit en substance que Henri de Bourbon, soi-disant roi de France et de Navarre, hérétique relaps, impénitent, chef fauteur, défenseur public des hérétiques, ne

pouvoit être absous que par le pape. En conséquence il annuloit tout ce que feroient les prélats royalistes, et conjuroit les catholiques, par les entrailles de la miséricorde de Dieu, de ne point causer un schisme funeste. Enfin il les avertissoit charitablement que, s'ils n'avoient point égard à ses remontrances, ils encourroient les censures et perdroient les titres, bénéfices et dignités qu'ils possédoient dans l'église. Le duc de Mayenne, de son côté, fit défense de sortir de la ville le jour de l'abjuration, et mit des gardes aux portes.

Mais cette précaution n'empêcha pas que, le dimanche 25 juillet, jour marqué pour la cérémonie, il ne se trouvât à Saint-Denys une foule de Parisiens. Les uns avoient prévenu la défense, d'autres échappèrent aux sentinelles des portes, et franchirent les remparts. A huit heures du matin, le roi, vêtu en blanc, accompagné d'un nombreux cortége de princes, seigneurs et gentilshommes, se rendit à la grande église. L'archevêque de Bourges, environné d'une multitude de prélats et d'ecclésiastiques, l'attendoit à la porte, tenant à sa main le livre des évangiles ouvert. « Qui êtes-vous, lui dit l'archevêque; que demandez-vous? — Je suis le roi, répondit Henri; je demande à être reçu dans le sein de l'église catholique. — Le souhaitez-vous sincèrement? répondit le prélat. — Je le

souhaite de tout mon cœur, » dit le roi ; et, se mettant à genoux, il jure, entre les mains de l'archevêque, de vivre et de mourir dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine ; de la défendre envers et contre tous, au péril de sa propre vie, et proteste qu'il renonce dès à présent à toutes les hérésies qui lui sont contraires.

Il présenta ensuite au prélat une profession de foi signée de sa main, marcha vers le chœur, et répéta la même protestation au pied du grand autel, qu'il baisa. On entonna le *Te Deum*. Le peuple, transporté de joie, mêla au chant de cette hymne des cris redoublés de *vive le roi*. Pendant ce temps, Henri recevoit de l'archevêque l'absolution sous un pavillon tendu derrière l'autel. Il entendit la messe, qui fut célébrée solennellement, et dîna dans l'abbaye. Quoique la rage des ligueurs dût inspirer des craintes, le roi voulut qu'on laissât entrer tout le monde. La foule fut si grande, que la table manqua d'être renversée. La cérémonie fut terminée par un sermon pathétique, que prononça l'archevêque de Bourges ; et le monarque, après avoir assisté aux vêpres, se retira.

En même temps que la ville de Saint-Denys s'édifioit de l'abjuration du roi, les ligueurs donnoient à Paris un spectacle scandaleux. Il

n'y a point d'invectives dont leurs prédicateurs ne chargeassent Henri et les coopérateurs de sa conversion. Nous avons encore les sermons que Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, prononça à cette occasion, pendant neuf jours consécutifs, dans l'église de Saint-Méry. Il prétend prouver que la conversion du Béarnois n'est que feinte et hypocrisie, et que son absolution, donnée contre toutes les règles, est l'ouvrage d'une cabale infernale.

Mais le peuple n'écoutoit plus qu'indifféremment ces déclamations. On avoit beau vouloir lui persuader qu'on ne devoit faire aucun accommodement avec un hérétique, les douceurs de la paix lui paroissoient plus salutaires, de quelque part qu'elles vinssent. Il étoit aussi important au roi de suspendre les alarmes de la guerre, afin de familiariser avec l'obéissance les sujets qu'il avoit, pour ainsi dire, nouvellement conquis par sa conversion. Enfin le duc de Mayenne, sans argent, sans troupes, et presque sans parti, n'avoit pas d'autre ressource qu'une suspension d'armes qui lui donneroit le temps de renouer ses intrigues du côté de l'Espagne. Tout le monde s'accorda donc avec une égale satisfaction à une trève qui devoit durer trois mois, à commencer le premier août.

Le seul légat en marqua du mécontentement. Le duc de Mayenne l'apaisa, en faisant

renouveler le serment d'union dans les états, qui duroient encore. N'ayant pu en tirer tout ce qu'il auroit voulu, le prélat romain souhaitoit du moins y faire recevoir le concile de Trente. On y prit un singulier moyen pour le satisfaire sans engager les états. Le lieutenant-général, dans une assemblée solennelle, les prorogea jusqu'au mois de septembre, et permit aux députés de se retirer. Après cette action, par laquelle les états étoient censés finis, le légat entra. On lut tout haut devant lui une ordonnance touchant la réception pure et simple du concile de Trente. Il en fit, ainsi que le cardinal de Pellevé, aussi présent, un long remerciement aux députés. Il alla ensuite à leur tête chanter le *Te Deum* dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et les états furent séparés.

De Saint-Denys le roi écrivit aux parlemens, aux gouverneurs et commandans des provinces, pour leur faire part de sa conversion et de la trève générale. Il nomma ambassadeurs à Rome le duc de Nevers, Claude d'Angennes, évêque du Mans, et Séguier, doyen de l'église de Paris, qu'il fit précéder par un gentilhomme nommé Brochard de La Clielle, chargé de préparer les voies et d'aplanir les difficultés. Ces préliminaires arrangés, Henri quitta Saint-Denys à la fin d'août.

Il goûtoit depuis un mois le plaisir de se

voir comblé de bénédictions par les Parisiens, pour les avantages dont la trève les faisoit jouir. L'envie de respirer un air pur, après avoir été long-temps renfermés, les attiroit dans les campagnes voisines. Ils y rencontroient leurs parens et leurs amis du parti royaliste. On s'embrassoit, on se félicitoit de cette réunion, quoique passagère, et on faisoit en commun des vœux pour qu'elle durât. Les partisans du roi ne manquoient pas de glisser dans les conversations l'éloge de sa douceur, de sa bonté, de son amour pour les peuples; et, quand la curiosité ou d'autres motifs attiroient quelques ligueurs auprès de lui, pour peu qu'ils fussent de rang à être présentés, ils ne se retiroient pas sans des caresses et des paroles obligeantes qui gagnoient leurs cœurs. Ainsi on voyoit dans la bienveillance du roi et la satisfaction des peuples le germe des prospérités qui suivirent.

Mais ces espérances à peine formées furent presque renversées par l'horrible attentat de Pierre Barrière. Ce malheureux, sans autre motif connu que le dégoût de la vie et l'idée de faire une action que des fanatiques lui avoient dit devoir être méritoire devant Dieu, conçut l'affreux dessein d'assassiner le roi. Heureusement il s'en ouvrit à un jacobin, qui donna des avis si certains, que le scélérat fut arrêté lorsqu'il étoit près de commettre son

parricide. On l'exécuta, sans que Henri voulût permettre qu'on cherchât les complices.

La ligue, pour se soutenir, avoit désormais besoin de ces détestables artifices. Il naissoit des divisions entre ceux mêmes que les liens du sang auroient dû unir plus étroitement, parce que chacun, tendant à ses intérêts, tournoit l'autorité de sa place à son profit particulier. Le duc de Mayenne fit un exemple de ces commandans infidèles, dans la personne du duc de Nemours, son frère utérin, qui vouloit se faire une souveraineté du Lyonnois, dont il étoit gouverneur. Le lieutenant-général le fit arrêter et retenir en prison à Pierre-Encise; mais ce châtiment n'en imposa que foiblement aux autres. Ceux qui ne secouèrent pas ouvertement le joug de toute subordination au chef de la ligue profitèrent de l'avantage de la trève générale pour entamer des paix particulières. Ainsi la guerre, qui avoit été fort allumée au commencement de l'année, s'éteignit insensiblement dans presque toutes les provinces. Ce calme procura la facilité de policer les villes, d'assurer les grands chemins, de réprimer les bandits qui couroient les campagnes. On respiroit enfin, après tant de désastres; mais trois mois fixés pour la trève s'écouloient bien rapidement. Le duc de Mayenne sollicita une prolongation. Toute la France la désiroit ardemment, et le roi

l'accorda d'abord pour un mois, terme qu'il étendit ensuite à deux.

Il espéroit avoir, dans cet intervalle, des nouvelles satisfaisantes de Rome. La politique y faisoit alors une espèce de guerre, dont Henri ne vit la fin qu'après des difficultés plus inquiétantes que les embarras d'une guerre véritable. Députés de la ligue, agens des Espagnols, écrivains soudoyés, tous, jusqu'aux calvinistes, investissoient le trône pontifical, pour en fermer l'accès aux ambassadeurs du roi. Ils publioient que sa conversion étoit feinte; et les plus emportés disoient que, quand même elle seroit sincère, le pape n'avoit pas droit de lui en donner l'absolution. Arnaud d'Ossat, alors peu connu, mais à qui la conduite de cette affaire a assuré un rang distingué entre les plus habiles négociateurs, se trouvant par hasard à Rome, fit face tout seul pendant long-temps à ces différens agresseurs. Il réfutoit, détruisoit leurs fausses nouvelles, répandoit à propos les véritables, et il se rendit, quoique sans caractère, assez intéressant, par le zèle qu'il montra, pour que le pape voulût tirer de lui des éclaircissemens sur la France.

Les choses en étoient à ce point, quand La Clielle arriva à Rome. Il étoit porteur de lettres adressées à Séraphin Olivier, auditeur de Rote. Le roi, dans ces dépêches, lui recom-

mandoit de procurer au plus tôt à son envoyé une audience du souverain pontife. Séraphin, instruit des préventions de Clément VIII, ne trouva pas sa commission si aisée que Henri le présumoit. Néanmoins l'envie d'obliger le roi lui fit tenter l'aventure.

Séraphin avoit un caractère enjoué, une conversation fertile en bons mots, en saillies amusantes et en réparties fines, qui le rendoient très-agréable au pape. Il se présente un jour à son audience, sous quelque prétexte dont son poste ne le laissoit pas manquer, et, faisant tomber adroitement le discours sur les affaires de France, il dit à Clément, comme sans y entendre finesse, qu'il a reçu des lettres du roi, et il se met en devoir de les lui montrer. Le pape, qui n'étoit pas prévenu, se trouve embarrassé, et dit avec vivacité qu'il n'en veut pas recevoir d'un hérétique. L'auditeur insiste. Clément se met en colère ; mais Séraphin, sans se démonter, tantôt badinant, tantôt parlant sérieusement, en revenoit toujours à ses lettres : « Enfin, lui dit-il, quand ce seroit le diable qui demanderoit à se convertir, votre sainteté ne pourroit le refuser. » Égayé par cette saillie, le pape fut quelque temps à plaisanter avec Séraphin, qui, devenu plus hardi, pria le saint père de donner audience au gentilhomme qui avoit apporté ces lettres. « Votre sainteté,

lui disoit l'auditeur, ne court aucun risque de se compromettre. Elle peut le recevoir comme un particulier qu'elle admet par bonté, et avec qui elle s'entretient, par occasion, des affaires de France. — J'y penserai, » répondit le pape, et dès le soir d'Ossat fut averti de dire à La Clielle qu'il ne s'épouvantât pas de la réception qu'on lui feroit, et qu'il eût pleine confiance.

La nuit suivante, un camérier du pape vient prendre La Clielle dans un carrosse fermé, et le conduit à sa sainteté. La Clielle suit de point en point les avis qui lui avoient été donnés. Il se prosterne aux pieds du pontife, et commence à lui parler de la part du roi. Le pape fait l'étonné, et semble vouloir l'interrompre. La Clielle continue, et présente la lettre de son maître. Clément la refuse avec des apparences de colère. La Clielle la pose sur une table, et se retire respectueusement.

Le lendemain il fut introduit à l'audience du cardinal Tolet. Ce prélat étoit très-estimé du pape. Il avoit été jésuite; et, quoique Espagnol de naissance, il se montra, pendant tout le cours de l'affaire, très-favorable à Henri. Dans cette première audience, il répondit obstinément à tous les discours de La Clielle, que le roi étant retourné à l'hérésie, après avoir été déjà absous une fois, le pape ne pouvoit plus écouter ses prières; mais il

joignit à ce propos dur quelques promesses comme de lui-même, et il fit dire par d'Ossat à La Clielle de donner bonne espérance au roi ; qu'il n'avoit qu'à se montrer bien converti, persévérer dans la foi catholique, et ne pas s'embarrasser de ce qui arriveroit au duc de Nevers ; que le souverain pontife, malgré les apparences, n'avoit au fond dessein que de l'éprouver.

Il ne falloit pas moins que ces assurances pour faire supporter au roi le traitement public fait à ses ambassadeurs. A peine le duc de Nevers avoit mis le pied en Italie, que le pape lui envoya dire qu'il ne le recevroit pas comme ambassadeur d'un roi qu'il ne reconnoissoit pas. On lui signifia qu'il ne lui seroit donné que dix jours pour rester dans Rome, et défense de voir les cardinaux. Il entra donc en simple particulier. Il eut néanmoins cinq audiences publiques, dans lesquelles il parla toujours comme ministre du roi, quoique le pape affectât de lui répondre comme au simple duc de Nevers.

Tout ce que la persuasion où l'on est d'agir pour une bonne cause, tout ce que l'envie d'éteindre le feu de la guerre, de sauver un peuple malheureux, de démasquer des scélérats acharnés à sa perte, peut fournir de raisons solides, de descriptions vives, de conjurations touchantes, Nevers l'employa pour

fléchir le souverain pontife, et toujours sans succès. Il ne réussit pas mieux dans les conférences particulières, même avec le cardinal Tolet. Celui-ci un jour, pressé par les objections du duc, qui le réduisoit à n'avoir pas de quoi répondre, se mit à sourire : « Riez, s'écria l'ambassadeur pénétré, riez à présent, monsieur. Le temps viendra que nous verserons des larmes en abondance, et que les cris des malheureux François perceront jusqu'à vous. »

[1594] Enfin, accablé de tristesse, il se prépara à quitter Rome. Dans sa dernière audience, qui eut lieu le 10 janvier, il fit au pape la peinture des maux que son inflexibilité alloit causer. Il lui témoigna le désir de pouvoir convaincre les ligueurs, en sa présence, de la pureté des intentions du monarque, et le conjura enfin de prescrire au moins les conditions auxquelles il pourroit lui accorder l'absolution. Nevers offroit de laisser son fils en otage à Rome, jusqu'à ce qu'elles fussent remplies.

Ses deux collègues d'ambassade, d'Angennes, évêque du Mans, et Séguier, doyen de l'église de Paris, travailloient de leur côté avec ardeur à aplanir les difficultés ; mais, comme ils étoient ecclésiastiques, ils se trouvèrent eux-mêmes dans un embarras auquel

ils ne s'attendoient pas. La pape ne voulut pas les voir qu'ils ne se fussent présentés au cardinal inquisiteur pour rendre compte de la conduite qu'ils avoient tenue dans l'absolution du roi. Cette injonction à des ministres publics leur parut un affront qu'ils ne devoient pas souffrir. Sur leur refus de comparoître en particulier devant le chef de l'inquisition, le pape donna ordre à des huissiers de les citer au tribunal même. A cette nouvelle, Nevers outré prend ses deux collègues à ses côtés, traverse Rome en plein jour, menaçant de tuer de sa main quiconque voudroit mettre à exécution cet ordre injurieux, et sort avec eux sans que personne ose se présenter.

Ceci se passa au milieu de janvier. A la fin arriva l'ambassade de la ligue, composée d'un cardinal, d'un baron et d'un abbé. Comme le roi avoit fait précéder la sienne par La Clielle, le duc de Mayenne envoya d'avance un agent secret à sa dévotion, nommé Montorio. « Il portoit, dit l'archevêque de Lyon, des vents pour en forger de nouvelles tempêtes. » Ce n'étoit point là ce qu'avoient fait entendre au roi ceux qui s'intéressoient auprès de lui pour le duc de Mayenne. A les en croire, il n'avoit intention, en députant à Rome, que d'engager le pape à la paix. « Mais, disoit le même archevêque, le duc

de Mayenne faisoit bien semblant d'avoir les bras et les jambes hors de la ligue, et le cœur y étoit engagé plus que jamais. »

Aussi, loin de travailler à une réconciliation, l'ambassade de la ligue ne s'occupa qu'à justifier les démarches de son parti, à faire envisager ses fautes comme des malheurs forcés, et à montrer de belles apparences; le tout afin d'obtenir du pape des troupes et de l'argent. Mais cet air de confiance ne séduisit pas le souverain pontife. Il différa sa réponse sous différens prétextes, et ne la donna ensuite qu'ambiguë. Il dit qu'il falloit voir ce que feroit l'Espagne; que la guerre de Hongrie contre les Turcs lui coûtoit déjà beaucoup. Enfin il montra si peu de bonne volonté, que les ambassadeurs écrivirent au lieutenant-général de ne point compter sur lui.

Il ne venoit point au duc de réponse plus favorable d'Espagne. Cette cour, frustrée de l'espérance de mettre son infante sur le trône, n'entroit plus avec la même ardeur dans les vues de la ligue. Le roi, par une ruse singulière, en fut instruit aussitôt que Mayenne. Les royalistes, après les états de Paris, avoient arrêté un homme chargé de dépêches pour Philippe. Par ses lettres de créance et ses aveux, on reconnut que ce n'étoit pas un simple courrier, mais un agent de confiance,

porteur de paroles, autorisé à en recevoir, et inconnu de visage à ceux avec qui il devoit traiter. Sur ces notions, La Varenne, employé ordinairement par Henri à ses messages secrets, prend le nom, les lettres et les instructions verbales qu'on peut tirer du prisonnier. Il part pour l'Espagne, confère avec les ministres, et pénètre leurs secrets. Il se fait même présenter à Philippe, dont il soutient les regards et la conversation sans s'ébranler. Comme il alloit obtenir une seconde audience, ceux qui veilloient à sa sûreté l'avertissent qu'il vient d'arriver un courrier de la ligue. La Varenne repart à temps, et arrive sur la frontière un moment avant les gens dépêchés pour le prendre.

On sut ainsi le mystère du cabinet de Philippe. Il promettoit toujours de secourir puissamment la ligue; mais on sentoit qu'il en vouloit au duc de Mayenne, pour avoir fait manquer l'élection; et que, s'il le ménageoit, c'étoit moins par égards personnels qu'afin d'entretenir la guerre. On n'avoit donc plus à craindre qu'il prétendît encore s'emparer de la couronne de France, mais seulement qu'il tâchât d'en détacher les provinces à sa bienséance. Henri IV se hâta d'en réunir le plus qu'il put, pour s'en servir à disputer le reste contre l'ennemi.

Le monarque, en prolongeant la trève, donna

une déclaration qui eut les plus heureux effets. Il exhortoit paternellement les peuples à rentrer dans le devoir, et à reconnoître leur roi, promettant d'oublier le passé. Il confirmoit tous les priviléges, et donnoit une amnistie générale; mais en l'enregistrant, le parlement de Tours excepta les complices de Jacques Clément et de Barrière. A cette invitation, des villes et des provinces entières se rendirent. Louis de l'Hôpital, baron de Vitri, gouverneur de Meaux, avoit, dès la fin de l'année dernière, donné l'exemple de la soumission. Le roi lui en marqua sa reconnoissance, et combla les habitans de bienfaits. Il vit en peu de temps rentrer sous son obéissance Lyon, Orléans, le parlement d'Aix, presque toute la Picardie, nombre de seigneurs, entre autres Villeroi, qui abandonna alors sincèrement la ligue. Reims, depuis longtemps asservie aux Lorrains, resta encore sous la puissance des ligueurs, ce qui empêcha le roi de s'y faire sacrer. Il choisit la ville de Chartres pour cette cérémonie, qui se fit le 27 février, et il revint ensuite à Saint-Denys.

Le voisinage de Paris étoit choisi à dessein de mettre à profit les occasions. Il devoit nécessairement s'en présenter dans l'état où étoient les choses. Les chefs ne savoient eux-mêmes s'il leur convenoit de faire la guerre ou la paix; à plus forte raison le peuple étoit-il

indécis. Le duc de Mayenne avoit encore demandé une prolongation de la trève ; néanmoins les conditions n'ayant plu ni à lui, ni aux Espagnols, ni au légat, on étoit resté dans un état de guerre, mais sans presque commettre d'hostilités. Quelque supportable que fût cette situation, en comparaison des troubles passés, les Parisiens, qui craignoient le retour des calamités, murmuroient hautement.

Le parlement les appuyoit. Il semble que le comte de Belin, gouverneur de Paris, penchoit aussi pour un accommodement. Ce soupçon porta le duc de Mayenne à l'engager à se démettre. Comme la douceur de son gouvernement l'avoit fait aimer, sa retraite, qu'on sentoit bien n'être pas volontaire, excita des plaintes.

Il y eut à ce sujet des remontrances du parlement au lieutenant-général. On lui rappela que quand il avoit été élevé à cette dignité il avoit promis de ne rien faire que de concert avec ce tribunal; que cependant récemment, seul et de son chef, il venoit de rejeter la trève proposée et de retirer un gouverneur agréable à la capitale. On lui fit entendre que le parlement étoit disposé à prendre une connoissance plus exacte de toutes les affaires.

Mayenne sentit que s'il laissoit commencer des procédures à ce sujet, c'en étoit fait de

son autorité : en conséquence, de l'avis des Espagnols et du légat, il établit dans la ville des corps-de-garde et des patrouilles, comme s'il y avoit eu une sédition à craindre. Il n'eut même pas honte de ranimer le reste de l'odieuse faction des seize, qu'il avoit presque détruite. A l'aide de ces scélérats et des *minotiers*, gens de la plus vile populace, ainsi nommés parce que les Espagnols leur donnoient un minot de blé par semaine, le duc se flatta de tenir la bourgeoisie en bride. Pour plus grande sûreté, il envoya des billets d'exil aux bourgeois qui lui étoient suspects ; et, le 24 janvier, à la place du comte de Belin, il nomma gouverneur l'auteur des barricades sous Henri III, Charles de Cossé, comte de Brissac, qu'il se flattoit de trouver plus fidèle.

Celui-ci n'eut pas plus tôt le commandement de Paris, que, plus prudent que son bienfaiteur, il songea à s'en servir pour sa fortune. Après s'être concerté avec le prévôt des marchands, Lhuillier, l'échevin Langlois, le premier président Le Maître, le procureur général Molé et quelques autres, il entama le plutôt qu'il put une négociation secrète, par l'entremise de François d'Espinai-de-Saint-Luc, qui avoit épousé sa sœur, et qu'il voyoit dans les faubourgs de Paris, sous prétexte d'affaires de famille. On convint d'une

amnistie générale ; Paris devoit conserver tous ses priviléges ; les titulaires de toute espèce d'offices devoient y être maintenus en prêtant serment au roi ; la garnison françoise et étrangère auroit la faculté de se retirer où bon lui sembleroit ; le comte enfin devoit recevoir deux cent mille écus, une pension de vingt mille francs, et la confirmation de la dignité de maréchal de France, que lui avoit conférée le duc de Mayenne. Madame de Nemours, mère du duc de Mayenne, soupçonna cette intelligence, et en avertit son fils. Soit confiance aveugle dans Brissac, soit envie de le piquer d'honneur, le lieutenant-général lui fit part de l'avis qu'il venoit de recevoir, et le gouverneur ne manqua pas de le rassurer par des promesses qu'il n'étoit pas disposé à tenir.

Madame de Nemours vouloit que son fils profitât de Paris, pour traiter avec le roi et faire ses conditions meilleures ; mais, après de si belles espérances, s'étant trouvé placé sur le degré le plus prochain du trône, et prêt à s'y asseoir, Mayenne ne pouvoit se déterminer à tomber de si haut, sans tenter encore quelque moyen de se soutenir. Il croyoit d'ailleurs qu'après les protestations publiques qu'il avoit faites il ne pouvoit en honneur entrer en accommodement avec le roi, avant que le pape eût donné l'absolution au monarque. Résolu de voir à quoi abouti-

roient les promesses des Espagnols, il se prépara à aller recevoir sur la frontière de Champagne les troupes que Charles de Mansfeld, fils de Pierre Ernest, lui amenoit, et à s'aboucher par la même occasion avec les princes lorrains ses parens, afin de prendre en commun une dernière résolution.

Au moment de ce départ, Mayenne éprouva des alternatives de confiance et de crainte, et montra des variations qui marquoient le plus grand trouble. Non-seulement il permit, contre ses anciennes ordonnances, mais il procura sous main une assemblée des seize. Il apprit avec joie que ces hommes de sang s'étoient engagés, par de nouveaux sermens, à ne jamais souffrir que le roi entrât dans Paris Le lendemain même de cette assemblée, Mayenne fit dire au parlement, très-mécontent d'une pareille audace, qu'elle s'étoit faite contre sa volonté. Deux jours après, il convoqua les capitaines de quartier, leur recommanda la fidélité et l'obéissance au gouverneur, et annonça son voyage; il promit un prompt retour, et ajouta que, pour gage de son empressement à les rejoindre, il leur laissoit ce qu'il avoit de plus cher au monde, sa femme et ses enfans; mais le lendemain, 6 mars, il les emmena avec lui. Ainsi Brissac se trouva le maître.

Il ne lui étoit pas difficile de s'arranger avec

le roi ; et il étoit bien sûr d'avoir tout ce qu'il voudroit en échange de Paris. Son embarras ne venoit que des ligueurs. Il étoit question de boucher les oreilles, de fasciner les yeux à des gens dont tous les sens étoient éveillés contre la surprise, à des hommes capables, sur le moindre soupçon, d'enfoncer le poignard et d'embraser leur patrie. On entendoit les prédicateurs séditieux déplorer la foiblesse des ligueurs, regretter ces temps heureux où personne n'auroit osé, sans risque, élever la voix contre la sainte union. Un cordelier savoyard porta la fougue jusqu'à exhorter en pleine chaire ses auditeurs à faire un massacre général des royalistes, et à leur promettre le paradis en récompense de cette barbarie.

Plus les seize et les Espagnols étoient foibles, plus ils affectoient dans les derniers jours de braver les royalistes. On les voyoit marcher dans les rues, parler avec emphase de leurs partisans, exagérer leur nombre et leurs forces, débiter, pour se rendre plus terribles, qu'ils avoient des magasins d'armes, des lances à feu, de la poix et d'autres matières combustibles, pour consumer la ville et s'ensevelir sous des ruines, s'ils ne pouvoient autrement en fermer l'entrée au Navarrois

Les gens de bien étoient consternés, et redoutoient un coup de désespoir de la part

de ces furieux. On crut, dans ce danger, devoir implorer publiquement le secours de Dieu. Le 17 mars, il y eut une procession générale à laquelle la châsse de Sainte-Geneviève fut portée. Brissac, maître de son projet, sans précipiter ni ralentir sa marche, alloit toujours à ses fins. Il se conduisit avec la plus grande adresse dans ces circonstances délicates. Pour empêcher le port d'armes, les prédicateurs et les assemblées séditieuses, il s'arma de l'autorité du parlement. Dans toutes les occasions où il falloit sévir contre les factieux, il s'appuyoit de ses arrêts : dans d'autres circonstances, il mitigeoit l'exécution, afin d'éloigner de lui tous soupçons. Par cette conduite, s'il ne se concilia pas une confiance entière, il empêcha du moins que ses démarches ne fussent trop éclairées. Sous prétexte d'escorter un prétendu convoi que lui faisoit passer le duc de Mayenne, il sut habilement diminuer la garnison espagnole, et mit dans les postes importans les troupes dont il étoit sûr.

Enfin, tout étant disposé, le soir du 21 mars, Brissac assemble les colonels et les capitaines de quartier dans la maison du prevôt des marchands. On doit se rappeler que depuis le châtiment des seize ces places étoient occupées par les bourgeois les plus estimés. Le gouverneur apprend à ceux qui l'ignoroient,

et répète à ceux qui le savoient déjà, tout le plan de l'entreprise; il assigne à chacun ses postes, et convient avec eux de ce qu'il y auroit à faire en cas de tumulte. Ces ordres donnés, il les renvoie dans leurs quartiers, et commence sa ronde afin de voir tout par lui-même.

On dit que les ministres espagnols, toujours soupçonneux, malgré la confiance qu'ils étoient obligés de marquer au gouverneur, avoient attaché à sa suite deux officiers et quelques soldats chargés de le poignarder au moindre bruit qu'ils entendroient au dehors. Heureusement les troupes du roi qui arrivoient de Senlis, et qu'une nuit orageuse avoit retardées, ne se présentèrent qu'après quatre heures du matin, le 22 mars, lorsque ces espions étoient retirés. Au premier signal, Brissac, qui les attendoit avec impatience, va lui-même les reconnoître. Les portes s'ouvrent à son ordre. Les barrières tombent. Les soldats royalistes entrent en silence. Ils passent les rues en ordre de bataille, et s'emparent des places et des carrefours. Un seul corps-de-garde espagnol fit mine de résister; il fut aussitôt enveloppé et détruit. Les autres disparoissent devant le vainqueur; et les factieux, ne voyant pas de ressource, se renferment timidement dans leurs maisons.

Tout étant assuré, et Henri ayant été salué hors des portes par le prévôt des marchands et par le comte de Brissac, qui lui présentèrent les clefs de la ville, il s'avance au milieu d'un corps de noblesse, les piques basses, en signe que la ville n'avoit pas été prise par la force. Les cris de *vive le roi* se font entendre de tous côtés. Quoique armé, sa marche avoit plus l'air d'un triomphe pacifique que d'une entrée militaire. Il va droit à la cathédrale, où il est reçu sous le dais, et harangué comme en pleine paix. Après la messe et le chant du *Te Deum*, le monarque se rend au Louvre, où il dîne en public, et dès l'après-midi les boutiques étoient ouvertes et on travailloit dans Paris, comme s'il n'eût jamais été question de guerre.

Quelque intrépide que fût Henri, on dit qu'il ne put se défendre de quelque inquiétude en voyant de si près le péril de l'entreprise. Il regarda plusieurs fois derrière lui, entra, ressortit, et demanda si on étoit bien sûr des portes. Il ne falloit en effet qu'une chaîne tendue, une barricade élevée, un coup tiré, une pierre ou une tuile lancée par un forcené, pour mettre tous les autres en mouvement, et causer un affreux massacre. Heureusement tout se passa avec la plus grande tranquillité. A l'exception de ce corps-de-garde espagnol, qui ayant voulu résister fut mis en pièces en

un instant, il n'y eut pas la moindre violence commise : encore le roi disoit-il qu'il auroit voulu racheter leur vie de son sang.

Dès ce jour même il se regarda au milieu des Parisiens comme au milieu de ses enfans. Il étoit charmé de s'en voir pressé : « Laissez-les, crioit-il à ceux qui vouloient écarter la foule assemblée autour de lui, laissez-les! ils sont affamés de voir un roi. » Si les ministres eussent voulu l'en croire, il auroit souffert dans Paris tous les séditieux. Jugeant de leur cœur par le sien, il se flattoit d'étouffer leur haine à force de bienfaits, et sa bonté gémit lorsqu'il fallut signer des ordres pour éloigner les plus mutins.

Henri se dédommagea de cette violence faite à sa générosité naturelle, par ses bonnes manières à l'égard des autres. Au moment même de son entrée dans la ville, il envoya assurer les duchesses de Nemours et de Montpensier de sa protection. Il invita le légat à venir le voir. Sur le refus du prélat, le roi le fit reconduire honorablement, lui permettant d'emmener sous sauvegarde Varade, recteur des jésuites, et Aubri, curé de Saint-André-des-Arts, accusés de complicité avec le scélérat Barrière. La garnison espagnole sortit aussi le même jour avec les honneurs de la guerre, que Brissac lui avoit assurés dans son traité. Féria et les autres ministres de Phi-

lippe s'en allèrent avec elle. Le roi fut les voir passer, et, lorsqu'ils défiloient devant lui, il leur dit en riant : « Recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus. »

A peine quelques jours s'étoient écoulés, que les plus déterminés ligueurs chantèrent la palinodie. La faculté de théologie donna l'exemple. Elle vint faire sa soumission au roi, qui se plut à lui rendre compte de sa foi, et à lever, par une profession sincère, les scrupules qui pouvoient encore rester à quelques docteurs particuliers. Des confesseurs indiscrets, des prédicateurs emportés osoient encore se permettre des insinuations dangereuses. Des religieux, ou peu instruits ou trop attachés aux maximes ultramontaines, tels que les capucins, les jésuites et les chartreux, refusèrent de donner au roi les prières nominales et publiques. Quand on lui parloit de les punir, il répondoit : « Il faut attendre, ils sont encore fâchés. » Le seul cardinal de Pellevé n'éprouva pas sa bonté: il mourut de dépit, à ce qu'on dit, en apprenant que le roi étoit dans la ville.

Tous les autres, même les exilés, se ressentirent de sa bienfaisance, puisqu'il n'y en avoit pas un seul qui ne méritât d'être puni beaucoup plus sévèrement qu'il ne le fut. Quelques écrits du temps attribuent cette grande clémence du roi à la politique; mais il

est impossible qu'un monarque en état de se venger soit toujours retenu par un pareil frein, s'il n'avoit pas une disposition naturelle à l'indulgence. Certainement le titre de *Grand*, que Henri reçut de la voix publique, vers ce temps, fut encore plus dans ses sujets l'expression de la tendresse qui ne s'accorde qu'à la bonté, que le cri de l'admiration commandée par ses exploits.

Il termina ce qui regardoit la capitale, en recevant la Bastille à composition, et en réunissant à Paris les débris du parlement établi à Tours et à Châlons. Cela ne se fit pas sans difficulté. Les membres fidèles prétendoient à des récompenses ou à des distinctions, au préjudice de ceux qui s'étoient laissé entraîner par le torrent de la ligue; mais ils ignoroient que, sous le voile de la rébellion, plusieurs avoient conservé une fidélité d'autant plus estimable qu'elle les exposoit davantage à la vengeance des factieux. Entre les autres, on doit remarquer ce même Édouard Molé, qui avoit déjà procuré l'arrêt du parlement en faveur de la loi salique, et qui, au risque de sa vie, contribua encore à ramener la capitale sous les lois de son souverain. Henri entretenoit une correspondance secrète avec ce magistrat, dont les avis dirigeoient les démarches du prince au dehors, pendant que la prudente fermeté d'Édouard disposoit au de-

dans les esprits à la soumission et à la paix. Le roi reconnut les services de Molé par une charge de président à mortier ; il récompensa, comme les circonstances le permirent, le zèle des autres : mais il voulut surtout qu'il ne restât aucune trace de désunion, et que la concorde fût rétablie par l'égalité; en exécution de ses ordres, on retira des registres tout ce que le malheur des temps y avoit introduit de contraire aux lois et au respect dû au souverain.

Henri commença pour lors une carrière semée de pas glissans, entre deux précipices également difficiles à éviter. Les réformés, le voyant devenu catholique, demandoient des édits qui assurassent leur état. Les catholiques avoient l'œil ouvert sur lui, pour voir s'il ne feroit point de grâces à ses premiers favoris à leur préjudice. D'un autre côté, les ligueurs mettoient à prix leur soumission, et les anciens royalistes murmuroient de voir passer entre les mains des rebelles les dignités et les biens qu'ils regardoient comme devant être le prix de leur fidélité ; en sorte que le plus sincère et le meilleur des rois passoit pour hypocrite auprès du catholique jaloux, et pour ingrat et avare auprès du calviniste mécontent et du courtisan mercenaire.

Par les traits d'humeur qui échappèrent plusieurs fois à Henri dans ces discussions, où il

étoit, pour ainsi dire, tiraillé de chaque côté, on juge que ce furent les momens les plus amers de sa vie. Élevé dans les camps, la célérité d'une marche, la brusque décision d'une bataille étoient bien plus conformes à son caractère, que le calme du cabinet et les lenteurs d'une négociation. Il en étoit tout autrement du duc de Mayenne, qui aimoit à repaître son esprit d'un projet, pendant qu'il falloit agir. Henri peignit un jour d'un mot cette différence. On lui disoit que le duc étoit un grand capitaine: « Je le crois, répondit-il, mais j'ai toujours cinq bonnes heures sur lui. »

Cette activité lui servit beaucoup au siége de Laon, ville très-forte, où Mayenne avoit retiré une partie de sa famille et ses principaux effets. Le roi l'attaqua avec sa vivacité ordinaire. Les Espagnols vinrent au secours, conduits par Mansfeld. Mayenne partageoit le commandement, qu'il avoit été, pour ainsi dire, mendier jusqu'à la cour de l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas.

Il courut, sans le savoir, le danger de perdre sa liberté, et peut-être de plus grands encore, si ses ennemis eussent été crus. Les ministres espagnols retirés en Flandre, après avoir été forcés de quitter Paris, voyant le duc à leur discrétion, vouloient le faire arrêter. Leur avis étoit qu'on lui fît son procès,

comme à un traître qui, payé de l'argent de Philippe, aidé de ses troupes, s'étoit toujours opposé à l'élection de l'infante, le plus cher désir de ce prince. Cette proposition fut très-débattue dans le conseil, et Mayenne n'échappa à la vengeance des Espagnols, que parce qu'ils avoient encore besoin de son nom et de son crédit pour pénétrer et se soutenir en France.

Il auroit risqué bien davantage, si on avoit su que, dans une conférence qu'il s'étoit ménagée avec les princes lorrains ses parens, après sa sortie de Paris, ne pouvant traiter directement avec le roi, il étoit convenu que les autres entameroient une négociation, à laquelle il accéderoit ensuite : de sorte que pendant que Mayenne s'engageoit à l'archiduc, on faisoit des démarches pour lui auprès du roi. Au reste, ils ne faisoient que se tromper les uns les autres ; car dans le même temps que les Espagnols donnoient leur armée à commander au duc, ils lui débauchoient des gouverneurs de provinces et jusqu'à ses parens, auxquels ils faisoient des pensions, afin qu'ils ne dépendissent plus du chef de la ligue, mais d'eux seuls.

Ces divisions sourdes n'empêchoient pas que tout n'allât de concert, quand il étoit question des opérations militaires. Les Espagnols, sollicités par Mayenne, vinrent au

secours de Laon. Ils tinrent long-temps le roi en échec ; mais il leur enleva un convoi considérable, dont la perte les obligea de se retirer, sans pouvoir néanmoins être forcés à une bataille. La garnison, en se rendant, obtint les honneurs de la guerre, et des sûretés pour toutes les personnes attachées au duc de Mayenne, pour son fils surtout, qui commandoit dans la ville, malgré sa grande jeunesse. Le roi le vit, loua son courage, et l'engagea de porter à son père des paroles de paix.

La France perdit à ce siége Givri, gouverneur de Brie, jeune homme de grande espérance, plein d'esprit, habile dans les langues et les mathématique, capitaine prudent et soldat intrépide. C'est à lui que Henri, délicat sur les louanges, parce qu'il savoit les mériter lui-même, écrivit cette ligne, après un avantage dû à la bravoure de ce jeune guerrier : « Tes victoires m'empêchent de dormir. Adieu, Givri ! voilà tes vanités payées. »

La conquête de Laon fut accompagnée et suivie de beaucoup d'autres, tant par la plume que par l'épée. Amiens, Château-Thierri, Beauvais, Cambrai, revinrent à l'obéissance. Le duc d'Aumont soutint avec succès la guerre en Bretagne contre les Espagnols auxiliaires du duc de Mercœur, qui vouloit s'y former un état indépendant. Le fier d'Épernon, presque souverain dans le midi de la France, de-

puis qu'il s'y étoit retiré après la mort de Henri III, fléchit sous les ordres du roi, notifiés par le duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc, qui avoit appris lui-même à reconnoître un maître, mais qui en avoit été payé, dès l'année précédente, par l'épée de connétable. Le duc de Guise fit sa paix pour lui et ses frères : ils rendirent Reims et toutes les places qu'ils occupoient. Le roi leur en laissa le gouvernement, et ajouta d'autres bienfaits, qui firent de nouveau murmurer les anciens royalistes. « Mais, disoit ce prince, il faut que la métairie rachète le château. » Le duc de Lorraine demanda et obtint une trève. Villars rendit Rouen, et fut continué dans sa charge d'amiral, que le duc de Mayenne lui avoit conférée. Biron en avoit été pourvu par le roi; le monarque lui en demanda la cession, et l'obtint moyennant le bâton de maréchal de France. La Châtre et Bois-Dauphin obtinrent aussi la confirmation de la dignité de maréchaux de France, qu'ils tenoient du lieutenant-général. Ainsi s'accomplit la prédiction d'un plaisant, qui dit, lors de cette création, « que Mayenne faisoit des bâtards qui se feroient légitimer un jour à ses dépens. » De Rosne fut le seul d'entre eux qui ne put jouir d'une faveur qui lui étoit pareillement réservée. Son mauvais sort l'ayant entraîné chez les Espagnols, il se vit contraint, pour dé-

tourner des soupçons d'intelligence avec le roi, d'affecter pour leurs intérêts un attachement qu'il n'avoit pas. Par suite de ce malheur et contre sa propre volonté, il contribua plus qu'aucun autre à leurs succès dans les campagnes suivantes, et n'y rencontra lui-même que la mort.

Aux progrès du roi dans l'intérieur se joignirent des espérances du côté de Rome. Elles furent apportées par le cardinal de Gondi, évêque de Paris, assez instruit de la politique italienne pour n'être pas dupe des mauvais traitemens extérieurs que son attachement au roi lui avoit attirés. Il s'étoit vu menacé de l'inquisition. Le pape avoit dit publiquement que c'étoit un mauvais cardinal. Cependant, moyennant quelques légères satisfactions, il étoit rentré en grâces; et quoique le souverain pontife lui eût déclaré qu'il ne vouloit pas entendre parler en faveur du roi, il l'avoit néanmoins écouté sans marquer de mécontentement.

Il étoit public dans Rome que les Espagnols pressant le pape de réaggraver ses excommunications contre le roi de France, Clément avoit répondu que le feu étoit déjà assez grand dans ce malheureux royaume, sans l'allumer encore davantage, et que le roi catholique, qui sollicitoit si fort le secours des foudres spirituelles, devoit auparavant employer si bien les

armes temporelles, que les premières ne fussent pas lancées sans effet. Gondi rapporta aussi au roi que, s'il vouloit gagner les bonnes grâces du pape, il devoit retirer le prince de Condé des mains des calvinistes, et le faire élever auprès de lui, dans la religion catholique, parce que Henri n'ayant point d'enfant, ce jeune prince devenoit le plus proche héritier de la couronne.

Cette précaution s'arrangeoit avec les intérêts politiques du roi. Il ne faut pas croire que tous les calvinistes fussent également raisonnables sur sa conversion Les ministres de cette religion l'avoient vue avec le plus grand dépit. Le peuple, ordinairement écho de ses docteurs, se regardoit comme trahi par la défection de son chef. Entre les grands, plusieurs pensoient comme le peuple. On accuse au contraire Turenne, devenu duc de Bouillon, d'avoir vu avec plaisir le changement du roi, dans l'espérance qu'il pourroit se faire élire à sa place chef des calvinistes. Tout tendoit dans ce parti à se choisir un défenseur contre l'oppression qu'il appréhendoit ; et si les requêtes qu'ils présentoient à la cour ne marquoient pas précisément ce but, le roi ne l'ignoroit pas. Ainsi sa prudence devoit avoir deux objets : tranquilliser les esprits alarmés, et ôter aux brouillons la ressource de quelques noms illustres, dont ils auroient

appuyé leur révolte. C'est ce qu'exécuta Henri en renouvelant l'édit de Poitiers, favorable aux réformés, et en appelant le jeune Condé auprès de sa personne : conduite sage, après l'expérience que le monarque avoit faite lui-même de ce que pouvoit un prince du sang à la tête d'un parti, ne fût-il qu'un enfant.

Pendant que la France, régie par une main si habile, commençoit à jouir du calme après tant d'horribles tempêtes, un démon, jaloux de son bonheur, suscita un nouveau parricide, dont l'affreux attentat pensa la replonger dans de nouveaux troubles. Jean Châtel, fils d'un honnête bourgeois de Paris, âgé de dix-neuf ans, fut le monstre que l'enfer arma contre les jours de Henri. Ce jeune homme, livré dès son adolescence à des habitudes de débauche, en éprouvoit de temps en temps des remords. Il venoit de finir des études brillantes au collége des jésuites, qui lui montroient de l'amitié, comme à un sujet d'espérance, et qui l'admirent aux exercices spirituels. Dans son interrogatoire il n'accusa aucun de ses maîtres d'être complice de son crime : mais il dit qu'il avoit souvent entendu soutenir au collége qu'il étoit permis de tuer le roi, parce que c'étoit un tyran, et que le pape ne le reconnoissoit pas ; que ce sentiment étoit celui de la société en général ; qu'effrayé par la crainte des feux éternels

dont ses directeurs le menaçoient, à cause de sa persévérance dans le crime, il avoit résolu d'assassiner le roi, espérant que s'il devoit être condamné à huit degrés de tourmens, ils seroient réduits à quatre par une action si utile à l'église.

Dans ce dessein, Jean Châtel trouva moyen de pénétrer jusqu'à la chambre du roi le 27 décembre, et lui donna un coup qui devoit porter à la gorge; mais comme en cet instant Henri se baissoit pour embrasser un seigneur qu'on lui présentoit, le couteau le frappa à la bouche et lui cassa une dent, sans faire de blessure profonde. Le scélérat fut pris et condamné au supplice des criminels de lèse-majesté. Il en souffrit les affreuses tortures avec la plus grande constance, en homme qui plie sous la violence, mais sans se repentir ni changer de sentiment.

[1595] On attribua une si étonnante fermeté aux leçons des jésuites. Ils furent arrêtés dans leur maison, et subirent un interrogatoire rigoureux. On trouva chez eux des écrits séditieux. Sur ce délit, et d'autres enquêtes aggravantes, Jean Guignard, jésuite, fut condamné à être pendu, et les autres furent bannis pour toujours du royaume. Ils sortirent de Paris le 8 janvier. « Voilà, dit le journaliste de Henri IV, comme un simple huis-

sier avec sa baguette exécuta ce jour ce que quatre bataillons n'eussent su faire. »

Le roi se montra fort sensible à cet attentat. « Falloit-il, dit-il douloureusement, que les jésuites fussent convaincus par ma bouche ? » Il parut extrêmement triste pendant quelques jours, et se laissa même abattre. Son cœur souffroit de ce que dans un peuple pour lequel il auroit donné, disoit-il, mille fois sa vie, il se trouvoit encore des monstres capables d'une haine si envenimée. Mais les affaires et le bruit des armes firent bientôt diversion à cette mélancolie.

Assez et trop long-temps Philippe II, abusant de la crédulité des François, les avoit, pour ses seuls intérêts, fait combattre les uns contre les autres sous les drapeaux de la religion. Tranquille dans sa cour, ce monarque, du fond de son cabinet, envoyoit la discorde chez ses voisins; jamais il n'étoit plus heureux que lorsque l'étendard de la révolte étoit levé dans un pays, et que ses malheureux habitans, saisis d'un esprit de vertige, s'entre-déchiroient, victimes de l'erreur et du préjugé. Aussitôt ses troupes partoient, assez fortes pour attiser le feu, toujours trop foibles pour l'éteindre. Ses trésors s'ouvroient à la perfidie qui révèle les secrets des princes, à l'enthousiasme qui soulève les peuples, au

fanatisme qui poignarde les rois. Il comptoit pour rien ses propres pertes, quand elles avoient été ruineuses aux autres. Prodigue du sang de ses sujets, Philippe II regardoit les hommes comme nés pour servir son ambition, et la victoire n'auroit pas coûté un soupir à ce barbare, s'il eût pu, sur des monceaux de cadavres, monter au trône de l'univers.

Henri-le-Grand borna la fortune de ce prince. On lui conseilloit de traiter avec Philippe, d'abandonner quelques villes et même quelques provinces pour sauver les autres, et de ne point risquer le choc d'un état épuisé, contre ce colosse de puissance; mais Henri aima mieux une rupture ouverte qu'une paix semée d'embûches. Il déclara donc la guerre à l'Espagne. Par là il démasquoit Philippe, et le forçoit de s'expliquer. Il le proclamoit en quelque manière ennemi, non pas seulement de Henri de Bourbon, mais de toute la France, et il se mettoit en droit de déclarer rebelles les seigneurs françois qui resteroient unis à l'étranger.

On n'en connoissoit plus de considérables que les ducs de Mercœur en Bretagne, d'Aumale en Picardie, et Mayenne en Bourgogne. Celui-ci, de chef de parti, devenu esclave des Espagnols, conservoit peu d'intelligences en France, excepté dans la Bourgogne, son

gouvernement. Il est étonnant que, dans les nouveaux traités faits avec Mayenne, les Espagnols parlassent encore de l'élection d'un roi, et que le duc s'appuyât aussi de cette chimère. On ne peut douter qu'ils ne se jouassent réciproquement avec pleine connoissance : preuve certaine que les affaires des grands sont souvent mêlées de puérilités dont les petits rougiroient.

Henri, dont on marchandoit, pour ainsi dire, la couronne, n'étoit pas d'humeur à attendre qu'on y portât impunément la main. Tant que la guerre se borna à des escarmouches et à des expéditions peu importantes, il laissa agir ses généraux dans les provinces, assez occupé des affaires de l'intérieur ; mais, sitôt qu'il sut que Don Vélasco, connétable de Castille, avoit quitté l'Italie, passé les Alpes, traversé la Suisse, et que, de concert avec le duc de Mayenne, expulsé de la Bourgogne par le nouveau maréchal de Biron, il s'ébranloit en Franche-Comté, il courut défendre sa frontière. Le roi, pour porter des secours plus prompts à Biron, qui assiégeoit Dijon, s'étoit séparé de son infanterie à Troyes, et avoit pris les devans avec sa cavalerie, forte d'environ deux mille hommes. Arrivé devant les lignes, il apprend que le connétable de Castille a jeté deux ponts à Grai sur la Saône. Aussitôt il se porte à Luz,

petite ville entre Dijon et Grai. Il y fait reposer ses troupes, et leur donne rendez-vous pour trois heures après midi, à Fontaine-Françoise. Pour lui, avec une partie de son monde, il se met en route trois heures plus tôt, afin de reconnoître la position des lieux, et se choisir un champ de bataille en cas d'action.

Déjà il apercevoit le village, lorsque le marquis de Mirebeau, qu'il avoit envoyé à la découverte avec une centaine de cavaliers, arrive en désordre et lui apprend que l'armée combinée est sur ses talons. Biron, qui accompagnoit le roi, s'offre à aller reconnoître l'ennemi avec trois cents chevaux; à mille pas seulement il rencontre une garde avancée, qu'il dissipe; mais, dans le moment même, il aperçoit en effet l'armée espagnole qui marchoit en bataille. En même temps quatre cents chevaux, qui poursuivoient un petit parti de François, marchent sur lui comme pour l'attaquer, puis se séparent bientôt en deux bandes pour observer ses derrières. Biron se divise aussi, mais en trois bandes, deux pour tenir en échec celles de l'ennemi, et les empêcher de reconnoître s'il étoit soutenu, et la troisième pour porter secours où il pourroit en être besoin. Neuf cents cavaliers se joignent alors aux premiers qui l'avoient attaqué, et, imitant la même manœuvre, le

chargent de chaque côté. Le maréchal, avec sa petite troupe, fit tête partout; mais le nombre des ennemis croissant toujours, il craignit d'être enveloppé et pensa à la retraite. Elle se fit avec quelque désordre, d'autant que le maréchal reçut un coup de sabre sur la tête, et un coup de lance dans le bas-ventre. Il étoit perdu si le roi ne lui eût envoyé d'abord cent chevaux, qui furent repoussés, et si lui-même ne s'étoit ensuite avancé avec trois cents chevaux qu'il avoit encore à sa disposition. Avant de partir il fit un appel à tout ce qu'il avoit sous la main de gens de marque. « A moi, messieurs, leur dit-il, et faites comme vous m'allez voir faire. » Il charge alors avec une telle furie les escadrons qu'il avoit en tête, qu'il les renverse sur ceux qui étoient derrière pour les soutenir. La mêlée fut terrible, et le combat devenoit hasardeux pour le roi quand Biron, qu'il avoit dégagé, mais que l'on croyoit hors de combat parce qu'il paroissoit aveuglé du sang qui couloit de sa plaie, reparut tout d'un coup avec cent chevaux qu'il avoit ralliés, et acheva la déroute que le roi avoit commencée.

Les troupes animées vouloient pousser plus avant; mais le roi, qui avoit combattu en soldat, agit alors en capitaine, et, faisant remarquer aux siens nombre d'arquebusiers

placés derrière une haie, le long de laquelle il falloit passer, il contint de cette manière l'ardeur de son monde. En ce moment il reçut un renfort de huit cents chevaux, dont l'arrivée fit croire au général espagnol que c'étoit l'armée royale elle-même. Le mauvais succès de l'escarmouche lui faisant craindre l'événement d'une bataille, il ne jugea point à propos de la risquer; et, malgré les instances du duc de Mayenne, tout préoccupé du soin de défendre la Franche-Comté, il reprit le chemin de la Saône, qu'il repassa le lendemain.

Dans cette rencontre, devenue célèbre sous le nom de combat de Fontaine-Françoise, le roi a été accusé de s'être imprudemment exposé; mais il faut dire, à sa décharge, que les circonstances l'y forcèrent. D'une part, il ne pouvoit laisser engagé le maréchal de Biron, qui s'étoit offert si généreusement à aller reconnoître l'ennemi, et d'autre part la fuite, presqu'aussi dangereuse que le combat, donnoit un grand ascendant aux Espagnols. Contraint à prendre parti sur-le-champ, la loyauté, l'honneur, le courage, l'inspirèrent et le servirent mieux que les conseils timides; car avec neuf cents chevaux environ, sans rivière, ni retranchemens devant lui, et avec perte seulement de six hommes, il eut la gloire et le bonheur d'en im-

poser à une armée de douze mille hommes de pied et de trois mille chevaux, de l'arrêter, et de lui faire rebrousser chemin.

Mais une gloire plus pure encore, c'est qu'au milieu de la mêlée et des risques personnels auxquels il étoit exposé, il conservoit assez de présence d'esprit pour voir d'autres dangers que les siens, et pour en préserver ceux qui étoient menacés. « Garde! La Curée, » cria-t-il d'une voix forte à l'un de ses officiers prêt à être percé par un ennemi. La Curée se retourne à la voix, aperçoit le péril et renverse son adversaire. « Dans d'autres occasions, disoit Henri après le combat, j'ai combattu pour la victoire, mais dans celle-ci j'ai combattu pour la vie. » Aussi écrivit-il à sa sœur : « Peu s'en est fallu que vous n'ayez été mon héritière. »

Les ennemis, contens de cet essai, conclurent un traité de neutralité pour la Franche-Comté, où le roi étoit rentré, et reprirent le chemin de Milan. Par là ils donnèrent le temps au roi d'aller à Lyon et de parcourir quelques provinces, et d'y rétablir l'ordre et la tranquillité. Comme, dans une bonne partie de la France, les peuples, depuis la guerre civile, ne payoient que ce qui leur étoit arraché par les contributions militaires; comme il n'y avoit de règle ni dans la répartition des impôts ni dans la recette, il fallut

recourir à de nouveaux édits bursaux. Pareillement la difficulté de tirer les soldats chacun de leur canton où ils faisoient la guerre, et d'en former des armées capables de tenir tête à celle des Espagnols, obligea de convoquer le ban et l'arrière-ban. Ces levées générales, en affoiblissant les corps particuliers, diminuèrent le brigandage, et rendirent de bons chefs au roi.

Il perdit dans ce temps le maréchal d'Aumont, François d'une probité antique, sincèrement attaché à son prince, général habile, conseiller plein de sens et de probité. Il mourut en Bretagne où il faisoit la guerre, également estimé de tous les partis. La Picardie regretta aussi d'Humières, pleuré comme le père des soldats.

Cette province, voisine de la Flandre, souffrit plus long-temps que les autres. Les Espagnols y firent de grands progrès, secondés par le duc d'Aumale qui en étoit gouverneur, et qui, moyennant une pension considérable, mais qu'il auroit pu obtenir de Henri, leur livra ses places et les troupes qui lui obéissoient. Pour le punir de son obstination dans la révolte, le roi permit que le parlement confisquât ses biens, le déclarât criminel de lèse-majesté, et le condamnât à être écartelé. La sentence fut exécutée en effigie.

Mayenne n'attendit pas un pareil éclat.

Sentant bien, après le combat de Fontaine-Françoise, que les affaires de la ligue étoient désespérées, pouvant à peine trouver un asile en Bourgogne, son gouvernement, dont les villes se rendoient successivement au roi, il fit demander à ce prince qu'il ne le forcât pas à le reconnoître avant l'absolution du pape. Henri lui accorda cette grâce, et lui permit de se retirer dans la ville de Châlons-sur-Saône, avec promesse de ne le point inquiéter, et entière surséance, jusqu'à ce que le pontife eût terminé l'affaire de la réconciliation.

Depuis les désastres de la ligue et la réduction de la capitale, on se flattoit que l'absolution du roi ne pouvoit pas être long-temps différée. Dans cette espérance, d'Ossat entretenoit toujours la négociation à Rome, avec du Perron, qui leur avoit été adjoint. Clément VIII, qui observoit en secret la conduite du roi, s'en montroit toujours plus satisfait.

Il ne craignoit que d'offenser Philippe II, dont les intrigues auprès des cardinaux, presque tous ses créatures, pouvoient lui susciter de grands embarras. Dans cette perplexité, un mot de Séraphin Olivier, auditeur de Rote, détermina le pape. « Que dit-on à Rome des troubles de la France? lui demanda le pontife. — On dit, répond froidement Olivier, que Clément VII, par sa

vivacité, a perdu l'Angleterre, et que Clément VIII, par sa lenteur, perdra la France.»

Cette menace, formidable pour un pape qui aimoit la religion, lève en un moment tous les scrupules de Clément. Il dépêche en Espagne un cardinal, sous prétexte de prendre avec Philippe des mesures sur la guerre de Hongrie; mais en effet pour l'amener à souffrir sans obstacle la réconciliation du roi. Il publie en même temps qu'il est résolu de remettre l'examen de cette affaire au consistoire. L'ambassadeur d'Espagne triomphoit, persuadé qu'il l'emporteroit dans un scrutin public, parce qu'il avoit gagné la plus grande partie des cardinaux; mais le saint père, plus habile, déclara que la matière étoit assez importante pour la discuter plus mûrement qu'une autre, et qu'il ne croyoit pas pouvoir mieux y parvenir qu'en écoutant chaque cardinal en secret. Par là le pape se rendoit maître des suffrages, soit parce que les opinans intimidés n'oseroient pas le contredire, soit parce qu'il se promettoit de ne rapporter au consistoire que ce qu'il voudroit de leurs avis.

On dit qu'il employa encore une autre ruse fort adroite. Comme le cardinal Tolet étoit espagnol, et par conséquent au-dessus du soupçon par rapport à sa nation, Clément le détacha à la comtesse de Bénévent, ambas-

sadrice d'Espagne. Dans une conversation de confiance, le cardinal dit à la femme de l'ambassadeur, dans le plus grand secret, que le pape est disposé à donner l'absolution au roi de France, bien sûr qu'elle ne manquera pas de le révéler à son mari, et qu'il dépêchera aussitôt en Espagne. Le saint père attend ensuite le temps nécessaire pour la réponse. N'entendant parler de rien, il tient consistoire; et, malgré les réclamations du cardinal Colonne, auquel il impose silence, il conclut à donner l'absolution.

Pendant ces délibérations on faisoit dans Rome des prières publiques par ordre du pape, et les conditions se régloient en particulier avec du Perron et d'Ossat, nommés ambassadeurs du roi à cet effet. Le 17 septembre, jour fixé pour la cérémonie, les deux ministres, vêtus en simples prêtres, se présentèrent au pape, qui étoit assis sur un trône élevé dans la place de Saint-Pierre, entouré des cardinaux. On lut la requête du roi et les conditions de l'absolution, que du Perron et d'Ossat, au nom du prince, promirent d'observer. Ils abjurèrent ensuite, selon la formule prescrite, les erreurs contraires à la foi catholique. Ils se mirent à genoux devant le souverain pontife, et reçurent de lui, comme pénitens publics, quelques légers coups de baguette, pendant que le

chœur récitoit le psaume *Miserere*. Le pape se leva, lut quelques prières ; et, s'étant assis, la tiare en tête, il prononça à haute voix la formule d'absolution, et entra dans l'église, où l'on chanta le *Te Deum*.

Ainsi se termina cette importante affaire. La plus grande difficulté qu'éprouvèrent les négociateurs du roi fut pour maintenir l'indépendance de la couronne, que quelques ministres du pape vouloient altérer en proposant d'insérer dans les suppliques données au nom de Henri quelques paroles qui auroient fait entendre que Bourbon n'étoit censé roi qu'en vertu de son absolution. Les ambassadeurs françois furent inébranlables sur cet article. Ils eurent aussi besoin de fermeté sur ce qu'on exigeoit la publication pure et simple du concile de Trente. Ce ne fut qu'avec peine qu'ils obtinrent qu'il n'en seroit publié que ce qui s'accordoit avec nos maximes. Ils se rendirent fort faciles pour tout le reste. Les réformés les taxèrent de mollesse pour s'être soumis à être frappés de la baguette qu'ils appeloient par dérision *la gaulade* : mais au fond cette cérémonie n'étoit qu'un signe de la pénitence publique, dont néanmoins on auroit pu épargner la confusion aux représentans d'un si grand roi. Au reste, cette humiliation de forme, et qui ne choque certains esprits que parce qu'elle est

considérée sous un faux point de vue, fut compensée par tous les témoignages publics d'honneur, d'estime, et surtout de satisfaction. En aucune ville de France il n'y eut plus d'enthousiasme dans les réjouissances ; nulle part elles ne furent plus vives, plus sincères, plus démonstratives qu'à Rome. Les armoiries du roi décorèrent une multitude d'édifices, et son portrait étoit dans toutes les mains. Enfin, écrivoit ce même jour d'Ossat: « Le canon du château Saint-Ange a tiré ce matin, dont les Espagnols ont mal aux oreilles ; et se feront à ce soir d'autres signes de réjouissance, qui leur feront encore mal aux yeux. »

Les conditions de l'absolution étoient la plupart des clauses de police ecclésiastique. On faisoit promettre au roi qu'il ne nommeroit aux bénéfices que des personnes d'une foi non suspecte ; qu'il protégeroit le clergé ; qu'il révoqueroit les libéralités faites aux dépens de l'église ; qu'il ratifieroit tous ses engagemens entre les mains du légat qui seroit envoyé en France, et qu'il notifieroit publiquement à tous les princes catholiques sa résolution de vivre et de mourir dans leur religion. Le pape imposa aussi des obligations personnelles, comme de réciter des prières marquées, d'entendre la messe tous les jours, de bâtir des monastères des deux sexes en dif-

férentes provinces, d'approcher du moins quatre fois l'an des sacremens de pénitence et d'eucharistie ; et on dit qu'il y eut une dernière condition secrète de rappeler les jésuites. Mais on peut en douter, et croire au contraire qu'ils ne durent leur retour qu'à la bonne volonté du roi, puisque ce ne fut que huit ans après qu'ils furent rappelés.

[1596] Le duc de Mayenne n'avoit plus le moindre prétexte d'éloigner son accommodement. Au contraire, confiné à Châlons, il désiroit ardemment d'en finir. Le président Jeannin y travailloit auprès du roi ; mais il se rencontroit des obstacles qui se seroient aisément aplanis si le duc avoit pu, comme autrefois, traiter à la tête d'une armée. Une des choses qui embarrassoient le plus étoit la complicité de la mort de Henri III. Le duc de Mayenne souhaitoit que l'édit déclarât innocens, lui, les princes et les princesses de sa maison, si nettement qu'ils n'en pussent jamais être recherchés ; mais il désiroit aussi que cet article fût rédigé de manière qu'on ne pût induire des termes qu'ils avoient eu besoin de grâce et d'abolition.

Le duc demandoit de plus à traiter pour le reste des ligueurs, comme s'il eût été encore chef de parti. On auroit pu lui refuser cet avantage, mais le roi ne fut pas fâché de terminer tout en une fois. Il se trouvoit à

Folembrai, maison de plaisance, avec Gabrielle d'Estrées, qui sollicitoit pour le duc, dans l'espérance de s'en faire un partisan. Mayenne n'avoit jamais été méchant. On savoit que, s'il eût moins aimé sa patrie, il auroit pu lui faire beaucoup plus de mal. Il paroissoit revenir sincèrement, lorsqu'il pouvoit peut-être encore donner quelque embarras en se joignant aux ennemis du royaume. La générosité du roi ne lui permit pas d'abuser de sa situation. Il mande le premier président, le président Séguier, le procureur général et quelques conseillers, avec ordre d'apporter les pièces du procès de l'assassinat de Henri III. On les lut, et, toutes choses pesées, on conçut l'édit en ces termes : « Sur ce qu'il a paru au roi, par l'inspection des pièces, que les princes et princesses qui ont fait la guerre contre lui n'ont aucune part à ce crime; vu même qu'ils s'en sont justifiés par serment, il interdit à ses cours de parlement toutes poursuites à cet égard. »

Le roi traita très-favorablement le duc pour les autres objets de discussion. Il se chargea de ses dettes, libéra ses biens de toutes hypothèques, et reconnut que lui et les autres n'avoient pris les armes que par un motif de religion. Il défendit qu'ils fussent jamais recherchés pour aucunes intelligences, pactes ou conventions faites avec les étrangers. Le

roi donna au duc trois places de sûreté, deux en Bourgogne et une en Champagne, et leur domaine, pour six ans, avec le privilége qu'il ne seroit point permis aux réformés d'y tenir des assemblées. Enfin il assigna un terme pendant lequel il seroit libre aux princes lorrains et aux autres seigneurs françois de se présenter pour jouir du bénéfice de l'édit.

Quand il fut porté au parlement, l'enregistrement éprouva bien des difficultés. Diane de France, fille naturelle de Henri II, et sœur de Henri III, et Louise de Lorraine, veuve de ce roi, firent leur opposition à l'article de l'édit qui déchargeoit les personnes violemment soupçonnées d'avoir eu part au meurtre de ce prince; et, malgré les ordres réitérés du roi, elles persistèrent dans leur protestation. Le parlement eut aussi beaucoup de peine à passer les grâces, priviléges, exemptions et sauvegardes que le roi accordoit, et il n'enregistra qu'après plusieurs lettres de jussion.

Le roi ne tarda pas à jouir des effets de sa bonté. Henri, marquis de Saint-Sorlin, et alors duc de Nemours par la mort prématurée de son frère, qui venoit à peine de s'évader de Pierre-Encise, se rendit à son devoir. Le duc de Joyeuse lui ramena la ville et tout le pays de Toulouse. C'étoit le même qui s'étoit fait capucin, et qui, pour le service de

la ligue, avoit changé son froc contre une cuirasse, après la mort d'Antoine Scipion, chevalier de Malte, son frère, noyé à Villecour, qui soutenoit le parti de la ligue en Languedoc. Le roi le fit maréchal de France. Dans la suite il reprit l'habit de capucin, et le porta jusqu'à la mort.

Pendant le reste de cette année plusieurs seigneurs firent leur paix avec le roi, et lui jurèrent une fidélité qui ne fut pas gratuite de la part du plus grand nombre. Les moins à charge étoient ceux qui se contentoient d'être confirmés dans leurs gouvernemens ou leurs dignités. Les calvinistes ne voyoient pas sans jalousie ces faveurs accordées à leurs ennemis. Eux qui avoient versé leur sang pour le roi, eux à qui il devoit sa couronne, le moins, disoient-ils, qu'il pût leur accorder, c'étoit, comme aux ligueurs, des gouvernemens, des honneurs, des dédommagemens, enfin des places de sûreté où ils pussent exercer leur religion sans aucune dépendance du clergé romain.

Ces discours avoient été souvent répétés dès l'année dernière, dans deux assemblées successives, tenues, l'une à Saumur en Anjou, l'autre à Sainte-Foi en Périgord : assemblées convoquées à la vérité par la permission du roi, mais où il se dit et se fit bien des choses contre son gré. Les réformés se plaignoient

qu'après leur avoir promis solennellement, en les quittant, de pourvoir à leurs intérêts, le roi les renvoyoit maintenant à l'édit de Poitiers, qui n'étoit pas si favorable qu'on le disoit. Ils demandoient donc une nouvelle déclaration qui leur permît de professer ouvertement leur religion par tout le royaume; qui assignât à leurs ministres des fonds et des revenus assurés; qui admît les protestans, sans distinction, aux charges publiques, et qui stipulât que dans tous les tribunaux on nommeroit autant de magistrats réformés que de catholiques. Le roi les apaisa cette fois par des promesses, leur faisant voir que les soins de la guerre, les affaires de finances et de police, ne lui permettoient pas encore de les satisfaire.

Tout ce qu'ils virent arriver cette année ne les calma pas. Outre ces bienfaits accordés aux ligueurs rentrés en grâce, objets de leur constante jalousie, il leur sembloit que le roi se décidoit trop en faveur des catholiques. Ils observèrent avec inquiétude tout ce qui se passa à l'occasion du légat que le pape envoya en France pour faire ratifier au roi les conditions de son absolution. Le souverain pontife nomma Alexandre de Médicis, archevêque de Florence. Il ne pouvoit pas mieux choisir. C'étoit l'opposé du fougueux Philippe Sega: doux, modéré, conciliateur, connois-

sant les bornes du vrai zèle, et les montrant aux catholiques qui vouloient s'en écarter. Le roi le combla d'honneurs, et le prélat y répondit par une sagesse qui ne se démentit jamais.

Ce légat reçut l'abjuration de Charlotte de La Trémouille, princesse de Condé. Elle avoit été inculpée à l'occasion de la mort de son mari, qu'on soupçonna n'être point naturelle ; mais elle obtint deux absolutions, l'une du pape pour l'hérésie, l'autre du parlement pour le crime supposé ; ou plutôt, ce corps de magistrature proclama solennellement son innocence. Médicis gagna la confiance du roi, et jeta les fondemens de la paix avec l'Espagne, qui entroit aussi dans sa mission.

Il voyoit de près quel besoin en avoit la France. Elle ne se soutenoit que par le courage du roi. Dès le commencement de la campagne, les ennemis avoient pris en Picardie plusieurs places importantes, auxquelles ils ajoutèrent Calais, par les conseils et par les talens de Rosne, qui, réfugié parmi eux, ne trouva que ce moyen de prouver son attachement aux Espagnols, et d'échapper aux dangers que le soupçon d'intelligence avec Henri IV lui fit courir. Cette conquête fit ouvrir les yeux aux Anglois et aux Hollandois, pressés depuis long-temps de former avec la France une alliance offensive et défen-

sive, dont la conclusion tiroit en longueur. Ils y donnèrent enfin les mains, et mirent en mer une flotte qui inquiéta les Espagnols, mais sans leur causer grand dommage.

Le fardeau de la guerre tomba donc toujours sur Henri. Sa valeur suppléa à sa foiblesse. Malgré les forces ennemies, il reprit plusieurs de ses places, et il auroit sans doute poussé plus loin ses victoires, si son armée, mal payée, mal nourrie, et dénuée de provisions de toute espèce, ne se fût débandée à la moitié de la campagne.

Les calvinistes prirent ce temps pour renouveler leurs demandes. Ils dressèrent leur requête dans une assemblée convoquée à Loudun, assemblée que le roi fut obligé de permettre, de peur qu'on ne la tînt malgré lui. Ce prince les conjura d'attendre un moment plus opportun, et nomma même deux habiles jurisconsultes pour rédiger l'édit qu'ils sollicitoient. Ils se séparèrent à la vérité, mais ils restèrent dans leurs provinces, sans faire attention à l'extrémité où se trouvoit le roi.

Cette espèce de rébellion sourde n'étoit pas le dépit passager d'une troupe mécontente; elle avoit son système et ses chefs. La Trémouille et Bouillon, les plus grands seigneurs du parti, depuis que le roi s'en étoit retiré, aiguisoient la jalousie des ministres de leur religion, déjà trop susceptibles, et éveilloient

le zèle des peuples, afin de pouvoir montrer ce zèle à la cour, comme un épouvantail, quand ils voudroient lui arracher des grâces.

Peut-être à l'aide des synodes, qui ordonnoient des levées de deniers, sous le nom d'aumônes; à l'aide des places de sûreté et de leurs garnisons, qui donnoient occasion d'entretenir une milice toujours subsistante, ils se flattoient de ressusciter le projet, reproché à leurs pères, d'établir en France une espèce de république, dont ils seroient les premiers magistrats. Henri IV le craignoit; mais, instruit par les fautes de Henri III son prédécesseur, qui laissa les catholiques former un corps et prendre un chef, sous prétexte d'une union sainte, il s'appliqua à leur faire regarder l'autorité royale comme le seul canal des grâces et l'unique ressource contre les vexations. Il vouloit qu'ils fussent heureux sous la sauvegarde, non pas des priviléges qu'ils se seroient faits, mais de ceux qu'on leur auroit accordés. Pour cela il eut soin que tous les actes publics, assemblées, levées de deniers, montre de troupes, quoique dérogeant à la puissance royale, en portasssent toujours le sceau et la marque.

Si les calvinistes eussent été dirigés par des vues saines, ils auroient aidé le roi à abattre le reste des ligueurs, et à se rendre maîtres dans son royaume, afin que la crainte des

catholiques ne le gênât pas dans la composition qu'il voudroit leur faire; mais l'intérêt des chefs est souvent différent de celui de la cause. Bouillon, La Trémouille, Rohan et les autres têtes du parti, voyant le roi sous l'épée des Espagnols en Picardie, et sous celle du duc de Mercœur en Bretagne, voulurent faire sentir à leur souverain, par cette inaction, ce qu'il devoit craindre de leurs efforts, s'il ne les contentoit pas.

Trop fier pour prier, trop prudent pour compromettre son autorité, Henri souffrit avec une indifférence apparente cette défection, qu'il ne devoit pas attendre de ses anciens compagnons d'armes; mais il ne l'oublia jamais. Afin de ne plus être obligé de mendier, pour ainsi dire, des secours qui lui manquoient dans le pressant besoin, il convoqua à Rouen les notables de son royaume de tous ordres, clergé, noblesse, magistrats. Le roi y fit une harangue, que les courtisans trouvèrent au-dessous de la majesté du trône, mais qui est faite pour émouvoir à jamais le cœur de tous les François, par les sentimens paternels dont elle est la touchante expression. « Si je faisois gloire, messieurs, dit-il, de passer pour un excellent orateur, j'aurois apporté ici plus de belles paroles que de bonne volonté; mais mon ambition tend à quelque chose de plus haut que de bien parler : j'aspire au glo-

rieux titre de libérateur et de restaurateur de la France.

» Déjà, par la faveur céleste, par les conseils de mes fidèles serviteurs, et par l'épée de ma bonne noblesse, dont je ne distingue pas les princes; je l'ai tirée de la servitude et de la ruine. Je désire maintenant la remettre en sa première force et en son ancienne splendeur. Participez, messieurs, à cette seconde gloire, comme vous avez participé à la première.

» Je ne vous ai point appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver mes volontés. Je vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref pour me mettre en tutelle entre vos mains; envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises, aux victorieux; mais la violente amour que je porte à mes sujets me fait trouver tout aisé et honorable. »

[1597] En effet, dans un âge peu avancé, Henri portoit déjà des marques de vieillesse: ses cheveux blanchirent de bonne heure; et quand on lui en demandoit la cause: « C'est, disoit-il, le vent de mes adversités qui a soufflé là. » L'hiver se passa dans les discussions épineuses de l'assemblée de Rouen. Il s'y fit des règlemens sages, mais pas en si grand nombre et aussi fermes que l'état des affaires

exigeoit. L'article essentiel surtout, celui pour lequel l'assemblée avoit été convoquée, l'article des finances, fut totalement manqué. On ne prit à cet égard que des mesures dictées par l'incapacité, et sur lesquelles une prompte expérience força de revenir.

Par cette raison peut-être Henri, ordinairement si actif, se laissa cette année prévenir par les ennemis; mais, quelque influence qu'ait pu avoir le besoin d'argent sur les opérations militaires, on fait au roi des reproches plus légitimes : trop épris des charmes de Gabrielle d'Estrées, il oublioit auprès d'elle le soin de son royaume, et sacrifioit souvent à l'amour des momens décisifs pour l'avancement de ses affaires. Dans le temps même de l'assemblée de Rouen, il fit baptiser avec une pompe royale une fille qu'il avoit eue d'elle; il la menoit partout avec la suite d'une reine, et, par cette conduite inconsidérée, il excitoit des murmures. Pendant qu'il languissoit ainsi dans les bras du repos, arrive la nouvelle qu'Amiens vient d'être surpris par les Espagnols. Tout s'effraie à la cour. Paris est consterné, et croit déjà voir l'ennemi à ses portes. Henri profite de cette conjoncture pour tirer du parlement ce qu'il n'avoit pu obtenir des notables. Mais il fallut sa présence, et un mélange particulier d'autorité et de bonté, pour arracher l'enregistrement d'un édit qui

se réduisoit à un emprunt volontaire, à une légère augmentation sur la gabelle, à quelques créations d'offices, et enfin à la recherche des malversations en finance. Les magistrats, investigateurs trop minutieux de quelques inconvéniens attachés à ces mesures, d'où pouvoit dépendre le salut de la France, alléguoient encore la pénurie de l'état. « Le premier besoin de l'état, répliquoit le roi, est de chasser les Espagnols de la Flandre : vous ressemblez à ces fous d'Amiens, ils m'ont refusé deux mille écus pour les garder, et en ont perdu cent mille. Je vais à l'armée me faire donner quelques coups de pistolet par la tête, et vous verrez ce que c'est que d'avoir perdu votre roi. » Près de trois millions d'écus qu'il réalisa par ces divers moyens lui rendirent une contenance ferme et assurée. « Allons, dit-il, c'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre. » Il monte à cheval, et convoque sa noblesse. Avec le peu de troupes qu'il peut ramasser sur-le-champ, il assiége et prend Corbie. Pendant ce temps son armée se forme, et il va camper devant Amiens.

La ville fut vaillamment défendue. L'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, vint lui-même au secours, à la tête d'une forte armée. L'audace du roi, la valeur de ses troupes, au défaut de leur nombre, en

imposèrent à l'ennemi, et la place fut reprise. Dans cette campagne, les ministres françois et espagnols, qui s'étoient connus pendant la ligue, ayant occasion de se voir, jetèrent les premiers fondemens de la paix entre la France et l'Espagne, dont le légat fut médiateur.

A ce siége, le duc de Mayenne servit de sa personne et de ses conseils, ainsi que les seigneurs autrefois ligueurs; mais on n'y vit point La Trémouille, Bouillon, ni les autres chefs calvinistes. Cependant, sur la pensée de la mauvaise réputation qu'ils alloient se faire auprès de tous les bons François, s'ils abandonnoient leur souverain dans un pareil danger, ils levèrent des troupes que le roi appliqua à une autre destination, parce qu'elles arrivèrent trop tard.

Il étoit temps que ces semences de division fussent étouffées; et elles ne pouvoient l'être que par une loi qui assurât l'état présent, qui pourvût au futur, et réglât sans retour tous les objets de discussion. C'est à quoi travailloient sans relâche des commissaires nommés par le roi. Ils furent long-temps sans avancer, parce qu'ils n'avoient pas de base fixe, et qu'à chaque instant il falloit consulter le roi sur les propositions des intéressés, et les intéressés sur les concessions du roi. D'ailleurs toutes les affaires, guerre d'Espagne, invasion du duc de Savoie, troubles de Bretagne, accom-

modemens particuliers, avoient une dépendance réciproque; une seule arrêtée, toutes les autres demeuroient suspendues. Le siége d'Amiens tint aussi les esprits en échec. Sitôt qu'il fut fini, les travaux des commissaires reprirent leur activité.

[1598] Henri aplanit bien des difficultés en se montrant en force aux mécontens les plus opiniâtres. A l'aspect du maître, toutes les factions se dissipèrent. Dans les endroits où il passoit, les chefs venoient de loin et de près faire leur cour et reconnoître sa puissance. Il ne fut plus question de droits, mais de grâces. Le duc de Mercœur, qui avoit fait si long-temps le souverain en Bretagne, s'humilia. Il obtint des conditions meilleures qu'il n'espéroit en faveur d'un mariage qui fut arrêté entre sa fille, son héritière, et César, fils du roi et de la duchesse d'Estrées, l'un et l'autre encore enfans. Ce traité occasionna de nouveaux murmures. On reprocha à Henri, par des écrits publics, qu'il sacrifioit le bien de l'état à la fortune de Gabrielle et à l'établissement de sa famille.

La paix générale, ouvrage de la prudence et de la bonté du roi, dut faire cesser toutes ces plaintes. Il eut le plaisir de la donner cette année à ses peuples. Les Espagnols vouloient retenir quelque chose de leurs conquêtes en France; mais il déclara fermement qu'il ai-

moit mieux soutenir une guerre éternelle que de rien laisser démembrer de son royaume ; et le traité fut signé le 2 mai, sur ce plan, dans la ville de Vervins, sur la frontière de la Picardie et du Hainaut, six mois avant la mort de Philippe II. Ce dernier rentra seulement en possession du comté de Charolois, pour en jouir lui et ses successeurs, sous la mouvance de la couronne. Les différends entre la France et la Savoie furent laissés à l'arbitrage du pape pour y être statué dans le cours d'un an ; mais, en attendant, le duc remettoit au roi les places qu'il retenoit encore en France.

Avant la conclusion du traité de Vervins, et le roi étant encore à Nantes pour pacifier la Bretagne, il accorda aux réformés le fameux édit du nom de cette ville, ouvrage de quatre hommes les plus habiles et les plus judicieux du royaume, Schomberg, Jeannin, Jacques-Auguste de Thou l'historien, et Calignon, qui y travailloient depuis deux ans, soit ensemble, soit séparément. Le roi ne le fit publier qu'après le départ du légat, par égard pour ce prélat, à qui on avoit obligation de la paix avec l'Espagne, et dont la conduite pleine de douceur méritoit des ménagemens. Il ne fut enregistré que l'année suivante, et ne passa point sans difficultés. Le roi fut obligé de mander le parlement et d'user d'autorité. Le discours qu'il tint en

cette occasion mérite d'être cité, au moins en partie, pour la foule de traits de caractère, de bon sens et de bonté dont il abonde.

« Messieurs, leur dit-il, vous me voyez en mon cabinet, où je viens vous parler, non point en habit royal, ni avec la cape et l'épée comme mes prédécesseurs, ni comme un prince qui vient recevoir des ambassadeurs, mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour causer familièrement avec ses enfans. J'ai reçu vos remontrances, tant de bouche que par écrit; je recevrai toujours toutes celles que vous me ferez de bonne part, comme gens affectionnés à mon service. J'ai fait voir vos dernières à mon conseil, et j'ai fait refaire mon édit, ou plutôt celui du feu roi en plusieurs articles. Je veux croire que vous avez eu des considérations de la religion; mais la religion catholique ne peut être maintenue que par la paix, et la paix de l'état est la paix de l'église. Je prends les avis de tous mes serviteurs: lorsqu'on m'en donne de bons, je les embrasse; et si je trouve leur opinion meilleure que la mienne, je la change fort volontiers. Il n'y a pas un de vous qui, quand il me voudra venir trouver et me dire: Sire, vous faites telle chose qui est injuste à toute raison, que je ne l'écoute volontiers.

» Il ne faut plus faire de distinction de ca-

tholiques et de huguenots ; il faut que tous soient bons François, et que les catholiques convertissent les huguenots par l'exemple de leur bonne vie. Je suis roi berger, qui ne veux répandre de sang de mes brebis ; mais je les veux rassembler avec douceur. Il y a long-temps que je commande à ceux de la religion réformée : cela m'a fait connoître tout le monde. Je sais ceux qui veulent la guerre, et sais ceux qui désirent la paix. Je connois ceux qui faisoient la guerre pour la religion catholique, ceux qui la faisoient pour l'ambition, ceux qui la faisoient pour la faction d'Espagne, et enfin ceux qui n'avoient envie que de voler. Parmi ceux de la religion il y en a eu de toutes sortes aussi bien que parmi les catholiques, et j'ai eu bien de la peine à faire obéir les huguenots.

» Vous ne connoissez pas les biens de mon état, non plus que les maux, si bien que moi : je connois toutes les maladies qui y sont, et je puis dire, sans me flatter, que je les connois mieux que tous les rois qui ont été devant moi. J'ai désiré faire deux mariages : l'un de ma sœur, je l'ait fait ; l'autre de la France avec la paix ; or ce dernier ne peut être que mon édit ne soit vérifié. Vérifiez-le donc, je vous en prie. Je ne veux pas que personne se dise plus catholique que moi,

car tous ceux qui veulent se faire paroître te
ont leur dessein.

» J'aime mon parlement de Paris par-dessus tous les autres : il faut que je reconnoisse la vérité, c'est le seul où la justice se rend aujourd'hui dans le royaume : il n'est point corrompu par argent : en la plupart des autres la justice se vend, et qui donne plus l'emporte sur celui qui donne moins ; je le sais, parce que j'ai aidé autrefois à boursiller ; mais cela servoit à mes desseins particuliers. Ma justice est mon bras droit ; mais, quand je serois sans bras droit, je sauverois encore mon état avec mon bras gauche ; j'aurois plus de peine, mais j'en viendrois à bout.

» Vos longueurs et vos difficultés donnent lieu à des inconvéniens étranges. On a fait des processions contre l'édit à Tours et au Mans, pour inspirer aux juges de le rejeter. Cela ne s'est fait que par mauvaise inspiration. Empêchez que telle chose n'arrive plus. Je sais qu'on a fait des brigues au parlement, que l'on a suscité des prédicateurs séditieux ; mais je donnerai bon ordre à ces gens-là. On les a châtiés autrefois avec beaucoup de sévérité, pour avoir prêché moins séditieusement qu'ils ne font. C'est le chemin qu'on a pris pour faire des barricades et venir par degrés au parricide du roi. Je couperai la racine à toutes

ces factions et ferai poursuivre ceux qui les fomenteront. J'ai sauté sur des murailles de ville, je sauterai bien sur des barricades. On ne me doit point alléguer la religion catholique, ni le respect dû au saint siége. Je sais le devoir que je dois, l'un comme roi très-chrétien et l'honneur du nom que je porte, et l'autre comme premier fils de l'église. Ceux qui pensent être bien avec le pape s'abusent : j'y suis mieux qu'eux; et, quand je l'entreprendrai, je vous ferai tous déclarer hérétiques pour ne pas m'obéir. Je vous prie que je n'aie plus à parler de cette affaire, et que ce soit pour la dernière fois. Je vous le recommande, et je vous en prie. »

Cet édit, étant la loi sous laquelle ont vécu les réformés jusqu'à sa révocation, mérite d'être connu. Il est composé de quatre-vingt-douze articles, non compris cinquante-six, nommés articles secrets ou particuliers, qui n'ont jamais été enregistrés.

L'édit de Nantes paroît avoir été fait sur celui de Poitiers, et sur les conventions de Bergerac et de Flex, dont il rappelle souvent les dispositions. C'est comme un code général, qui fixe les bornes des deux religions, non pas avec une égalité parfaite. Le roi accorde aux réformés un exercice public; mais seulement dans des lieux marqués et dans ceux où il se trouvoit maintenant établi; mais à condition

que dans ces lieux mêmes les catholiques exerceront aussi leur religion : avantage qui n'est pas réciproque pour les calvinistes. Il est aussi prescrit à ceux-ci de s'assujettir à la police de l'église romaine, de ne point travailler publiquement les jours de fête, de payer les dîmes, de remplir les devoirs extérieurs de paroissiens; et il leur est défendu, sous de graves peines, de troubler les cérémonies ecclésiastiques par aucune irrévérence, soit de paroles, soit d'actions.

D'ailleurs, le roi veut que ses sujets de la religion prétendue réformée jouissent de tous les droits de citoyens; que leurs pauvres sains et malades soient reçus dans les hôpitaux comme les catholiques; que les riches puissent être admis à tous les emplois et à toutes les charges; qu'il y ait dans chaque parlement une chambre, qu'on appela depuis la chambre de l'édit, composée d'un égal nombre de juges catholiques et calvinistes pour leur rendre justice. Enfin le roi accorde des priviléges, fixe des appointemens à leurs ministres; donne à leur église la liberté d'élire des députés, qui formeront des assemblées générales en temps et lieux marqués, sous son bon plaisir et sous les yeux de ses commissaires. Il leur permet aussi de lever tous les ans une somme sur eux-mêmes, pour les besoins du parti. Enfin, par des brevets secrets, qui ne

furent relatés ni dans l'édit ni dans des articles particuliers, Henri IV permit aux réformés de garder pour huit ans quelques places de sûreté, et d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs. Il s'engagea de plus à leur compter tous les ans quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons.

Quelques soins qu'eussent apportés les rédacteurs de l'édit à prévenir tous les inconvéniens, les intérêts étoient trop compliqués pour qu'il ne se rencontrât pas une infinité de difficultés dans l'exécution. Le roi fut obligé d'envoyer dans les provinces des commissaires, qu'il chargea de terminer les différends d'autorité et à l'amiable ; il leur fallût un fonds de patience inépuisable pour adoucir l'aigreur des parties, démêler les chicanes, aplanir les obstacles. Par tous ces moyens, employés adroitement, on apprivoisa les catholiques avec les réformés. Ils commencèrent à se supporter ; et, à quelques éclats près de part et d'autre, fruits d'un zèle inconsidéré, toujours sévèrement réprimé, on s'accoutuma à vivre ensemble sous la protection des lois.

Quant à la ligue, il n'en fut plus question que pour la détester, et s'étonner de ce qu'on avoit pu être si long-temps les instrumens des ennemis de la France *. Les principaux li-

* Gui Patin, parlant en 1670 des fureurs de la

gueurs de Paris, dont les excès ne mérit
pas de grâce, se réfugièrent les uns à R
les autres à Bruxelles, où ils vécurent
considération, dans des conditions viles
méprisés des Espagnols, pour lesquels
avoient trahi leur patrie.

[1599] Henri IV avoit conquis son royaume; mais, malgré la destruction de la ligue et la paix avec l'Espagnol, il restoit toujours à la cour des factions qui l'inquiétoient. Il n'avoit pour confident de ses peines qu'un seul homme avec lequel il pût s'ouvrir librement, et cet homme étoit Maximilien de Béthune, marquis de Rosni, et depuis duc de Sulli, qu'on propose ordinairement, et à juste titre, comme modèle aux hommes d'état. En causant, ils recherchoient ensemble d'où pouvoit venir cet esprit de cabale qui régnoit entre les grands, et quels moyens il faudroit prendre pour le réprimer. Après bien des observations il leur parut que deux choses entretenoient l'activité des gens à projets : l'une le désir de plaire à Catherine d'Albret, sœur du roi, qui cherchoit à se faire des partisans, afin de forcer son frère de la marier au comte de Soissons son cousin; l'autre, l'état même du roi, qui restant uni avec Marguerite de Valois so
épouse, étoit comme sans femme, et pa

ligue par comparaison avec ce qu'on en pensoit d
son temps, dit que « monde étoit bien débêté. »

conséquent sans espérance de postérité : deux raisons qui donnoient lieu aux spéculatifs d'imaginer des projets et d'échauffer les esprits.

Le roi se détermina à commencer par marier sa sœur ; mais ce ne fut pas avec le comte de Soissons. Henri craignoit de rendre la maison de Condé, dont le comte de Soissons étoit cadet, trop puissante par l'héritage de la maison d'Albret, s'il venoit à mourir sans enfans. Il entra aussi un peu d'humeur dans la résolution du roi. Catherine et son amant ne l'avoient jamais ménagé. Aveuglés par leur passion, ils s'étoient toujours conduits comme des amans qui croient qu'il suffit de s'aimer pour réussir. Ils s'étoient fait des promesses et donné des écrits qu'ils regardoient comme des engagemens irrévocables. Mais le roi, une fois déterminé, eut bientôt rompu toutes leurs mesures. Il mit des négociateurs en campagne : on retira l'écrit de la princesse, on écarta le comte ; et Catherine, déjà âgée, se voyant menacée de rester fille, si elle persistoit à refuser le marquis de Pont, duc de Bar, fils aîné du duc de Lorraine, qu'on lui présentoit, n'hésita pas dans cette alternative, et donna la main à ce prince.

Cette affaire étant ainsi consommée, le roi songea à rompre légalement les nœuds qui l'unissoient toujours à Marguerite de Valois. Ce

mariage, contracté peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthélemi, ne répondit que trop à des auspices si funestes. La politique qui l'avoit formé fut bientôt remplacée par l'indifférence. Les deux époux se livrèrent sans frein à des désordres qui, selon nos préjugés, sont plus honteux dans la femme, quoiqu'ils soient également criminels dans le mari. Ils se quittèrent, se reprirent, se séparèrent encore; et il y avoit long-temps que le divorce étoit établi entre eux, quand les besoins de la France donnèrent l'idée de le faire prononcer. Henri reconnoissoit la nécessité d'effectuer ce projet, mais une foiblesse qui lui fut trop ordinaire en suspendit l'exécution.

Il ne faut pas croire que son empressement pour les femmes ait toujours été l'effet d'une fougue de tempérament dont il ne pouvoit réprimer la pétulance ; c'étoit quelquefois le besoin d'un tendre épanchement, si nécessaire aux âmes sensibles dans certaines circonstances critiques de la vie : ainsi s'exprimoit le trop fragile monarque sur son amour pour la belle Gabrielle d'Estrées, qu'il avoit faite duchesse deBeaufort: « Je l'appelle auprès de moi, disoit-il à Sulli, comme une personne confidente, pour lui pouvoir communiquer mes secrets, et sur iceux recevoir une familière et douce consolation. »

Un attachement fondé sur de pareils motifs n'étoit pas facile à rompre ; il y avoit même à craindre qu'entraîné par la douceur de l'habitude, le roi ne cherchât à rendre légitimes, aux dépens de son honneur et de sa tranquillité, des nœuds qui lui étoient si agréables. Il s'ouvrit un jour de ce dessein à Sulli ; mais il le fit avec une espèce de honte, qui marquoit un vif combat dans son cœur entre l'amour et la raison.

Il commença par lui détailler les qualités qu'il désiroit dans une épouse. Il en demandoit tant, et de si éminentes, que Sulli lui avoua qu'il ne croyoit pas possible que sa majesté rencontrât toutes ces perfections réunies en une même personne. « Et que direz-vous, reprit le roi, si je vous en nomme une ? — Je dirai, répondit le confident, qu'il faut que vous ayez eu de grandes familiarités avec elle pour être sûr de ne point vous tromper. — Ce sera ce que voudrez, dit le roi ; mais si vous ne pouvez vous aviser d'une, je la nommerai. — Nommez-la donc, sire, répliqua Sulli, car je n'ai pas assez d'esprit pour cela. — Oh! la fine bête que vous êtes! dit Henri d'un air malin ; oh ! que, si vous vouliez, vous la nommeriez bien, voire celle-là même que je pense ! Car vous m'avouerez que toutes ces conditions se trouvent dans ma maîtresse ; non pour cela, ajouta-t-il comme

en se reprenant, que je veuille dire que j'ai pensé l'épouser, mais seulement pour savoir ce que vous en diriez si, faute d'autre, cela me venoit quelque jour en fantaisie. — Je dirai, sire, répondit gravement le ministre, que comme les filles de Loth, n'estimant plus qu'il y eût homme en la terre, sinon leur propre père, par lequel il leur fût possible de réparer le genre humain, qu'elles croyoient péri entièrement, passèrent par-dessus toute pudeur et bienséance; ainsi votre majesté, pour ne connoître de femme propre à lui donner d'enfans, autre que madame la marquise, de crainte de priver l'état et nous tous d'un si grand bien, n'auroit pas apporté toutes les conditions requises à l'égard de votre personne et de votre dignité. »

Cette réponse adroite fit sourire le roi: Sulli y ajouta les autres raisons qui devoient le détourner de ce dessein. La principale étoit que s'il épousoit Gabrielle, il seroit fort embarrassé pour donner un état aux enfans adultérins qu'il avoit déjà d'elle. « Il arrivera, disoit Sulli, que les cadets seront héritiers du trône, pendant que l'illégitimité des aînés les en écartera toujours. De là peuvent naître des guerres cruelles entre les frères; guerres qui replongeront peut-être le royaume dans un état pire que celui d'où vous l'avez tiré. » Cette considération fit impression sur l'es-

prit du roi, et il ne parla plus de ce projet.

Cependant Marguerite de Valois en craignoit toujours l'exécution, et elle se montra peu disposée à donner son consentement au divorce pendant la vie de Gabrielle. Quoique la conduite de la reine ne dût lui laisser aucune prétention sur le cœur de son époux, il savoit que l'épouse étoit jalouse de la maîtresse. Sans songer aux récriminations que ses mœurs licencieuses pouvoient autoriser, Marguerite ne parloit jamais de Gabrielle qu'elle ne joignît à son nom ces épithètes flétrissantes, qui sont une punition du vice, en quelque élévation qu'il se trouve.

La duchesse de Beaufort ignora peut-être qu'elle fût si peu ménagée; mais elle éprouva, dans une occasion importante, ce que risque quelquefois la beauté à lutter contre le mérite. Elle avoit souvent des disputes avec Sulli, surintendant des finances, tantôt sur des gratifications que celui-ci trouvoit excessives, tantôt sur des prétentions qu'il réprimoit comme dommageables à l'état. Embarrassé entre sa maîtresse et son ministre, ordinairement le roi, sans désavouer celui-ci, donnoit à Gabrielle quelque satisfaction, et les raccommodoit: mais un jour les choses furent poussées si loin, qu'il sembla que ce fût une résolution prise par la favorite de se perdre ou de faire disgrâcier le surintendant

sans retour. La circonstance ne pouvoit être mieux choisie. Toujours flattée de l'espérance d'épouser le roi, la duchesse fit déclarer nul son mariage contracté avec le seigneur de Liancourt au commencement de sa faveur. Elle comptoit que cette déclaration de nullité suffiroit pour rendre les enfans qu'elle avoit du roi légitimes et habiles à succéder à la couronne. D'ailleurs elle se conduisoit avec décence et dignité, ce qu'elle n'avoit pas toujours fait. Elle affectoit d'entourer ses enfans d'un faste royal, comme si elle eût voulu accoutumer la nation à voir en eux ceux qui devoient être ses maîtres. Par une suite de ces prétentions, en 1594, elle demanda au roi permission de faire baptiser son fils aîné, César-Monsieur, depuis duc de Vendôme, avec la magnificence ordinairement employée pour les baptêmes des enfans de France. « J'ai le cœur trop tendre, disoit Henri, pour refuser une courtoisie aux larmes et supplications de ce que j'aime. » Il accorda donc, mais sans donner d'ordre, et tout se fit avec l'appareil le plus pompeux. Cette demande se renouvela en 1597, à la naissance d'Alexandre de Vendôme, grand prieur de France. Cette fois, non-seulement on passa encore les ordres du roi, mais le secrétaire d'état Forget de Fresne, dans l'ordonnance de paiement qu'il dressa pour les frais de baptême, ajouta

au nom du prince la qualité de fils de France. Sulli s'en aperçut, et refusa de payer les frais de cette cérémonie, qu'on lui demandoit comme dettes de l'état, qu'on n'eût auparavant fait disparoître l'épithète. Gabrielle, qui connoissoit le foible de son amant pour ses enfans, crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable de faire éloigner le ministre; elle éclata en plaintes amères. Le ministre resta ferme. Le roi, à son ordinaire, voulut les réconcilier : il mena pour cela le surintendant chez la duchesse, qu'il avoit fait avertir de le bien recevoir; mais il trouva une femme outrée, à laquelle il étoit impossible de faire entendre raison, qui pleuroit, se jetoit à terre, s'arrachoit les cheveux, et qui dit nettement « qu'elle aimoit plutôt mourir que de vivre avec cette vergogne, de voir soutenir un valet contre elle qui portoit le titre de maîtresse. — Ah! pour le coup, madame, c'en est trop, dit alors l'irrité Henri, dont le transport s'exhala en jurant, c'en est trop, et vois bien qu'on vous a dressée à ce badinage, pour essayer de me faire chasser un serviteur duquel je ne me puis passer; mais, je le jure, je n'en ferai rien; et afin que vous en teniez votre cœur en repos, et ne fassiez plus l'acariâtre contre ma volonté, je vous déclare que, si j'étois réduit en cette nécessité de perdre l'un ou l'autre, je me passerois mieux

de dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme lui. » En même temps le roi tourne le dos et veut sortir. Gabrielle se précipite à ses pieds. Henri s'attendrit et lui pardonne. Depuis ce temps elle mesura ses démarches, et ne s'exposa plus à essuyer un pareil affront.

Il falloit en effet qu'elle eût été excitée par quelque jaloux de la faveur du surintendant, comme le roi le soupçonna; car d'elle-même « Gabrielle étoit douce, gracieuse et d'humeur complaisante, sans être testue ni acariâtre. » C'est le témoignage que lui rendoit Henri IV : il l'aima pour ses bonnes qualités, plus que ses autres maîtresses, et il la regretta sincèrement quand il la perdit.

Sa mort fut accompagnée de circonstances qui la rendent singulière : d'abord elle eut de ces pressentimens, de ces avertissemens intérieurs, dont tout le monde voudroit pénétrer la cause, et qu'on n'expliquera jamais : elle partoit de Fontainebleau, où elle laissa le roi; et n'alloit qu'à Paris passer les fêtes de Pâques; cent fois elle avoit quitté ce prince pour des absences plus considérables et des lieux plus éloignés, sans éprouver les agitations qui la tourmentèrent alors, elle lui faisoit et répétoit ses adieux d'un air triste; ses yeux, malgré elle, se remplissoient de larmes; elle lui montroit ses enfans, le conjuroit d'en avoir

soin, se jetoit dans ses bras, s'en arrachoit, s'y rejetoit encore, enfin elle arriva à Paris le jeudi saint, et alla descendre chez Zamet, sa maison ordinaire pendant les séjours peu considérables qu'elle faisoit dans la capitale. La Varenne, ministre secret des amours de Henri IV, qui ne la quitta point, écrivit à Sulli qu'elle mangea bien à dîner, « qu'on la traita des viandes les plus friandes et les plus délicates, que son hôte savoit être le plus selon son goût; ce que vous remarquerez selon votre prudence, dit La Varenne, car la mienne n'est pas assez excellente pour présumer des choses dont il ne m'est pas apparu. » Après cette observation, qui fait naître le soupçon en affectant de l'éloigner, l'écrivain raconte qu'en quittant la table elle fut frappée d'un mal qu'on jugea une attaque d'apoplexie. Les douleurs augmentèrent avec des convulsions effrayantes. Dans les instans de relâche, elle s'écrioit : « qu'on me retire de cette maison! » Elle voulut écrire au roi : les déchiremens qu'elle éprouvoit dans les entrailles lui firent tomber la plume des mains, elle accoucha enfin d'un enfant mort, et mourut elle-même après vingt-quatre heures de tourmens horribles, et si défigurée qu'on n'osoit la regarder.

Sans doute on ne laissa connoître au roi de cette mort que ce qui pouvoit la lui faire

regarder comme le tribut ordinaire de la nature. Il pleura Gabrielle en amant, et l'oublia en monarque. On profita de cet événement pour obtenir de la reine Marguerite son consentement au divorce, et Henri commença à s'occuper plus sérieusement du dessein de se remarier. Une chose l'inquiétoit, et cette chose fait voir que, dans les actions ordinaires de la vie, souvent les maîtres de la terre sont réduits à des vœux comme les autres hommes : « C'étoit, disoit-il, de trouver une femme si bien conditionnée, que je ne me jette pas dans le plus grand des malheurs de cette vie, qui est, selon mon opinion, d'avoir une femme laide, mauvaise ; et si on obtenoit une femme par souhait, afin de ne me repentir d'un si hasardeux marché, j'en aurois une, laquelle auroit, entre autres bonnes qualités, sept conditions principales ; à savoir, beauté en sa personne, pudicité en sa vie, complaisance en l'humeur, habileté en l'esprit, fécondité en génération, éminence en extraction, et grands états en possession. Mais, mon ami, disoit-il confidemment à Sulli, je crois que cette femme est morte, voire peut-être n'est pas encore née. »

Cependant, quelque hasardeux que fût ce marché, Henri se détermina à le faire, par une raison qui méritoit la connoissance de ses sujets. Il ne prévoyoit pas sans chagrin

qu'après sa mort « les ordres formés et ménages établis par lui seroient renversés, » s'il n'avoit des enfans légitimes, dont les droits préviendroient ou détruiroient les factions, et qui perpétueroient les établissemens qu'il commençoit pour le bonheur de ses peuples : il résolut donc, malgré ses frayeurs, de former de nouveaux nœuds, et permit qu'on travaillât à son divorce et qu'on préparât les voies pour un second mariage. Mais avec la pensée de se donner une autre épouse, il ne sut pas prendre sur lui-même de lui conserver un cœur entier et une attachement sans réserve, qui eût fait son bonheur ; et, par de nouvelles amours, auxquelles il se laissa entraîner, il se prépara la vie domestique la plus tourmentée.

Quand Gabrielle fut morte, il s'attacha à Henriette d'Entragues, depuis marquise de Verneuil, fille du sieur de Balzac, seigneur d'Entragues, et de Marie Touchet, qui avant son mariage avoit eu de Charles IX un fils nommé le comte d'Auvergne, et ensuite duc d'Angoulême. Cette fille raffinée presque dès son enfance dans l'art de la coquetterie, conseillée par un père regardé comme peu délicat, malgré son affectation de vertu, et secondée par un frère entreprenant, employa contre Henri les refus simulés, les complaisances adroites et les ruses qui ont coutume de captiver un

amant de bonne foi. Tant qu'il fut question d'engager le roi, on lui permit des visites assidues qui restèrent quelque temps innocentes. Quand Henriette se crut sûre de sa conquête, sous prétexte d'être gênée par un père sévère, elle rendit les entrevues plus difficiles, de sorte que le monarque fut contraint de recourir, comme auroit fait le dernier de ses sujets, à des travestissemens, à des voyages clandestins et dangereux; et enfin il ne triompha des feintes résistances de sa maîtresse qu'à l'aide d'une promesse de mariage qu'il lui fit; moyen honteux dont il rougissoit lui-même dans le moment qu'il l'employoit.

Dans cet acte il prenoit l'engagement d'épouser Henriette, si elle lui donnoit un fils dans l'année. Sulli, toujours ami sincère de son maître, consulté par Henri sur cette promesse, que le prince lui remit avec embarras entre les mains, demanda du temps pour réfléchir sur une affaire qui l'intéressoit si vivement. « Parlez librement, dit le roi, je le veux, je vous l'ordonne. — Vous le voulez, sire, répond Sulli, et quoi que je puisse dire ou faire, vous promettez de ne vous en pas fâcher. — Oui, oui, dit naïvement le roi, aussi bien n'en sera-t-il ni plus ni moins. » Aussitôt Sulli, prenant la promesse, comme s'il eût voulu la remettre à Henri, la déchira

en deux et ajouta : « Sire, voilà mon avis, puisque vous voulez le savoir. — Êtes-vous fou? reprit le roi. — Il est vrai, sire, répondit Sulli, et plût à Dieu que je fusse le seul en France. » Alors, en ministre qui s'intéressoit à l'honneur de son maître et au bonheur du royaume, il lui représenta le danger d'un pareil engagement, dans la crise de l'affaire de son *desmariage*, les inductions qu'on voudroit peut-être tirer quelque jour d'une pareille pièce contre les droits de ses enfans légitimes, et les embarras qu'il risquoit de se préparer. Henri, qui écoutoit en homme qui sent son tort, ne répondit rien : puis tout à coup, comme entraîné par une force invincible, il rentre dans son cabinet, écrit une autre promesse, et part pour aller à la chasse du côté de Malesherbes, où il étoit attendu par des plaisirs qui lui coûtèrent ensuite des peines bien cuisantes.

Si la foiblesse du malheureux Henri ne sauroit être excusée par l'indulgence la plus prévenue, il faut admirer au moins à sa décharge la noble et persévérante confiance qu'il conserva pour un ministre capable de lui présenter aussi nûment la vérité. Sulli s'étoit cru disgracié après cet entretien, parce que le roi en sortant de son cabinet ne l'avoit pas regardé. Mais c'étoit honte de la part du prince, et il le prouva quelques jours après,

en donnant à Sulli la charge de grand-maître de l'artillerie.

Henri IV n'étoit pas sans scrupule sur ses désordres. « Je demande tous les jours à Dieu, disoit-il à Mathieu son historien, de me donner victoire sur mes passions, et notamment sur la sensualité. » Si cette grâce lui avoit été accordée, elle auroit prévenu bien des chagrins qu'il essuya de la part de la marquise de Verneuil et de sa famille. On peut dire que cette femme fut son fléau. Tour à tour capricieuse, complaisante, flatteuse, méprisante, dévote, libertine, criminelle d'état, repentante et jamais fidèle, elle sembloit tenir dans sa main le cœur du monarque, le gonfler de dépit, l'embraser de haine, ou le remplir de toutes les fureurs de l'amour. Sa fécondité lui donna des prétentions, ainsi que Sulli l'avoit prédit. Au lieu de goûter auprès d'elle comme autrefois avec Gabrielle, les plaisirs de la confiance, Henri la trouva toujours opposée à lui de sentimens, de désirs et d'intérêts : de sorte qu'il étoit obligé de se tenir en garde contre elle, comme contre une ennemie ; et en effet elle en joua le rôle dans les intrigues dont nous allons parler, et dans lesquelles on verra reparoître l'esprit de faction qui n'avoit pas encore été détruit.

Celui qui s'y livra avec le plus d'ardeur, et qui se rendit pour ainsi dire le représentant des

mécontens fut Charles de Gontaut, duc de Biron, fils du fameux maréchal de ce nom, un des capitaines auxquels Henri IV dut sa couronne. Le fils hérita de son père les vertus d'un grand général; prudence dans le conseil, vivacité dans l'exécution, popularité avec les soldats, intrépidité dans l'action. « Nul, disoit le roi, n'a l'œil plus clair à reconnoître l'ennemi, et la main plus prompte pour disposer une armée. » Aussi Henri, également habile à juger les qualités estimables, et exact à récompenser les services, le fit-il passer rapidement par tous les grades d'honneur. Après avoir été, dès l'âge de quatorze ans, colonel des Suisses en Flandre, ensuite maréchal de camp, lieutenant-général, et amiral, Biron s'étoit vu, à trente-deux, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, admis à tous les conseils, comblé de richesses, maître des troupes par leur estime, et ami de son prince.

Pour fixer une si belle fortune, il suffisoit de ne pas vouloir l'augmenter; mais Biron trouva malheureusement des flatteurs, qui lui inspirèrent une ambition démesurée, et qui se servirent de tous ses foibles pour le porter à des excès qu'il reconnut trop tard. L'histoire de sa séduction est une des leçons les plus importantes que puissent méditer ceux qui habitent les cours, et qui approchent les rois.

Les plus beaux jours de Biron furent ceux

pendant lesquels, sobre, tempérant, modèle de la discipline pour l'officier et le soldat, il ne songeoit qu'à se distinguer par son zèle pour son prince, et par ses exploits contre les ennemis de l'état; encore paroît-il que ces beaux jours furent de bonne heure obscurcis par quelques nuages, puisque son père, tué au siége d'Épernai en 1592, trop tôt pour son fils, lui disoit : « Biron, je te conseille, quand la paix sera faite, que tu ailles planter des choux en ta maison ; autrement il te faudra porter ta tête en Grève. »

Il n'y avoit que l'œil perçant d'un père qui pût démêler une catastrophe aussi funeste, à travers les espérances brillantes dont Biron étoit environné; aussi ajouta-t-il moins de foi à cette sinistre prédiction qu'aux promesses magnifiques des ennemis de l'état, et aux conseils perfides de ses faux amis.

Celui qui eut toujours le plus d'empire sur son esprit fut Beauvais La Nocle, sieur de La Fin. Il avoit été autrefois employé par le duc d'Alençon, frère de Henri III, auprès des Espagnols, dans le temps que ce prince travailloit à se rendre souverain de Flandre. La Fin conserva toujours des liaisons avec ces ennemis du royaume, et s'en ménagea aussi auprès du duc de Savoie, à l'occasion de quelques mécontens de Provence, dont il s'établit l'agent. Ces correspondances le rendirent

l'homme de confiance des ligueurs bannis de France, et réfugiés tant en Italie que dans les Pays-Bas et en Espagne.

C'étoit un homme entreprenant, actif, insinuant, habile surtout à saisir le foible de ceux qu'il vouloit gagner. Hardi avec les téméraires, circonspect avec les prudens, il paroissoit s'abandonner entièrement à ses complices, pour se sauver à leurs dépens. Aussi le roi, qui le connoissoit, inquiet de l'amitié qu'il voyoit formée entre lui et Biron, ne put s'empêcher d'avertir ce dernier, « qu'il l'ôtât d'auprès de lui, sinon que La Fin l'affineroit. »

Malheureusement le maréchal se trouva exposé aux insinuations empoisonnées de La Fin, sans antidote pour s'en garantir. Il fut mal élevé : calviniste d'abord par éducation, ensuite catholique par convenance, à seize ans il avoit déjà changé deux fois de religion, et il n'eut toute sa vie que de l'indifférence pour l'une et l'autre doctrine. Quant aux principes de morale, ces principes qui rendent la subordination respectable, et qui établissent la sainteté des devoirs envers le prince et la patrie, Biron, ou les ignora, ou les méprisa comme au-dessous de lui : on l'accoutuma de bonne heure à faire plier la règle sous ses goûts et ses intérêts. Toujours victorieux à la guerre, constamment heureux dans ses autres entreprises, redouté dans sa

société, et jamais contredit, excusé sur ses fautes, applaudi dans ses succès, il devint fougueux, opiniâtre, présomptueux : il auroit voulu se rendre le centre de tout, « et que rien, disoit-il à Henri IV, qu'autre que lui eût fait. »

Sa langue, comme celle de tous les gens vains, étoit fort légère. Le roi l'excusa longtemps : et quand on venoit lui rapporter les propos inconsidérés du maréchal, propos qui tomboient quelquefois directement sur le monarque, sur ses mœurs, sur son gouvernement, Henri répondoit : « Je crois bien tous ces langages du maréchal ; mais il ne faut pas toujours prendre au pied de la lettre ses rodomontades, jactances et vanités. Il faut en supporter comme d'un homme qui ne sait pas plus s'empêcher de mal dire d'autrui, et de se vanter excessivement lui-même, que de bien faire lorsqu'il se trouve à une occasion, le cul sur la selle et l'épée à la main. » Il lui auroit fallu une continuation d'occupations attachantes, telles que la guerre en fournit ; faute de cela, il donna dans tous les excès du luxe, dans toutes les dépenses. L'énormité de ses pertes au jeu l'effrayoit lui-même : « Je ne sais, disoit-il, si je mourrai sur un échafaud, mais je sais bien que je mourrai à l'hôpital ; » funeste alternative, qui en effet attend quelquefois les joueurs

effrénés. Biron éprouva que, du gros jeu au crime, il n'y a souvent qu'un pas. Livré à ses réflexions après de grandes pertes, il s'irritoit contre le roi, qui le laissoit manquer d'argent; il blâmoit son avarice et son ingratitude : jamais, à l'en croire, le monarque n'avoit assez payé ses services : il regrettoit ces temps de trouble, où le pillage remplissoit les vides de sa prodigalité; et, pour fournir à ses profusions, tout lui paroissoit permis, dût-il replonger le royaume dans les horreurs de la guerre civile, d'où sa valeur avoit contribué à le tirer.

Les Espagnols surent bien mettre à profit ces dispositions. Nous avons vu qu'avant la paix de Vervins, ils ne se soutenoient plus contre Henri IV que par des artifices, et que ne pouvant vaincre ses généraux, ils tâchoient de les corrompre : ils tentèrent dès lors la fidélité de Biron, mais ils ne remportèrent que des politesses vagues. Pendant le siége d'Amiens, leurs émissaires conçurent des espérances; ils savoient sans doute que le maréchal étoit un de ceux qui auroient voulu partager la France en grands fiefs : de plus, ils remarquèrent que Biron, qui jusqu'alors avoit paru très-indifférent sur les pratiques de la religion, affectoit beaucoup de zèle pour elle; qu'il portoit un chapelet, fréquentoit les églises, parloit avec éloge des zélés de la

ligue, et se donnoit pour défenseur assuré des catholiques, s'ils avoient un jour besoin de son secours. Les agens d'Espagne dressèrent leur plan de séduction sur ces connoissances. Ils répandirent autour de lui des gens qui lui répétoient sans cesse qu'il étoit la seule ressource de la religion et de la liberté. Les Espagnols, lui disoient-ils, vont être forcés de faire la paix : le roi deviendra tout-puissant ; qui défendra les catholiques et les grands, s'il veut les opprimer ? Biron répondoit : « Quand la paix sera faite, je sais bien que les amours du roi, les mécontentemens de plusieurs, la stérilité de ses largesses pousseront force divisions, et plus qu'il n'en faut pour brouiller les états les plus paisibles du monde ; et quand cela manqueroit, nous en trouverons en la religion tant que nous voudrons, pour mettre les plus froids huguenots en colère, et les plus repentans ligueurs en fureur. »

Ce n'étoit pas assez pour les Espagnols d'avoir prévenu le maréchal contre les desseins du roi ; ils s'efforcèrent encore de lui inspirer de la confiance en eux. Pour y réussir, ils lui firent insinuer que, s'il vouloit s'attacher à l'Espagne, on travailleroit à lui former une souveraineté indépendante sur quelque frontière de France ; qu'on étoit prêt à lui fournir argent, troupes et secours de

toute espèce ; et que le gage de ces promesses seroit une infante que Philippe III lui donneroit en mariage.

Malheureusement le roi ne se doutant nullement du changement qui s'opéroit dans le cœur du maréchal, le choisit pour aller à Bruxelles faire jurer à l'archiduc la paix de Vervins. Biron fut reçu, non-seulement comme le député d'un grand roi, mais encore comme un homme dont le mérite personnel étoit infiniment supérieur à sa qualité. On s'étudia à deviner ce qui pouvoit flatter son goût. Jeux, spectacles, entrées brillantes, acclamations des peuples ; fêtes magnifiques, déférences respectueuses, rien ne fut oublié. Hommes et femmes ne lui parloient de ses combats qu'avec une espèce d'enthousiasme. L'admiration des courtisans alloit jusqu'à la vénération. « De tous les généraux du roi, ils n'avoient jamais, disoient-ils, redouté que lui. C'étoit lui qui avoit mis au monarque la couronne sur la tête. Il étoit bien fâcheux qu'il ne fût payé de ses exploits que par quelques chétives distinctions. Certainement, ajoutoient ceux qui avoient le secret, le roi est jaloux de votre gloire ; vous ne devez en attendre que des froideurs, et si vous vouliez vous attacher à nous, nous saurions reconnoître bien autrement vos services. »

Ces discours n'étoient pas absolument

nouveaux pour le maréchal ; il les avoit déjà entendus de la bouche d'un nommé Picoté, avocat, natif d'Orléans, homme obscur, mais que la confiance des ennemis d'Henri IV rendoit important. Ligueur déterminé, et connu pour tel, il n'avoit pu se faire comprendre dans aucune amnistie ; ainsi, après l'extinction de la guerre civile, il se vit réduit à fuir chez l'étranger ; il erra sur les frontières de la France, limitrophes d'Espagne, cherchant à se faire valoir par l'espionnage. Etant en Franche-Comté, il fut pris par un des partis que Biron, gouverneur de Bourgogne, jetoit dans cette province ennemie, sous les ordres du baron de Luz son lieutenant : celui-ci l'envoya au maréchal. Picoté avoit une imagination prodigieuse, l'esprit très-orné, une conversation brillante et rapide : il parloit guerre, politique, religion, avec une égale facilité, et persuadoit, parce qu'il paroissoit persuadé lui-même. Il avoit charmé le baron de Luz, qui étoit homme d'esprit, et il enchanta le maréchal par le récit qu'il lui fit de l'estime que les Espagnols avoient conçue pour lui, et par la perspective de la fortune la plus brillante qu'ils lui procureroient, s'il vouloit les obliger. Les flatteries de l'Orléanois lui valurent sa liberté. Par malheur, Biron le trouva à Bruxelles, où il fut de nouveau l'organe des adulations es-

pagnoles. Il proposa nettement un traité avec Philippe : il étoit pressant ; cependant il n'obtint pas une liaison expresse, le foible Biron crut beaucoup faire de promettre seulement de se joindre aux catholiques s'ils remuoient, et il consentit qu'en ce cas on vînt en France le sommer de sa parole.

A ces efforts se joignirent ceux de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui vint en France à la fin de cette année, pour tâcher d'obtenir du roi la cession du marquisat de Saluces, qu'il avoit envahi pendant la ligue. Ce prince, resserré entre la France et les états d'Italie appartenans à la maison d'Autriche, n'avoit pas ajouté le titre de roi à son duché ; et c'étoit un des objets de son ambition. Il avoit beaucoup d'enfans et trop peu de terres pour leur former des établissemens : autre objet de désirs toujours présent à son esprit, et trop capable de lui inspirer le goût des usurpations.

Quoique disgracié dans sa taille, il étoit aimable, et joignoit à une physionomie spirituelle des manières polies et engageantes. Il parloit bien ; la franchise étoit sur ses lèvres, et la dissimulation dans son cœur. Il avoit des ministres habiles, et il les trompoit le premier afin qu'ils pussent mieux tromper les autres. Emmanuel se mêloit de toutes les négociations. Le moment où il signoit un

traité avec une cour, étoit celui où elle devoit le plus se défier de lui, parce qu'il en faisoit un contraire avec le prince ennemi. On le craignoit, parce qu'il étoit fertile en expédiens, peu délicat sur la justice des moyens, toujours armé, et bon général.

Tous ces avantages ne l'avoient cependant pas rendu paisible possesseur de son injuste conquête : il s'étoit presque toujours trouvé en tête François de Bonne, sieur de Lesdiguières, qui sans être secouru du roi, trop occupé ailleurs, s'opposa constamment aux entreprises du duc. Quand la paix fut faite avec l'Espagne, Henri revendiqua hautement le patrimoine de sa couronne, et somma Emmanuel de restituer ce qu'il tenoit du marquisat de Saluces. L'usurpateur se trouva fort embarrassé, parce qu'on ne lui laissoit point de milieu entre l'alternative de rendre tout, ou d'avoir la guerre ; néanmoins il proposa d'abord un arbitrage, ensuite un échange, enfin un dépôt entre les mains du pape, jusqu'à ce que les droits respectifs fussent réglés. Voyant tous ses subterfuges sans succès, il imagina de venir lui-même en France voir s'il ne trouveroit pas dans la facilité du roi, ou dans quelques intrigues de cour, des moyens de conserver un pays tellement à sa bienséance.

Le roi le devina. « Cet homme, dit-il,

pense être si éloquent, subtil, fin et rusé, qu'il est capable de circonvenir et abuser tout le monde : or, il y a long-temps qu'il m'amuse de belles paroles ; je lui ferai voir que je ne suis pas de ces oiseaux niais, propres à se laisser duper. »

Le monarque se douta aussi que le but principal d'Emmanuel étoit de tenter si, par de déceptives cajoleries, il ne pourroit pas séduire quelqu'un, former des complots, et donner au roi assez d'occupation chez lui pour qu'il ne songeât pas à embarrasser ses voisins. Le soupçon du roi se rencontra juste. Les ministres d'Emmanuel lui avoient mandé qu'il trouveroit en France une foule de mécontens qui n'attendoient que de l'appui et un chef : il crut donc qu'il n'avoit qu'à se montrer pour animer le parti. « Mais il ne connoissoit pas, dit Sulli, la légèreté des hommes, et surtout des courtisans françois, qui, comme ils s'altèrent pour un rien, s'apaisent aussi de même ; il ne leur faut qu'une œillade, un sourire, une louange, une parole gracieuse de leur roi, pour changer les cœurs les plus ulcérés, et leur faire protester d'employer bien et vie pour son service. »

Emmanuel éprouva la vérité de cette observation. Il trouva en effet, comme on en trouve dans toutes les cours, des jaloux, des gens qui s'imaginent être mal récompensés, de ces

caractères ombrageux qui croient qu'on en veut toujours à leur fortune, des intrigans, et surtout beaucoup d'ambitieux, d'hommes à projets, accoutumés, pendant les derniers troubles, à se mêler de tout : mais, de ces membres épars et isolés, il ne put former un corps, comme il se l'étoit proposé.

Il mit cependant tout à profit pour réussir, même les circonstances qu'on juge ordinairement peu propres aux discussions sérieuses. Pour ne point mêler d'amertume aux plaisirs, le roi lui déclara à son arrivée qu'ils ne parleroient pas d'affaires ensemble, mais qu'elles seroient traitées par des commissaires, qui furent nommés. On ne songea donc qu'à se divertir. Henri donna des fêtes magnifiques; les courtisans l'imitèrent; à l'exemple du monarque, ils s'efforcèrent de rendre au duc son séjour en France agréable. En revanche, Emmanuel paroissoit ne s'occuper que du jeu, de la chasse, des spectacles, et des autres divertissemens qu'on lui offroit; mais, ne perdant jamais de vue son objet, il se servoit de la confiance que le plaisir établit souvent entre les hommes, pour sonder les dispositions des principaux seigneurs à l'égard du roi.

Il en trouva plusieurs mal affectés par différens motifs. Épernon, par exemple, qui avoit été favori très-puissant sous Henri III, ne pouvoit s'accoutumer à n'être qu'estimé,

et peut-être craint sous Henri IV. Les ducs de Bouillon et de La Trémouille, auxquels la guerre et la confiance du parti huguenot donnoient autrefois tant de considération, ne se voyoient qu'avec peine menacés, par l'accroissement de l'autorité royale, de n'être plus que de simples courtisans. Le comte d'Auvergne étoit rongé de dépit de ce que le roi, toujours foible pour la marquise de Verneuil sa sœur, ne vouloit pas l'être assez pour l'épouser; et Biron, le malheureux Biron s'exhaloit en plaintes frivoles, qu'il vouloit faire croire importantes, et qui marquoient plus de désordre dans son esprit que de corruption dans son cœur.

Emmanuel se plaignant lui-même, et entrant avec un feint intérêt dans les chagrins des mécontens, devint bientôt confident de leurs murmures. Il eut des conférences secrètes et des entrevues nocturnes, dans lesquelles il tâchoit d'aboucher ensemble plusieurs seigneurs, afin de donner à leur intelligence un air de conjuration, et qu'il ne pussent plus reculer, se trouvant réunis, et tous également intéressés à abaisser la puissance royale : ils convenoient assez qu'ils devoient s'entr'aider à secouer le joug; mais quand il étoit question de fixer les moyens de s'engager, le duc de Savoie les trouvoit froids et peu empressés; ils se renvoyoient l'un à

l'autre le risque des premières démarches ; il n'y eut que Biron qui, incapable de dissimulation et de crainte, se livra sans réserve.

[1600] Sa défection fut l'ouvrage des rapports envenimés qui allumoient son courroux contre le roi. Le duc de Savoie lui disoit que ce prince n'aimoit pas la noblesse de son royaume, qu'il craignoit qu'elle ne s'élevât. « Je vais vous en donner une preuve sans réplique, lui dit un jour l'artificieux Emmanuel : vous savez que j'ai une nombreuse famille ; j'aurois voulu établir une de mes filles en France, et j'ai proposé au roi de vous la donner, s'il vouloit vous faire un état sortable. »

« Quel choix faites-vous ? m'a répondu Henri : cette famille n'est pas la centième de mon royaume. — Confidence pour confidence, repartit le bouillant maréchal, le roi m'a dit que vous êtes un fourbe, et qu'en même temps que vous offrez de vous déclarer pour lui contre les Espagnols, vous signez un traité d'alliance avec eux. » Un politique aguerri sourit à ces sortes de reproches. Emmanuel n'y fut sensible que parce qu'ils lui firent voir que sa mauvaise foi étoit connue, et il commença à appréhender de n'être pas en sûreté en France. En effet, on parla dans le conseil de l'arrêter : la loyauté du roi le sauva ; mais le monarque ne poussa pas la générosité jusqu'à abandon-

ner le marquisat de Saluces. Le duc vit donc qu'il falloit ou céder, ou s'attendre à la guerre; il redoubla ses caresses auprès de Biron; ils joignirent leurs ressentimens; et, pour mieux cimenter leur union, Emmanuel appela à son secours le fameux comte de Fuentes, dont les conseils et les offres étoient bien capables de vaincre les derniers scrupules de Biron, s'il en restoit encore.

Don Pédro Henriquez de Azevedo, comte de Fuentes, l'ennemi personnel le plus acharné qu'ait jamais eu Henri IV, étoit gouverneur de Milan pour Philippe III, roi d'Espagne. Plein de la grandeur de sa nation, il ne pouvoit souffrir qu'elle eût de rivale. Les Vénitiens, le pape, les Suisses, quoique peu endurans, tous ses voisins souffroient de son humeur entreprenante. S'il ne les attaquoit pas, il les menaçoit; s'il ne renversoit pas leurs forteresses, il en bâtissoit sur leur terrain. L'Espagne, qui gagnoit à ce manége, le laissoit faire, sauf à le désavouer quand les plaintes devenoient trop fortes: cependant elle retenoit toujours quelque chose de ses usurpations. Le duc de Savoie et le comte de Fuentes n'étoient pas amis, mais ils se craignoient, et se servoient réciproquement de digue: ne pouvant s'entamer, quelquefois ils se réunissoient; et Emmanuel étoit sûr de trouver en lui un bon second, quand il s'agis-

soit d'agir contre Henri IV. Il en est des haines comme des inclinations ; on en chercheroit souvent inutilement la cause. L'aversion d'un simple gouverneur de Milan contre un roi de France, dont il n'avoit été ni le sujet ni le prisonnier, n'est pas aisée à concevoir. Cependant elle existoit, soit jalousie de nation, soit dépit de voir la France florissante et sa patrie abaissée. Don Pédro ne parloit jamais d'Henri IV qu'en termes offensans ; il aimoit à en entendre dire du mal. Tous les exilés du royaume trouvoient un asile auprès de lui, et l'histoire l'accuse d'avoir été l'instigateur de quelques entreprises contre la vie du monarque. Il le fut au moins de complots contre l'état, et peut-être s'y crut-il autorisé par une juste réciprocité de l'exemple donné par Henri lui-même, qui se faisoit peu de scrupule des secours de tout genre qu'il prodiguoit secrètement aux Hollandois. Les préjugés nationaux nous empêchent ordinairement d'être justes à cet égard, et nous appelons trop souvent politique habile et nécessaire dans nos princes, ce que nous taxons de crimes dans les autres. Au reste, cet homme qui ne connoissoit pas de frein en fait de politique, ce même homme étoit dans son gouvernement juge sévère et intègre, fidèle à sa parole, d'ailleurs grand guerrier, travailleur infatigable, décisif,

opiniâtre, tel enfin que sa haine ne pouvoit être que redoutable. Sitôt que le duc de Savoie fut sûr qu'il falloit perdre le marquisat de Saluces, ou donner l'équivalent, il travailla à prévenir ce malheur ou à y remédier. La Fin, qui étoit toujours auprès de Biron, et qui avoit le secret du comte de Fuentes, rédigea en traité ce qui n'avoit été jusqu'alors qu'en projet. On promit la souveraineté de la Bourgogne au maréchal, et Emmanuel ajouta à cette amorce l'offre ordinaire du mariage d'une de ses filles. Moyennant ces appâts, Biron fut tout entier aux ennemis de l'état. Il fut encore convenu que, pour se tirer de France, le duc de Savoie accepteroit toutes les conditions que le roi voudroit lui imposer ; mais que si, retourné dans ses états, il jugeoit plus à propos de faire la guerre que de tenir sa parole, le maréchal souleveroit les mécontens du royaume et se joindroit à lui à leur tête.

Par suite de ces mesures, et après bien des difficultés et des propositions faites par le duc de Savoie, et tendantes à conserver au moins une partie du marquisat de Saluces, il conclut enfin avec le roi. Le traité portoit qu'il rendroit purement et simplement le marquisat, ou bien qu'il le garderoit en donnant en échange la Bresse, le vicariat de Barcelonette, le val de Sture, et ceux de la Pérouse et de

Pignerol. Emmanuel se servit habilement de l'option qu'on lui laissoit, pour demander un délai de dix-huit mois, à l'effet de se consulter, ainsi que les grands de ses états. Les commissaires en accordoient six, Rosni n'en vouloit point du tout. Henri prit un milieu ; il en donna trois. Le duc alors signa, bien résolu de mettre à profit le temps qui lui étoit donné pour ne point exécuter le traité. Au bout du terme, le roi l'envoya sommer de tenir sa parole. Emmanuel répondit par la demande d'un nouveau délai. Le roi refusa, et insista pour avoir le dernier mot du duc. Alors celui-ci, qui se crut assez fort des secours qu'il avoit sollicités de l'Espagne, dans l'intervalle de la négociation, et de ses liaisons avec les mécontens de France, leva le masque, et répondit insolemment qu'il ne rendroit pas le marquisat, et que, si le roi entreprenoit de le lui enlever par la force, on lui donneroit de la besogne pour quarante ans. Mais Sulli, qui s'attendoit au refus, avoit, comme grand maître de l'artillerie, tout préparé de longue main pour que la guerre fût courte. Ce fut l'affaire d'une campagne, qui se termina avant l'hiver.

Henri, qui ignoroit l'intrigue du maréchal, lui offrit le commandement d'une de ses armées, pendant que lui-même attaqueroit le duc avec une autre. Le maréchal se trouva

dans un grand embarras. Prendre le commandement, c'étoit s'ôter le moyen de cabaler dans les provinces, pendant que le roi seroit occupé à la guerre ; ne le pas prendre, pendant qu'on savoit l'ardeur qu'il avoit pour ces sortes d'emplois, c'étoit s'exposer à des soupçons. Les avis étoient fort partagés dans son conseil. La Fin vouloit qu'il remerciât ; le duc de Savoie, au contraire, qu'il acceptât, parce qu'il comptoit que son complice, à la tête des troupes de France, seroit obligé de le ménager.

En effet, il ne tint pas au maréchal d'essuyer la honte d'échouer dans les entreprises qui lui étoient confiées ; mais il ne pouvoit se laisser repousser sans collusion trop visible. Soit défaut de moyens, soit confiance dans la foiblesse des attaques, Emmanuel avoit laissé ses places sans vivres et sans munitions, abandonnées à de foibles garnisons et à de mauvais commandans ; de sorte qu'inutilement le maréchal se donna tous les mouvemens nécessaires pour les sauver. Il faisoit passer aux gouverneurs la connoissance de ses tranchées ; il laissoit entrer du secours, il ne les attaquoit que par les endroits les plus forts ; les exhortoit à se défendre du moins quelques jours : malgré cela, il emporta toutes les places du duc devant lesquelles il se présenta ; et, en deux mois, Emmanuel

se vit exposé à perdre ses états, ou réduit à faire une paix désavantageuse : situation qui désoloit Biron, et lui faisoit maudire ses propres succès.

Le porteur de ses avis aux capitaines ennemis étoit Renazé, secrétaire de La Fin. Quelquefois le maréchal les donnoit par écrit, et pour lors ils étoient conçus de manière à souffrir une interprétation favorable en cas qu'ils fussent surpris. Pendant que le secrétaire étoit ainsi employé, le maître passoit rapidement du camp de Biron en Piémont, et du Piémont à Milan, d'où il rapportoit à Biron de nouvelles calomnies contre le roi ; nouvelles par la manière de les rendre, car c'étoient toujours les anciennes imputations; savoir : que le monarque étoit dévoré de la plus basse jalousie contre le maréchal ; que jamais il ne lui pardonneroit ses victoires, et que tôt ou tard il en changeroit les trophées en pompes funèbres. Cela se disoit en forme de reproche, de ce que Biron, quoique malgré lui, continuoit à conquérir les états du duc de Savoie. Il sembloit qu'il fût coupable à l'égard de ses complices, parce qu'il ne prenoit pas contre le roi les expédiens qu'ils lui suggéroient. « Il se plaint qu'il est forcé de combattre, disoit le comte de Fuentes, pendant qu'il a un moyen tout simple de faire la paix à l'avantage de ses alliés. Il n'a qu'à arrêter le roi

quand il viendra dans son armée ; nous l'enverrons en Espagne où il sera bien traité, et nous l'amuserons à baller et festoyer avec les dames. »

Si ces discours n'arrachèrent pas à Biron son consentement à une noire trahison, du moins ils le familiarisèrent avec l'idée du crime ; et peu s'en fallut que l'adresse des scélérats que le maréchal écoutoit ne le rendît coupable d'un horrible assassinat. Ils ne cessoient de l'envenimer contre le roi ; ils lui inspiroient de demander des gratifications exorbitantes, de nouveaux gouvernemens, des augmentations de puissance, qu'en bonne politique ce prince ne pouvoit accorder. Biron étoit donc refusé : sa colère alors, sa haine, sa rage, n'avoient plus de bornes. Pendant qu'il étoit dans un de ces accès de frénésie, il prend envie au roi, dont l'armée n'étoit pas éloignée, d'aller voir celle du maréchal qui assiégeoit une place ennemie. Celui-ci se doute qu'Henri IV ne manquera pas de visiter la tranchée ; il ordonne à Renazé d'aller dire au gouverneur de pointer du canon sur un endroit qu'il lui indique, et de placer dans un autre une compagnie d'arquebusiers, qui feront feu, à certain signal, sur ceux qui paroîtront. La Fin, qui étoit présent, soit véritable horreur du crime, soit pour éprouver le maréchal, marque de la surprise, et fait

un geste d'improbation. « Comment ! s'écrie le fougueux Biron, un homme qui veut me ruiner, un homme qui veut m'ôter la vie, n'ai-je pas droit de m'en venger ? » Ces paroles marquent quelles odieuses préventions on lui avoit inspirées. La résolution qui en étoit une suite « ne passa pas, dit-il lui-même en s'excusant, ne passa pas les termes d'une première pensée, enveloppée dans les nuées de sa colère et de son dépit. » Revenu à lui-même, il eut honte de son emportement, et empêcha le roi de se rendre à l'endroit funeste où son courage ordinaire auroit pu le porter.

Pour peu qu'un conspirateur montre de remords à ses complices, il s'expose à être trahi. La Fin, qui étudioit le maréchal, jugea, d'après cette conjoncture, qu'il ne seroit pas homme à tout risquer pour réussir. Dès ce moment, il prit des mesures contre le repentir de Biron, s'il venoit à en ressentir, ou contre ses aveux, si l'indiscrétion ou la nécessité lui en arrachoit quelques-uns.

Il commença à garder tous les papiers, lettres, réponses, mémoires, qui pouvoient contribuer à sa décharge ; et quand le maréchal lui ordonnoit de les brûler en sa présence, il les détournoit adroitement, et en jetoit d'autres au feu à leur place. La Fin n'abandonnoit pas pour cela les négociations du

duc de Biron, dont il restoit toujours le principal instrument. En novembre, il fit à Milan un nouveau traité qu'il eut ordre du maréchal de ne point signer. On y convenoit que le duc de Savoie pouvoit faire la paix, puisque la rapidité des conquêtes des armées françoises l'y contragnoit; mais qu'aussitôt que les armées seroient retirées, il romproit cette paix; qu'alors les Espagnols interviendroient dans la guerre; qu'ils donneroient au duc de Biron le titre et l'autorité de lieutenant-général de leur couronne, et qu'ils lui assureroient la propriété de la Bourgogne avec le mariage d'une princesse de Savoie; que si la guerre tournoit mal, l'Espagne, en faisant la paix, donneroit au maréchal un million d'or comptant, et six cent mille écus de rente à toucher partout où il voudroit. Cependant, comme ce n'étoit qu'à regret qu'Emmanuel abandonnoit ses prétentions, et plioit sous les conditions que la France lui imposoit, il traîna la guerre le plus long-temps qu'il put, suspendant l'activité des armes du roi par des projets de traités dont il reculoit la conclusion quand on étoit prêt à finir.

Pendant ce temps Henri IV, dont la présence ne paroissoit plus si nécessaire dans ses armées victorieuses, vint à Lyon au-devant de sa nouvelle épouse. Depuis plusieurs mois on travailloit à la dissolution de son

mariage avec Marguerite de Valois. Comme les parties étoient d'accord, l'affaire n'éprouva du côté de Rome que les difficultés de forme. On fonda la nécessité du divorce sur la parenté au troisième degré, et sur le défaut de consentement libre de l'époux et de l'épouse, qui avoient été forcés par Charles IX. Dégagé de ces nœuds, Henri en forma d'autres avec Marie de Médicis, fille de François II, grand duc de Florence. Elle avoit vingt-six ans, âge propre à faire espérer une prompte fécondité que les François désiroient, afin de n'être point exposés à des guerres civiles pour la succession. Aussi toute la nation célébra-t-elle cet événement avec magnificence et épanchement de joie, comme une félicité publique.

[1601] A la conclusion de ce mariage se joignit la conclusion de la paix avec la Savoie; nouveau sujet de fêtes et de plaisirs. Emmanuel fit ce qu'il put pour obtenir des conditions autres que celles du traité qu'il avoit signé en France. Il eut recours à toutes les personnes qu'il savoit jouir de quelque crédit auprès du roi, princes, rois, le pape lui-même, mais en vain. Henri tint ferme; et tout ce qu'il accorda fut que le premier traité auroit lieu, que le duc de Savoie garderoit le marquisat de Saluces, mais qu'il donneroit en échange la Bresse, le Bugey, et les bords du Rhône,

de l'un et de l'autre côté jusqu'à Lyon. A ce prix Emmanuel racheta ses états, dont il avoit été dépouillé, et fit d'ailleurs, ainsi que le disoit Lesdiguières, « une paix de prince, tandis que Henri faisoit une paix de marchand. »

Biron éprouva aussi l'indulgence du monarque. Tant de négociations, d'entrevues, de voyages clandestins n'avoient pu se faire sans que le roi en eût quelque connoissance. Il prit un jour à part le maréchal, dans le cloître des Cordeliers, et lui demanda, sous promesse de pardon, en quoi consistoient les intelligences qu'il avoit eues avec les ennemis de l'état, quels en étoient le but et la cause. Sur ses intelligences, en homme honteux de se rappeler des faits qu'il voudroit n'avoir pas à se reprocher, le coupable écarta les détails, et ne fit que des aveux imparfaits. Quant à leur but et à leur cause, il confessa qu'il avoit été flatté de l'idée d'épouser une princesse de Savoie ; que cependant il ne se seroit pas écarté de son devoir, si le roi ne lui eût pas refusé le gouvernement de la citadelle de Bourg en Bresse. Henri, plein de bonté, l'embrassa, et lui dit : « Bien ! maréchal, ne te souvienne jamais de Bourg, et je ne me souviendrai jamais aussi de tout le passé ; » mais, en lui

pardonnant sa faute, il l'avertit qu'une rechute seroit mortelle.

Biron racontant au duc d'Épernon la conversation qu'il venoit d'avoir avec le roi, et combien il en étoit satisfait : « Je m'en réjouis, lui dit le vieux courtisan ; mais vous devriez désirer une abolition, car les péchés de cette qualité ne se remettent pas comme cela. — Une abolition, répondit le maréchal, sera-t-elle plus sûre que la parole du roi? Et s'il faut une abolition au duc de Biron, que faudra-t-il aux autres? » Il oublioit que la puissance royale commençoit à prendre le dessus, et qu'en fait de crimes d'état elle ne distingue pas entre les coupables.

Ce fut le plus grand des malheurs pour lui de ce que le roi ne chercha point à pénétrer le fond de l'intrigue ; il l'auroit peut-être arraché à la séduction, parce que le maréchal, ne pouvant douter, après les aveux détaillés qu'on auroit exigés, que ses actions ne fussent désormais éclairées, se seroit imposé la loi de les rendre plus régulières. Il est possible aussi que, sachant le monarque instruit à fond, il eût mieux connu le pardon ; et que, sensible à la bonté du souverain, il eût renoncé à des liaisons qui l'auroient rendu ingrat, au lieu qu'après sa grâce, loin d'être soulagé, il se trouva comme entre deux feux ;

bourrelé du côté du roi qui, d'un moment à l'autre, pouvoit connoître toutes les circonstances du complot, et lui faire un crime capital de ses réticences; embarrassé du côté du duc de Savoie et du comte de Fuentes, lesquels, piqués de se voir négligés, pouvoient livrer au roi les preuves de sa trahison, et le perdre. Mais il craignoit surtout Renazé, et les autres complices subalternes qu'il avoit employés; ils tenoient son sort entre leurs mains, et il ne falloit qu'une indiscrétion de leur part, échappée ou provoquée, pour le faire périr : ce fut donc principalement contre eux qu'il résolut de se précautionner. Il continua ses liaisons avec les ennemis de l'état, qui le flattoient toujours; mais il changea d'entremetteurs auprès d'eux, persuadé que, quand même on viendroit à découvrir les complots tramés par ces sortes de gens sous ses ordres, le pardon de Lyon couvriroit tout.

Henri IV oublia aisément la faute d'un homme qu'il aimoit. Comme il le connoissoit curieux d'honneurs, il l'envoya en Angleterre faire part de son mariage à la reine Élisabeth sa bonne amie. Le maréchal y arriva peu de temps après que cette princesse eut laissé monter sur l'échafaud le comte d'Essex son favori. On prétend que la vengeance d'un amour méprisé eut plus de part à son sup-

plice que la politique d'état. Cependant il faut avouer qu'il s'étoit rendu criminel au moins d'un projet de révolte. Élisabeth raconta à Biron avec attendrissement les erreurs du comte, l'abus qu'il avoit fait de ses bontés, et les ressources qu'il auroit trouvées dans son indulgence : elle dit qu'elle avoit tout tenté pour le sauver ; qu'elle ne demandoit qu'un aveu, qu'une soumission, qu'il daignât seulement demander grâce. Puis fixant tout à coup le maréchal, comme honteuse de la sensibilité qu'elle venoit de faire paroître, et se rappelant les devoirs austères de la royauté, elle lui dit : « Si j'étois à la place du roi mon frère, il y auroit des têtes coupées aussi bien à Paris qu'à Londres. Dieu veuille toutefois qu'il se trouve bien de sa clémence ; pour moi, je n'aurois jamais pitié de ceux qui troublent un état. » On remarqua qu'en rendant compte de son ambassade, Biron ne parla pas de cet avertissement.

Il est rare que les exemples corrigent. Ce que Biron venoit d'entendre ne l'empêcha pas de se joindre à une cabale qu'il trouva formée à la cour, et dont les chefs n'auroient jamais dû causer du chagrin au roi. Le premier, Henri de Latour-d'Auvergne, duc de Bouillon, devoit tout à Henri IV, qui l'avoit choisi entre tous les seigneurs de sa cour pour lui faire épouser Charlotte de la Marck,

souveraine de Sedan, dont la main étoit à sa disposition. Le second, Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême, étoit perpétuellement comblé des faveurs du roi, tant en mémoire de Charles IX, dont il étoit fils naturel, que par égard pour Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, sa maîtresse, dont il étoit frère utérin. L'un et l'autre oubliant ce qu'ils avoient et de qui ils le tenoient, ne songeoient qu'à en acquérir davantage. Le duc de Bouillon étoit dévoré du désir d'agrandir sa souveraineté, et croyoit ne pouvoir y parvenir qu'en renouvelant les troubles. Le comte d'Auvergne avoit formé le projet de faire retomber la couronne dans sa famille, et la fécondité de la reine ne lui paroissoit pas même un obstacle dont on dût s'embarrasser.

Marie de Médicis, dans le courant de la première année de son mariage, avoit rendu le roi père d'un dauphin. Ce bonheur n'empêchoit pas le monarque de se livrer aux caprices d'un amour volage. Ses infidélités multipliées et peu secrètes chagrinoient son épouse, qui ne lui cachoit pas son dépit. De là naissoient des froideurs et des picoteries qui, dans la maison d'un particulier, seroient restées sans conséquence, mais qui, dans la cour d'un roi, influoient sur le sort du royaume. Henriette d'Entragues avoit aussi donné au

roi deux fils ; elle prétendoit n'être devenue mère que sous la foi d'une promesse de mariage antérieure à l'hymen de Marie. Au moment de la célébration, elle avoit signifié à Lyon une opposition dont on ne tint pas compte. Cependant elle n'en croyoit pas moins avoir assuré à son fils des droits qu'elle pouvoit faire valoir. Il s'agissoit d'abord de faire déclarer le mariage du roi nul, et le dauphin illégitime : projet chimérique. Mais quelle chose ne fait pas croire possible le désir de régner et de supplanter une rivale ? Henriette employa à se satisfaire les armes du sexe le plus foible, les charmes et la malice : par les premiers elle retenoit tyranniquement le roi sous son empire ; la seconde lui servoit à éloigner Henri de son épouse. La favorite possédoit supérieurement le talent de contrefaire, et, dans ses momens de gaieté, elle imitoit plaisamment le ton de la reine, ses manières, son accent et son idiome mêlé d'italien et de françois. Le roi rioit de ces folies ; mais la reine, à qui on le rapportoit, entroit en fureur, et demandoit vengeance. Henri tâchoit d'éluder : il ne vouloit pas qu'on prît au sérieux des bouffonneries qu'il prétendoit n'être faites que pour l'amuser. Marie au contraire insistoit; et, voyant que le roi la payoit de défaites, elle croyoit sa rivale préférée, éclatoit en reproches, et donnoit publique-

ment des scènes d'humeur et de dépit, qui faisoient de vives impressions sur l'âme sensible du monarque. Henriette se flattoit que ces scènes multipliées aigriroient à la fin l'époux, et pourroient lui faire prendre un parti violent, comme de renvoyer la princesse à Florence. Elle trouvoit tout simple que le roi la reconnût ensuite comme véritable reine, en vertu de la promesse de mariage, et qu'il donnât le titre de dauphin à son fils. Tel fut le rôle que la marquise de Verneuil joua dans cette affaire; il n'étoit pas le plus aisé, si la nature ne l'eût faite aussi propre à désoler une épouse susceptible qu'à captiver un prince facile. Le duc de Bouillon, le plus fécond, le plus habile discoureur de son temps, joua le second: il formoit des plans, discutoit les difficultés, concertoit les moyens, rassuroit ceux que le danger auroit pu effrayer: il paroissoit s'avancer plus que les autres complices; mais il avoit soin de ne laisser derrière lui ni écrits ni traces qui pussent le déceler. Le comte d'Auvergne, homme entreprenant et téméraire, arboroit hardiment l'étendard de la révolte; il parcouroit les provinces au-delà de la Loire, où il sembloit avoir fixé son séjour: il s'y concilioit la noblesse par des égards, le clergé par une grande affectation de catholicité, et le peuple par une feinte compassion de la misère qu'il souffroit sous

le poids des impôts dont il étoit accablé. Pour Biron, on le destinoit à commander les troupes, tant celles que fourniroit l'Espagne, que celles qui seroient levées en France. On devoit, lui disoient les flatteurs, l'opposer à Henri IV : idée toute seule capable de piquer sa vanité et de lui faire oublier son devoir. Ils ne manquoient pas de lui insinuer qu'un homme qui auroit forcé le roi à placer sur le trône l'épouse légitime, et à reconnoître le véritable héritier, ne devoit pas s'attendre à moins qu'à une souveraineté, ou à toute autre récompense qu'il désireroit. Ainsi le duc de Bouillon étoit l'âme de la conspiration ; le comte d'Auvergne en étoit, pour ainsi dire, la trompette, et Biron le bras. Pris à part, chacun en particulier auroit été peu redoutable ; mais réunis ensemble, et avec beaucoup d'autres qui ne se montroient pas encore, attaquant le roi, l'un à la cour, les autres dans les provinces, d'autres encore sur les frontières, ils pouvoient occasionner dans l'état des mouvemens très-dangereux.

[1602] Henri IV en eut quelques soupçons au commencement de l'année. Il apprit qu'il y avoit de la fermentation dans le Poitou et dans les provinces adjacentes : il part avec sa promptitude ordinaire ; il se montre à ses peuples sans troupes et sans appareil effrayant, demande quel est le sujet de leurs plaintes.

Ils répondent qu'on leur a dit qu'il veut augmenter les impôts, détruire les priviléges du clergé, de la noblesse et de la magistrature, et bâtir de tous côtés des citadelles, pour les gouverner en despote qui ne connoît ni frein ni loi. Le roi s'explique sur tous ces sujets avec les députés des corps; il leur fait voir qu'ils sont trompés ; que ses intentions pour le soulagement des peuples sont pures et droites. « Quant aux citadelles, dit-il, celles que je voudrai faire ne seront bâties que dans le cœur de mes sujets. » Henri avoit cette affabilité, ce ton de vérité qui persuade. Sa présence et ses discours calmèrent toutes les craintes ; les murmures cessèrent, et il revint triomphant de la malice de ses ennemis.

Mais elle existoit toujours à la cour, comme dans un volcan dont les explosions indiquoient une inflammation très-étendue, et dont le vrai foyer restoit caché. Le roi, certain qu'il y avoit des projets, sans en connoître précisément le but ni les auteurs, vivoit dans les alarmes. Dufresne Canaye, son ambassadeur à Venise, ministre pénétrant et infatigable, qui étendoit ses correspondances dans toute l'Italie, lui mandoit qu'on voyoit souvent des François à Milan et à Turin; qu'ils s'enveloppoient dans l'ombre du mystère, et qu'ils avoient de nuit de fréquentes conférences avec les ministres de ces deux cours. Du-

fresne nommoit les uns, désignoit les autres, marquoit heure par heure leurs démarches, décrivoit jusqu'à leurs habits, leur contenance et leurs gestes. Il mandoit de plus qu'on déchiroit le roi en Italie au sujet de ses mœurs; qu'on décrioit son gouvernement pour répandre sur lui une espèce de mépris; qu'on rabaissoit sa puissance, afin de persuader à ses alliés qu'il étoit hors d'état de les secourir dans le besoin; qu'enfin les Vénitiens eux-mêmes, malgré leur attachement pour Henri, commençoient à prêter l'oreille à ces insinuations calomnieuses, et à se défier de la France.

On est étonné de voir avec quelle indifférence les ministres et le roi lui-même recevoient ces avertissemens. Ils poussèrent l'indolence jusqu'à négliger de faire passer à Dufresne l'argent nécessaire au paiement de ses espions; il ne demandoit qu'une somme modique pour faire enlever un de ces mauvais François, qui auroit peut-être révélé toute l'intrigue, et on la refusa; mais Henri IV fut mieux servi par l'imprudence de Biron que par ses propres ministres.

Depuis son retour d'Angleterre, le maréchal parut peu à la cour, encore étoit-ce en homme mécontent, dédaigneux, blâmant tout ce qui se faisoit, quelquefois rêveur, impatient, colère, tels qu'on voit

des gens qui, embarrassés dans une mauvaise affaire, affectent l'assurance, et s'obstinent contre le cri de leur conscience. Ses soucis n'étoient pas sans cause. Son intimité avec La Fin commençoit à tourner comme font toutes les amitiés fondées sur des intérêts criminels. Il s'étoit glissé entre eux des soupçons; le comte de Fuentes, plus connoisseur que le maréchal, se douta le premier, sur quelques paroles échappées à La Fin, qu'il seroit homme à les trahir. Sans lui rien témoigner il le renvoya en France, et l'engagea, sous quelques prétextes, à prendre son chemin par la Savoie. Les avis étoient donnés à Emmanuel, et La Fin y auroit au moins perdu sa liberté : mais soit heureux hasard, soit prévoyance, La Fin prit par la Suisse, et il chargea de la commission pour la Savoie Renazé son secrétaire, qui fut arrêté et resserré dans le château de Chiari.

Retiré en Auvergne sa patrie, La Fin tourne des yeux inquiets sur sa situation; il se voit au milieu de la France qu'il trahit, sans asile chez les étrangers, auxquels il est suspect. En vain il porte des plaintes au duc de Biron sur la captivité de son secrétaire, il n'en reçoit que des réponses inquiétantes. On ne lui parle de l'infortuné Renazé que comme d'un homme qu'il a fallu sacrifier à la sûreté commune, et dont on a été obligé d'étouffer

la voix dans le tombeau. Le maréchal lui conseille de ne faire ni recherches ni menaces à l'occasion de ce complice, mais au contraire, tant la crainte est cruelle, de se défaire secrètement de ceux dont il a été accompagné dans ses voyages, et qui pourroient donner des lumières sur ses démarches : affreuses précautions qui font connoître à La Fin ce qu'il doit appréhender lui-même, surtout n'étant plus nécessaire.

Or, depuis le pardon de Lyon, le maréchal, fidèle à la résolution qu'il avoit prise de changer ses entremetteurs, ne s'étoit presque pas servi de La Fin. Il donnoit toute sa confiance au baron de Luz. Ses voyages à Milan et à Turin, il les faisoit faire par Hébert, son secrétaire, qui prenoit des prétextes de pèlerinages, ou d'aller acheter des armes et des étoffes en Italie, ou d'y conduire des jeunes gentilshommes qu'on vouloit faire voyager. La Fin, qui s'étoit servi des mêmes défaites, ne se trompoit pas sur leur but. Il en tiroit cette conséquence, que le duc de Biron avoit toujours les mêmes intrigues, mais qu'il employoit d'autres agens. Par le moyen des habitudes qu'il conservoit dans la maison du maréchal, il étoit aussi instruit de sa conduite personnelle : on l'avertissoit que Biron s'éloignoit du roi ; qu'il affectoit de mépriser ses bonnes grâces et de le braver, et qu'en

même temps il ne prenoit aucune précaution, ni pour se défendre, ni du moins pour se sauver, si on découvroit quelque chose. De toutes ces circonstances, La Fin conclut que Biron couroit à sa perte : pour lui, il prend son parti, et demande une audience au roi.

Chose étonnante! dans le temps où les yeux et les oreilles, tant du roi que des ministres, auroient dû être perpétuellement ouverts, la demande de La Fin fut négligée; et peut-être l'auroit-on oubliée tout-à-fait, s'il n'étoit survenu un fugitif de Piémont, qui en dit assez au roi pour lui inspirer de la curiosité sur ce que La Fin avoit à révéler. On lui dépêcha donc un exprès pour convenir de la récompense qui lui seroit accordée, et de la conduite qu'il tiendroit pour ne pas alarmer le maréchal. Quant à la récompense, La Fin ne demanda que sa grâce, et elle lui fut promise. A l'égard des précautions à prendre pour soustraire son intelligence avec le roi à l'attention de Biron, il imagina d'écrire au maréchal qu'il avoit une affaire de famille qui exigeoit sa présence à la cour; que s'il ne s'y rendoit pas dans une circonstance aussi importante, on pourroit mal juger des raisons qui le retiendroient en province; qu'il hésitoit cependant de paroître à la cour, dans la crainte de lui donner des soupçons, et qu'il s'abandonnoit à sa déci-

sion. Biron, toujours confiant, laissa toute liberté à La Fin ; et celui-ci vint à Fontainebleau, de l'aveu du maréchal, et sans aucun soupçon de sa part.

Le roi l'interrogea lui-même. « Connoissant, dit La Guesle, le naturel des guerriers, qui parlent beaucoup, mais que le son de la trompette fait agir autrement, » il ne fit pas grand cas des dépositions du délateur, tant qu'elles se bornèrent à des discours ; mais, quand il montra les papiers qu'il avoit dérobés à la vigilance du maréchal, Henri, trop convaincu, écrivit à Sulli : « Mon ami, venez me trouver en diligence pour chose qui importe à mon service, votre honneur, et le commun contentement de tous deux. » Le ministre vole ; il trouve le roi à cheval, partant pour la chasse, où il alloit faire diversion à ses chagrins. Henri s'incline vers Sulli, et lui serrant sa tête contre son cœur, lui dit en soupirant : « Mon ami, il y a bien des nouvelles ; toutes les conspirations contre moi et mon état, dont nous ne faisions que nous douter, sont maintenant découvertes. » Il raconte ensuite à son ministre que c'est La Fin, le principal confident de Biron, qui est venu tout avouer ; « mais, dit-il, il enveloppe dans sa déposition beaucoup de gens, même des plus grands : or, devinez. — Moi, sire, répondit Sulli, deviner un homme qui soit

traître ! c'est ce que je ne ferai jamais. » Henri presse de nouveau Sulli, qui résiste toujours; enfin il lui dit en souriant : « M. de Rosni en est; le connoissez-vous bien ? » Puis, sans même prendre la peine de le rassurer sur cette imposture, qui se détruisoit d'elle-même, il lui ordonne d'aller entendre les dépositions de La Fin avec Villeroi et le chancelier de Bellièvre.

Le résultat de leur examen fut qu'il falloit mander à la cour le maréchal de Biron, et qu'il y avoit assez de preuves pour l'arrêter. C'étoit une entreprise dont l'événement a prouvé la facilité, mais qui pouvoit alors paroître délicate : car La Fin déclaroit, à la vérité, ce qui s'étoit passé pendant qu'il avoit eu la confiance du maréchal, c'est-à-dire, jusqu'au pardon de Lyon : ainsi, jusque-là tout étoit connu, et il n'y avoit rien à craindre. Mais depuis ce temps, ne pouvoit-il pas s'être formé des complots plus redoutables ? Ne pouvoit-il pas se faire qu'il y eût des complices en plus grand nombre, et plus accrédités; que les mesures fussent mieux prises, qu'il ne fallût peut-être plus qu'une étincelle pour faire jouer des mines préparées en plusieurs endroits du royaume ? Il étoit donc important de ne point alarmer Biron, qui auroit pu ou se sauver et emporter avec lui son secret, par conséquent laisser toujours le roi dans

le même embarras, ou frapper à l'instant son coup, et embraser toute la France.

Il avoit envoyé à la cour le baron de Luz pour sonder le terrain. Le roi s'exprima avec lui sur le compte de Biron, en termes obligeans; et en effet, malgré le crime du maréchal, Henri ne pouvoit se défendre d'un retour de tendresse pour lui et les autres coupables : « S'ils pleurent, disoient-ils, je pleurerai avec eux; s'ils se souviennent de ce qu'ils me doivent, je n'oublierai ce que je leur dois; ils me trouveront aussi plein de clémence qu'ils sont vides de bonnes affections : je ne voudrois pas que le maréchal de Biron fût le premier exemple de la sévérité de ma justice, et que mon règne qui jusqu'à présent a ressemblé à un air calme et serein, se chargeât tout soudain de nuées, de foudres et d'éclairs. »

Que ne sut-il, l'infortuné maréchal, les dispositions favorables de son maître! mais trompé par La Fin, trompé par ses amis qui croyoient La Fin sincère, il s'imagina ne pouvoir se sauver que par le silence. Il délibéra cependant s'il s'exposeroit à rendre compte de sa conduite. Plusieurs personnes de la cour lui conseillèrent secrètement de se mettre en sûreté; mais il étoit déjà trop tard pour hésiter d'obéir. Sous prétexte de changer les poudres et les autres munitions de

guerre et de bouche des forteresses de Bourgogne, devenues trop vieilles, Sulli les avoit retirées sans en substituer d'autres, de sorte que la province sur laquelle Biron comptoit se trouvoit hors de défense, sans qu'il s'en fût aperçu.

Le duc de Biron arriva à Fontainebleau le 13 juin. Son entrée à la cour fut un spectacle. On avoit observé que La Fin étoit en fréquentes conférences avec le ministre ; que souvent il sortoit de la maison du chancelier bien avant dans la nuit, et que le roi s'y trouvoit quelquefois. Il n'en falloit pas davantage pour rendre les courtisans attentifs à la contenance du maréchal : elle fut fière et hautaine, d'autant plus qu'en mettant pied à terre La Fin lui glissa à l'oreille : « Bon courage, mon maître! ils ne savent rien. » Cependant, comme ses affaires étoient déjà le sujet des conversations ; comme on soupçonnoit qu'il n'étoit pas exempt de reproches, sans qu'on sût précisément jusqu'à quel point il en méritoit, on lui auroit désiré moins de présomption. « Il ne trouva, dit Mathieu, personne qui parlât pour son orgueil, et chacun auroit intercédé pour son humilité. »

Il aborda le roi avec assurance. Henri le reçût avec bonté, le promena dans ses jardins, parcourut avec lui ses appartemens, et lui fit voir les ornemens qu'il y avoit ajoutés;

de temps en temps il mettoit en avant des propos capables d'amener une confidence : mais Biron regardoit négligemment, écoutoit comme forcé, répondoit dédaigneusement, et même avec insolence *; il étoit venu, disoit-il, non pour se justifier, mais pour connoître ses calomniateurs et en tirer vengeance. Le roi lui fit entendre assez clairement qu'il étoit instruit, le conjura de lui ouvrir son cœur, lui dit qu'il vouloit tenir l'aveu entier de lui-même; à cette condition il lui offrit un pardon général et ses bonnes grâces. Voyant que, malgre tant d'avances, il ne gagnoit rien sur cet opiniâtre, il lui détacha quelques-uns de ses amis, dont les instances ne réussirent pas davantage. « Mon ami, disoit tristement le monarque à Sulli, voilà un malheureux homme que le maréchal;

* Sur une des cheminées de Fontainebleau on avoit placé le roi en relief, sous la figure d'un conquérant entouré de trophées. « Eh bien! mon cousin, dit Henri au maréchal, en lui montrant ce portrait, si le roi d'Espagne m'avoit vu comme cela, que diroit-il? — Sire, il ne vous craindroit guère, » répondit Biron d'un ton moqueur. Le monarque jeta sur le maréchal une œillade de colère, qui sans doute le fit rentrer en lui-même; car il ajouta sur-le-champ : « J'entends, sire, en cette statue, et non pas en votre personne. » Le roi lui répondit avec un sourire amer : « Bien, monsieur le maréchal. » *Voyez* Cayet, page 289.

j'ai envie de lui pardonner, d'oublier tout ce qui s'est passé, et de lui faire autant de bien que jamais. Il me fait pitié; mon cœur ne se peut porter à faire du mal à un homme qui a du courage, duquel je me suis si long-temps servi, et qui m'a été si familier. Mais toute mon appréhension est que quand je lui aurai pardonné, il ne pardonne ni à moi, ni à mes enfans, ni à mon état. »

Si Henri-le-Grand avoit ces craintes, quelles devoient être les terreurs de Marie de Médicis! Une reine, une mère, qui se voyoit menacée d'être elle-même chassée du trône et de voir arracher le sceptre à son fils! Car La Fin déposoit avoir entendu dire au comte de Fuentes, « que jamais l'état d'Espagne ne se fieroit aux François, si ce n'étoit qu'ils fassent faillir la race des princes du sang, en commençant par le roi et son dauphin, » et que l'intention du maréchal étoit de renverser toute la France. On ne sait, à la vérité, cet affreux projet que par un complice qui cherchoit peut-être à se faire valoir, et cette sorte de preuve n'est pas toujours convaincante : mais comme on rappelle tout en certaines circonstances, quelques personnes se souvinrent que Biron avoit dit qu'il n'y avoit qu'un coup d'épée qui pût l'empêcher d'être souverain; » et d'un homme assez imprudent pour laisser échapper ce propos, il étoit par-

donnable d'appréhender des extrémités fâcheuses ou un coup de désespoir. L'intérêt que la reine avoit dans cette affaire ne permit pas au roi de lui en laisser ignorer l'importance. Il l'appela aux conseils qui se tinrent à ce sujet; et ce furent peut-être ses frayeurs et ses larmes qui arrachèrent à la justice du monarque les derniers ordres contre l'infortuné Biron. « Mais auparavant, dit le roi, je lui veux dire encore que s'il se laisse mener par la justice, il ne s'attende plus à grâce quelconque de moi. »

Plein de cette idée, Henri suit de l'œil le criminel, l'examine, le voit jouer et causer, sans qu'il paroisse ébranlé ni inquiet. Enfin comme la nuit avançoit, il l'appelle dans sa chambre; et, faisant un dernier effort, il lui dit : « Maréchal, c'est de votre bouche, que je veux savoir ce dont, à mon regret, je suis trop éclairci. Je vous assure de votre grâce, quelque chose que vous ayez commise contre moi. Le confessant librement, je vous couvrirai du manteau de ma protection, et l'oublierai pour jamais. — Oh! c'est trop, répondit l'obstiné Biron, c'est trop presser un homme de bien qui n'a eu d'autre dessein que celui qu'il vous a dit. — Plût à Dieu, répliqua le roi; mais je vois bien que je n'apprendrai rien de vous; je vais voir si le comte d'Auvergne m'en dira davantage. » Il sort

sous ce prétexte, examiné par lui-même si ce qu'il avoit ordonné étoit prêt. En rentrant dans sa chambre il congédie tout le monde; et s'adressant au maréchal, il lui dit: « Adieu, baron de Biron; vous savez ce que je vous ai dit. »

Il étoit encore temps, Biron, prosterné aux pieds du monarque attendri, auroit obtenu grâce, mais trop altier pour fléchir, il sort; la porte se ferme. Aussitôt Vitri, capitaine des gardes, le saisit par le bras, et lui demande son épée. « Mon épée, s'écria le maréchal, mon épée qui a tant fait de bons services! » Il la détache cependant, et demande à parler au roi; mais il avoit laissé passer le moment de la miséricorde, et ce moment échappé ne revint plus. En traversant la salle des gardes, il eut l'imprudence de dire: « Vous voyez comme on traite les bons catholiques! » parole qui n'émut personne.

Dans le même temps Praslin, autre capitaine des gardes, demandoit l'épée au comte d'Auvergne: « Tiens, prends-la, dit-il sans se déconcerter; elle n'a jamais tué que des sangliers: si tu m'avois averti de ceci, il y a deux heures que je dormirois. » En effet, il se coucha tranquillement et dormit. Le maréchal, au contraire, passa la nuit dans son manteau, livré à la plus grande agitation; il se promenoit à grands pas, frappoit du poing

contre les murailles ; il apostrophoit les gardes, se parloit à lui-même, se reprochoit de n'avoir pas suivi le conseil qu'on lui avoit donné de se sauver ; il prioit qu'on avertît ses secrétaires de brûler ses papiers, d'avouer une chose, d'en faire une autre ; il s'interrompoit ensuite, en se rappelant qu'il étoit prisonnier, et qu'il n'y avoit plus là personne pour lui obéir. Infortuné ! qui commençoit à sentir l'abandon général, la plus terrible épreuve d'un homme accoutumé à l'empressement de la foule, compagne de la grandeur.

Le lendemain le maréchal et le comte d'Auvergne furent transférés par eau de Fontainebleau à la Bastille. Le roi donna, le 18, des lettres-patentes qui attribuoient le procès au parlement. Il fut instruit par Achille du Harlai, premier président, Nicolas Potier, aussi président, assistés d'Étienne Fleuri et Philibert Thurin, conseillers, nommés rapporteurs.

Avant toute action juridique, les parens et les alliés du maréchal obtinrent permission de se jeter aux pieds du roi. Le duc de La Force portoit la parole. Il rappela les services du prisonnier, ceux de sa famille, l'ignominie que son supplice feroit rejaillir sur elle, et il employa tout ce que le sujet pouvoit fournir de pathétique pour fléchir la justice

du monarque, et réfléchir dans son cœur les sentimens de son ancienne bonté. Henri l'écouta d'un air pénétré, puis reprenant les points de sa harangue, il lui dit que ces sortes de punitions ne déshonoroient pas les familles; et il le prouva par son propre exemple: « Car, dit-il, je ne me fais pas honte d'être descendu des Armagnacs et du comte de Saint-Paul, qui ont péri sur l'échafaud. Quant à la clémence dont vous voulez que j'use à l'égard du sieur de Biron, ce ne seroit miséricorde, mais cruauté. S'il n'y alloit que de mon intérêt particulier, je lui pardonnerois, comme je lui pardonne de bon cœur; mais il y va de mon état, auquel je dois beaucoup, de mes enfans que j'ai mis au monde, qui pourroient me reprocher, et tout mon royaume, si je venois à défaillir, que j'ai laissé un mal que je connoissois. Je laisserai faire le cours de la justice: vous verrez le jugement qui en sera porté. J'apporterai ce que je pourrai à son innocence. Je vous permets d'y faire ce que vous pourrez, jusqu'à ce qu'on connoisse qu'il soit criminel de lèse-majesté; car alors le père ne peut solliciter pour le fils, le fils pour le père, la femme pour le mari, ni le frère pour le frère. »

L'historien Mathieu remarque qu'entre les papiers produits par La Fin, on en choisit vingt-sept, « non ceux qui concluoient le

plus contre Biron, mais ceux qui ne parloient que de lui. » En effet, entre les pièces qu'on trouve dans les différentes relations, aucune n'indique la complicité du comte d'Auvergne et du duc de Bouillon ; toutes regardent exclusivement le maréchal.

L'accusation contenoit quatre chefs principaux : 1° d'avoir eu intelligence avec l'archiduc, par Picoté, dont il payoit les voyages ; 2° d'être entré en traité avec le duc de Savoie et le comte de Fuentes, soit directement, soit par l'entremise de La Fin; 3° de s'être entendu avec l'ennemi pour retarder la prise des places de la Bresse, et faire recevoir des échecs à l'armée royale ; 4° d'avoir averti le gouverneur de Sainte-Catherine, de pointer le canon sur un endroit où il devoit mener le roi, et de lui dresser une embuscade d'arquebusiers.

On lui présenta d'abord ses lettres et ses mémoires, qu'il reconnut. Comme ils étoient écrits à double sens, il leur donna celui qui étoit favorable à sa cause ; et ainsi il ôta à cette preuve, pour le moment, toute sa force. Les juges demandèrent ensuite s'il avoit quelque reproche à produire contre La Fin. Loin d'en faire aucun, il répondit qu'il le regardoit comme un honnête homme. Aussitôt on lui lut la déposition de La Fin, qui expliquoit les mêmes pièces dans le sens le

plus naturel, et tout contraire à celui que Biron avoit donné : le prisonnier s'emporta pour lors contre La Fin, dit que c'étoit un traître, un scélérat gagné par ses ennemis pour le perdre.

Cependant le sens de ces pièces restoit incertain, parce que La Fin en donnoit un et Biron un autre. Pour en tirer une preuve concluante, il auroit fallu un nouveau témoin non reproché par le criminel, qui eût déterminé le vrai sens, en se joignant à l'un ou à l'autre : c'est ce qui arriva d'une manière accablante pour le maréchal. « Si Renazé étoit ici, s'écria-t-il, il donneroit le démenti à La Fin. » A peine avoit-il parlé que Renazé parut. Le jour même que Biron fut arrêté, ce prisonnier se sauva du château de Chiari, après avoir gagné ses gardes, apparemment moyennant l'argent que la France lui fournit. Il les emmena avec lui, échappa à toutes les poursuites du duc de Savoie, et vint sans délai fortifier le témoignage de La Fin. Sa présence fut un coup de foudre pour l'accusé; à peine en voulut-il croire ses yeux : il ne pouvoit concevoir par quelle fatalité cet homme, qu'il avoit cru mort, sortoit du tombeau pour le confondre. Il pensa qu'Emmanuel le trahissoit, et, dans le premier moment de sa surprise, il garda le silence.

Cependant il reprit ses esprits; et, se

voyant convaincu sur le sens des pièces, il réclama le pardon que le roi lui avoit accordé à Lyon ; mais il rendit lui-même ce moyen insuffisant, par des vœux qui lui échappèrent ; car, interrogé sur les circonstances de ce pardon, il répondit : « Je ne puis nier que je n'aie dit au roi tout ce qui s'étoit passé ; mais en lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avoit rendu capable de tout dire et de tout faire ; j'ai cru que je ne devois spécifier ce que j'avois honte d'avoir entrepris. » Raison excellente partout ailleurs que devant un tribunal établi pour juger un crime d'état ; crime qui n'admet pas un pardon vague et verbal, mais qui demande une abolition spécifiée et revêtue de lettres-patentes. Le maréchal ajouta qu'il n'avoit rien machiné contre son devoir, depuis le pardon. Malheureusement la preuve qu'il fournissoit de son innocence frappoit contre lui ; c'étoit une lettre, sans doute adressée à La Fin : il lui écrivoit qu'il ne vouloit plus se mêler d'intrigues, et que la naissance du dauphin avoit dissipé « ses ombrages et ses variétés. » Or le pardon étoit du commencement de l'année 1601 ; le dauphin n'étoit né qu'à la fin de septembre même année : il s'étoit donc écoulé, depuis le pardon, plusieurs mois, pendant lesquels Biron avoit persévéré dans ses ombrages et ses variétés.

Il est vraisemblable que le maréchal fixa au pardon de Lyon la fin de ses correspondances avec l'ennemi, parce que, depuis ce temps, ne s'étant plus servi de La Fin, il se flattoit de n'avoir point de preuves victorieuses contre lui; et il ne se trompa pas. Ses confidens, dans ces derniers temps, avoient été le baron de Luz son ami, et Hébert son secrétaire. Le premier, réfugié en Bourgogne, ne put être contraint d'en sortir; le second, appliqué à la question, en souffrit les douleurs sans rien avouer: mais on ne pouvoit se tromper sur les motifs qui l'avoient fait envoyer à Milan, ni croire qu'un secrétaire confident quittât son maître pour des raisons aussi frivoles que celles qu'on alléguoit, et qu'il allât voyager dans des pays étrangers, pendant que son service auprès du maréchal étoit nécessaire. Si donc la constance et la fermeté d'Hébert lui sauvèrent la vie, elles ne purent garantir celle de son maître.

Le 23 juillet, le chancelier se rendit au parlement: les pairs qui avoient été convoqués n'y vinrent pas; mais il s'y trouva cent douze juges. On employa trois séances à entendre le rapport du procès; et, le 27, le maréchal fut amené de la Bastille au Palais.

Le duc de Biron parut grand en cette occasion; il mit dans sa défense toute la modestie du repentir, et toute l'énergie de la

douleur. Le nombre des juges, leur gravité, leur silence, objets si imposans, ne le troublèrent pas. Il commença son apologie par l'exposition des manœuvres employées pour le séduire; il mit entre ces moyens de prétendues sorcelleries, dont il est étonnant que La Fin se soit servi *, et plus étonnant encore qu'une âme qui n'étoit pas foible s'y soit laissé surprendre; preuve certaine que, quand on a une fois ouvert son cœur à la flatterie, toute arme devient victorieuse entre les mains du flatteur. Le maréchal détailla ensuite les raisons qui l'avoient empêché de faire au roi, depuis son arrivée à Fontainebleau, les aveux qu'il demandoit : « La Fin et moi, dit-il, nous nous étions juré de ne jamais rien révéler, et je croyois ma conscience liée par ce serment. De plus, en arrivant, La Fin lui-même m'avertit qu'il n'avoit rien avoué; et, comme j'étois très-résolu de ne jamais rien exécuter de ce que nous avions pu projeter ensemble, j'ai cru inutile de déclarer des choses qui ne devoient point avoir de suite, et qui pouvoient nous déshonorer tous deux. »

* La Fin lui faisoit voir des figures de cire qui remuoient et parloient; il souffloit sur lui, le baisoit sur l'œil, lui mordoit l'oreille. Voilà ce qu'un maréchal de France dit sérieusement devant ses juges, pour se disculper d'un crime de lèse-majesté. *Voyez* Vie de Biron. *Passim.*

Loin de convenir d'avoir eu dessein de mettre la vie du roi en péril, il répondit qu'au contraire c'étoit La Fin qui étoit coupable de ce conseil, et qu'il l'avoit rejeté avec indignation. Quant à l'accusation de s'être entendu avec les ennemis de l'état pour ménager leurs troupes et leurs places, il y opposa une énumération rapide et véhémente des choses qu'il auroit pu faire contre le service du roi dans les ambassades, à la tête des armées, dans le conseil et ailleurs, sans être exposé aux soupçons de trahison. « Ne pouvois-je pas, dit-il, me défendre en Bourgogne, amasser de l'argent, des troupes, des munitions, refuser de venir, puisque j'avois été averti? Une âme coupable, et peinée de l'horreur de sa conscience, fût tombée en pièces de peur et de tremblement; mais la secrète science que j'avois de ma fidélité, et l'innocence de mes desseins, ne me pouvoient donner aucune imagination de défiance. Je disois toujours en moi-même : J'ai trop bien servi le roi pour ne pas penser qu'il ne m'estime son serviteur. Je ne pouvois penser que la foudre de la justice du roi pût offenser un homme reposant dans la tranquillité de sa conscience. D'ailleurs j'étois assuré que le roi m'avoit pardonné, et que je ne l'avois pas offensé depuis le pardon. »

Il répéta ce qu'il avoit dit aux rapporteurs pendant l'instruction. « Je ne puis nier que, dans cette occasion, je ne dis pas au roi tout ce qui s'étoit passé; mais, en lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avoit rendu capable de tout dire et de tout faire, j'ai cru que je ne devois spécifier ce que j'avois honte d'avoir entrepris. Le roi ne m'auroit-il donc donné la vie alors que pour me la ravir maintenant! S'il ne lui plaît de considérer mes services, et les assurances qu'il m'a données de sa miséricorde, je me confesse digne de mort. Je n'espère pas mon salut en sa justice, mais en la vôtre, messieurs, qui vous souviendrez mieux que lui des périls que j'ai courus dans les bacchanales de la ligue, et que, sans les services que j'ai rendus alors, vous ne seriez pas à présent mes juges. J'implore la miséricorde du roi; et, quand je ne dirois mot, les plaies dont je suis chargé la demandent pour moi. » Puis il ajouta, en poussant un soupir : « Ma faute est grande, messieurs; mais les grandes offenses veulent de grandes clémences. Quoi qu'il en advienne, je me confie plus en vous que je ne fais au roi, qui, m'ayant autrefois regardé des yeux de son amour, ne me voit que de l'œil de sa colère, et tient à vertu de m'être cruel, et à blâme d'exercer envers moi un acte de clémence. Ah! il vaudroit mieux pour moi qu'il ne

n'eût pas pardonné la première fois, que de m'avoir donné la vie pour me la faire perdre honteusement. »

Biron cessa de parler; il eut la consolation de voir ses juges attendris, et ne se retira pas sans quelque espoir.

La cour se rassembla le 29. On alla aux opinions : la loi étoit contre l'accusé; il avouoit qu'il avoit eu commerce avec les ennemis de l'état. Le pardon donné à Lyon sur un exposé imparfait n'étoit point revêtu des formes légales; le roi d'ailleurs, sur les représentations de quelques-uns de ses ministres qui redoutoient la furie de Biron, s'il échappoit, le révoqua par des lettres expresses qui furent adressées au parlement; il se trouvoit au procès de fortes présomptions que, depuis ce pardon, il avoit persévéré dans les mêmes intrigues. Enfin, il nioit d'avoir voulu exposer la vie du roi; mais deux témoins non reprochés l'affirmèrent contre lui. Il fut donc condamné tout d'une voix à avoir la tête tranchée en place de Grève, « comme convaincu du crime de lèse-majesté, par les conspirations par lui faites contre la personne du roi, entreprises sur son état, proditions et traités faits avec les ennemis de l'état. »

Quelques juges proposèrent de décréter La Fin et Renazé; mais le chancelier remontra que ceux qui découvrent les conspira-

tions dans lesquelles ils ont trempé, sont non-seulement dignes de pardon, mais méritent récompense. « Peut-être, ajouta-t-il, toute cette faction ne sera pas coupée avec la tête du maréchal; il pourra en naître encore qu'on aura peine à découvrir, si le bon traitement fait aux complices de celle-ci n'engage les autres à parler. »

Cette précaution n'étoit que trop nécessaire contre les ennemis de la personne et de la fortune de Henri IV. Nous avons remarqué qu'un des plus envenimés étoit le comte de Fuentes. On auroit peine à imaginer jusqu'où allèrent son dépit et sa rage, quand il crut ses « corruptions découvertes » par la détention du maréchal. Fuentes dominoit l'Italie par la grande idée qu'il avoit répandue de la puissance espagnole, comparée à la françoise. Il étoit de sa politique de déprimer celle-ci, et de faire croire que le roi de France n'avoit ni justice ni autorité, et que les puissances d'Italie qui quitteroient l'Espagne pour s'attacher à la France, feroient une fausse démarche dont elles pourroient se repentir. Rien n'étoit si capable de détruire ces préventions inspirées aux Italiens, qu'une conduite ferme de la part de Henri IV, dans la circonstance d'une conspiration contre lui. C'est pourquoi le gouverneur de Milan s'appliqua à la décrier. A la première nouvelle de l'emprison-

nement de Biron, Fuentes soutint que le maréchal étoit innocent, et que le roi ne l'avoit fait arrêter que par jalousie. Il publia ensuite que toute la cour se déclaroit pour le prisonnier; que la moitié du royaume se soulevoit en sa faveur, et que le roi n'oseroit jamais le faire mourir. Dufresne Canaye, ambassadeur à Venise, mandoit à Henri ces propos, et l'impression qu'ils faisoient même sur ses alliés. L'Italie entière, disoit-il, a les yeux tournés sur votre majesté; et, si vous ne punissez, votre indulgence sera traitée de crainte et de foiblesse. Ainsi plusieurs causes concoururent à la mort du duc de Biron: ses fautes, les frayeurs de la reine, l'arrogance du comte de Fuentes et de ses autres fauteurs et instigateurs; enfin la nécessité d'un exemple, tant pour réprimer les brouilleries au dedans que pour soutenir le crédit de l'état au dehors.

On laissa passer un jour entre la condamnation, qui fut prononcée le 30 juillet, et l'exécution. Pendant cet intervalle les parens obtinrent que le lieu de l'exécution seroit changé, et qu'elle se feroit à la Bastille et non à la Grève. Quelques personnes crurent qu'il y eut dans ce changement plus de précaution que d'égards, et qu'on le fit parce qu'on craignit quelque mouvement de la part de ses amis. Le roi lui accorda aussi la grâce de faire

son testament, et de n'être point lié. « Quelles grâces ! quelles grâces ! s'écrioit le malheureux Biron d'une voix étouffée par les sanglots. Quoi ! ne pouvoit-on me garder céans, les fers aux mains, pour se servir de moi dans un jour d'importance ? Monsieur, disoit-il au chancelier de Bellièvre, vous avez tant aimé mon père ! encore pouvez-vous représenter au roi ce que je dis. Jamais, non jamais je n'ai attenté à sa personne. » Quand on lui lut ces paroles de la sentence : *pour avoir attenté à la personne du roi*: « Il n'en est rien ! s'écria-t-il transporté de fureur ; cela est faux ; ôtez cela. » Il répéta encore sur l'échafaud : « A la vérité j'ai failli ; mais[1], pour la personne du roi, jamais, non jamais. » On appela à ce triste spectacle quelques personnes choisies dans les différens corps, dans le conseil, le parlement, la ville et les marchands. Elles furent témoins des transports du maréchal, de l'espèce de délire qui égara son esprit : non, disoit-il, à cause de la mort, qu'il avoit mille fois affrontée dans les combats, mais à cause de la honte du supplice. « Ah ! que je voudrois bien, dit-il aux soldats qu'il vit sous les armes en descendant dans la cour de la Bastille, que je voudrois bien que quelqu'un de vous me donnât d'une arquebuse à travers du corps ! »

Ce souhait n'étonnera pas quiconque se

peindra Biron, et entrera dans cette âme déchirée par une foule de réflexions accablantes. Il étoit d'un tempérament tout de feu; un sang pétillant bouillonnoit dans ses veines. Naturellement impatient, jamais il n'avoit éprouvé d'adversité. Duc, pair, maréchal de France, Biron se voit tout à coup déchu da sa grandeur; il repasse dans son esprit ses victoires, ses exploits, ses triomphes, compare son ancien éclat à l'état humiliant où il se trouve, à la mort ignominieuse qui l'attend. Il se rappelle ses projets chimériques, leur funeste issue, ses perfides amis qui l'ont précipité dans l'abîme, et qui l'abandonnent; il est forcé de s'avouer à lui-même qu'il ne lui falloit qu'un aveu, un mot pour se sauver, et qu'il n'a pas voulu le prononcer. C'est dans ce moment que ses gardes consternés viennent baiser sa main, et lui dire le dernier adieu. Les ministres d'une religion trop négligée lui présentent des consolations que son trouble l'empêche d'admettre dans son cœur. Il s'agite, il frissonne; puis, reprenant courage, il marche vers l'échafaud du même pas dont il alloit au combat; il monte, regarde autour de lui d'un air inquiet; il cherche l'épée du bourreau, qu'on cache à ses yeux; un tremblement général le saisit; il se précipite à genoux et se bande lui-même les yeux; mais, au moment qu'on veut le toucher pour

lui couper les cheveux, il s'écrie d'une voix tonnante : « Qu'on ne m'approche pas ! je ne saurois l'endurer : si je me mets en fougue, j'étranglerai la moitié de ce qui est ici. » Son œil étoit étincelant ; son geste, sa menace glacent d'effroi les plus hardis : enfin il se remet à genoux ; et, plus prompt que le regard, le bourreau lui abat la tête d'un seul coup.

Ainsi périt Biron, victime de son opiniâtreté, de son orgueil et de sa crédulité : il le reconnut trop tard, lorsqu'en parlant de ses complices il les nommoit, « non complices de fait, mais vrais fauteurs et instigateurs ; » et lorsqu'il disoit « qu'il y en avoit de plus méchans que lui, mais qu'il étoit le plus malheureux. »

On ignore le degré de complicité du comte d'Auvergne et du duc de Bouillon avec le maréchal. Si on en croit Siri, ces deux seigneurs ne furent pas les seuls engagés dans cette affaire. Le roi seul en sut le secret, par des conversations qu'il eut avec le baron de Luz, et par les aveux d'Hébert après la mort de son maître. Le premier s'étoit retiré en Bourgogne, dans les places voisines de celles d'Espagne. Le président Jeannin alla l'y trouver, et le détermina à venir parler au roi, qui fut content de sa franchise, et le renvoya satisfait de ses bontés. Hébert avoit été con-

damné à une prison perpétuelle ; il mérita sa liberté par un récit exact de toute l'intrigue : on lui accorda de se retirer en Flandre ; mais de là il passa auprès du comte de Fuentes. Henri fit grâce au comte d'Auvergne, à condition qu'il n'entretiendroit plus aucun commerce avec les Espagnols. Pour le duc de Bouillon, quelque sauvegarde qu'on lui proposât, il ne voulut pas venir à la cour ; il se sauva en Allemagne, où il resta long-temps errant.

Cet acte de fermeté étonna les grands seigneurs : jusqu'alors ils s'étoient crus à l'abri de pareilles exécutions. Rendus, par le préjugé de la ligue, peu délicats sur les règles austères de la fidélité, ils s'imaginoient qu'il leur étoit permis de former des confédérations entre François, et d'entretenir des correspondances avec les étrangers, ennemis de l'état ou autres, pourvu qu'ils ne se portassent pas jusqu'à des hostilités. Ces principes anarchiques ne s'effacèrent pas sitôt en France, puisque Bassompierre, qui écrivoit plus de trente ans après, dit, par forme d'improbation de la conduite de Henri IV dans cette affaire : « On fit beaucoup de bruit de cette conjuration, dans laquelle il n'y eut pas un homme sur pied, pas une bicoque prise, pas une déclaration faite. » Élisabeth, au contraire, instruite des droits rigoureux de la royauté, et

jalouse de leur intégrité, ne sut pas plutôt la détention de Biron, qu'elle exhorta Henri à ne pas laisser son crime impuni. « Les sceptres, lui mandoit-elle, sont des tisons enflammés, qui doivent brûler les mains de ceux qui veulent les toucher. »

Cette princesse étoit fort piquée de la paix de Vervins, qui s'étoit faite sans son aveu, et qui l'avoit jetée dans quelque embarras. Elle saisit donc avec ardeur l'occasion de l'affaire de Biron, dont le conseil d'Espagne paroissoit le principal moteur, pour représenter au roi que vainement il espéroit quelque tranquillité de la part des Espagnols; qu'ils lui tendroient toujours des piéges; qu'ainsi le parti le plus prudent étoit de recommencer une guerre ouverte avec eux. Henri, dans son chagrin, prêtoit l'oreille à ces propositions : mais le pape, qui désiroit sincèrement d'entretenir la paix entre les deux couronnes, imaginoit toutes sortes de moyens pour l'apaiser. On lui fit espérer que la cour d'Espagne sacrifieroit le comte de Fuentes, et que, pour le moins, il seroit rappelé d'Italie, comme le roi le demandoit d'abord : mais le temps calma son ressentiment. On fit ce qui se pratique entre ennemis qui veulent garder les apparences d'amitié. Le roi d'Espagne désavoua ses ministres; il félicita le roi de France d'avoir échappé à ce danger. Celui-ci reçut le

compliment d'aussi bon cœur qu'il étoit fait. Malgré la paix, on faisoit toujours passer des secours aux Hollandois révoltés contre l'Espagne. Henri continua cette manœuvre ; et les Espagnols continuèrent aussi, selon l'expression de Canaye, « d'arroser nos mauvaises racines qui n'étoient pas encore mortes. »

Le comte de Fuentes, consterné de la catastrophe, donna d'abord tous les signes d'un violent désespoir. Il se consola ensuite, et il trouva même un sujet de triomphe, « jusqu'à se vanter, comme d'un grand chef-d'œuvre, d'avoir privé la France de cet habile général. » Mais comme il n'avoit pas encore fait à ce royaume tout le mal qu'il vouloit, il ne cessoit d'en chercher les occasions ; et le désir d'embarrasser le roi le rendoit habile à les trouver.

On ne sait pas d'une manière certaine si la marquise de Verneuil fut impliquée dans l'affaire de Biron ; mais, puisqu'un des buts de la conspiration étoit de faire donner à son fils, au préjudice du dauphin, les droits d'enfant légitime, il y a apparence qu'elle fut d'intelligence avec le comte d'Auvergne son frère, qui travailloit pour elle. Le roi ou voulut ignorer sa faute, ou lui fit grâce. Il lui pardonnoit ses infidélités, comment ne lui auroit-il pas pardonné ses crimes ? Certaine de l'empire qu'elle avoit sur le foible

monarque, Henriette, après sa grâce, ne fut ni plus attachée ni plus circonspecte. Elle aima l'un des fils du duc de Guise, assassiné à Blois, Claude de Joinville, depuis duc de Chevreuse, nom que sa femme a rendu si fameux. Il étoit encore à la fleur de sa jeunesse, âge peu propre à la discrétion. La marquise, quoique plus expérimentée, manqua de prudence; outre les visites fréquentes qu'elle souffroit, elle donna dans un commerce de lettres que leur passion réciproque rendit assez vives.

Soit légèreté, soit plaisir de la confidence, Joinville fit part de sa bonne fortune à madame de Villars, tante de sa maîtresse. Celle-ci s'étoit crue quelque temps aimée du monarque; mais, piquée de s'être trompée, elle s'attacha à la reine; et, de concert avec cette princesse, elle trahit la confiance du jeune homme, et fit tomber les lettres entre les mains du roi. L'embarras des amans est aisé à deviner : mais Henriette eut bientôt pris son parti; elle nia que ces lettres fussent d'elle; les sermens, les larmes furent employés pour persuader que c'étoit l'ouvrage de la jalousie de la reine et de sa tante. On produisit un homme qui, apparemment assuré de sa grâce, affirma que c'étoit lui qui, sur les instances de madame de Villars, avoit contrefait le caractère de la marquise. Sans

plus grands éclaircissemens, en amant qui ne cherche qu'un prétexte pour n'être plus en colère, le roi se contenta de cette ruse grossière; mais il fallut que les amoureux cessassent de se voir et de s'écrire.

Cette gêne causa un grand dépit au jeune prince de Joinville : il l'exprima par des paroles et des actions dignes de son âge. Des ministres espagnols, à l'affût de toutes les occasions qui pouvoient favoriser leurs vues, l'excitèrent à la vengeance, et lui en présentèrent les moyens. Il reçut avidement leurs propositions, et signa un traité dont les articles, dictés par la passion, n'étoient qu'un assemblage de projets sans liaison et sans ordre. Henri en fut instruit : il fit suivre un nommé Tangé, agent du duc de Savoie et du comte de Fuentes, qu'on arrêta sur la frontière. Il se trouva chargé du traité, qui tomba ainsi entre les mains du roi.

Sans donner à cette affaire plus d'éclat qu'elle ne méritoit, Henri appelle le jeune homme dans son cabinet, et lui fait tout avouer en présence du duc de Sulli, de sa mère, et du duc de Guise son frère. « Voici, leur dit-il ensuite, le vrai enfant prodigue qui s'est imaginé de belles folies; mais, comme pleines d'enfance et niveletés, je lui pardonne pour l'amour de vous et de M. de Rosni qui m'en a prié à jointes mains : mais c'est à

26.

condition que vous le chapitrerez bien tous trois, et que vous m'en répondrez à l'avenir ; car je vous le baille en garde, afin de le faire sage, s'il y a moyen. » Ses parens le firent voyager en Allemagne, où il fut, dit Canaye, bien traité par Bacchus, ensuite bien caressé par Vénus à Venise, d'où il alla tenter les faveurs de Mars en Hongrie, toujours néanmoins soupirant après la France, d'où il ne se voyoit éloigné qu'à regret.

[1603] Le royaume si long-temps dévasté commençoit à fleurir par les soins paternels de Henri-le-Grand. Aucun des moyens d'y répandre l'abondance ne lui échappoit : il entendoit le commerce comme un monarque doit l'entendre, c'est-à-dire pour le protéger. Enfermé dans son cabinet avec Sulli, il examinoit les mémoires dont les hommes à projets ne laissent jamais manquer les ministres, il pesoit les difficultés, calculoit les avantages, il aidoit de son crédit et de ses trésors les entreprises qui promettoient quelque utilité : ainsi on commença à ouvrir des canaux navigables, à bâtir des ponts, à élever des chaussées ; les étangs se comblèrent, les forêts s'éclaircirent, les grands chemins s'alignèrent, et ceux des péages qui gênoient la circulation, et qu'on ne put pas abolir tout-à-fait, du moins on les restreignit. *

* Dans les années 1603 et 1604, le roi bâtit beau-

La navigation trop long-temps négligée reprit faveur. Dès le quinzième siècle, les François avoient formé sur des côtes éloignées des établissemens dont leurs guerres civiles entraînèrent la chute. Rendus par la paix à leur goût pour les voyages, ils retournèrent dans le Canada, qu'ils avoient découvert plus de cent ans auparavant, et en ramenèrent cette année plusieurs habitans qui avoient consenti de se laisser transporter en France. L'habillement de ces sauvages, leur figure, leurs mœurs fut un spectacle pour la cour et pour la ville. Le roi les reçut avec bonté; et, comme on vouloit se servir d'eux auprès de leurs compatriotes pour établir un commerce dans ces contrées, ils furent renvoyés comblés de présens.

Henri-le-Grand aimoit les bâtimens, les jardins, et tous les arts qui sont une suite de ce goût, tels que le dessin, l'architecture, la

coup à Saint-Germain, Fontainebleau et Monceaux; commença le canal de Briare, finit le Pont-Neuf, éleva les galeries du Louvre, dont il destina le bas aux artistes, protégea des manufactures de soie, de cuir doré, de toiles de fil d'ortie, de crêpes de Bologne, favorisa les plantations de mûriers, contribua à la fondation des Feuillantines, des Carmélites, des Capucines et des Frères de la Charité. Entre les objets utiles simplement proposés, on trouve le plan d'un canal pour la jonction des deux mers. *Voyez* le Mercure pour ces deux années.

peinture et la sculpture. L'estime qu'il faisoit de l'agriculture nous est connue par un fait dont Siri nous a conservé la mémoire. Quand le connétable de Castille vint en France cette même année, Henri lui fit goûter du vin de ses vignes. Il lui dit : « J'ai une vigne, des vaches et autres choses qui me sont propres, et je sais si bien le ménage de la campagne, que, comme homme particulier, je pourrois encore vivre commodément. » Avec ce sentiment il étoit impossible qu'il n'eût pas une attention de préférence pour les cultivateurs, cette partie la plus précieuse de l'état. *

Il protégea aussi les manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent, l'établissement des Gobelins, des verreries, et d'autres arts de luxe nécessaires dans un grand royaume; mais qui, selon Sulli, ne doivent jamais occuper que la partie la moins nombreuse du peuple. Ce ministre craignoit que l'appât du gain attaché à ces sortes d'ouvrages ne peuplât trop les villes au dépens des campagnes, et n'énervât insensiblement la nation. « Cette vie sédentaire, disoit-il en parlant des manufactures d'étoffes, ne peut faire de bons soldats :

* Personne n'ignore ce mot qui est devenu comme proverbe. « Si je vis, il n'y a pas de paysan qui ne mette tous les dimanches une poule dans son pot. »

la France n'est par propre à de telles babioles. » C'est pourquoi il vouloit que les impôts portassent presque tout entiers sur le luxe. Henri IV objectoit que ce genre de taxe mécontenteroit les gens d'un certain rang. « Ce sont, répondit Sulli, les gens de justice, police, finance, écriture et bourgeoisie, qui ont introduit le luxe. Il n'y a qu'eux qui crieront. S'ils le font, il faudra les remettre à la vie de leurs ancêtres, qui, même chanceliers, premiers présidens, secrétaires d'affaires, et plus relevés financiers, n'avoient que de fort médiocres logis, des meubles très-modestes, des habillement fort simples, et ne traitoient leurs parens et amis que chacun n'apportât sa pièce sur table. — J'aimerois mieux, répliqua vivement le roi combattre le roi d'Espagne en trois bataille rangées, que tous ces gens de justice, de finance et de villes, et surtout leurs femmes et filles que vous me jetteriez sur les bras. »

Mais la plus importante de toutes les améliorations de Henri fut celle des finances. A la mort de Henri III, l'état étoit grevé de deux millions de rentes, indépendamment des gages attachés aux charges de justice et de finance. La meilleure partie des domaines étoit aliénée, et la rébellion achevoit de paraliser les ressources en ne permettant la levée des impôts que partiellement, et dans les

seules provinces demeurées fidèles. François d'O, favori de Henri III, tenoit alors la surintendance des finances. Sa dissipation, dont les grands profitoient, pouvoit seule le maintenir dans un poste pour lequel il n'avoit aucune des qualités nécessaires. Henri qui voulut lui ôter cet emploi, mais qui avoit des ménagemens à garder avec tous les seigneurs influens, n'osa le remercier ; en sorte que, jusqu'à la mort du surintendant, à la fin de 1594, les finances continuèrent à empirer de plus en plus. De nouvelles causes y avoient encore contribué : d'une part c'étoient des dettes que, pour soutenir la guerre, le roi avoit été obligé de contracter avec la reine d'Angleterre, la république de Venise, le comte palatin, le duc de Wirtemberg, le duc de Florence, la Suisse, la ville de Strasbourg ; et, d'une autre, les sommes exorbitantes qu'il s'étoit vu forcé d'accorder à l'avidité des chefs de la ligue, pour acheter leur soumission. Pour satisfaire à ces diverses obligations, Henri avoit été contraint d'abandonner une partie des revenus de l'état à ces divers créanciers. Ceux-ci en traitoient à vil prix avec des fermiers, qui en traitoient eux-mêmes avec des sous-fermiers, et tous y faisoient des profits énormes qu'une meilleure gestion auroit fait entrer dans les coffres du roi. Pour comble de désordre, le peu

ple, sur qui pesoit déjà la plus forte partie des impôts, se voyoit encore surchargé partout de mille droits vexatoires, que les gouverneurs et les officiers de guerre et de justice, par un abus condamnable de l'autorité, levoient illégalement sur lui. Tel étoit le chaos dont Henri essaya de faire sortir la France.

Privé de connoissances en cette partie, et ne sachant à qui la confier, il crut ne pouvoir mieux faire d'abord que d'établir un conseil de finances, composé du duc de Nevers, du chancelier de Chiverni, de Sànci, de Bellièvre, de Retz et de Schomberg. Mais l'inexpérience des membres fit qu'il en retira peu d'utilité. Au bout d'un an, il leur adjoignit des collègues, et entre autres Rosni, dont il avoit été à portée plus d'une fois d'apprécier l'esprit d'ordre et d'intégrité. L'exactitude que vouloit introduire celui-ci partout où il avoit voix suscita entre lui et les autres membres du conseil des démêlés si vifs, qu'il jugea à propos de s'en retirer; mais le roi voulut qu'il y rentrât, et lui recommanda même de se livrer à ce travail, pour raison de vues particulières qu'il avoit sur lui. Une recommandation aussi expresse fut pour Rosni un encouragement qui le mit au-dessus de tous les genres de dégoûts, provenant soit des choses, soit des personnes. Dès lors il proposa au roi, qui se disposoit à l'assem-

blée des notables de Rouen, et qui avoit besoin d'argent, d'envoyer dans les principales généralités du royaume des personnes chargées de prendre connoissance de la nature des revenus, de la diminution qu'ils avoient éprouvée, des augmentations dont ils étoient susceptibles, et en même temps de se faire délivrer les deniers qui se trouveroient dans les caisses. Rosni, qui s'étoit chargé de trois généralités, revint bientôt, nanti de nombreux documens et de plus de quinze cent mille livres. Caumartin en rassembla deux cents; les autres commissaires ne rapportèrent que des mémoires de dépense

L'adresse et l'activité de Rosni en cette occasion donnèrent lieu à un fait qu'il est nécessaire de citer, pour faire juger de la nature et de la multitude des déprédations de ce temps. Sur les sommes recueillies par Rosni, le roi avoit fait mettre à part dix mille écus pour payer la solde du mois, due à plusieurs compagnies de Suisses. On leur portoit cet argent, lorsque Rosni reçut de Sancy, qui les avoit levés dans leur pays et qui à ce titre se mêloit de leur paie, un billet par lequel on lui mandoit de remettre au porteur quatre-vingt-dix mille écus pour ce même objet. Rosni répond qu'il n'a pas d'ordres à recevoir de Sancy, qui aussitôt va se plaindre au roi. Du plus loin que Henri l'aperçoit:

» Eh bien! Sanci, lui dit-il, n'allez-vous pas faire montre à nos Suisses? — Non, sire, reprit Sanci, car il ne plaît pas à votre M. de Rosni, et je ne sais si vous aurez plus de crédit que moi. » Là-dessus Rosni arrive. — Qu'y a-t-il donc entre vous et Sanci? lui demande le roi. — Sire, répond Rosni, ne sachant pas ce que M. de Sancy vouloit faire des quatre-vingt-dix mille écus qu'il m'a envoyé demander, au lieu de dix mille qui sont dus aux Suisses, je n'ai pas jugé à propos de les lui donner sans un ordre de votre majesté. Aussitôt s'élève entre eux une dispute si vive, que le roi fut obligé de leur imposer silence: mais, confirmé par cet événement et par les quinze cent mille livres qu'avoit su lui procurer Rosni, qu'il avoit bien jugé de ses talens et de son intégrité, il ne tarda plus à le rendre dépositaire de son autorité en cette partie, et le déclara surintendant.

Rosni tarda peu à répondre par des effets à la confiance de Henri. Il se livra d'abord à une immensité de travaux préparatoires, dont un zèle peu commun pour l'état et pour son maître lui fit dévorer la fatigue et l'ennui. Avant de fixer son plan de réforme, il voulut s'assurer des revenus des dettes et des dépenses. Ses recherches dans les registres du conseil et du parlement, aux chambres des comptes, aux cours des aides, aux bureaux des

finances et parmi les papiers des anciens secrétaires d'état, l'examen qu'il fit des édits qui ordonnoient la levée des deniers et des tarifs rédigés en conséquence, le montant des diverses adjudications; enfin un travail long et pénible avec les contrôleurs, intendans, trésoriers et généraux des finances, lui firent voir clairement que, de tous les subsides qui se percevoient au nom du roi, et qui montoient à cent cinquante millions, il n'en parvenoit qu'un cinquième au trésor; que le surplus étoit absorbé par les frais de régie ou l'infidélité des administrateurs, et que les pensions et les gages, joints aux charges et aux dépenses ordinaires et nécessaires de l'état, excédoient de beaucoup ce cinquième qui entroit dans les coffres. L'excès du mal, loin de décourager Rosni, parut augmenter la vivacité de son zèle, au point qu'il conçut le hardi dessein non-seulement de rétablir l'ordre et de payer les dettes, mais encore de soulager le peuple et d'enrichir le souverain.

Les maux inséparables des guerres civiles avoient réduit les sujets à une indigence qui les mettoit hors d'état de pouvoir satisfaire à ce qui étoit dû des anciennes tailles. Le ministre leur fit faire remise de ce qu'ils devoient pour l'année 1597 et les précédentes, montant à vingt millions, et fit accorder une diminution de six cent mille écus pour l'an-

née 1598. Telle fut sa première opération financière. La seconde, aussi profitable au peuple, fut un arrêt qui, portant défense de lever sur lui aucun denier sans une ordonnance expresse, devoit anéantir toutes les concussions dont il étoit la victime.

Le peuple combloit le ministre de bénédictions, et il étoit naturel qu'il n'en fût pas de même des courtisans qui profitoient de la déprédation. Les membres du conseil n'y étoient point étrangers. Ils dévoroient leur mécontentement, parce qu'ils n'osoient s'opposer aux mesures du surintendant, et notamment à la dernière. Mais, à leur défaut, ils poussèrent en avant le duc d'Epernon, l'un de ceux qui, ayant le plus abusé à cet égard, devoit par une suite nécessaire en avoir le plus à souffrir. Sur leur avis, il vint au conseil le jour où le projet devoit être discuté. Le roi étoit absent; son audace se fortifiant de cette circonstance, il mêla à son opinion divers traits qui étoient dirigés personnellement contre Rosni. Affectant de confondre la dignité dont il étoit revêtu avec les obscures fonctions d'un traitant, il se permit de lui reprocher la nouvelle profession qu'il avoit embrassée, et termina son discours par l'injurieuse comparaison d'un financier comme Rosni, avec un homme d'épée, duc et pair comme lui. Rosni n'étoit pas encore

duc et pair; mais, indépendamment de la fierté naturelle que lui donnoit sa vertu, il avoit, sur l'importance et l'illustration de sa maison, les idées du monde les moins humbles; aussi se trouva-t-il blessé. Il répondit d'abord avec assez de retenue, que quelque affectation que l'on eût mise à le considérer comme un pur financier, il estimoit sa profession pour très-honorable, étant exercée pour le service de l'état et du roi; mais, relevant ensuite le mot d'homme d'épée, il finit en observant qu'il savoit aussi se servir de la sienne. La discussion commencée sur ce ton devint bientôt si orageuse, que les membres du conseil furent obligés de se mettre entre eux, et de les faire sortir par des portes opposées. Le roi, instruit de cette querelle, sut si bon gré à Rosni de sa fermeté, qu'il lui écrivit sur-le-champ pour l'en féliciter, et que, se laissant entraîner par l'impulsion de son amitié et par la franchise de son caractère, jusqu'à trop d'oubli de sa dignité, il lui offroit, en franc gentilhomme, de lui servir de second. A la fin de sa lettre pourtant, reprenant son caractère de roi, il lui promit d'en écrire au duc, de manière à lui ôter l'envie de renouveler de pareilles scènes.

Mais ce qui jusqu'alors avoit été fait pour le peuple l'auroit été en vain, si l'on n'eût travaillé en même temps, par l'amélioration

des finances, à se passer des sommes qui avoient été remises. Entre plusieurs dispositions qui eurent lieu à cet effet, deux y contribuèrent principalement. Par la première, il étoit défendu à tous étrangers et naturels, quels qu'ils fussent, d'élever aucun droit à quelque titre de créance que ce pût être, sur les fermes et autres revenus de l'état; et il leur étoit enjoint de s'adresser, pour le paiement de leurs créances, gages, arrérages et pensions, directement au trésor royal. L'arrêt ne fut pas plutôt rendu public, que mille clameurs s'élevèrent de la part des seigneurs et des traitans. Elles furent si universelles, que Henri commença à craindre que Rosni, par trop de zèle, n'eût commis quelque imprudence. « Qu'avez-vous fait, mon ami? lui dit-il en le revoyant. » Mais Rosni eut bientôt tranquillisé le roi, en lui démontrant que toutes les mesures étoient prises pour faire payer exactement ceux auxquels il devoit, et combien il étoit essentiel qu'il se rendît maître de ses fermes, qui rendroient le double de ce que les traitans en donnoient. Et, à l'effet de lui en donner une preuve convaincante, il le supplia de le faire parler en sa présence à quelques-uns de ceux qui se plaignoient davantage. Le connétable étoit dans ce cas, le roi le fit venir. « Eh bien! mon compère, lui dit-il, en quoi vous plai-

gnez-vous de Rosni? — Sire, répondit-il, je me plains de ce qu'il m'a mis au rang du commun, en m'ôtant une pauvre petite assignation que j'avois en Languedoc, sur une imposition dont vous ne touchâtes pas un sol. » Rosni lui répondit qu'il s'avoueroit coupable, s'il avoit eu l'idée de lui faire perdre la moindre chose, et que son intention étoit au contraire qu'il reçût tous les ans ce qu'il touchoit de cette assignation. « Je trouve cela fort bon, répondit Montmorenci; mais qui m'assurera d'être aussi exactement payé que je le suis? — Moi, répartit Rosni, et je vous donne pour caution le roi, qui certainement ne fera pas banqueroute. » Le connétable satisfait avoua qu'il n'affermoit cette assignation que neuf mille écus par an, sur quoi il étoit obligé d'en donner encore deux mille au trésorier. « Je le savois, dit Rosni, et mon intention est qu'il ne vous soit rien rabattu de vos neuf mille écus, le roi y trouvera encore un bénéfice considérable. » Le lendemain, en effet, il amena au roi un homme qui prit cette imposition à ferme pour cinquante mille écus, et qui en paya douze mille d'avance. On peut juger par ce fait du profit des traitans.

Aussi, et ce fut la seconde opération majeure du ministre, aussi cassa-t-il tous les baux et arrière-baux, et il voulut que chaque

partie eût son fermier. Il y eut de nouvelles clameurs de la part des traitans; mais le ministre y opposa une si grande fermeté, qu'il fallut lui céder. Les plus sages des fermiers finirent par le venir trouver; et, satisfaits de profits honnêtes qui, à leur refus, auroient passé à d'autres, ils reprirent généralement à plus du double, et au grand profit du roi, ces mêmes fermes qu'ils avoient autrefois exploitées à leur seul et immense avantage. Le rachat de divers domaines de la couronne aliénés à vil prix, l'établissement de la paulette, droit annuel sur les charges de magistrature qui par là devinrent la propriété des familles, et d'autres opérations financières dans le détail desquelles il est hors de propos d'entrer dans un ouvrage de la nature de celui-ci, achevèrent de combler les vides de la recette. Il suffit de cette légère esquisse pour donner une idée du désordre qui existoit, ainsi que des remèdes qu'y appliqua le sage ministre, remèdes par lesquels, avec un revenu de trente-cinq millions seulement, il parvint à payer deux cents millions de dettes, et à laisser encore dans les coffres du roi, indépendamment des revenus de l'année courante, une réserve que l'on estime de quinze jusqu'à quarante-cinq millions.

Mais en vain Henri, dans ses opérations de finance comme dans toutes les parties de

son administration paternelle, s'efforçoit de ménager tout le monde; il ne pouvoit souvent s'empêcher de faire des mécontens. De ce nombre fut le duc d'Epernon, déjà blessé par les mesures préservatrices du surintendant. Semblable aux autres gouverneurs qui auroient bien désiré de se faire de petits états, et naturellement plus indépendant que personne, il affectoit la souveraineté dans Metz et le pays Messin. Pendant que tout plioit sous sa puissance, deux frères nommés Soboles osèrent lui tenir tête : ils étoient gentilshommes, alliés aux meilleures maisons du pays; ce qui avoit engagé le gouverneur à se servir d'eux quand il voulut s'établir solidement dans la province, et à leur donner des emplois de confiance. Ce moyen lui réussit au-delà de ses desseins. Les Soboles prirent une grande autorité dans le pays; ils devinrent suspects à d'Epernon, qui résolut de détruire son ouvrage. Les Soboles formèrent un parti puissant pour se défendre : ils levèrent des troupes au nom du roi, disant que les droits que d'Epernon revendiquoit sur eux passoient ceux d'un simple gouverneur, et qu'il ne s'efforçoit de les détruire que pour usurper la puissance royale qu'ils défendoient. Les deux parties portèrent leurs plaintes au roi. Henri commença par défendre les hostilités; et se transporta sur les

lieux pour juger le différend. A la vérité, il désavoua les Soboles, mais il donna au gouverneur toute la satisfaction qu'il demandoit, et le fier d'Epernon en conserva un vif ressentiment au fond du cœur.

Pendant ce voyage il fut présenté au roi une députation des jésuites, qui demandoient leur rappel. Henri, bien porté pour eux, leur fit accueil et leur promit de s'en occuper; mais son conseil, et Rosni surtout, n'étoit pas aussi bien disposé. Ce dernier croyoit apercevoir des dangers pour le roi dans leur retour. Henri pensoit tout le contraire; et il disoit à ceux qui vouloient le dissuader de les rétablir: « Ventre-saint-gris! me répondez-vous de ma personne? » Il ramena insensiblement le conseil à son avis, et rendit l'édit de leur rétablissement. Il y est dit que leurs supérieurs devront être François naturels; qu'ils ne pourront admettre parmi eux d'étrangers sans la permission du roi, et qu'enfin il y aura toujours à la cour quelqu'un de leur société, en qualité de prédicateur, pour répondre de la conduite des particuliers. Cette mesure de défiance devint, par la nature même des choses, un des plus solides fondemens de leur crédit. Le roi leur donna la maison de la Flèche pour y établir un collége, et les fit rentrer en possession des biens qu'ils possédoient avant leur exil. Le parlement n'enregistra cet édit qu'avec bien des difficultés

et après des remontrances. « Ne reprochons plus la ligue aux jésuites, répondoit l'excellent prince ; ils ont été égarés comme bien d'autres par de fausses idées. Ils sont nés en France, et je ne veux pas entrer en ombrage contre mes naturels sujets. »

Vers cette même époque fut rendu un édit contre les duels. Cette prétention à se faire justice par soi-même, reste de l'indépendance féodale, s'étoit perpétuée par les mœurs chevaleresques du moyen âge, qui tenoient presque à déshonneur de reconnoître d'autres justices que celle de l'épée. On compte que cette fureur, aussi insensée qu'elle est coupable sous un gouvernement bien ordonné, coûta dans une seule année quatre mille gentilshommes à la France. Par le nouvel édit, les différends étoient renvoyés au tribunal des maréchaux de France, et la peine de mort étoit prononcée contre les duellistes. Mais quelque rigoureuses que fussent ces dispositions, elles eurent peu d'effet. L'appréhension du déshonneur, qu'un préjugé invétéré attachoit au refus des satisfactions par la voie des armes, prévalut sur la crainte des châtimens ; et le roi, qui affectoit trop de se dire gentilhomme, fut le premier à infirmer sa propre loi, tantôt par des railleries piquantes, et tantôt par des saillies chevaleresques.

Henri perdit cette année Elisabeth, reine

d'Angleterre, sa fidèle alliée; elle avoit soixante-douze ans. On prétend qu'à cet âge elle aima un Irlandois, jeune et bien fait, nommé Clarincard, et qu'elle auroit désiré qu'il l'occupât assez pour faire diversion au chagrin que lui causoit le souvenir toujours présent du comte d'Essex. En effet, les symptômes qui précédèrent immédiatement sa mort marquent autant les derniers élans d'une passion expirante que l'affaissement d'une personne qui finit. Elle étoit triste et taciturne, parloit souvent du comte d'Essex, et n'en parloit qu'avec larmes; mais aussi elle s'applaudissoit de l'avoir puni, en regrettant amèrement de ce qu'il s'étoit mis dans le cas de le mériter. On remarqua qu'elle devint aigre et colère dans son domestique : elle soupiroit profondément, restoit les journées et les nuits entières assise sur des coussins; ne vouloit rien voir, rien entendre, rien décider pour le présent, rien disposer pour l'avenir; souvent il sortoit du fond de sa poitrine des sons inarticulés, qui sembloient s'échapper malgré elle, entre lesquels on distinquoit avec peine ces mots : « Je suis lasse, je veux mourir. » Enfin elle s'éteignit, laissant un grand problème à résoudre, non sur ses talens politiques, car tout le monde convient que jamais femme, et peut-être homme, ne régna plus glorieusement, mais

sur ses mœurs, sur les qualités de son âme, sur le degré d'estime qu'on doit accorder aux vertus dont elle faisoit parade. Sa mort fut d'autant plus sensible à Henri IV, qu'il ne pouvoit avoir la même confiance en Jacques I, son successeur, et que cependant il avoit besoin d'un roi d'Angleterre qui fût son ami, parce que plusieurs seigneurs anglois commençoient à être jaloux de la prospérité du royaume, et à aider les mécontens de France. Rosni, envoyé pour complimenter Jacques, avoit des instructions pour l'engager à un traité de secours envers la Hollande. Il y réussit après beaucoup de longueurs et de difficultés. Mais, dès l'année suivante, une négociation contraire avec l'Espagne détruisit l'effet de ce traité, priva les Provinces-Unies de l'assistance de l'Angleterre, et contribua à la chute d'Ostende, qui résistoit depuis trois ans à toutes les forces d'Espagne.

[1604] La punition de Biron avoit épouvanté les esprits turbulens, mais sans les corriger; il semble au contraire que le désir de la vengeance, se joignant à l'esprit de faction, rendit les intrigans plus actifs. Dispersés par la crainte, les domestiques et les confidens du maréchal s'étoient réfugiés, les uns à Milan et à Bruxelles, les autres dans les cours d'Espagne et de Savoie. Beaucoup de ses parens et de ses protégés erroient dans le

Périgord, le Poitou et les provinces adjacentes, où ils semoient des murmures sur les impôts, sur le despotisme qu'ils prétendoient qu'affectoit le roi, et sur ses projets de réforme, qu'ils faisoient regarder comme des innovations dangereuses ; ils exhortoient la nation à se précautionner contre les desseins du gouvernement, et à armer pour défendre ses biens et sa liberté. D'un autre côté le duc de Bouillon, qui n'avoit osé revenir à la cour, parcouroit l'Allemagne, et montroit en sa personne, aux religionnaires déjà prévenus, un homme fidèle au calvinisme, dévoué dans tous les temps au roi, dont il avoit partagé les travaux et les peines, et, pour sa récompense, disgracié, disoit-il, ruiné, poursuivi, en haine d'une religion à laquelle l'ingrat monarque devoit son sceptre et sa couronne. Enfin, il s'étoit glissé jusque dans les états d'Italie des émissaires qui décrioient Henri IV. A Venise, ils le représentoient comme un superstitieux tout dévoué au pape; à Rome, ils en faisoient un hypocrite, ennemi secret du catholicisme qu'il ne professoit que par force. Tous ces instrumens de haine et de vengeance, agissant de concert, ramassoient de tous côtés les exhalaisons propres à former des tempêtes; mais c'étoit surtout à la cour de France que les nuages les plus dangereux s'épaississoient.

On doit à la politique de la maison d'Autriche l'usage d'entretenir dans les royaumes étrangers des ambassadeurs sédentaires destinés à pénétrer le secret des cours où ils résident, et à devenir, quand il en est besoin, les entremetteurs des intrigues. Cette pratique rendit, pendant la ligue, l'Espagne maîtresse des grands et du peuple, et elle s'en étoit trop bien trouvée pour ne pas l'employer sous Henri IV, dont elle redoutoit le courage et la sagacité. Elle établit donc auprès de lui un ambassadeur ordinaire, nommé don Balthasar de Zuniga, politique raffiné, trop propre à répondre aux vues du conseil de Philippe III.

Le plus grand nombre de ceux qui composoient alors la cour de France avoient vu l'Espagne y dominer; ils avoient été élevés ou s'étoient confirmés dans la persuasion que ce royaume étoit le plus riche du monde, le plus abondant en soldats et en bons capitaines, fécond surtout en hommes de génie propres au gouvernement. Zuniga profita de ces préventions favorables. Il se mit sur le ton d'un homme à ressources et à conseils: il prêtoit de l'argent, il en donnoit, promettoit des pensions, et entroit dans les intérêts des familles. Par ce manége, l'ambassadeur d'Espagne se rendit si important que les ministres n'osoient le choquer. Il eut l'adresse de se faire rechercher en même temps

par la reine et par la maîtresse, et de rendre des services au roi lui-même, malgré la répugnance que ce prince avoit pour tout ce qui pouvoit lui venir d'Espagne. Cette répugnance n'étoit pas mal fondée, puisqu'il éprouva dans ce temps une trahison tramée par les Espagnols, et très-mortifiante pour un de ses ministres.

Henri avoit trois ministres également dignes de sa confiance : Sulli, l'homme du roi ; Pierre Jeannin, sans ancêtres ni descendans, nommé à juste titre l'enfant de ses vertus ; et Nicolas de Neuville, sieur de Villeroi, dont Henri IV disoit : « Les affaires de mon royaume sont les affaires de M. de Villeroi. » Ce dernier eut le malheur de trouver dans Nicolas l'Hoste, son filleul, un commis infidèle, qui vendoit à Zuniga le secret des dépêches. La connoissance de ce crime vint de Madrid. Il y avoit dans cette ville un vieux ligueur nommé Razis, qui, mal récompensé par ses anciens amis, cherchoit à s'ouvrir, par quelque service important, le chemin de sa patrie : il se donna tant de mouvemens qu'il découvrit le commerce de l'Hoste avec le ministre espagnol. Aussitôt il va trouver le sieur de Barault, ambassadeur de France, et lui dit que, si le roi veut le rappeler et lui donner une pension, il a un secret très-important à communiquer. Ba-

rault écrit en France, la réponse tarde : Razis impatient demande la raison du délai ; il apprend que la lettre est allée par la correspondance ordinaire, et qu'elle doit être tombée dans les bureaux de Villeroi. Sans perdre un instant, Razis monte à cheval et part pour la France.

Il étoit temps : l'Hoste avoit dépêché un courrier, déjà on cherchoit Razis dans Madrid ; on le suit de poste en poste ; mais il franchit la frontière et arrive à Paris avant que l'Hoste puisse avoir nouvelle de son voyage. Razis va trouver Villeroi. Celui-ci, ajoutant foi difficilement à la trahison de son filleul, hésite de le faire arrêter. L'Hoste apprend alors que Razis est à Paris, il s'échappe, et prend le chemin des Pays-Bas, sous la conduite d'un courrier de l'ambassadeur d'Espagne ; mais on le suit, et déjà on étoit près de l'atteindre, lorsque, voulant mettre la Marne entre lui et ceux qui le poursuivoient, il se jette dans un mauvais bateau, et périt avec son cheval. Son corps fut trouvé sur le bord de la rivière, meurtri et défiguré ; et comme l'ambassadeur d'Espagne avoit grand intérêt de ne pas laisser prendre ce jeune homme, dont les aveux auroient pu découvrir ses manœuvres, il y a apparence qu'il avoit donné ordre au guide, s'il ne pouvoit le sauver, de le tuer : ainsi les traîtres ont également à

craindre de ceux qu'ils offensent et de ceux qu'ils servent. Les courtisans ne manquèrent pas de blâmer la trop grande confiance de Villeroi : mais Henri IV, sûr de sa fidélité, l'excusa, quoiqu'il se trouvât dans des circonstances à désirer plus que jamais des lumières sur ce qui se passoit à la cour.

Sa complaisance l'engageoit à y laisser des gens qui le payèrent mal de la première grâce qu'il leur avoit faite. Quand Marie de Médicis vint en France, elle emmena avec elle une fille de basse naissance, nommée Léonora Galigaye, qu'une dame de Florence, qui lui trouva de l'esprit, avoit introduite auprès de la princesse. Elle fut, dans l'enfance, compagne des jeux de sa maîtresse, sa confidente dans un âge plus avancé. Quand on renvoya en Italie le cortége de Marie, Henri souffrit que Léonore demeurât. Ainsi la reine réunit sur elle seule les faveurs qu'elle auroit partagées entre les autres. Son crédit tenta un gentilhomme florentin, nommé Concino ou Concini. Né pauvre ou rendu tel par ses dissipations, il s'étoit jeté sur les galères qui transportoient Marie en France, dans l'espérance d'y faire fortune. Il se montra à la cour avec succès. Concini, bel homme, galant et conteur agréable, s'insinua auprès de la favorite, qui, étant très-laide, fut flattée qu'un homme de ce mérite lui donnât la

préférence sur tant d'autres auxquelles il auroit pu plaire. Elle l'écouta : ils se convinrent. Concini la demanda en mariage, et l'obtint. Aussitôt les gratifications de toute espèce tombèrent en abondance sur les nouveaux époux. La reine ne cessoit de demander pour eux, jusqu'à importuner le roi.

Mais ce qui le chagrinoit davantage, c'est que ce couple flatteur ne se servoit de l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de la reine, que pour lui inspirer des préventions contre son époux, ou pour nourrir celles qu'elle avoit déjà. Nous apprenons par les plaintes du roi que Marie étoit peu complaisante, opiniâtre, grondeuse, contrariante, jalouse à l'exès de ses maîtresses, de ses enfans naturels, même de ceux qu'il avoit eus avant de la connoître. « Elle n'aime, disoit-il, que sa Léonore et son mari ; elle ne demande que pour leur donner ; ils la repaissent de rapports, m'entourent moi-même d'espions, et montrent des desseins qui excèdent infiniment leurs abjectes et viles extractions ; ils sont tous livrés à l'Espagnol, et se servent, pour ce commerce, de l'entremise des agens de Florence : à la fin, ces menées pourront être pernicieuses à l'état, et peut-être à ma propre personne. »

Ces funestes pressentimens jetoient du trouble dans l'âme du roi, et ses agitations étoient encore redoublées par la conduite

inégale de sa maîtresse. « Ces deux esprits, dit Sulli, ne pouvoient vivre l'un sans l'autre, ni compatir l'un avec l'autre. » A des jours calmes et sereins succédoient tout à coup, sans cause et sans sujet, des jours sombres et orageux. Aujourd'hui Henriette se livroit, avec tout l'emportement de la passion, au plaisir d'être aimée d'un grand monarque; le lendemain, « elle vouloit bien voir le roi, mais sans aucune privauté ni familiarité particulière. » Henri ne croyoit pas à ses scrupules, au contraire, il croyoit qu'elle en agissoit ainsi, à cause de quelques nouvelles amours. Il consentoit que la marquise cessât de lui donner des marques de tendresse, pourvu qu'elle renonçât à toute galanterie; et il ne vouloit pas qu'un cœur qu'il avoit possédé seul se partageât entre plusieurs. « Tout ou rien, disoit-il; *aut Cæsar aut nihil.* Si jamais, ajoutoit-il en soupirant, si jamais je puis recouvrer le repos de mon esprit, je me désisterai pour toujours de toutes passions amoureuses. »

Sulli trouvoit un moyen de tranquilliser le roi, « c'étoit de faire passer à quatre ou cinq personnes la mer, et à quatre ou cinq autres les montagnes; » c'est-à-dire, de renvoyer l'ambassadeur d'Espagne à son maître, avec quelques conseillers de la marquise, et de faire partir Concini et sa femme pour

l'Italie. Henri trouvoit l'expédient bon, et chargea Sulli de le faire goûter à la reine, pour ce qni regardoit sa favorite. Il fut un instant qu'elle parut y consentir, mais elle vouloit que le premier sacrifice vînt du roi, et qu'il renonçât à sa maîtresse; ensuite elle refusa absolument de se laisser priver de Concini et de sa femme; et Henri n'osa passer outre: « car, disoit-il, de me jeter sur les bras cinq ou six esprits italiens, d'ordinaire tous vindicatifs, ce seroit pour me tourmenter de soupçons et de défiances de ma vie, pires que la mort même, et auxquels je ne pourrois m'empêcher d'entrer, toutes les fois que je la verrois faire la triste, la mélancolique ou la courroucée. »

Le parti de renvoyer l'ambassadeur d'Espagne convenoit d'autant mieux que c'étoit lui qui fomentoit secrètement les troubles dont la cour de France étoit intérieurement agitée. Zuniga avoit découvert dans Henri beaucoup d'éloignement pour une réconciliation sincère avec la maison d'Autriche. Persuadé que toutes les démarches du roi, l'ordre qu'il mettoit dans ses finances, la discipline qu'il établissoit dans ses troupes, les alliances qu'il méditoit pour ses enfans, étoient autant d'acheminemens à quelque projet contre la puissance de son maître, il résolut de lui susciter assez d'embarras au

dedans pour l'empêcher de songer au dehors. A force de présens et de promesses il gagna Concini et sa femme. Par leur canal, il fit entendre à la reine que la haine de son mari pour l'Espagne pouvoit devenir préjudiciable à ses enfans. « Ceux des François, disoit-il, qui sont attachés à la religion romaine, regardent toujours le roi mon maître comme leur ressource et leur soutien; ils sentent que le roi catholique n'est haï par le roi de France que parce que celui-ci conserve toujours un penchant secret pour les huguenots, dont le mien se déclare hautement l'ennemi; si les peuples viennent à s'apercevoir qu'on donne dès l'enfance aux jeunes princes des préventions contre le monarque le plus attaché à la religion catholique, on ne répond pas que, dans un moment de fermentation, la nation entière ne s'élève contre les fils du fauteur de l'hérésie, et ne se choisisse d'autres maîtres. »

Marie, prise par l'endroit sensible, qui étoit l'intérêt de ses enfans, se laisse pénétrer de ces craintes, d'autant plus aisément qu'elle aimoit et estimoit les personnes qui lui inspiroient ces terreurs, de sorte que, dans toutes les affaires dont elle pouvoit se mêler, elle ne se conduisoit plus que par des principes opposés à ceux de son mari.

Henri ne trouvoit pas plus de correspondance à ses sentimens dans sa maîtresse, que

l'ambassadeur d'Espagne avoit séduite aussi : ce fut le comte d'Auvergne qui forma cette liaison et l'entretint. En sortant de la Bastille, il offrit au roi de continuer ses intelligences avec les Espagnols, et de lui révéler leurs secrets, offre qui ne marquoit pas une probité délicate. Henri l'agréa néanmoins comme une représaille permise en politique. Le comte, que Sulli nomme le *superfin*, fit plus : il trouva moyen de rendre le roi complice de ses liaisons avec les ennemis de l'état. Ce prince fut attaqué d'une maladie aiguë, qui jeta l'alarme dans la maison d'Entragues. Henriette se présenta à lui tout éplorée ; elle exagéra ses inquiétudes ; elle parut si vivement touchée de la crainte de tomber elle et ses enfans entre les mains de la reine, que le malade, pour avoir la tranquillité, lui permit de s'assurer une retraite à Cambrai, ville de la dépendance des Espagnols, et il donna au comte d'Auvergne une autorisation par écrit pour faire ce traité. Comme l'affaire traînoit, le roi accorda une seconde autorisation, qu'il ne retira pas, non plus que la première, quand sa convalescence mit fin à la négociation.

Ainsi Zuniga se trouva établi dans cette famille à titre d'homme nécessaire. Cette qualité lui donna le droit d'entrer dans ses secrets, d'en examiner les prétentions, d'in-

sinuer des conseils, de fournir des projets, et de les appuyer d'expédiens et de promesses : il s'ensuivit que les d'Entragues, se croyant puissamment protégés, cessèrent d'avoir pour le roi les égards même de bienséance. Le père affectoit un air mécontent, et lui montroit un front sourcilleux quand il le rencontroit chez sa fille. Le comte d'Auvergne s'échappoit en plaisanteries sur l'âge du monarque et ses galanteries. Enfin la marquise ouvroit sa maison indistinctement à tous les mécontens : à des François, anciens partisans de Biron, sous prétexte qu'ils étoient amis ou alliés de sa maison ; à des Anglois, jaloux de la prospérité du roi, qui lui étoient, disoit-elle, recommandés par les parens qu'elle avoit en Angleterre ; à tous les Espagnols, dont elle faisoit semblant d'aimer la langue, qu'elle essayoit de bégayer, de manière que le roi, quand il alloit chez elle, se trouvoit investi d'ennemis.

Il étoit souvent question, entre ces personnes, de la promesse de mariage que Henri avoit autrefois faite à sa maîtresse : on ne manquoit pas d'en vanter la force, d'en exalter l'importance, comme d'un acte qu'aucun autre acte postérieur ne pouvoit infirmer. La reine fut instruite du crédit qu'on vouloit donner à cette pièce ; elle en craignit les effets, et conjura le roi de la retirer. Le monarque,

mécontent d'ailleurs des procédés de toute cette famille, redemanda sa promesse : on en avoit fait faire deux copies si semblables à l'original *, qu'il étoit presque impossible de les distinguer, afin que si le roi s'obstinoit à l'exiger, on pût le satisfaire en lui abandonnant l'une des deux copies et conservant l'original. Mais cette ruse ne servit à rien. En vain la marquise et ses parens protestèrent, tantôt qu'ils l'avoient envoyée en Angleterre, tantôt qu'elle étoit déposée en Espagne, et qu'ils n'en étoient plus les maîtres ; Henri tint bon, et quand on ne put plus se défendre, ce papier important fut trouvé dans un coffre de fer, enterré au pied d'un arbre du parc de Marcoussi. Le 2 juillet, M. d'Entragues le remit au roi, et certifia que c'étoit l'original. La délivrance se fit en présence du comte de Soissons, du duc de Montpensier, du chancelier de Silleri, de La Guesle, Jeannin, de Gesvre et Villeroi, qui en dressèrent un acte.

Si Henri s'imagina que les projets de la maison d'Entragues, n'étant pas soutenus de

* Antoine Chevillard, trésorier-général de la gendarmerie, cousin germain de Marie Touchet, mère de la marquise de Verneuil, fut, pendant deux ans, dépositaire de cette promesse. Ce Chevillard étoit bisaïeul d'Amelot de La Houssaye, qui rapporte ce fait dans ses notes sur d'Ossat, tome IV, page 280.

cette pièce, tomberoient d'eux-mêmes, il se trompa. A l'ambition de cette famille se joignit le dépit d'avoir été outragée par l'enlèvement d'un titre qu'elle croyoit propre à sauver son honneur. C'en fut assez pour la déterminer à employer les dernières violences *, et le comte d'Entragues se montra sérieusement disposé à porter les choses à l'extrême.

Il n'est pas bien clair que jusqu'alors il ait été réellement fâché du commerce de sa fille aînée avec le roi : quelquefois, à la vérité, il avoit fait le personnage de père irrité, mais on remarque que, dans ces occasions, il manqua souvent de la fermeté nécessaire à un père qui auroit voulu empêcher le crime. Sa connivence devient certaine, quand on voit qu'il sut bien, lorsqu'il eut pris sa résolution,

* Cette conjuration, dont les preuves ont été supprimées, n'est qu'indiquée dans les écrivains. Siri seul fournit quelques détails, encore son récit est-il fort embarrassé. On ne sait, en le lisant, si la conjuration s'est formée après que la promesse a été retirée, ou auparavant ; si l'original ne resta pas en la possession du comte d'Entragues jusqu'à sa prison. On ne voit pas non plus clairement quels étoient les conjurés et les moyens qu'ils comptoient employer ; mais on est obligé de s'en rapporter à la narration de cet auteur, tout imparfaite qu'elle est, puisque les autres en parlent avec plus d'obscurité encore.

soustraire sa fille cadette aux agaceries du monarque ; peu s'en fallut même qu'il ne la fît servir à venger cruellement son aînée.

Henri étant quelquefois rebuté par les caprices de sa maîtresse avoit trouvé de la consolation auprès de sa jeune sœur, plus douce et plus complaisante. Il reconnut son attention par des présens magnifiques, lia avec elle un commerce de lettres, et montra du désir de l'attacher à la cour. Le père vit de la passion dans ces empressemens, il ressera sa fille ; le roi s'abstint de la voir en public ; mais, soit qu'elle lui fût nécessaire pour l'agrément de la conversation, ou pour les lumières qu'il tiroit d'elle sur les projets de ses parens, soit qu'il eût un goût de passage dont ce prince étoit assez susceptible, il ne manquoit aucune occasion de chercher à la joindre, jusqu'à se travestir et courir le jour et la nuit par des bois et des chemins détournés, sans presque aucune escorte ; conduite qui pensa faire réussir le projet du comte d'Entragues.

Il ne tendoit pas à moins que de mettre sur le trône, à la place du dauphin, le fils que la marquise avoit eu du roi ; mais une pareille entreprise ne pouvoit réussir qu'au moyen d'une révolution presque générale dans le royaume, et cette révolution étoit impossible tant que le monarque seroit en vie ou en liberté : c'est pourquoi le comte d'En-

tragues résolut de s'en saisir et de s'en défaire. Il profita des facilités que lui donnoit l'imprudence du roi dans ses voyages au château de Verneuil ; il s'embusqua dans la forêt avec quinze hommes déterminés qu'il distribua sur la route ; la bonne fortune de Henri lui fit éviter les uns sans le savoir, et il se débarrassa des autres par sa vigueur et sa présence d'esprit *.

Ni l'une ni l'autre ne lui auroient cependant servi contre un piége qu'on lui fit tendre par

* J'ai vu, en 1744, sur la principale porte du château de Verneuil, actuellement détruite, une sculpture à demi-bosse, déjà bien effacée, formant un groupe de personnages à demi-hauteur d'homme. On remarquoit Henri IV, monté sur un cheval vigoureux, attaqué par quatre hommes couverts d'armures, mais sans armes offensives. Il poussoit vigoureusement son cheval, en fouloit deux aux pieds, renversoit le troisième d'un coup de botte, et frappoit du sabre le quatrième, qui vouloit saisir la bride. Les accompagnemens du groupe marquoient que la scène s'étoit passée dans un bois, et on voyoit dans le taillis les têtes de quelques autres qui accouroient au secours des premiers. On me dit pour lors que c'étoit une rencontre de voleurs; mais l'armure de ces hommes, le caractère passionné que le sculpteur leur avoit donné, marquoient plutôt des conjurés que des voleurs. Il est possible que le comte d'Entragues ait fait ériger ce monument pour perpétuer le souvenir d'une action dont il se glorifia en présence de Henri IV lui-même.

la jeune d'Entragues, si elle-même n'eût trouvé le moyen de le rendre inutile. Son père la força de donner au roi un rendez-vous dans un endroit champêtre et isolé, où elle promettoit de l'attendre. Cédant à la violence, elle écrivit le billet; mais elle fit en même temps avertir le roi de l'embuscade, et il évita le danger le plus grand peut-être qu'il ait couru de sa vie.

Pendant ces tentatives, les conjurés, qui étoient en plus grand nombre qu'on ne pensoit, restèrent en suspens, chacun dans le poste qu'il s'étoit choisi. Le duc d'Épernon faisoit le malade à Metz, et s'apprêtoit à joindre le duc de Bouillon, qui devoit recevoir à Sedan la marquise de Verneuil et son fils. Le marquis de Spinola, à la tête d'un corps de troupes espagnoles, avoit ordre de les renforcer, et de pénétrer avec eux en Champagne. A l'autre bout du royaume, le connétable de Montmorency se fortifioit en Languedoc, et comptoit sur une diversion du duc de Savoie en Provence, et du comte de Fuentes en Bourgogne, où il devoit venir par la Valteline et la Franche-Comté. La Guienne, le Dauphiné, le Poitou, remplis des émissaires du duc de Bellegarde, d'Humières, du maréchal de Montigni, et des seigneurs les plus accrédités dans ces provinces, n'attendoient que le moment de se déclarer pour la mar-

quise et son fils. Mais les efforts les plus grands, et les plus propres à ébranler la fidélité des peuples, se faisoient en Auvergne et dans les pays adjacens, qui tenoient au centre du royaume. Le comte d'Auvergne y avoit établi sa place d'armes, comme dans l'endroit où ses possessions, son nom, l'ancien attachement de la noblesse à la maison de Valois, dont il étoit le dernier rejeton, lui donnoient le plus grand crédit.

Le moyen qu'il prit pour y demeurer sans causer d'ombrage au roi fut de s'y faire reléguer. Pour cela, il se ménagea une querelle avec le comte de Soissons, et lui envoya un cartel. Soissons, indigné de ce que le comte affectoit l'égalité entre lui et un prince légitime, se plaignit au roi, qui, pour le contenter, exila Valois en Auvergne. Pendant qu'il disposoit tout pour le moment auquel la captivité ou la mort du roi lui permettroit d'éclater, une de ses lettres aux correspondans qu'il avoit à la cour fut interceptée. Henri n'y découvrit pas le fond du complot, mais il en vit assez pour sentir qu'il lui importoit d'en savoir davantage : il envoya donc ordre au comte d'Auvergne de se rendre auprès de lui.

Ce commandement fut un coup de foudre qui brisa les ressorts de la faction, et réduisit les conjurés à une inaction pleine d'inquié-

tude. Le comte demanda d'abord un sauf-conduit, ensuite une absolution ; et, quand elle fut arrivée, il refusa d'en faire usage. En vain plusieurs négociateurs furent envoyés pour l'exorter à se confier à la bonté du roi. « On ne m'appelle, disoit-il, que pour me faire porter la tête sur l'échafaud. » Son imagination frappée ne lui présentoit que des prisons, des chaînes, la torture et d'autres objets sinistres : il frémissoit à la seule pensée qu'il pouvoit être renfermé « dans ce grand monceau de pierres ; » ainsi nommoit-il la Bastille. Pour éviter ce malheur, il prit le parti de renoncer à tous les lieux habités ; il ne vivoit plus que dans les forêts et les campagnes les plus solitaires. L'amour charmoit quelquefois son ennui dans ces lieux sauvages, mais sans calmer ses frayeurs. Il avoit une maîtresse nommée madame de Châteaugai, femme de moyen âge, qui joignoit la maturité du conseil à l'emportement de la passion : habile à monter un cheval et à manier les armes, elle ne craignoit ni la fatigue ni les périls. Ils se donnoient des rendez-vous dans des chaumières écartées ; sur toutes les avenues étoient placés des domestiques avec des cors de chasse, chargés de donner l'alarme à la vue de la première personne suspecte ; et ils poussoient la précaution jusqu'à avoir des chiens pour suppléer à la négligence

des sentinelles. Ces plaisirs passagers, mêlés de tant d'inquiétudes, ne faisoient qu'une légère diversion aux peines du comte. « Enfin, écrivoit Descures, un des agens que le roi avoit envoyés à Valois, il porte sur son visage l'empreinte des remords et de la tristesse, n'a pas un sol pour vivre, et est environné de tous les maux et afflictions que souffrent des enfans maudits et bannis par leur père. »

Le laisser vivre en cet état, c'étoit peut-être une punition suffisante; mais il importoit trop de savoir ses secrets, et on mit en œuvre tant de ruses pour le saisir, qu'enfin on réussit. Valois se laissa séduire, malgré sa maîtresse, par le plaisir de recevoir les respects de son régiment, qu'on fit passer exprès dans son voisinage. Il parut monté sur un cheval qui faisoit dix lieues d'une haleine, se promettant bien de ne pas mettre pied à terre, et de ne pas se laisser entourer. Le commandant va au-devant de lui, suivi seulement de quatre domestiques; et dans l'instant qu'il s'incline pour rendre le salut, deux de ces prétendus domestiques, qui étoient de vigoureux soldats, lui saisissent les bras, les deux autres le tirent de dessus son cheval; le régiment l'environne, et une escorte toute prête le mène à la Bastille. Aussitôt que le roi en reçut la nouvelle, il fit arrêter le comte d'En-

tragues, donna des gardes à la marquise de Verneuil, et des ordres pour instruire le procès des coupables.

Le public vit avec étonnement un prince si renommé par sa clémence livrer à la sévérité de la justice une femme, l'objet de sa tendresse, dont il avoit même des gages chéris, le père de sa maîtresse, et son frère, le dernier des Valois, que Charles IX, en mourant, avoit recommandé à sa bonté. On n'attendoit qu'une suite funeste de ces premiers éclats : mais ceux qui connoissent la cour ne virent dans cette affectation de rigueur que le procédé d'un amant piqué, qui vouloit réduire une maîtresse altière, et ils n'en craignirent aucun événement sinistre.

Cependant les procédures commencèrent en septembre avec le plus grand appareil. Achille de Harlai, premier président, Étienne de Fleuri et Philibert de Thorin, conseillers, furent nommés rapporteurs, et allèrent à la Bastille interroger le comte d'Auvergne. Il paroît que le grief sur lequel ils insistèrent davantage fut sa correspondance avec l'Espagne. Le comte ne la nia pas; mais il soutint ne l'avoir entretenue que de l'aveu du roi : il apportoit en preuve quelques avis qu'il avoit fait passer à ce prince sur les desseins des Espagnols, découverts par ce moyen; il se justifioit aussi par des lettres d'autorisation

dont il étoit muni. On lui demanda pourquoi donc il avoit exigé des lettres d'abolition; « c'est par abondance de droit répondit-il. » Sur l'objection qu'il auroit dû les faire entériner, il répondit que cette formalité auroit découvert aux Espagnols qu'il étoit lié avec eux du consentement du roi, découverte qui lui auroit ôté tout l'avantage qu'il tiroit de ce commerce. Enfin quand on lui remontra que dans un homme qui avoit tant de moyens de se justifier, le refus de venir quand il étoit mandé marquoit une conscience chargée d'autres crimes, il répondit qu'il savoit que son beau-père et sa sœur avoient juré sa perte : sa sœur, parce qu'il s'étoit toujours élevé contre sa mauvaise conduite : le beau-père, parce qu'il avoit blâmé assez hautement sa connivence aux désordres de sa fille; que tous deux le haïssoient souverainement, et que jamais il ne se seroit volontairement livré à des personnes dont le ressentiment pouvoit armer la puissance royale contre ses jours. « Qu'on me montre, disoit-il pour toute conclusion, qu'on me montre une seule ligne du traité qu'on me reproche avec l'Espagne, et je suis prêt à signer au bas ma condamnation *. »

* Il existoit cependant, et même on voyoit au bas la ratification d'Espagne. Le même Antoine-Eugène Chevillard, dont nous avons déjà parlé,

Les réponses du comte d'Entragues ne facilitoient pas davantage le travail des juges. Il s'étoit fait un plan d'apologie, dont il ne s'écarta jamais ; apologie qui étoit plutôt une récrimination contre Henri IV, qu'une justification. « On sait, dit-il, l'opprobre dont le roi a couvert ma famille. Quelque irrité que je fusse contre ma fille, je ne pouvois étouffer ma tendresse, et cette tendresse m'a toujours porté à chercher les moyens de la retirer du désordre. Survenoit-il quelque indisposition, soit au roi, soit à elle, arrivoit-il quelque brouillerie entre eux, je l'exhortois à profiter de l'occasion pour rompre le commerce qui la déshonoroit. J'ai voulu la marier ; j'ai voulu l'envoyer en Hollande auprès de la princesse d'Orange, notre parente ; j'ai voulu l'établir en Angleterre; je me suis réduit à conseiller quelques voyages de dévotion, quelques pèlerinages, persuadé que l'absence détruiroit insen-

qui avoit été dépositaire de la promesse, avoit aussi ce traité caché dans les basques de son pourpoint, quand il fut arrêté comme intime ami et confident du comte d'Auvergne. Chevillard, voyant qu'on ne l'avoit pas fouillé, s'avisa de déchirer ce traité en petits morceaux, et de l'avaler avec ce qu'on lui servoit à ses repas; de sorte qu'il n'en resta aucune trace. Voyez les Mémoires d'Amelot de La Houssaye, à l'article *Entragues*. Apparemment que le comte d'Auvergne savoit l'impossibilité de lui produire ce papier, quand il faisoit un tel défi.

siblement l'habitude ; mais le roi s'y est toujours opposé. Enfin, il est tombé malade. Ma fille, à qui la reine marquoit beaucoup d'aversion, s'est crue perdue ; elle s'est imaginé que, si le roi venoit à mourir, le moins qui pût lui arriver étoit d'être renfermée le reste de ses jours. Ses inquiétudes, ses alarmes, ses agitations, ses craintes étoient extrêmes. Je ne trouvai d'autre moyen, pour la calmer, que de lui ménager une retraite hors de France : j'en parlai à l'ambassadeur d'Espagne, qui me promit, de la part de son maître, qu'en cas d'événement ma fille seroit reçue dans Cambrai. La convalescence du roi a rendu cet arrangement inutile ; il l'a su, il ne m'en a pas fait de reproches, et jamais sans doute il n'en auroit parlé sans un autre événement qui n'est pas moins affligeant pour un père. » D'Entragues parla ensuite de la passion du roi pour sa fille cadette, des excès auxquels il s'étoit laissé emporter depuis quelques mois, de ses travestissemens, de ses courses de nuit et de jour, et surtout de ses lettres, qu'on pouvoit encore voir entre les mains de sa fille : « Mais s'apercevant, ajouta le comte, qu'il ne peut tromper ma vigilance, et se flattant qu'il réussira mieux auprès d'elle quand il l'aura privée de mes conseils, il cherche à se défaire de moi par l'imputation

de faux crimes, ne pouvant s'en débarrasser autrement. »

Quelques questions que fissent les juges au comte d'Entragues sur ses correspondances dans le royaume et au dehors, sur leur but, sur ses desseins particuliers contre la personne même du roi, ils n'en purent rien tirer. Ils n'en obtinrent pas davantage de la marquise de Verneuil : à toutes leurs interrogations elle répondit qu'elle ne se souvenoit pas, qu'elle ne savoit rien, que le roi étoit instruit; et quand ils vouloient la presser, elle leur faisoit entendre, par des réticences mystérieuses, qu'il y avoit entre le monarque et elle des secrets qu'il ne leur convenoit pas d'approfondir.

Au commencement de la procédure, Henri se montra disposé à ne rien relâcher de la sévérité des lois; mais cette résolution coûtoit à son cœur; et, dans un moment d'attendrissement, il ne put s'empêcher de faire connoître à l'épouse du comte d'Auvergne que ni son mari ni le comte d'Entragues n'avoient rien à craindre pour leur vie. Cependant il laissa un libre cours à la justice, et on en vint à la confrontation.

[1605] Instruits apparemment par l'exemple de Biron, qui n'avoit laissé valider les accusations intentées contre lui qu'en ne récusant

pas à temps les témoins et les complices qu'on lui opposa, le comte d'Entragues, la marquise de Verneuil et le comte d'Auvergne donnèrent l'un contre l'autre des récusations aussi adroites que les plus habiles criminalistes auroient pu les imaginer. « Vous me détestez, disoit d'Auvergne à d'Entragues, parce que j'ai blâmé les désordres de ma sœur et votre connivence indigne d'un père. Quant à ma sœur, on sait qu'elle a dit publiquement qu'elle ne souhaitoit que grâce pour vous, justice pour elle, et un échafaud pour moi.» Loin de nier qu'il eût une violente aversion pour Valois, le comte d'Entragues s'en glorifioit, et apportoit cette raison, qu'au lieu de plaindre sa sœur et de chercher à cacher sa honte, il avoit toujours été le premier à en publier des circonstances aggravantes et fausses, et à la noircir davantage, en lui prêtant des intrigues amoureuses avec nombre de jeunes seigneurs. Enfin Henriette entroit en fureur devant ses juges, au seul nom de son frère ; elle l'accusoit de mensonges et de calomnies outrageantes. « C'étoit, disoit-elle, un mauvais cœur, un caractère noir, un mauvais esprit, capable non-seulement de trahison, mais de poison, d'assassinat, et généralement des plus grands crimes. » Ces reproches marquoient tant de passion, qu'il devenoit impossible aux juges de

faire usage de la déposition de la marquise.

Il faut cependant qu'à travers ces subterfuges ils aient trouvé des preuves suffisantes, puisqu'ils portèrent leur arrêt le premier février. Les comtes d'Entragues et d'Auvergne, et un intrigant anglois, nommé Morgan, furent condamnés à avoir la tête tranchée en place de Grève, et la marquise de Verneuil à être renfermée le reste de ses jours. C'étoit sans doute à cette dernière épreuve que le roi attendoit sa dédaigneuse maîtresse. Pendant le cours de la procédure, il avoit souvent marqué son impatience de ce qu'elle ne faisoit aucune démarche pour l'apaiser. « Croyez-vous, disoit-il à Sulli, qu'elle s'humilie et demande grâce ? — Oui, répondit le ministre, si elle croit que vous n'avez plus de tendresse pour elle ; mais si elle s'aperçoit que vous l'aimez encore, et que vous ne faites tous ces éclats que pour l'amener à vos volontés, elle est assez fière pour ne jamais plier. » En effet, Henriette désavoua des paroles de soumission que le commandant du guet, par qui elle étoit gardée, porta au roi comme de sa part. Elle ne vouloit pas, disoit-elle, qu'il lui fût reproché « d'avoir baisé la main qui l'enchaînoit. » Mais quand elle vit l'arrêt prononcé, que son père, son frère et leur confident étoient près de porter leur tête sur l'échafaud, sans doute elle fit jouer les ressorts qu'elle savoit

être tout-puissans sur le cœur du monarque, puisque non-seulement il suspendit l'exécution, mais qu'il changea même toutes les dispositions du jugement.

Cependant il ne fit grâce aux chefs qu'après s'être mis en sûreté par le châtiment de quelques complices subalternes, qui, en cette occasion comme en presque toutes les autres, payèrent pour les grands coupables. Le roi se transporta lui-même dans le Querci, le Limousin et le Périgord. Il envoya Sulli dans le Poitou et les provinces adjacentes. L'un et l'autre furent suivis d'une chambre de justice, dont les opérations intimidèrent plus de gens qu'elles n'en punirent. Henri annula ensuite, par lettres-patentes, tous les actes faits contre la marquise, et abolit la mémoire de son délit, quel qu'il fût; il lui épargna même l'humiliation de paroître devant le parlement pour l'enregistrement; il réhabilita aussi les comtes d'Auvergne et d'Entragues, et leva la confiscation de leurs biens, qui avoit été prononcée. Mais l'Anglois Morgan fut banni pour toujours; d'Entragues fut exilé à Malesherbes, et Valois condamné à rester à la Bastille, « pour matter son indomptable malice. » Quant aux seigneurs de la cour, tels que d'Épernon, Montmorency, Bellegarde et autres, on ne voit pas qu'ils aient essuyé la moindre disgrâce à cette occasion. Peut-être

Henri se contenta-t-il de les tenir en respect, en leur faisant voir qu'il savoit leurs menées, et qu'il pouvoit s'en garantir ; peut-être aussi n'entrèrent-ils que foiblement dans le complot : il peut être arrivé que le comte d'Auvergne, connoissant leurs dispositions, ait présumé d'eux plus qu'ils ne lui avoient fait espérer, et que l'édifice de cette conjuration, tel que nous l'avons crayonné d'après Vittorio Siri, ait été moins fondé sur des engagemens ratifiés, que sur des propos vagues et des promesses générales des mécontens.

Si on en croit le même auteur, la vie du roi fut réellement en danger. Il rapporte que la première fois que Henri revit le comte d'Entragues, après la conclusion de cette affaire, il lui dit : « Est-il vrai que vous avez eu dessein de me tuer, comme on l'a publié? — Oui, sire, répondit hardiment le comte, et jamais cette pensée ne me sortira de l'esprit, tant que vôtre majesté m'ôtera l'honneur en la personne de ma fille. » Henri IV, dans cette occasion, oublia qu'il étoit souverain et menacé ; il se souvint seulement qu'il avoit le premier offensé son sujet, et il eut assez d'empire sur lui-même pour ne pas punir un audacieux qui le bravoit. Soit raison, soit indifférence, ou lassitude des caprices de madame de Verneuil, il cessa insensiblement de la voir comme sa maîtresse, et s'attacha à

Jacqueline de Beuil, qu'il fit comtesse de Moret, et dont le commerce ne lui causa pas les mêmes chagrins.

Pendant qu'il étoit tourmenté par ces agitations domestiques, on portoit dans sa cour même une autre atteinte à sa tranquillité. Sulli, le principal de ses ministres et le confident de ses secrets, ne pouvoit jouir de tant de crédit auprès de son maître, sans devenir l'objet de la malignité des envieux de sa faveur. Ils formèrent une espèce de ligue pour le perdre. « Il y entroit, comme il s'exprime lui-même, des grands, des marjolets, des brelandiers de cour, des bigots espagnolisés, des bâtards, des maîtresses et des financiers. » Ils avoient tous leur rôle marqué, et ils s'en acquittoient avec un concert qui pensa les faire réussir. Les grands et les ministres ne parloient presque jamais au roi sans lui représenter le danger de laisser tant de puissance entre les mains d'un seul homme. En effet, Sulli avoit l'artillerie, les finances, et la plus grande influence sur le détail du royaume. Les ambassades et les gouvernemens étoient presque tous remplis par ses créatures : d'ailleurs, ajoutoient les dévots, soufflés par les Espagnols, on connoît son attachement au calvinisme; et que peuvent penser les princes catholiques, et surtout le pape, en voyant votre majesté donner toute sa con-

fiance à un ministre imbu de pareils principes? Les maîtresses et les gens attachés à elles, fâchés de l'économie de Sulli, disoient qu'ils ne concevoient pas comment le roi pouvoit se servir d'un homme qui faisoit profession d'aversion ouverte contre toutes les personnes que son maître aimoit, et qui, en haine de la tendresse de Henri pour elles, leur refusoit tout, ou ne leur donnoit qu'avec les marques de la plus grande répugnance. Enfin les financiers crioient que c'en étoit fait du crédit du roi; qu'à force de réductions et de retranchemens sur leurs profits, les travailleurs se rebuteroient, et que cette partie d'administration étoit à la veille de tomber dans une confusion aussi funeste à l'état qu'au monarque.

Mais les plus dangereux de ces ennemis étoient ceux qui, loin de blâmer Sulli, et d'inspirer des craintes à son sujet, le combloient d'éloges, et élevoient jusqu'aux cieux son zèle, ses talens, et surtout ses succès. Ils en disoient tant, qu'il étoit impossible que le roi n'en conclût qu'on regardoit Sulli, à son exclusion, comme ordonnant tout, dirigeant tout, et étant la cause unique de l'état florissant où se trouvoit le royaume. Par ce moyen, la jalousie se glissa dans le cœur du monarque; il prêta l'oreille indistinctement aux satires et aux louanges, également enve-

nimé par les unes et les autres. Les écrits pleins d'éloges insidieux ou de critiques amères, qu'on faisoit tomber sous sa main, étoient lus et pour ainsi dire savourés. Les réflexions qu'ils faisoient naître lui donnoient de l'humeur, et il commença à traiter son ministre avec une froideur qui ne lui étoit pas ordinaire. Sulli qui s'en aperçut, certain de son innocence, agissoit comme s'il n'y prenoit pas garde. Le roi, piqué de cette sécurité qu'il attribuoit à indifférence, redoubla de froideur. Le ministre se fâcha à son tour d'être comme disgracié sans sujet, et prit la résolution de ne faire aucune démarche pour finir cette brouillerie, déterminé à tout événement.

Il n'auroit pas été avantageux à Sulli, et il auroit bien réjoui ses ennemis, si le roi, dont le caractère franc et le bon cœur souffroient de cette dissimulation, n'eût pris le parti de rompre enfin la glace, et de s'expliquer. Il partoit pour la chasse, agité par les doutes que toutes ces insinuations élevoient dans son esprit. Sulli, qui étoit venu lui faire sa cour, le quittoit. « Où allez-vous? lui dit le roi qui ne cherchoit qu'à entamer la conversation. — A Paris, sire, lui répondit-il, pour les affaires dont votre majesté me parla il y a deux jours. — Eh bien! allez, lui dit-il; c'est bien fait. Je vous recommande tou-

jours mes affaires, et que vous m'aimiez bien.» Ensuite il l'embrassa et le laissa aller. Mais à peine Sulli avoit fait quelques pas, que Henri le rappelle. « N'avez-vous rien à me dire? lui demanda-t-il. — Non, pour le présent, répondit Sulli. — Aussi ai-je bien moi à vous, répartit le roi. » En même temps il le prend par la main, et le mène, à la vue de toute sa cour, dans une allée du jardin.

Dès le premier moment de la conversation il ne fut plus question ni de soupçons ni de réserves. Le monarque nomma au ministre ceux qui avoient travaillé contre lui, et lui découvrit les manœuvres qu'ils avoient employées. Il lui montra les mémoires par lesquels on s'étoit efforcé de le surprendre, et en lut les endroits les plus frappans, moins pour entendre la justification de Sulli, que pour se justifier lui-même de leur avoir donné quelque créance, vu la manière adroite dont la calomnie étoit tournée; enfin le roi entremêla cette conversation de tant de regrets de s'être laissé prévenir, de tant de promesses d'une confiance et d'une amitié inaltérables, que le duc, emporté par sa reconnoissance, voulut se jeter à ses pieds pour le remercier. Plus prompt que Sulli, Henri le prend dans ses bras: « Relevez-vous, dit-il; ceux qui vous regardent vont croire que je vous pardonne. » Il l'embrassa avec un geste plein

d'affection ; et, rentrant dans le cercle des courtisans qui les examinoient avec curiosité : « Messieurs, leur dit-il, je viens vous dire à tous que j'aime Rosni plus que jamais, et qu'entre lui et moi c'est à la mort et à la vie. »

[1606] Ces attaques sourdes de l'envie, de la malice et de la fausseté, qui sembloient vouloir se disputer le cœur franc et loyal de Henri IV, lui faisoient quelquefois regretter les temps où il n'avoit à combattre que des ennemis découverts. « Mais, lui disoit Sulli, il faut que les grands rois se résolvent à être marteaux ou enclumes ; partant jamais ne doivent-ils faire état d'un bien profond repos.

Cette remontrance devenoit surtout nécessaire en certains momens de découragement, dans lesquels le ministre voyoit le monarque disposé plutôt à souffrir l'indépendance de quelques mécontens qu'à se donner la peine de les soumettre. Alors Sulli faisoit, pour ainsi dire, honte à son maître de son inaction. « Pendant, lui disoit-il, que vous avez tant de raisons de punir les auteurs de vos chagrins, et tant de moyens d'y réussir, une forte armée prête à marcher, sept millions d'or dans la Bastille pour la payer, les arsenaux, les magasins pleins d'habits, de harnois, de poudre, de boulets, de provisions de

toute espèce, deux cents pièces de canon; tous ingrédiens et drogues, ajoutoit-il, propres à médiciner les plus fâcheuses maladies de l'état, pour donner terreur à autrui, assurance et contentement à vous-même. » A la fin, Henri résolut d'essayer de ce remède contre les malintentionnés, et de commencer par le duc de Bouillon.

On a vu qu'après la mort de Biron il s'étoit réfugié en Allemagne; il parcouroit les cours des souverains qui composent le corps germanique, et y faisoit le personnage d'un homme persécuté, tant à cause de sa religion qu'à cause de sa souveraineté de Sedan, dont le roi, disoit-il, étoit envieux. De tous ces endroits, il adressoit au monarque offensé des lettres de recommandation, des apologies, des protestations de fidélité et d'obéissance; mais en même temps il entretenoit correspondance avec les mécontens de la cour de France et des provinces. Il les exhortoit à ne pas se désunir, à ne point se rebuter des mauvais succès passés. « Le moment viendra, écrivoit-il, où le roi sera forcé de plier; il n'est pas si puissant qu'on pense; et la preuve, c'est qu'avec toute sa mauvaise volonté il n'ose user de violence contre moi. » Ces propos entretenoient des espérances parmi ceux qui désiroient du changement; de sorte que, malgré l'exemple donné en la personne de

Biron, malgré le danger que venoit de courir la maison d'Entragues, l'esprit de rébellion se soutenoit toujours. Henri résolut d'abattre la colonne à laquelle s'attachoient tous les artisans des troubles et les gens avides de nouveauté ; il manda au duc de Bouillon, retiré à Sedan, de venir se justifier, et lui envoya les passe-ports et les sûretés nécessaires. Bouillon demanda du temps ; le roi menaça, arma, se mit en campagne et marcha vers Sedan. La crainte alors mit au jour un parti qui s'étoit formé et augmenté sous les yeux du roi, sans presque qu'il s'en aperçût. La faction espagnole, qu'on appeloit *catholique*, afin de lui donner un air légitime, parut ouvertement d'accord avec les calvinistes, pour empêcher le monarque d'ôter toute ressource à l'indépendance. Ils furent secondés par les ministres, qui appréhendoient que la guerre ne rendît Sulli trop puissant, et par la reine même, qui vouloit se faire un mérite de ses dispositions pacifiques : de sorte que le roi se trouva tourmenté de représentations et de prières. Elles se faisoient sous les murs de Sedan, où le duc se tenoit toujours, déterminé, disoit-il publiquement, à s'ensevelir sous les ruines de sa principauté. Mais dans le particulier, loin de montrer une disposition si désespérée, il faisoit entendre au roi qu'il ne demandoit pas mieux que de se

soumettre, pourvu qu'on ménageât son honneur. Henri auroit pu lui imposer la loi et l'obliger de se rendre à discrétion, sauf à lui faire grâce ensuite ; mais n'étant pas soutenu par la fermeté de Sulli, qu'on eût soin d'écarter du monarque pendant cette expédition, il consentit à faire un traité avec son sujet. Les conditions n'en furent pas dures : il rendit au duc ses bonnes grâces, et ne se réserva que le droit de mettre dans Sedan une garnison françoise, afin d'empêcher Bouillon d'abuser de sa souveraineté, qu'on lui laissa.

[1607-8] Les années 1607 et 1608 furent les plus heureuses de la vie de Henri IV. Il voyoit le royaume fleurir sous son gouvernement, et les armées bien entretenues en imposoient à ceux qui auroient voulu remuer au dedans, et mettoient les frontières à l'abri des ennemis. Les colonies se fortifioient, le commerce s'étendoit à l'aide des manufactures, l'agriculture étoit favorisée ; enfin Henri jouissoit du plaisir, si flatteur pour un bon prince, de pouvoir soulager ses sujets quand des incendies, des grêles, des inondations, ou d'autres fléaux les rendoient malheureux. Il pourvoyoit aussi à leur sûreté domestique ; chacun commençoit à pouvoir vivre tranquillement dans ses foyers, sans craindre les brigands titrés qui auparavant infestoient les provinces. Pendant les guerres civiles beau-

coup de gentilshommes s'étoient bâti, dans le plus épais des forêts, sur des rochers escarpés, ou dans des lieux marécageux et inaccessibles, des espèces de forteresses à titre d'asiles. Après la paix beaucoup de soldats, devenus inutiles, s'y retirèrent; et de là, tantôt avoués par les propriétaires, avec lesquels ils partageoient le pillage, tantôt à leur insu, ils rançonnoient les villages voisins et maltraitoient les voyageurs. Le roi envoya des troupes qui rasèrent ou démantelèrent ces petits châteaux devenus l'effroi des citoyens pacifiques. Le laboureur put alors jouir sans crainte du fruit de ses travaux, et le marchand fréquenter sans danger les chemins qui conduisoient aux lieux où l'appeloient les besoins de son commerce.

L'Espagne ne voyoit pas d'un œil tranquille ce profond repos dont jouissoit la France; elle le regardoit comme l'état d'un homme blessé, qui reprend ses forces pour les exercer de nouveau contre son rival; il lui étoit donc important de retarder cette espèce de convalescence. Les moyens qu'elle employoit étoient des entreprises sourdes, tantôt contre une partie du royaume, tantôt contre une autre. L'ambassadeur d'Espagne corrompit quelques gentilshommes provençaux qui promirent de livrer Marseille : ils furent découverts; et le secrétaire de l'ambassadeur se trouva si chargé par les complices, qu'il ne

put échapper à une conviction juridique. Henri dédaigna de le punir lui-même, ou de demander qu'il fût puni. Il se vengea des Espagnols d'une manière plus sensible pour eux, par la considération qu'il acquit à leur préjudice chez les puissances étrangères. Il leur enleva en effet l'honneur de réconcilier les Vénitiens avec le pape, et les força eux-mêmes à recevoir sa médiation dans la longue trève qu'ils conclurent avec les Provinces-Unies.

Le sénat de Venise, déjà coupable aux regards des souverains pontifes, pour diverses dispositions sur lesquelles Clément VIII avoit prudemment fermé les yeux, venoit, pendant la dernière vacance du saint siége, de défendre l'aliénation des biens laïques en faveur des ecclésiastiques. Il avoit de plus fait arrêter un chanoine et un abbé prévenus tous deux de crimes énormes, et avoit commis la connoissance de leurs délits à la justice séculière. Le nouveau pape, Paul V (Camille Borghèse), demanda la révocation des deux ordonnances; et, sur le refus du sénat, qui prétendit n'avoir agi qu'en vertu du droit qu'il tenoit de Dieu même, de faire des lois, surtout pour les laïques et pour leur protection, le pontife excommunia le sénat et le doge, et mit la seigneurie en interdit. Le sénat à son tour défendit la publication du monitoire du pape, et ban-

nit du territoire de la république les capucins, les théatins et les jésuites, les seuls ecclésiastiques qui fermèrent leurs églises. Une controverse animée sur l'étendue et les bornes des deux autorités, sur la distinction des délits civils et religieux, sur la nature de l'interdit qui frappe à la fois innocens et coupables, s'établit d'abord entre le pape et la seigneurie. Les cardinaux Baronius et Bellarmin d'une part, et Fra Paolo Sarpi de l'autre, furent ceux qui s'y distinguèrent le plus. Bientôt on eut recours à d'autres armes; et à cette guerre de plume succédèrent des préparatifs militaires. Le pape cependant, qui eut quelques appréhensions de s'être trop avancé, désira trouver quelque moyen de sauver sa dignité. Le duc de Savoie, le roi d'Espagne et Henri IV s'offrirent à l'envi pour médiateurs. Le dernier seul fut agréé. Il envoya le cardinal de Joyeuse à Venise et à Rome; et, après trois mois de négociations, ayant obtenu de chaque partie de se relâcher dans ses prétentions, il rétablit la paix aux conditions suivantes: que les édits de la seigneurie seroient maintenus dans leur force; mais que les deux prévenus seroient remis entre les mains du roi; que les religieux bannis seroient rétablis, mais que les jésuites ne participeroient point à cette faveur jusqu'à nouvel ordre; et qu'enfin le pape n'accorderoit

point d'absolution qui lui supposeroit le droit qui lui étoit contesté ; mais que, sur la demande du roi et non pas des Vénitiens, le cardinal de Joyeuse, au nom du pontife, déclareroit les censures révoquées, ce qui eut lieu le 21 avril 1607.

[1609] Les efforts du roi pour la pacification de la Hollande éprouvèrent plus de longueurs et de contrariétés, et l'on n'y put même parvenir entièrement. L'archiduc Albert, frère d'Ernest, auquel il avoit succédé dans le gouvernement des Pays-Bas en 1595, et qui les avoit depuis reçus en dot lors de son mariage avec l'infante Isabelle-Claire-Eugénie en 1599, avoit fait faire des propositions d'accommodement dès l'année 1606. L'année suivante, on convint d'une trève de huit mois pour faciliter les négociations. Mais la seule forme du traité de trève occupa toute l'année, et épuisa tellement tout le temps stipulé pour cette même trève, qu'il fallut la prolonger plusieurs fois pour entamer l'affaire principale. Afin d'en hâter la conclusion, la France et l'Angleterre, dont l'intérêt commun étoit de prolonger la division ou d'obtenir aux Hollandois des conditions avantageuses qui procurassent un égal affoiblissement à l'Espagne, se lièrent avec eux par une triple alliance dont le but fut ou de leur obtenir une paix honorable, ou de pour-

suivre une guerre vigoureuse. Mais les préjugés réciproques et les intrigues du stathouder Maurice, fils de Guillaume, qui redoutoit une paix dont l'effet immédiat seroit de lui enlever une partie de son influence, firent qu'après huit nouveaux mois de travaux les plénipotentiaires se séparèrent sans avoir pu convenir de rien. L'Angleterre et la France persistèrent néanmoins à offrir encore leur médiation. Henri surtout prit cette affaire à cœur. Il s'en fit même un point d'honneur; et à force de prières et même de menaces, il obtint enfin une trève de douze ans, qui fut proclamée le 14 avril 1609, et par laquelle les Provinces-Unies furent reconnues pour provinces libres et indépendantes. Après un tel témoignage de bienveillance, Henri s'attendoit à obtenir aisément des Hollandois qu'ils accorderoient à leurs sujets catholiques le libre exercice de leur religion; mais l'esprit d'intolérance, cette maladie du siècle, qui fermentoit chez les protestans aussi bien que chez les catholiques, les rendit également sourds à la voix de la justice et à celle de la reconnoissance.

Les malheureux Maures, expulsés de l'Espagne par Philippe III, tournèrent aussi leurs regards vers Henri. C'étoit une industrieuse population de douze cent mille âmes, qui, catholiques à l'extérieur, conservoient secrètement les dogmes et les pratiques de leurs

ancêtres. Le conseil d'Espagne, auquel ils furent représentés comme machinateurs de projets sinistres, ne leur laissa que l'option de l'exil ou de la mort. Ils offrirent à la France de venir peupler les landes de Bordeaux et de les défricher. Ils ne demandoient que la liberté de conscience. Henri, occupé alors de graves intérêts de politique extérieure, et redoutant d'ailleurs de donner lieu à des imputations d'indifférence sur l'article de la religion, ne put ou n'osa pas accueillir leurs propositions; et ces infortunés, repoussés également, et de leur sol natal où ils passoient pour sectateurs de Mahomet, et des rivages de l'Afrique où ils étoient réputés déserteurs de sa loi, périrent presque tous, victimes de tous les genres de misère.

Ces rivages inhospitaliers, renommés encore par les pirateries de leurs habitans, reçurent alors un échec, juste châtiment de leurs brigandages: leurs vaisseaux, en tenant bloqué le détroit de Gibraltar, inquiétoient des flottes entières. Des armateurs de Saint-Malo, qui se trouvoient dans la Méditerranée et qui souffroient de leurs excès, conçurent le hardi projet de détruire d'un seul coup la majeure partie de leur marine, qui se trouvoit réunie dans la rade de Tunis, sous la protection du fort de la Goulette. En plein midi, Beaulieu leur chef, soutenu de huit galions espagnols,

qui secondèrent sa généreuse entreprise, pénètre dans le hâvre avec audace; le vent ou l'artillerie du fort empêche ses vaisseaux d'approcher suffisamment; alors, avec quarante hommes seulement, il se jette dans une chaloupe, brave le feu du château, aborde le vaisseau amiral, amarré contre les quais, le brûle, en incendie successivement trente-cinq autres, et regagne les siens après ce périlleux exploit.

Le caractère loyal et généreux de Henri, solidement établi alors en Europe, faisoit rechercher son alliance ou sa protection. Aussi vit-on le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, ce prince si clairvoyant, attaché jusqu'alors par intérêt à l'Espagne, commencer à reconnoître que la France pouvoit lui être utile, et désirer enfin son alliance. Les princes allemands, dont la maison d'Autriche alarmoit l'indépendance, et les habitans de la Valteline, opprimés par le comte de Fuentes, réclamoient tous le secours de la France : tous étoient aidés, défendus, protégés, et les bons offices du roi s'étendoient au dehors comme au dedans. « Cependant, disoit Henri avec amertume à Sulli, ceux que j'ai comblés des plus grands bienfaits, ceux à qui j'ai réparti plus d'honneurs, sont assez audacieux que de dire que cette paix dont je jouis me fait négliger mes affai-

res, mépriser les entreprises glorieuses et honorables; que j'aime trop les plaisirs, auxquels j'emploie l'argent que je devrois leur donner en gratifications, comme ils méritent; que j'aime trop les bâtimens et les riches ouvrages, la chasse, les chiens et les chevaux, les cartes, les dés et tous les jeux; les dames, les délices, l'amour, les festins, les assemblées, comédies, bals, courses de bagues, où on me voit encore paroître avec ma barbe grise, et être aussi vain et content d'avoir reçu une bague de quelque belle dame, que dans ma jeunesse.

» Je ne nierai pas, avoue-t-il, qu'il n'y ait quelque chose de vrai dans ces reproches; mais on devroit me pardonner ces divertissemens, qui n'apportent aucun dommage à mes peuples, par forme de compensation de tant d'amertumes que j'ai goûtées, et des peines que j'ai eues jusqu'à cinquante ans. Est-il étonnant, d'ailleurs, qu'élevé dans la licence des camps j'aie contracté des vices? Les foiblesses sont l'apanage de l'humanité: la religion n'ordonne pas de ne point avoir de défauts, mais de ne pas s'en laisser dominer; et c'est à quoi je me suis étudié, ne pouvant faire mieux. Vous savez, ajoute-t-il en continuant d'adresser la parole à son confident, que touchant mes maîtresses, qui sont la passion que tout le monde a cru la plus puissante

sur moi, je les ai rabaissées dans l'occasion, et que je vous ai hautement préféré à elles.

» Je le ferai toujours, conclut-il avec une espèce de transport, et je quitterai plutôt maîtresses, amour, chasse, bâtimens, festins, plaisirs, que de perdre la moindre occasion d'acquérir honneur et gloire, dont la principale, après mon devoir envers Dieu, ma femme et mes enfans, mes fidèles serviteurs et mes peuples, que j'aime comme mes enfans, est de me faire tenir pour prince loyal, de foi et de parole, et faire action, sur la fin de mes jours, qui les couronne de gloire et d'honneur. »

Voilà Henri IV peint par lui-même avec cette noble franchise qui faisoit le fond de son caractère, et cette inépuisable tendresse pour ses peuples qui doit nous rendre sa mémoire si chère et si respectable. Il parloit selon ses désirs, lorsqu'il se promettoit désormais un empire absolu sur ses passions; mais il étoit destiné à donner encore à l'univers le spectacle d'une foiblesse qui eut des suites plus funestes que les autres.

L'écueil de ses bons desseins fut Henriette-Charlotte de Montmorency, fille du connétable, jeune beauté dont les écrivains du temps vantent les charmes avec une espèce d'enthousiasme. Elle fut présentée à la cour par Diane, duchesse d'Angoulême, sa tante,

qui la prit sous sa conduite. Dès ce premier moment, elle fixa l'attention des jeunes seigneurs qui pouvoient aspirer à sa main, et on s'aperçut que ses appas naissans n'échappoient pas à l'œil curieux du roi. Entre ceux qui briguoient l'alliance du connétable, Bassompierre, jeune homme recommandable par l'esprit et la figure, d'une naissance et d'un mérite à posséder les premières charges de la couronne, obtint du père la préférence. Il travailla à plaire à la jeune Montmorency; et ce fut à l'occasion de ses progrès auprès d'elle que le roi laissa échapper le secret de sa passion *. La crainte de laisser tomber l'objet de sa tendresse sous la puissance d'un mari clairvoyant lui fit éloigner Bassompierre, et proposer le prince de Condé.

* Le roi le tira un jour à part, et lui dit : « Bassompierre, je te veux parler en ami : je suis devenu non-seulement amoureux, mais fou et outré de mademoiselle de Montmorency. Si tu l'épouses et qu'elle t'aime, je te haïrai ; si elle m'aimoit, tu me haïrois : il vaut mieux que cela ne soit point cause de notre mésintelligence. » Bassompierre, à qui ce mariage étoit très-avantageux, ne paroissoit pas alarmé des poursuites que le monarque lui faisoit apercevoir : mais le roi le pressa si fort, lui promit tant de le dédommager, que Bassompierre se désista. Henri soulagé l'embrassa tendrement, et pleura de satisfaction, tant les passions rendent petits les plus grands hommes ! *Voyez* Mémoires de Bassompierre, tome I, page 217.

Ce mariage étoit avantageux à la jeune Montmorency; Condé n'avoit que vingt-deux ans; il étoit premier prince du sang, par conséquent héritier présomptif de la couronne, si les enfans du roi, tous deux en bas âge, venoient à manquer. Son éducation fut très-soignée; il parloit latin, italien, espagnol, et étoit plus instruit de la littérature, et plus versé dans les hautes sciences que les princes n'ont coutume de l'être. Bentivoglio, nonce à Bruxelles, qui l'avoit connu et cultivé, rapporte qu'il avoit les traits du visage saillans, qu'il étoit petit et maigre, trop blond, vif, dit-il, comme sont les François, plein d'esprit, donnant facilement sa confiance, parlant agréablement et beaucoup, et par là facile à pénétrer.

Les attentions galantes du roi étoient si remarquables, que le prince hésita à s'engager, et fit dire à Henri, par le président de Thou son tuteur, qu'il ne se sentoit pas de goût pour ce mariage. Le roi, qui sentit le motif de sa répugnance, le fit venir, et lui dit en présence du duc de Bouillon : « Vous pouvez l'épouser sans aucun soupçon sur mon compte. » Sur cette parole, Condé conclut, et se maria.

Après les fêtes des noces, qui furent brillantes et pompeuses, les présens de toute espèce abondèrent dans la maison de Condé;

de sorte que tant de générosité devint suspect à l'époux. Il commença par éloigner sans affectation sa femme de la cour. Le roi s'aperçut de la précaution; il en marqua quelque peine, mais sans faire plus mauvais visage au mari : il tâcha au contraire de le gagner par de nouveaux bienfaits. Cette ruse tourna contre lui-même. Les confidens du prince, qu'apparemment le monarque n'avoit pas eu soin de gagner, empoisonnèrent ces dons, et firent voir à Condé, dans les libéralités du roi, un dessein de séduction à laquelle sa jeune épouse ne résisteroit peut-être pas toujours. Henri lui-même donna lieu à ces imputations par les imprudences qui lui échappèrent. Non content de montrer trop de chagrin de son absence de la cour, il se travestit plusieurs fois, et entreprit des courses nocturnes, pour se procurer le plaisir de rester seulement quelques momens avec elle. Ces indiscrétions confirmèrent le prince dans la résolution de ne plus mener sa femme à la cour, et même de l'éloigner des endroits que le roi fréquentoit. Alors non-seulement les présens cessèrent, mais encore on ôta au prince des revenus dont le retranchement ne fit que l'aigrir davantage : il se permit des plaintes et des murmures; le roi y répondit par des menaces. Le duc de Sulli fut chargé d'aller signifier à Condé l'ordre de faire cesser

les propos malins et calomnieux qu'occasionnoient les craintes jalouses qu'il marquoit, et de les faire cesser en ramenant sa femme à la cour, où il trouveroit toute sorte de sûreté.

Sulli, le moins propre des hommes à adoucir ce qu'un pareil commandement avoit d'amer, intimida si fort le prince, en lui montrant le danger de pousser à bout la colère du roi, et en mettant dans ses discours des menaces indirectes d'exil ou de prison, qu'au lieu de plier Condé résolut de se sauver, et d'emmener sa femme avec lui. Il avoit pris d'avance la précaution de se retirer dans son château de Verteuil, sur la frontière de Picardie : il en partit le 29 novembre, deux heures avant le jour; la princesse et une de ses demoiselles étoient en croupe chacune derrière un domestique : deux gentilshommes faisoient toute l'escorte. Ils forcèrent la marche, et le même jour, de bonne heure, ils arrivèrent à Landrecies, première place des Espagnols dans les Pays-Bas. Ces provinces étoient alors gouvernées par l'archiduc Albert, qui avoit épousé l'infante Claire-Eugénie sa cousine. Ces deux époux, aussi unis par leurs vertus que par les liens du mariage et du sang, retraçoient dans leur cour la gravité des mœurs antiques. Les assemblées, qui étoient très-fréquentes, les bals même et les

plaisirs, qui ont coutume d'être accompagnés de tumulte, se ressentoient du goût des maîtres pour la règle et la bienséance. On y connoissoit la galanterie, mais sans pétulance; la gaieté du sexe s'y déployoit sans contrainte, parce qu'elle n'avoit à craindre ni entreprises alarmantes, ni interprétations malignes. Tout enfin s'y passoit dans l'ordre : les hommes s'occupoient des affaires; les femmes, à l'exemple de l'archiduchesse, travailloient de l'aiguille et régloient leurs maisons. Albert et son épouse mettoient leur bonheur à faire celui des peuples confiés à leurs soins, et à entretenir autour d'eux la paix, source de tous les biens : aussi ne craignoient-ils rien tant que de la voir troublée par les inquiétudes que la guerre entraîne; et c'est par là que Henri IV se flatta de les contraindre à rendre la princesse de Condé, quand il sut qu'elle étoit dans leurs états.

Sulli raconte assez plaisamment la manière dont cette nouvelle fut reçue à la cour : il représente le roi quittant assez brusquement le jeu, se promenant à grands pas, frappant du pied, laissant échapper des exclamations de dépit, pendant que les courtisans, affectant un air de tristesse, détournoient la tête pour sourire, et que, dans l'appartement de la reine, on laissoit ouvertement éclater la joie que causoit cet événement; mais le plus

curieux de la scène se passa au conseil, que le roi fit assembler, quoique la nuit fût déjà avancée. Villeroi, premier opinant, conclut à députer au prince de Condé quelque personne grave qui lui fît sentir l'inconvénient de sa démarche, et qui l'engageât par honneur à revenir avec sa femme. Cet avis annonçoit des lenteurs et de l'incertitude; il ne fut pas adopté. « Le vôtre? dit le roi, en se tournant vers Sulli. — Sire, cette affaire, répondit-il, est trop importante pour opiner sur-le-champ. On vient de me tirer du lit, et mes conceptions ne sont pas encore bien éveillées. — Dites toujours, reprit le roi, que faut-il faire? » Sulli rêva un moment et dit : « Rien. — Comment! rien. — Rien, sire; et quand les Espagnols verront que vous ne vous souciez ni du prince ni de sa femme, ils les abandonneront d'eux-mêmes. » Henri reste pensif un instant, secoue la tête, et se tourne vers Jeannin. Celui-ci, ayant eu le temps de connoître ce qui convenoit au roi, conseille d'envoyer après les fugitifs, de les ramener de gré ou de force, de les demander à l'archiduc, s'ils sont déjà sur ses terres, et, en cas de refus, de lui déclarer la guerre. Cet avis, conforme à la vivacité de Henri, prévalut, et il fut décidé que Praslin, capitaine des gardes, partiroit sur-le-champ, et iroit signifier à l'archiduc l'intention du roi; et le

conseil finit. Sulli, en sortant, lui dit d'un air entre sérieux et badin : « Je savois bien, sire, que, ne m'ayant pas donné le loisir d'y penser, je ne dirois rien qui vaille; mais, dans deux jours, je vous aurois donné un bon conseil. »

Praslin partit, muni d'ordres aux gouverneurs et aux commandans des troupes de lui prêter main-forte. Il auroit pu, dit-on, enlever le prince, parce que l'archiduc, dans l'intention de garder des ménagemens avec le roi, pria Condé de chercher un asile ailleurs: il fut obligé de repasser le long de la frontière de France, où il y avoit beaucoup de troupes, pour gagner l'Allemagne; et on soupçonna Praslin de n'avoir pas voulu user de tout son pouvoir dans une cause odieuse. Quant à la princesse, elle étoit en sûreté. Condé, pour ne point exposer ses hôtes, avoit résolu de l'emmener avec lui; mais l'archiduchesse, jugeant qu'elle pêcheroit contre la bienséance en souffrant qu'une jeune personne s'exposât aux risques d'une pareille course, promit au mari de la garder, et la retira à Bruxelles. Henri, n'ayant pas réussi dans cette première tentative, résolut d'employer ruse et force, s'il le falloit, pour faire revenir la princesse en France; et il ne se trouva que trop d'âmes basses et de vils adulateurs qui servirent sa passion, et qui l'augmentèrent peut-être par

les conseils et les espérances qu'ils lui donnèrent.

Il parut que dans le commencement la jeune princesse fut moins flattée de l'amour du roi que des agrémens qui en étoient une suite, tels que des présens sans nombre, tous plus précieux les uns que les autres, des fêtes dont elle étoit l'héroïne, des préférences distinguées, des louanges, des respects, des hommages qui approchoient de l'adoration. Quand les ombrages de son mari l'eurent retirée de la cour et privée de ces plaisirs, elle regretta celui qui les faisoit naître sous ses pas ; et aux regrets succéda une inclination qui lui donna de l'éloignement pour son époux. L'archiduchesse, en parlant d'elle, disoit : « C'est un caractère angélique, dans lequel il n'y a à reprendre que sa passion pour le roi, qui est son sortilége. »

Mais ce sortilége n'avoit rien de surnaturel ; la magie consistoit dans les conseils des femmes qui l'environnoient à Bruxelles, et qui étoient toutes gagnées ; elles faisoient parvenir entre ses mains les lettres du roi, lui dictoient les réponses, enflammoient son imagination, et persuadoient facilement à une femme de seize ans, accoutumée au style des romans, d'employer des termes de tendresse, des allusions amoureuses, qu'elle pouvoit ne regarder que comme des jeux d'esprit, mais

qui redoubloient la passion du roi, parce qu'il les regardoit comme les expressions d'un cœur tout à lui. La plus adroite et la plus ardente de ces femmes étoit l'épouse de Brulart de Puisieux, comte de Berni, fils du chancelier, et ambassadeur de France à Bruxelles. Le roi envoya, pour la seconder, le frère de la belle Gabrielle, Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, qu'il chargea de ne rien ménager, de tout risquer; et qui, en conséquence, crut pouvoir tout se permettre, afin de procurer à son maître la satisfaction qu'il désiroit. On commença, comme dans toutes les affaires, par la négociation. Le roi trouva bon que le prince revînt à Bruxelles, où il arriva le 23 décembre. Depuis ce moment les propositions qui furent faites n'offrent qu'inconséquences et contradictions, parce que, dit Siri, on parloit toujours du prince et très-peu de la princesse, qui étoit pourtant le sujet principal de tous ces mouvemens.

[1610] Les intérêts étoient fort compliqués à la cour de Bruxelles. Le conseil d'Espagne n'avoit pas toujours les mêmes vues que l'archiduc. Celui-ci désiroit l'accommodement, tant par haine pour les tracasseries que par la crainte de voir tomber sur lui tout le poids de la colère du roi. Les Espagnols, au contraire, fondoient sur ces brouilleries l'espérance de rallumer la guerre civile en France:

ils ne vouloient pas que le prince se prêtât à aucun accommodement : ils l'exhortoient au contraire à se déclarer ouvertement contre le second mariage du roi et contre la légitimité de ses enfans, parce que le divorce, disoient-ils, avoit été prononcé sur de faux exposés, et ils promettoient d'appuyer ses droits de toutes leurs forces. Dans l'appréhension que Condé ne se laissât aller aux sollicitations de la France, et qu'il n'y retournât, don Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris, lui faisoit dire qu'il n'y auroit jamais de sûreté pour lui, et l'avertissoit de se défier des espions et des émissaires corrompus dont il prétendoit savoir certainement que le prince étoit environné. Spinola, l'homme de l'Espagne à Bruxelles, entrant dans ces vues, affectoit les plus grandes attentions pour des hôtes si précieux; et, sous prétexte de veiller à ce qu'il ne leur fût fait aucune violence, il prenoit toutes les précautions nécessaires afin qu'ils ne pussent s'échapper. On soupçonna qu'à la politique Spinola joignait un intérêt plus puissant; savoir, un goût vif pour la princesse. Elle s'en aperçut elle-même; et dans la suite, racontant cette aventure, elle disoit naïvement : « Mon étoile me destinoit à être aimée par des vieux. »

Quant aux propositions des agens du roi auprès du prince, elles décéloient leur em-

barras : ils l'exhortoient à revenir en France avec sa femme; il y consentoit, mais il demandoit de vivre éloigné de la cour, et qu'on lui donnât une place de sûreté. Les négociateurs répondoient que ce seroit une précaution déshonorante pour le roi, et que si le prince craignoit quelque chose, il pourroit, après avoir ramené son épouse, aller faire une promenade de dix-huit mois ou deux ans en Italie. « Si vous l'aimez mieux, lui disoit-on, il est possible de rompre votre mariage, et le roi se chargera d'en poursuivre à Rome la dissolution. » Le prince ne s'y refusoit pas; mais il vouloit, en attendant, rester maître de sa femme. D'Estrées répondoit qu'il falloit qu'elle fût hors de la puissance de son mari, afin de donner un consentement libre aux procédures. On faisoit semblant d'appréhender que la jeune épouse n'éprouvât quelques mauvais traitemens de la part d'un mari ombrageux ; et on la faisoit redemander à l'archiduc par le connétable son père ; ou bien madame d'Angoulême sa tante, qu'on savoit être une complaisante du roi, offroit de venir demeurer auprès d'elle à Bruxelles, pour la préserver des attentats de la jalousie.

Les pourparlers n'avançoient pas les affaires, et le mois de février s'écouloit sans que rien se terminât. D'Estrées prit alors la résolution de trancher le nœud des difficultés

par l'enlèvement. Il raconte lui-même qu'il entretenoit des espions auprès de la femme et du mari, qu'il étoit instruit de leurs dispositions, et que ces lumières lui servoient à fomenter leur désunion. Le but d'obliger un roi peut-il ennoblir un pareil manége? Il connoissoit aussi les lieux où le prince passoit son temps, et les momens où la princesse étoit libre. D'Estrées s'assura de son consentement, aisé à obtenir d'une jeune personne entourée de gens consommés dans l'art de la séduction. Il forma le plan de son entreprise, qui étoit infaillible, et l'envoya au roi. Ce prince, dévoré par le désir de se satisfaire, comptoit tous les momens, et, quand il jugea que l'exécution ne pouvoit plus éprouver d'obstacles, il dit à la reine : « Tel jour, à telle heure, vous verrez ici la princesse de Condé. » La reine fait sur-le-champ avertir l'ambassadeur d'Espagne. Celui-ci dépêche un courrier qui fait tant de diligence, qu'il précède l'heure fixée pour l'enlèvement. Condé demande des gardes; l'archiduc lui en donne; ils s'emparent avec fracas des avenues du palais d'Orange; toute la ville est en rumeur. D'Estrées s'aperçoit bien qu'il est découvert, et se détermine à faire du moins bonne contenance. Il demande audience, quoiqu'il fût déjà nuit, se plaint hautement des bruits injurieux qu'on répand contre son maître, et

demande que les gardes soient levées. Albert répond tranquillement qu'il y a une entreprise formée, qu'il en est sûr; qu'il croit bien que le roi n'y a aucune part; que sans doute c'est l'ouvrage de quelques François trop zélés, qui ont cru par là obliger leur maître; mais que, pour obvier à ces inconvéniens, dès le lendemain il donnera à la princesse un asile dans le palais, auprès de l'archiduchesse son épouse.

Cette résolution fut un coup de foudre pour d'Estrées; elle anéantissoit ses projets et ses espérances : il se replia en cent manières pour tâcher d'obtenir un délai. La princesse, par son avis, fit la malade; en même temps elle demanda un bal à Spinola, qui s'excusa sur les circonstances avec un sourire ironique. Enfin, dès le lendemain, comme l'avoit promis l'archiduc, elle coucha au palais. Alors d'Estrées ne ménagea plus rien : il fit signifier par un notaire, à Condé, un ordre du roi, qui lui enjoignoit de revenir en France, sous peine d'être déclaré criminel de lèse-majesté. Le prince ne s'épouvanta pas; il répondit respectueusement à la sommation ; mais il fit à d'Estrées des reproches vifs sur le rôle qu'il jouoit dans cette affaire. « Tout ce que j'ai fait, répliqua le courtisan, a été pour obéir aux ordres du roi mon maître, que je dois exécuter, justes ou injustes. » Cette mo-

rale le consola sans doute du mauvais succès de son entreprise.

Quand elle eut échoué, toute négociation cessa. Aux démarches pacifiques succédèrent des menaces de guerre. Henri mit ses troupes en mouvement, et montra à l'Espagne étonnée l'armement le plus formidable qui eût jamais menacé sa puissance. Ce fut alors, dit-on, qu'il conçut le dessein de former de toute l'Europe une république pacifique, par le moyen d'un conseil composé des députés de tous les souverains. Ce conseil auroit eu à sa disposition une armée formée des contingens de ces princes, toujours prête à marcher contre ceux d'entre eux qui voudroient rompre l'équilibre ; projet ridicule, vanté par quelques écrivains, mais qu'on ne doit regarder que comme un délire politique, qui n'a jamais pu être enfanté par une tête aussi saine que celle de Henri IV.

Quelque part que pussent avoir en ce moment sur les résolutions du roi, et sa passion pour la jeune princesse, et la honte qui rejaillissoit sur lui des défiances du prince de Condé et des mesures de l'archiduc, il ne faut pas croire, avec les compilateurs d'anecdotes galantes, avides de recueillir tous les bruits que la légèreté, la politique, la malice et la haine faisoient circuler à l'envi, que ce furent ces motifs qui déterminèrent Henri à la

guerre, et à rompre avec l'Espagne et la maison d'Autriche. La preuve qu'il y étoit disposé de longue main, c'est qu'il étoit prêt et que ses armemens étoient formidables. Cet incident contribua tout au plus à l'affermir dans ses résolutions, à les hâter, et à joindre des causes personnelles de rupture à celles dont la politique s'étoit déjà fait un titre pour se déclarer. Les véritables causes de la guerre étoient dans un ressentiment profond des anciennes injures faites à la France, dans les désastres et les troubles que la maison d'Autriche avoit accumulés sur ce royaume, depuis les temps de François I et de Charles-Quint, et dans l'espoir d'en prévenir le retour, en profitant de toutes les circonstances pour abaisser et circonscrire cette puissance. L'occasion attendue pour éclater s'étoit présentée en Allemagne dès l'année précédente; et le retour du printemps étoit l'époque fixée d'avance au commencement des hostilités.

Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, mort sans enfans, avoit laissé sa riche succession à disputer entre six prétendans. C'étoient : 1° la maison Albertine ou électorale de Saxe, fondée sur des expectatives anciennes, confirmées par l'empereur Frédéric III; 2° la maison ducale ou Ernestine, aux droits de Sibylle de Clèves, épouse du malheureux

électeur dépouillé par Charles-Quint, lequel lui avoit aussi reconnu un pareil droit d'expectative ; 3° l'électeur de Brandebourg, comme époux d'Anne de Prusse, fille de la sœur aînée du défunt; 4° Philippe-Louis, duc de Neubourg, époux de sa seconde sœur et fils de ce Wolfgang, duc de Neubourg, mort à son arrivée en France en 1558; 5° Jean Casimir, duc de Deux-Ponts-Clebourg, neveu de Philippe-Louis par son père et encore par sa mère, troisième sœur de Guillaume; 6° enfin Charles-d'Autriche, marquis de Surtgau, cousin germain de l'empereur et époux de la quatrième. L'empereur, juge naturel des contestans, évoqua la cause à son tribunal, et, en attendant l'issue du jugement, il ordonna le séquestre entre les mains de l'archiduc Léopold son cousin, évêque de Passau. L'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg se refusèrent à reconnoître pour juge un prince qu'ils accusoient de vouloir s'approprier lui-même cet héritage, et ils excitèrent les états protestans d'Allemagne à se prononcer en leur faveur. Réunis à Halle, ils y conclurent la fameuse union évangélique, et réclamèrent l'accession du roi de France, qui en avoit été sous main le premier mobile, et qui ne manqua pas d'y adhérer. Henri montra la même bonne volonté aux petits souverains d'Italie et surtout aux

Grisons, qui, huguenots et souverains de la Valteline, dont les habitans étoient catholiques, se voyoient inquiétés par le comte de Fuentes, sous mille prétextes différens, nés de cette cause. Celui-ci les tenoit en bride par la construction de divers forts qu'il avoit fait élever dans les montagnes, tant pour dominer le pays que pour assurer la communication du Milanez et du Tyrol, c'est-à-dire des possessions des deux branches de la maison d'Autriche; enfin Henri promit aussi d'aider le duc de Savoie, qui, jaloux des apanages que la sœur de sa femme avoit portés en dot à l'archiduc Albert, convoitoit le Milanez comme un héritage justement dû à son épouse. De tous ces côtés, Henri ne se déclara qu'auxiliaire; mais il se proposoit de se porter lui-même avec sa grande armée sur la frontière de Flandre, et d'attaquer cette province en personne, si on ne lui donnoit pas la satisfaction qu'il demandoit.

L'Espagne sentit que si la guerre s'entamoit, elle ne pourroit la soutenir sans perte: c'est pourquoi Philippe auroit voulu la prévenir. Il fit proposer le mariage de l'infante sa fille avec le dauphin, tous deux du même âge. Le roi refusa d'entrer en pourparler à cet égard, et son refus donna lieu de publier que ce n'étoit ni l'intérêt de ses alliés, ni celui de son royaume, qui l'engageoit à rompre la paix,

mais sa seule passion, et que la princesse de Condé étoit une nouvelle Hélène qui alloit embraser l'Europe. Cette opinion se répandit en France avec tout l'odieux dont on put la charger. On y ajouta que le roi vouloit détrôner le pape, et mettre un huguenot à sa place : imputations puériles, calomnies ridicules et irréfléchies, mais qui font impression sur le peuple. On remarqua qu'il n'avoit plus la même ardeur pour la guerre, et que les enrôlemens devenoient difficiles : on se permettoit dans les conversations, sur la rupture de la paix, des réflexions qui montroient que les motifs auxiliaires n'étoient ni inconnus ni approuvés. Les étrangers pensoient à ce sujet comme la plupart des François. La fuite du prince de Condé, qui, ne se croyant pas en sûreté à Bruxelles, se sauva à Milan, redoubla les préventions.

Quels cris d'étonnement dans toute l'Europe, quand on vit le plus proche parent du roi, le premier prince du sang, obligé de se cacher, de fuir, de chercher un asile chez les étrangers, parce qu'il ne vouloit pas livrer sa femme. Les amis de Henri en étoient consternés; ses ministres ne le justifioient qu'avec une espèce de honte. Lui-même ne parloit de la princesse, du prince, et de son dépit contre les Espagnols qu'en termes ambigus, qui marquoient son embarras : il devenoit rêveur,

furieux, impatient; il n'aspiroit qu'au moment d'être à la tête de son armée, se flattant sans doute que le fracas des armes feroit diversion aux idées noires dont il étoit fatigué; car ce fut alors qu'il eut toutes ces inquiétudes, toutes ces alarmes intérieures, dont on a fait depuis des pressentimens et des prédictions. Comme il comptoit que son expédition seroit longue et pourroit le distraire des soins de son royaume, il vouloit laisser sa femme régente; et, afin de lui donner plus d'autorité, il résolut, sur ses instances, de la faire couronner: mais ce couronnement étoit un vrai tourment pour lui. Quelquefois il en hâtoit les apprêts avec la plus grande diligence; quelquefois il étoit piqué de l'empressement de la reine, et suspendoit les préparatifs. Enfin, dans ses paroles comme dans ses actions, on voyoit les symptômes d'une agitation inquiète, qui surprenoit autant que la tranquillité des Espagnols.

Il paroît en effet singulier que, se voyant menacés par des forces si considérables, ils ne prissent aucune mesure pour résister: c'est ce qui fait dire à Sulli qu'au défaut d'une défense légitime « ils étoient disposés à se sauver par trahisons, perfidies, meurtres, empoisonnemens et assassinats. » Mornai pensoit de même. Mais sans recourir à des conjectures déshonorantes, on explique peut-être

leur inaction, quand on se rappelle qu'ils croyoient avoir à leur disposition un moyen sûr et prompt de faire tomber les armes de la main du roi, lorsqu'ils seroient pressés; c'étoit de lui rendre le prince et la princesse de Condé.

Pendant que les ennemis étrangers affectoient cette sécurité, les François attachés au roi se laissoient troubler par des événemens ordinaires, qu'ils transformoient en pronostics effrayans. On répandoit aussi des horoscopes, des prédictions, des bruits de conspirations et d'attentats, tous si mal fondés, que le roi rebuté ne vouloit plus en entendre parler. A son exemple, les ministres, Sulli lui-même, si intéressé à la conservation de son maître, n'en faisoient aucun cas, et regardoient ces avertissemens et ces délations comme plus capables d'inquiéter que de servir.

Mais ce qu'ils auroient dû tous ne pas négliger, c'étoit ce qui se passoit à la cour. Il y régnoit une indiscrétion effrénée. Les mécontens, trouvant à mordre sur les motifs de la guerre qu'on alloit commencer, n'épargnoient pas le monarque. La reine, toujours ulcérée des infidélités de son époux, se soulageoit par des plaintes assez publiques, qui enhardissoient la médisance et la calomnie. Les confidens de cetteprincesse, entre autres Concini et sa femme, se permettoient des

railleries sur les galanteries du roi, peu séantes à son âge, et des murmures de ce qu'il prostituoit à d'autres une tendresse que la reine méritoit si bien. Enfin des prédicateurs indiscrets osoient l'apostropher en face, en des termes que le seul respect pour le lieu où ils parloient auroit dû leur interdire. Henri étoit instruit des attaques sourdes qu'on donnoit à sa réputation et à sa tranquillité. Quelquefois il méditoit d'en punir les auteurs; mais il revenoit bientôt à sa bonté ordinaire, et se contentoit de dire: « Quand je n'y serai plus, on verra ce que je vaux. »

Ces mécontentemens ne l'empêchèrent pas de permettre le couronnement de la reine; il se fit à Saint-Denys, le 13 mai. Il échappa à ce prince pendant la cérémonie une réflexion morale et chrétienne que l'histoire ne doit point omettre. Voyant la grande affluence de personnes de tout état et de toute condition: « Ceci, dit-il, me fait souvenir du jour du jugement, et on seroit bien étonné si le juge se présentoit. » Il fut très-gai toute la journée; mais, en entrant dans Paris, ses soucis recommencèrent. Le lendemain, 14 mai, jour funeste, Henri s'occupa toute la matinée des affaires de la guerre. Il avoit envoyé demander à l'archiduc le passage par la Flandre, pour pénétrer en Allemagne; et comptant sur un refus, il s'apprêtoit à l'ob-

tenir par force. On remarqua qu'en sortant de son cabinet il se promena long-temps dans les Tuileries avec la marquise de Verneuil, qu'il ne voyoit plus que rarement. Il lui promit de faire un état brillant à son fils. Son dessein, dit-on, étoit de lui donner tout ce qu'il possédoit avant que d'être roi ; et pour lui montrer qu'il ne lui restoit plus aucun ressentiment des choses passées, il vouloit tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, et lui donner le commandement de la cavalerie légère ; mais ces projets étoient souvent entrecoupés de sombres rêveries, de pensées mélancoliques, qui lui arrachoient malgré lui des élans de tristesse. En vain ses courtisans tâchoient de redonner quelque vigueur à cette âme flétrie : « Mes amis, leur répétoit-il, comme s'ils eussent tous été conjurés contre lui, je mourrai l'un de ces jours ; et, quand vous m'aurez perdu, vous connoîtrez ce que je valois, et la différence qu'il y a de moi à un autre homme. » Inutilement s'efforçoient-ils encore de le rappeler à la joie, en lui remettant sous les yeux les avantages dont il jouissoit : bonne santé, royaume florissant, amour de ses sujets, belle femme, beaux enfans. « Que vous faut-il de plus, lui disoient-ils ? Qu'avez-vous à désirer ? — Ah ! mes amis, répondoit-il en soupirant, il faut quitter tout cela. »

Pendant le dîner, il s'entretint des projets utiles à son royaume, de la satisfaction de se trouver à la tête de ses troupes, du plaisir qu'il avoit de ce que cette guerre ne coûteroit rien à ses peuples, et de ce qu'il sacrifieroit tout au plus ses épargnes. En quittant la table, il se promena à grands pas, d'un air irrésolu, demanda son carrosse, y monta, y fit monter avec lui les ducs d'Epernon, de Roquelaure, de Montbazon, Lavardin et La Force. Quand on lui demanda où il vouloit aller : « Tirez-moi d'ici, » dit-il d'un ton chagrin, puis il commanda qu'on le menât à l'Arsenal, où il vouloit converser avec Sulli. Les rues étoient embarrassées par les apprêts qu'on faisoit pour l'entrée solennelle de la reine. Au coin de la rue de la Ferronnerie, qui étoit alors fort étroite, un surcroît d'embarras, occasionné par des voitures de vin, obligea les gardes de se disperser, et le carrosse d'arrêter. Dans ce moment, un homme appelé Ravaillac, nom trop fameux, qui suivoit le roi depuis le Louvre, monta sur la petite roue du carrosse, et porta à Henri IV deux coups de couteau, dont l'un lui perça le cœur.

Si Ravaillac eût jeté son couteau et se fût confondu dans la foule, jamais on n'auroit pu découvrir d'où partoit le coup. Il resta près du carrosse, son couteau à la main, comme un homme troublé : deux valets de pied le

saisirent; les gardes accourant au bruit, l'épée haute, voulurent se jeter sur lui; le duc d'Epernon les contint, et le fit mettre en sûreté. Les chevaux tournèrent bride, et on reporta tristement au Louvre le corps sanglant du malheureux Henri.

Dans ces occasions, chacun prétend deviner, ou être bien instruit. L'opinion la plus générale fut qu'il y avoit une conspiration. On y mettoit des personnes de partis et de caractères absolument contraires, la reine et la marquise de Verneuil, les jésuites et les huguenots, le prince de Condé, le conseil d'Espagne, le comte de Fuentes, tous ceux enfin, tant au dedans qu'au dehors du royaume, qui avoient des relations directes ou indirectes à la cour. Sans pouvoir précisément assigner les coupables, on croit encore assez communément qu'il y eut des complices. Si on les cherche dans le procès de Ravaillac, la pièce la plus authentique qu'on puisse consulter, on n'en trouvera aucun. Ce monstre paroît toujours seul, en proie à des visions tantôt puériles, tantôt impies, dévoré de scrupules causés par l'ignorance et une fausse idée de religion, curieux de nouvelles d'état, écoutant avidement, sans choix ni discernement, ce qui se disoit sur ce sujet entre les gens de la lie du peuple, sa compagnie ordinaire, et réalisant dans sa noire imagina-

tion les desseins injustes que ces personnes mal instruites prêtoient au roi. Ravaillac, au moment qu'il fut arrêté, dans ses interrogatoires, à la torture, sur l'échafaud, pendant la durée d'un cruel supplice, a soutenu, sans jamais varier, qu'il n'avoit aucun complice : il a dit et protesté qu'il s'étoit déterminé à cet attentat, parce qu'il croyoit que le roi favorisoit les huguenots, qu'il étoit lui-même huguenot dans l'âme, et vouloit faire la guerre au pape ; que cette idée lui étoit venue des sermons auxquels il avoit assisté ; qu'en conséquence des plaintes qu'il entendoit faire du gouvernement, il s'étoit persuadé que le roi n'étoit pas aimé, et qu'il rendroit un grand service à la France en la délivrant de ce monarque. En effet, il montra beaucoup d'étonnement, quand il vit, au moment de son supplice, le peuple, désolé de la mort du roi, le charger de malédictions, lui refuser les prières qu'on fait ordinairement pour ces malheureux, et ne point dédaigner d'aider le bourreau à exécuter l'arrêt porté contre lui.

Ravaillac étoit parti d'Angoulême sa patrie six mois avant son crime, dans l'intention, disoit-il, de parler au roi, et de ne le tuer que s'il ne pouvoit réussir à le convertir. Il se présenta au Louvre et sur le passage du roi à plusieurs reprises, fut toujours repoussé, et enfin s'en retourna. Il vécut quelque temps

moins tourmenté par ses visions : mais vers Pâques, il se sentit tenté avec plus de violence ; il revint à Paris, vola dans son auberge un couteau qu'il trouva propre à son exécrable dessein, et s'en retourna encore. Etant près d'Étampes, pour ne pas succomber, il cassa entre deux pierres la pointe de son couteau, la refit presque aussitôt, regagna Paris, suivit le roi pendant deux jours ; et, s'il n'avoit pas trouvé cette occasion, il étoit résolu de s'en retourner le lendemain, faute d'argent : d'ailleurs, il affirma que jamais il n'avoit parlé de son dessein, ni pris conseil de personne. Ces faits minutieux, qui sont les plus importans dans ces sortes d'affaires, faits tous également prouvés, ne laissent conjecturer aucun complot dont Ravaillac ait été l'instrument. Il ne faut pas toujours des exhortations, de l'argent et des promesses pour armer de pareils monstres. Des murmures sourds, des plaintes trop hardies, de la licence dans les réflexions et les conjectures, peuvent enflammer ces tempéramens bilieux, ces hommes dévorés d'un feu sombre, qui se nourrissent de mélancolie, et savourent pour ainsi dire le mécontentement. On a vu, par les aveux de Ravaillac, qu'il étoit un de ces fanatiques d'état, si dangereux, et qui sont peut-être plus communs qu'on ne pense.

Au premier bruit de la mort de Henri IV,

causée par un attentat si horrible, la France entière parut plongée dans le deuil. Le commerce fut suspendu ; les travaux de toute espèce cessèrent ; les gens de la campagne se transportoient par troupes sur les grands chemins pour avoir des nouvelles ; et quand ils ne purent plus douter de leur malheur, ils s'écrièrent en sanglotant : « Nous avons perdu notre père ! » Ils lui rendoient ainsi en regrets la tendresse qu'il avoit toujours montrée pour cette partie précieuse de ses sujets. Ce bon prince s'entretenoit volontiers avec eux, s'informoit du prix des denrées, de leurs gains, de leurs pertes, de leurs ressources. Les courtisans, qui voudroient que toutes les faveurs du souverain fussent pour eux ; les ministres, qui ont quelquefois trop de raisons pour craindre la curiosité du prince, blâmoient cette popularité, comme incompatible avec la majesté. « Les rois mes prédécesseurs, leur répondoit-il, tenoient à déshonneur de savoir combien valoit un teston ; mais, quant à moi, je voudrois savoir ce que vaut une pite, et combien de peine ont les pauvres gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne soient chargés que selon leur portée ; » sentimens paternels qui lui assurent à jamais l'amour et la vénération des François. Encore maintenant le nom de Henri IV présente à l'esprit l'idée d'un roi clément, doux, affable, bienfaisant, plus

recommandable même par la bonté de son cœur que par ses qualités héroïques ; et si la sévérité de l'histoire pouvoit permettre de le peindre en dissimulant quelques vérités, tout écrivain, en parlant de lui, seroit panégyriste.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

BRANCHE DES BOURBONS.

1589—1793.

34.

ANNÉES. Pag.

FIN DE LA TABLE.